

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn



www.libtool.com.cn



www.libtool.com.cn



www.libtool.com.cn



C+

www.libtool.com.cn



FROM THE LIBRARY OF
HUGO PAUL THIEME
PROFESSOR OF FRENCH
1914 — 1940
HIS GIFT TO
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN

RECEIVED 1940

Cleci - Gammard 5 + 2

www.libtool.com.cn

X . FN
541
B16
M5

www.libtool.com.cn

ANTI-BAILLET
www.libtool.com.cn
OU
CRITIQUE
DU LIVRE
DE
M^r. BAILLET,
INTITULÉ
Jugemens des Savans.
PAR M^r. MENAGE.
TOME PREMIER.



A LA HAYE,
Chez LOUIS & HENRY van DOLE,
Marchands Libraires dans le Poten,
à l'Enseigne du Port-Royal.

M. D C. X C.

Library

2

H. P. Thorne

3-15-41

www.libtool.com.cn 20.

*Nam quid fexi ego, quidve sum locutus,
Cur me tot malè perderent Libellis?*



A
MONSIEUR
BIGOT.



MONSIEUR,

*Je prens la liberté de Vous
offrir mes Remarques sur le Li-
vre de Monsieur Baillet, étant*

* 2

per-

persuadé qu'elles ne Vous dé-
plairont pas, puisque Vous étés
un de ceux qui m'avez le plus
excité à entreprendre cet Ou-
vrage. Quelque déférence que
je doive avoir pour Vos con-
seils, je Vous avoue, MON-
SIEUR, que ce n'a pas été
sans répugnance que je les ai
suivis en cette occasion. Ou-
tre que je fais profession de mé-
priser les injures, & que d'un
autre côté je suis devenu com-
me insensible aux libelles par le
grand nombre de ceux qu'on a
faits contre moi, je ne croyois
pas que Monsieur Baillet fût
un adversaire digne de moi.

Mais

Mais ; MONSIEUR,
Vous m'avez remontré qu'il ne
s'agissoit pas de justifier mes
écrits ; qu'il s'agissoit de justifier
mes mœurs ; Et que les
Peres de l'Eglise les plus
Saints n'avoient pas dédaigné
de se défendre en semblables
rencontres. J'ai deféré à Vos
remonstrances ; Et je croi ,
MONSIEUR, y avoir
deferé de sorte que Vous serez
satisfait de moi de ce côté-là.
Quoique j'usse été outragé par
Monsieur Baillet sans que je
lui usse fait la moindre offense,
Et que je fusse en droit de lui
dire à mon tour des choses fâ-

cheuses , j'ai réfuté ses ou-
trages avec toute sorte de mo-
dération ; En les réfutant , je
l'ai averti charitablement , par
occasion , d'un grand nombre de
fautes grossières , ou plutôt d'un
nombre infini de monstres de
fautes , qui sont dans son li-
vre : afin de le faire rentrer
dans lui-même , & de l'obliger
en lui représentant son
néant , de parler une autre
fois avec respect des premiers
Ecrivains du Royaume dont
il a parlé avec mépris. J'ai
mêlé quelque tradition à ma justi-
fication , & à ma Critique , afin
que le Lecteur en lisant mon
livre

livre apprit quelqu'autre chose que les fautes & les calomnies de Monsieur Baillet. Mais comme la méditation fait partie du jugement, & que dans la passion où j'étois de faire promptement ce que vous desiriez que je fisse, j'ay écrit ces Remarques avec beaucoup de précipitation: Vous y trouverez quelques endroits négligez, que vous excuserez s'il vous plaît avec Votre bonté ordinaire.

Da veniam subitis: non duplicuisse meretur,
Festinat nimium qui placuisse tibi.

*Il me reste, MONSIEUR,
à Vous supplier de les recevoir
comme un hommage que je rends à
Votre vertu, & comme un té-
moignage de notre amitié.*

M E N A G E.

P R E.

P R E F A C E.

Monsieur B A I L L E T est un Prêtre du Diocèse de Beauvais, qui étoit ci-devant Régent de Quatrième du Collège de la Ville de Beauvais, & qui est présentement Bibliothécaire de Monsieur l'Avocat Général de Lamignon, & Précepteur de Monsieur son fils. Ce Monsieur Baillet publia il y a deux ans quatre volumes in douze d'un livre qu'il intitula *Jugemens des Savans sur les principaux Ouvrages des Auteurs* : où sans respect de mon âge, ni du nom que j'ai parmi les gens de lettres, ni de l'amitié dont m'honore Monsieur l'Avocat Général de Lamignon, son patron, ni de celle dont

* 5

m'ho-

P R E F A C E .

m'honoroit Monsieur le Premier
 Président de Lamoignon, pere de
 son patron, il me traita indigné-
 ment. Il dit dans ces volumes, que
 je suis un pédan : que ma Morale
 est une Morale de Payen ; qu'il ne
 fait point le Recueil de mes Eloges
 comme il fait celui des autres Ecri-
 vains, parce que je lui ai épargné
 cette peine, en le faisant moi-même,
 pour en régaler le public, afin de
 satisfaire ma vanité. Il y dit que le
 livre de mes Origines de la Langue
 Françoisse est celui de tous mes livres
 qui m'a le plus donné de réputa-
 tion, mais que mes Envieux ne
 croient pas que j'en sois l'Auteur.
 Il y falsifie un passage de l'Histoire
 Philosophique de Jonsius, pour
 décrier mes commentaires sur les
 Vies & sur les Sectes des Philoso-
 phes de Laërce. Il y dit que ma
 Requête des Dictionnaires a esté
 mal receüe du public : ce qui est
 tres-faux. Et il avoit ajouté, au
 sujet de cette Requête ; ce que
 Mon-

P R E F A C E.

Monsieur le President Cousin ,
Examineur de son livre de la part
de Monsieur le Chancelier, lui a
fait oter; que j'avois postulé pour
une place de l'Académie, & que
j'en avois été refusé : ce qui est
aussi tres-faux. Monsieur Baillet ne
peut s'excuser d'avoir dit de moi
toutes ces choses, en disant que je
l'avois offensé : car dans le temps
qu'il publia ces quatre volumes ,
je ne savois pas qu'il fût au monde :
je ne savois pas son nom : &
peu de personnes le savoit. Et à
l'heure même que j'écris cette Pré-
face , je n'ay jamais vu Monsieur
Baillet. Comme je fais profession
de mépriser les injures , étant per-
suadé qu'elles font plus de tort à
ceux qui les disent , qu'à ceux de
qui on les dit; & que d'un autre
coté on a fait un si grand nombre
de libelles contre moi , que je ne
suis plus sensible aux libelles, je lus
sans émotion toutes ces choses in-
jurieuses que Monsieur Baillet avoit

P R E F A C E.

écrites contre moi. Mais je ne pus lire sans étonnement qu'un nouveau venu sur le Parnasse qui n'avoit jamais conversé avec les gens de lettres ; qu'un homme qui ne savoit aucune Science ; qui ne savoit pas le Grec , qui est la Langue des Sciences ; qui n'avoit lu aucuns originaux , & qui n'étoit qu'un Copiste de Copiste , ût la témérité de juger de tous les Auteurs en toutes sortes de Langues & en toutes sortes de Sciences ; & l'insolence de parler avec mépris des plus célèbres Ecrivains du Royaume. Et comme j'avois toutes sortes d'obligations à Monsieur de Saumaïse & à Monsieur de Balzac ; car ils m'ont honoré non-seulement de leur amitié ; mais de leur estime ; & ils m'ont adressé de leurs ouvrages ; je lus avec indignation , & les injures atroces qu'il y débitoit contre Monsieur de Saumaïse , après l'avoir traité d'ignorant en toutes choses , & ce qu'il y disoit calomnieusement

P R E F A C E.

ment de Monsieur de Balzac , qu'il avoit pris par vanité dans ses Lettres le nom de *Balzac* , afin de faire croire qu'il étoit de l'illustre Maison de Balsac d'Entragues. Et comme l'indignation fait faire des vers , je fis ces Hendécasyllabes sur le livre de Monsieur Baillet ,

*O dirum, horribilem, & sacrum libellum,
Donasti, LINE, quo tuum Sodalem!
Ille scilicet, ille BAZULETUS;
Ignotissimus ille Litterator;
Queis assurgere debet, eruditos
Carpit, vellicat, & laceffit omnes.
Pindi nomina magna Gallitani,
Ridet Salmasios, Valefiosque;
Ridet Petaviosque, Labbeosque.
Te ludos quoque fecit, Harduine.
Nec, Sirmonde, tibi, ô scelus! pepercit:
En cor Zenodoti, en jecur Craetis.
Sordes, quisquiliæ, ineptiasque
Omnes, omnia colligit venena.
Et, ô tempora! vindici pudoris,
Censori rigido L'AMONIONI,
Procacissimus ille nuncupavit
Tam dirum, horribilem, & sacrum libellum.*

Plu-

P R E F A C E.

Plusieurs célèbres Ecrivains qui se trouvoient offensez par Monsieur Baillet, ou dans leurs personnes ou dans celles de leurs amis, firent des vers dans le même temps sur le même sujet. Et entr'autres, Monsieur de Valois, le Pere Lucas, & le Pere Commire. Et comme j'étois celui qui avois été le plus maltraité dans le livre de Monsieur Baillet, le Pere Lucas & le Pere Commire m'adresserent les vers qu'ils firent sur ce livre. Les choses étoient en cet état, lorsque Monsieur du Cange & Monsieur Petit, qui sont des amis de Monsieur Baillet & qui sont aussi des miens, me firent l'honneur de me venir voir, pour me dire qu'ils avoient blâmé Monsieur Baillet de la maniere dont il en avoit usé envers moi; que Monsieur Baillet leur avoit témoigné qu'il étoit fâché d'en avoir usé de la sorte, & qu'il leur avoit promis de reparer dans les volumes suivans l'injure qu'il

P R E F A C E

qu'il m'avoit faite dans les premiers.
 Feu Monsieur l'Abbé de Santeuil,
 qui étoit aussi de ses amis & de ses
 miens, me dit la même chose dans
 le même temps : & il me pria de
 ne point faire imprimer mes Hémé-
 casyllabes : ce que je lui promis.
 Je fis davantage : je l'avertis d'un
 grand nombre de fautes grossières,
 que j'avois trouvées dans le livre
 de Monsieur Baillet, afin qu'il en
 avertît son ami. Je lui dis qu'il y
 en avoit plusieurs autres sembla-
 bles, mais que pour les bien exa-
 miner il falloit être ensemble le
 livre à la main ; en présence de
 l'Auteur, que je n'étois pas en état
 d'aller chez Monsieur Baillet, à
 cause d'une cuisse que j'avois eue
 démise & mal remise, & que je le
 priois de l'amener dîner chez moi ;
 lui promettant de le bien recevoir,
 & de lui communiquer toutes les
 remarques que j'avois faites sur son
 livre. Ce procédé honnête, & le
 repentir que Monsieur Baillet avoit
 té-

P R E F A C E

témoigné à Monsieur du Cange & à Monsieur Petit, me firent croire que Monsieur Baillet me traiteroit en effet plus honnêtement dans les volumes suivans. Et particulièrement Monsieur l'Avocat Général de Lamoignon l'en ayant conuë ; en lui remontrant l'amitié particulière que Monsieur le Premier Président de Lamoignon avoit eüe pour moi. C'est ce que j'ai su d'un homme digne de foi qui étoit présent à ce discours de Monsieur l'Avocat Général de Lamoignon. Mais Monsieur Baillet m'a traité encore plus indignement dans ses derniers volumes que dans ses premiers. Il m'y attaque de tous côtez, du côté de mon âge ; du côté de mes écrits ; du côté de mes mœurs : & avec une rage & une fureur, qui n'est pas, je ne dis pas d'un Prêtre, mais d'un Chrétien. Il m'y traite de parjure ; il m'y traite de profane, & d'impénitent, plus profane & plus impénitent que l'Arétin, de qui
on

P R E F A C E.

on a dit qu'il avoit dit du mal de tout le monde excepté de Dieu, & qu'il s'en étoit excusé en disant qu'il ne le connoissoit pas. Il veut faire croire à ses Lecteurs que j'ay dit dans un de mes Madrigaux Italiens; que Dieu m'a fait tomber dans lepiége, & que je l'ay accusé d'être la cause de mes péchez. Il me traite d'un homme pestri de vanité & de présomption. Il dit que je suis amoureux de moi-même: que je parle de moi sans cesse, & que j'aime mieux en dire du mal que de n'en point parler; & sur toutes ces matières il revient à la charge contre moi en cinquante endroits de son livre. Et tout cela, parceque jè me suis loué en vers: & que j'ay fait des vers après avoir protesté publiquement dans une de mes Epigrammes que je n'en ferois plus: & qu'aïant une pension de quatre mille livres sur deux Abbayes j'ay fait des vers de Galanterie.

Verba mea arguuntur, adeò factorum inno-

P R E F A C E.

innocens sum. Si ces choses sont des crimes, Monsieur Baillet, quoique ~~Prédicateur sans Mission~~, pouvoit prescher dans ses ouvrages contre ces crimes, tant qu'il lui plairoit, sans nommer les personnes. Et s'il me jugeoit coupable de ces crimes, il devoit, selon le précepte de l'Evangile, m'en avertir charitablement en particulier : me conviant de m'en corriger ; & ne me pas diffamer publiquement par toute l'Europe. Comment ce procédé si peu Chretien peut il s'accorder avec sa qualité de Prêtre ? Monsieur Baillet a-t-il pu écrire de moi toutes ces choses de la même main qu'il levoit dans le sacrifice de la Messe l'Hostie & le Calice ?

Je n'ay rien à dire à ce que dit Monsieur Baillet contre mes écrits. Je les lui abandonne. Il dit que mes Vers ne sont que des centons : que ma Poësie est une Poësie à la Mosaique : que la plupart de mes Epigrammes sont plates

P R E F A C E

tes & insipides. Il donne à entendre que mes Poèmes ne sont que du bouillon d'eau claire : que du vin à huit deniers le pot. Il dit que je ne suis qu'un Traducteur : que je n'ai point d'invention, que je n'ai point d'élevation. Je demeure d'accord de toutes ces choses. Je ne me pique point d'être Poète. & je n'ai fait des Vers que par divertissement. C'est dont je me suis expliqué en termes formels dans l'Épître Dédicatoire de mes Poësies à Monsieur le Duc de Montausier.

J'ai fait la même chose dans la Préface de mes Observations sur Malherbe, dans la seconde partie de mes Observations sur la Langue Française. Et ce que Mr. Baillet allègue contre moi, que j'ai dit à un Poète apprentif, *si vous voulez devenir bon Poète, lisez Virgile & mes Vers*, est une pure calomnie qui se détruit d'elle-même. Je le jure encore ici par tout

P R E F A C E.

ce qu'il y a de plus saint & de plus sacré dans le monde, que non-seulement je n'ai jamais rien dit de semblable à qui que ce soit, mais que je n'ai jamais parlé avantageusement de mes Vers, qu'en vers, où les louanges de soi-même ne sont pas seulement permises, mais bien-séantes.

Mais pour ce qui est de mes mœurs, je ne puis demeurer d'accord de ce que Monsieur Baillet en a dit. Je n'ai pas dessein d'accuser ici Monsieur Baillet : je n'ai dessein que de me justifier. Je ne puis pourtant m'empêcher de dire, que si on avoit fait une information de sa vie & de la mienne, je suis comme assuré que sa vie ne se trouveroit pas comparable à la mienne en probité, en pureté, en sobriété.

Si j'étois coupable de la centième partie des choses dont m'accuse Monsieur Baillet, je serois indigne de l'amitié dont m'honore Mon-

P R E F A C E

Monsieur de Lamoignon son patron. Et j'estime tant l'amitié de ce grand Magistrat, que cette considération toute seule ait été capable de m'engager à réfuter les médisances & les calomnies que Monsieur Baillet a publiées contre moi. Mais outre cette considération, j'ai été excité à les réfuter, non-seulement par des personnes de grande vertu, mais par des Religieux : & par des Religieux d'un Ordre considérable par toute l'Europe.

En les refutant, j'ai averti par occasion Monsieur Baillet d'un nombre infini de fautes grossières, ou plutôt de monstres de fautes, qui sont dans son livre : car je puis assurer les Lecteurs de cette Préface, qu'on n'a jamais imprimé de livre où il y ait de si grosses fautes, & en si grand nombre. Ce que j'ai fait non-seulement pour déférer à la prière que Monsieur Baillet a faite à ses Lecteurs de l'avertir

P R E F A C E.

l'avertir de ses fautes, mais par charité Chrétienne, afin de le faire rentrer dans lui-même, & de l'obliger en lui représentant son peu de capacité, de parler une autrefois avec respect des personnes de lettres à qui il doit respect.

Monsieur Baillet a écrit dans sa préface sur les Poètes, que je suis le seul qui me suis plaint de lui. Je m'étonne comment un Prêtre qui fait profession de dire la vérité, a pu dire une chose si contraire à la vérité. Tous les Peres Jésuites généralement en ont fait des plaintes : & plus de vingt de leur Compagnie ont fait des Vers contre son livre. Le Pere Bouhours & le Pere de la Rue s'en plaignent par tout. Et le Pere Bouhours a cessé de voir Monsieur de Lamoignon dans sa maison de campagne, pour n'y point voir Monsieur Baillet. Et Monsieur Baillet n'ignore pas que le Révérend Pere de la Chaise, Confesseur du Roy, se plaignant
pour

P R E F A C E.

pour l'intérêt de la Compagnie du livre de Monsieur Baillet à Monsieur de Lamoignon, il lui déclara que si Monsieur Baillet continuoit à maltraiter les Jésuites, il en feroit ses plaintes au Roy, & lui en demanderoit justice. Mais les Révérens Peres Jésuites ne sont pas les seuls qui se plaignent avec moi du livre de Monsieur Baillet. Madame Deshoullieres, Monsieur de Bensérade, Monsieur de Valois, Monsieur Perrault, Monsieur Quinault, Monsieur l'Abbé de Montreuil, Monsieur du Perier, Monsieur de la Fontaine, Monsieur le Gallois, Monsieur de Court neveu de Monsieur de Saumaise, les amis de Monsieur de Cerisante, ceux de Monsieur de Pinchesne, les parents de Monsieur Scarron, ceux de Monsieur de Marolles, s'en plaignent avec éclat.

Il est vrai que je suis celui qui ai le plus de sujet de m'en plaindre. Il a offensé les autres; mais il m'a outragé.

P R E F A C E.

tragé. Mais quoi qu'il m'ait outragé, & que je fusse en droit de lui dire à mon tour des choses fâcheuses, j'ai voulu en user plus Chrétiennement qu'il n'a fait. Je lui ai répondu avec toute la modération possible. Le Lecteur en jugera.

Je finis ce Discours, en protestant à Monsieur Baillet que je n'ai point à dessein de l'offenser, lors que j'ai traduit son nom en Latin par le mot de *Bajuletus*, & en le suppliant de voir au chapitre 42. de ces Remarques ce que j'ai remarqué à ce propos, pour justifier que c'est ainsi que le nom de *Baillet* doit être rendu en Latin.

ANTI.



ANTI-BAILLET.

PREMIERE PARTIE,

*Calomnie de Monsieur Baillet contre
Monsieur de Balzac.*

I.

JE dois à Monsieur de Balzac une grande partie de ma réputation. Quand je vins dans le monde, Monsieur de Balzac tenoit le premier rang dans la France parmi les gens de Lettres qu'on appelle *Beaux Esprits*. La distance infinie qui étoit entre lui & moi, ne l'empescha pas de me donner des marques publiques de son estime. Il fit en diverses occasions des Vers à ma louange. Il m'adressa plusieurs Lettres Latines & Françoises dans le Recueil de ses Lettres. Il me dédia son Barbon :

& il avoit pour moi une amitié tendre. Il dit dans une de ses Lettres à Mr. Chapelain, *Je vous ay fait une infidélité, car j'ay brûlé d'un autre feu que du vôtre. Vous le connoîtrez par la Lettre que j'écris à Mr. Ménage, qui est toute pleine de passion.* Et dans une autre: *Vous ne me mandez rien de mes amours: je veux dire de Mr. Conrart & de Mr. Ménage.* Il me dit dans une de ses Lettres Latines, *Vale, mi dulcissime Menagi: cujus Sanctus amor tantum mihi crescit in horas.* Toutes ces faveurs m'obligent à commencer ces Remarques par sa justification contre la calomnie de Mr. Baillet. Mr. Baillet l'accuse d'avoir pris dans ses Lettres par vanité le nom de Balzac; qui étoit celui de sa Terre; pour faire croire qu'il étoit de l'illustre Maison de Balsac d'Entragues. Je rapporterai ici ses propres termes; afin qu'on ne croye pas que je lui aye imposé dans une chose aussi peu croyable qu'est l'accusation dont je viens de parler.

Mr. de Balzac s'imaginant que le nom de Mr. DE GUEZ n'avoit rien de relevé, & qu'il n'étoit point propre à donner crédit à ses Lettres, a pris celui de sa terre près d'Angoulême, pour tâcher d'en rehausser le prix: croyant que ceux qui ne connoistroient l'au-

l'auteur que par ce nom, le prendroient aisément pour quelqu'un de l'illustre Maison d'Entragues.

Mr. Baillet qui est la vanité même, accuse tout le monde de vanité. C'est un homme qui ne fait aucune Science. Il n'est ni Théologien, ni Jurisconsulte, ni Philosophe, ni Medecin, ni Mathématicien. Il n'est ni Poëte, ni Orateur, ni Historien, ni Géographe. Il ne fait comme point le Grec; qui est la Langue des Sciences, & avec ce peu de capacité, il a la présomption de croire qu'il est capable de juger de tous les Livres qui sont au monde: car il en juge, quoy qu'il proteste qu'il n'en juge point. N'est-ce pas être la vanité même? Et cet homme qui est la vanité même, accuse, comme je viens de le dire, tout le monde de vanité.

Mr. de Balzac n'a pû avoir la pensée que lui attribue Mr. Baillet. Et la calomnie de Mr. Baillet est suffisamment refutée par l'édition des Poësies & des Lettres Latines de Mr. de Balzac, où Mr. de Balzac a pris le nom de *Guez*. *Joannis Ludovici Guezæi Balzacii Poëmata Latina. Joannis Ludovici Guezæi Balzacii Liber Adoptivus. Joannis Ludovici Guezæi Epistola Selecta.* Cette calomnie est ré-

futée de même par les portraits de Mr. de Balzac gravez de son vivant, & par ses ordres, où il est appellé de Guez: & par une de ses Lettres Françoises qu'il a écrite à son pere, avec cette inscription, à Monsieur de Guez, & avec ces mots, *Monsieur mon tres-cher Pere*. Et par l'Eloge Latin de Mr. de Guez fait par Mr. de Girac à la priere de Mr. de Balzac; où Mr. de Guez est appellé pere de Mr. de Balzac. Cét Eloge est imprimé dans les Ouvrages de Mr. de Balzac. Et par une lettre de Mr. de Guez écrite à Mr. de Balzac, qui commence par ces mots, *Mon tres-cher fils*, & que Mr. de Balzac m'envoya en m'écrivant la lettre 28. du Livre XVI. de ses Lettres. A quoy on peut ajoûter que le nom de la Terre de Mr. de Balzac s'écrit par un z, & que celui de la Maison de Balsac d'Entragues s'écrit par une s.

Que si Mr. Baillet dit qu'il a Mr. Sorel pour garant de ce qu'il a dit de Mr. de Balzac, on lui répondra qu'il n'y a point de garant à mal faire; & que Mr. Sorel étoit l'ennemi déclaré de Mr. de Balzac; & qu'il a écrit plusieurs livres contre Mr. de Balzac. Si Mr. Baillet vouloit donc faire mention de cette calomnie, il devoit la rapporter comme une calomnie,

Anti-baillet.

nie, & la réfuter par les raisons que je viens de dire. Mais Mr. Baillet est un homme qui est ravi de trouver quelque chose d'injurieux contre les Ecrivains dans les écrits de leurs Adversaires, & qui va ramassant tout ce qu'il y a de venin dans les livres.

*Sordes, quinquilias, ineptiasque
Omnes, omnia colligit venena.*

*Emportement de Mr. Baillet
contre Mr. de Saumaise.*

II.

LES mêmes raisons qui m'ont obligé d'entreprendre dans la Remarque précédente la défense de Mr. de Balzac contre la calomnie de Mr. Baillet, m'obligent de justifier ici Mr. de Saumaise contre sa médifance. Car Mr. de Saumaise m'a aussi honoré de son amitié, & si je l'ose dire, de son estime. Pour ne point parler d'un grand nombre de Lettres Latines tres-savantes, qu'il m'a écrites, qui m'ont fait honneur dans le monde, il m'a adressé sa Réponse à Mr. Fabrot, sur la Question de l'Aliénation du Prest, & sa Dissertation sur l'*Herodes infanticida* d'Heinsius. De mon côté, je lui ai aussi donné plusieurs marques publiques de ma vénération & de mon admiration. J'ay dit dans mon Epigramme sur le Phaleg de Mr. Bochart,

Ditior in nostris non surgit pagina terris:

Non ipsa heroïs pagina Salmastii.

J'ay dit dans une de mes lettres à la Reine de Suède, par laquelle je lui ay dédié les Ouvrages Latins de Mr. de Balzac, que le nom de *Saumaise* étoit celui de la Science même. *Claudius Salmastius, vir undecumque doctissimus, & qui divinis in omni disciplina lucubrationibus hoc consecutus est, ut jam non hominis sed ipsiusmet Scientia SALMASIUS nomen habeatur.* J'ay dit à peu près la même chose dans cette Epigramme Grecque,

Ναυπλιδὸς ἰδίαν γράψαι ποτὶ πυλαμθέλιον

Εἰθ' αὖτε πυλαμθὲ γράψατο Σαλμασίον.

J'ay dit dans cette autre qu'il avoit tout lu, tout retenu ; & tout enseigné.

Εἰσὶ δ' αἰαγνὲς, καὶ πάντα μαθόν, καὶ πάντα διδάξαι,

Τῇ μίξας ἐν μικρῇ μνήμῃ Σαλμασίον.

Et j'ay dit la même chose dans cette troisième.

Πολλὰ διδασκόμεν' ἡγήσκει Σόλων. οὐδὲ, πάντες

Εἰδὼς Σαλμασίδη, γηράσκεις, πάντ' αὖ διδάσκων.

Et ainsi je me trouve engagé par mon jugement, non moins que par mon inclination, à soutenir que Mr. de *Saumaise* étoit un des plus Savans Hommes du monde ; & à refuter Mr. Baillet qui le traite d'ignorant en toutes choses : en Théologie, en Philosophie, en Jurisprudence, en Médecine, en Mathématique, en Histoire, en Rhétorique,

en Poësie, & en Grammaire. Voici ses termes :

Quelques-uns des principaux & des plus modérez de sa communion même, aussi-bien que les Catholiques, ont fait voir que la Théologie n'étoit nullement son fait. Mr. Fabrot, le fameux Milton, & plusieurs autres, ont montré qu'il étoit un fort mauvais Jurisconsulte. D'autres ont fait voir combien les Observations qui ont donné lieu de croire qu'il étoit bon Médecin, sont sujettes à l'erreur. Et pour montrer qu'il n'étoit ni bon Philosophe, ni bon Mathématicien, il suffit, dit-on, de produire son livre des Années Climatériques. Enfin quoique Boxhornius ait écrit qu'il étoit tres-bien versé dans l'Histoire, personne ne dit aujourd'hui que Mr. de Saumaise ait été, ni Historien, ni Orateur, ni Poète. Le voilà donc réduit à la qualité de bon Grammairien & d'habile Critique : encore n'est-il pas aisé de l'y bien maintenir : car pour ce qui regarde la Grammaire, le Pere Vavasseur remarque qu'il étoit si négligent & si étourdi en écrivant, qu'il a laissé souvent glisser des fautes contre les regles de la Syntaxe, & que sa Latinité n'est pas toujours dans une grande pureté.

Sujettes à l'erreur. Quelle façon de parler ?

Il n'est ici question, ni d'Orateur, ni de Poète.

Peut-on parler de la sorte d'un des plus savans hommes de nôtre siècle ? d'un homme, à qui tous les Savans de

son temps, à la reserve de ses Adversaires, ont rendu des témoignages d'estime, de respect, de vénération, d'admiration, d'adoration. Mr. Baillet lui-même a prôduit un grand nombre de ces témoignages. En voici d'autres qu'il a ômis, ou qui ne sont pas venus à sa connoissance.

Joseph Scaliger lui écrit, *nunquam à litteris tuis nisi doctior recedo*. C'est dans la 248. de ses Lettres. En en ce temps-là Mr. de Saumaïse n'avoit guère plus de vingt ans. Mr. Grotius lui donne encore de plus grandes loüanges. *Felicem me plane arbitrarer, vir supra quàm nos vel agnoscere possumus, de omni litterarum genere bene mereri, si ad tuos aternitate dignissimos labores aliquid conferre possem, & inter operas saltem tertias consistere*. C'est dans la 97. lettre ad Gallos. Mr. Rickius dans sa Preface sur Tacite l'appelle *virorum maximus*. Mr. de Balzac a dit dans une lettre qu'il m'a écrite, *non homini, sed Scientia decest, quod nescit Salmasius*. Et dans un de ses Poëmes Latins à Monsieur Maynard, Président d'Aurillac, il dit que Mr. de Saumaïse résiste lui seul au Pere Sirmond, au Pere Pétau, & à tous ses autres Adversaires. *Quos ille, & cunctos, sustinet unus*. Et il a dit ailleurs, *Tot penetrasse locos, penetrasse tot abdita rerum, & vidisse*

*vidisse unum quicquid ubique latet, laus ea
Salmasida.*

Il est au **reste à remarquer** que ce que dit ici Mr. Baillet touchant la qualité de Poëte, a été réfuté par le Savant & l'Eloquent Mr. Baylle dans ses Nouvelles de la République des Lettres, à l'endroit où il a donné son jugement sur mes Origines de la Langue Italienne. Ceux, dit-il, qui ignorent que Mr. de Saumaise sçeut faire des vers Latins d'un tour délicat & sentant l'Antiquité, l'apprendront ici. Car on y cite les vers qu'il fit contre le Pere Pétau, qui avoit pris le nom de Kercoëtius pour écrire contre lui. Ces vers sont en effet admirables. Les voici :

*Cum depilatis natibus, & facie improba,
Malaque mente, monstrum Cercopithe-
cium*

*Miros se ludos ostensurum dixerat
Non antè visos, & diem condixerat,
Conveniunt omnes Cercopitheci Simia:
Clurina pecudes: omne genus cercopium:
Que sunt caudata: qua sine caudis am-
bulant:*

*Similes hominibus bestia turpissima.
Tunc simiorum cætus cum esset maximus,
Erat inter illos ingens expectatio,
Quidnam editurus & miri & novi foret*

*Tam grandium minator ille Simius.
Ergo ut promissis faceret & dictis fidem ;
Proceram cum legisset in campo arborem ,
Quam vidit unam celsiorem ceteris ,
Hanc subito ascensu aggressus petere protinus ,*

*Altum arrendo ut arriperet fastigium ;
Sperans se & cælum posse sic contendere.
Verùm cum magno nisu , magnis viribus ,
Sudans , laborans , astuans , ut scanderet ,
Summum ad cacumen jam venisset arboris ,*

*Ac se videret non posse ultra progredi ,
Culum ostentare cepit & turpes nates ,
Derisuique spectatoribus fuit.*

Ce distique Grec qu'il fit sur le même sujet, ne sent pas moins l'Antiquité :

*Κίρως ἐν δρυϊ Μύσος ὄρεσι σιτανάβαιντο.
Μύσων τοῖς διπρόοις οὐ ποτὶν ἰξίβαλον.*

Ces deux distiques, qu'il fit pour son Epitaphe, étant dangereusement malade à Heidelberg, âgé de 19. ans, & qu'il dicta à Mr. de la Miltiere, qui me les a communiqués, sont du même caractère :

*Cujus spes nondum tota , nec fama sub
auras
Venerat , hoc condor marmore Salma-
sius.*

Μῦσιν ἐκλασίονες, καὶ σὺν ἄλλοις νεκροῖς ὄντι,
Ποικίλῳ τὸν σφιστὶν ἰλπίδι, Σαλμύσιον.

www.libtool.com.cn

J'ay des Hendécasyllabes de lui, qui sont aussi du même caractère. Et Mr. de Balzac dans une de ses lettres à Mr. Chapelain, qui est la 4. du livre 23. fait mention d'un distique, que Mr. de Saumaise avoit fait à sa louange. Je remarque toutes ces choses, parce que Mr. Baillet parlant des vers que Mr. de Saumaise a faits sur les Poësies de Mr. Huggheus, semble en parler, comme si Mr. de Saumaise n'avoit jamais fait que ces vers là.

A l'égard des Solécismes que le Pere Vavasseur dit avoir trouvez dans les écrits de Mr. de Saumaise, si Mr. de Saumaise en a fait, ça été par inadvertance : & de la même façon que Bucanana dit dans son *Desiderium Lutetia*,

Illa meum rudibus succendit pectora flammis.

Et à l'égard de son livre de l'Aliénation du Prest, son opinion étant celle de Charles du Moulin, le plus grand Jurisconsulte des Avocats de son temps, & dont les opinions, selon la pensée du Président de Thou, valaient des arrests, il ne doit pas être traité, au sujet de ce

livre, d'un tres-mauvais Jurisconsulte, comme l'appelle Mr. Baillet.

Mais où est le jugement de Mr. Baillet, de juger de Mr. de Saumaïse sur le témoignage de ses Adversaires? Mr. de Saumaïse écrivant contre le Pere Pétiau, dit que c'est un ignorant. Mr. Baillet ira-t-il conclure delà que le Pere Pétiau est un ignorant? Je renvoye là-dessus Mr. Baillet à son Traité des Préjugez.

Mais Mr. Baillet ne se contente pas d'accuser Mr. de Saumaïse d'ignorance, il le fait accuser de vanité, d'orgueil, de présomption, de malignité, d'envie, de haine, de tyrannie, de médifance, d'injustice, de malhonnesteté, de furie, d'incivilité, de barbarie. Et il ne se contente pas d'avoir recueilli toutes ces injures contre Mr. de Saumaïse, il veut encore faire croire qu'il est damné, pour n'avoir pas voulu pardonner en mourant à ses ennemis. *Et ce qui est d'extraordinaire, dit-il, c'est que cet illustre Chrétien fut assez malheureux pour n'avoir pas voulu, même à la mort, relâcher quoyque ce soit de la haine implacable qu'il avoit injustement conceüe contre quelques-uns. C'est-ce qu'on peut voir dans Monsieur Spizélius Protestant. Et ses Panégyristes mêmes n'ont pû pallier une fin si pitoyable, & si conforme à sa vie & à ses écrits.* Cette

Cette particularité touchant la mort de Mr. de Saumaïse est une pure médifance & une pure calomnie, qui est détruite dans la Vie de Mr. de Saumaïse faite par Mr. de la Mâre Conseiller au Parlement de Dijon, homme d'une probité égale à sa grande érudition.

Mr. de Balzac en a usé plus Chrétien-
nement que Mr. Baillet. Voici comme
il parle de la mort de Mr. de Saumaïse,
mort dans la Religion prétendue Ré-
formée: *Bien-loin de damner Mr. de Sau-
maïse dans mes vers, je veux croire d'abord
qu'il est mort de la mort des Justes. Je veux
croire ensuite, qu'il ne se peut pas qu'un si
grand nombre de qualitez, naturelles & ac-
quiës; que tant de richesses, tant de dons du
Ciel, ayant été la proie & le butin de l'En-
fer: qu'il n'y a point d'apparence qu'un mé-
me homme qui éclaire ici toute la Terre, soit
là bas dans les Tenebres.* C'est dans la der-
niere lettre à Mr. Conrart.

Salma-
fidenne
meum non
obruat im-
fers, quo
non Luci-
dus supero
splendet in
orbe jubat

C'étoit au reste un tres-honneste
homme que Mr. de Saumaïse. Il étoit
civil, obligeant, officieux. Et c'étoit
un des hommes du monde dont la con-
versation étoit la plus agréable: car il
avoit une grande lecture: & il se souve-
noit de tout ce qu'il avoit lû: & il le dé-
bitoit élégamment. Et il étoit même

plus agréable dans sa conversation que dans ses écrits : car dans ses écrits la vaste étendue de son érudition lui faisoit dire des choses hors la chose : & dans sa conversation sa mémoire ne lui représentant que ce qui étoit du sujet , il ne faisoit point de digressions : qui est le défaut qu'on a remarqué dans ses Ouvrages.

C'étoit d'ailleurs un homme de bonnes mœurs, & qui avoit de bons sentiments de la Religion dans sa Religion. Voici ce qu'il dit de lui dans sa Préface sur Simplicius. *Id sanè semper studui laboraviq; , ut non solum à Stoicorum libris , sed etiam à quibuscumque , melior , si possem , exirem potius quàm doctior. Quid fecerim , aut quantum profecerim , aliorum esto judicium. Malo id ex operibus meis , si talia ulla sunt , aestimari , quàm verbis venditari. Non ausim profecto id de me profiteri , me hac ipsa eorum scripta , qua illustrare sum conatus , cum voluptate pervolutasse. Cruciavis hoc me sæpe in illis evolvendis , cum viderem tot me adhuc vitiis scatere ; eaque amare ; hominem meliore Christi disciplinâ imbutum ; qua homines Christi ignari , & solo naturali lumine præditi , tantopere aversati sunt : ut non contenti eorum odium intra se concepisse , etiam odiosa porro aliis ac invisa reddere efficacissimo sermone tentaverint. Pu-
debas*

debat in schola Christi natum & educatum; qui non minus severa suis ad emendationem vite mandavit; & in Stoicorum scriptis sic versatum, ut ea vel possit emendare, tiro-nem tamen adhuc in utraque militia depre-bendi; necdum posse ea prestare ad qua suis-met ipse viribus fultus adspiravit unus ho-muncio, Christi nescius, corpore mutilus, conditione servus, & Irus paupertate.

Mais Mr. Baillet ne se contente pas de recueillir tout le mal que les Adver-saires, ou les Ennemis de Mr. de Sau-maise ont dit de Mr. de Saumaise; il en invante; il falsifie des passages pour le décrier. C'est-ce que je vai faire voir dans la Remarque suivante.

*Falsification de Mr. Baillet d'un passa-
ge de la Vie de Mr. de Peiresc, pour
décrier Mr. de Saumaise.*

III.

MONsieur BAILLET: Mr. Peiresc Tom. 2.
partie 2.
pag. 428.
avoit raison de dire que la France
trouvoit de quoy se consoler de la perte de Mr.
de Saumaise dans l'acquisition qu'elle faisoit
de Mr. Grotius: puisque celui-ci valoit bien
le double de Saumaise en tout: ayant même
plus

*plus d'un avantage sur le Prince des Savans,
Joseph Scaliger.*

Viede Mr.
de Peiresc
par Mr. de
Gassendi.

MENAGE. Lorsque je lûs cét endroit la premiere fois, je crus que ce raisonnement, *puisque celui-ci valoit bien le double de Saumaïse*, étoit de Mr. de Peiresc: & quelque vénération que j'aye pour la personne de Mr. Grotius; quelque admiration que j'aye pour ses ouvrages; quelque obligation que j'aye à la mémoire à cause de l'amitié particulière dont il m'a honoré; je trouvois étrange que Mr. de Peiresc l'eust comparé avec tant d'avantage à Mr. de Saumaïse. Je trouvois même qu'il y avoit quelque espèce d'ingratitude du côté de Mr. de Peiresc: sachant la vénération & la tendresse que Monsieur de Saumaïse avoit pour lui; ce qui paroît par ces paroles que Mr. de Saumaïse écrit à Messieurs du Puy sur la mort de Mr. de Peiresc: *Impar sum animo firmando: qui animo plane despondeo, studiâque nullo habeo loco, ex quo ille non superest, qui illorum fautor promotorque erat. Ac temperaretur quidem desiderium, si licuisset superstiti testatum facere affectum, quem ob collata beneficia merito jure conceperam. Nunc autem est mihi moriendum ingrato, quando ille est grati animi significationi pramortuus. Quod possum,*
illud

illud superest, ut ipsius memoriam veneratione prosequar, & scriptis meis ea transmittam testimonia in posteros, quæ incomparabilis virtus, meritæque nunquam satis æstimanda deprecantur ab homine qui illum, dum vixit, suscepit; pluraque ab illo beneficia, quàm abs quoquam mortalium tulit. Sed dicere plura non possum, quin effluam totus in lachrymas: & necesse est stylum hic abrumppam. Mais comme je ne me fie que de bonne sorte aux citations de Mr. Baillet, aiant été voir l'endroit de la Vie de Mr. de Peiresc, où je croyois qu'il fût parlé de ce jugement de Mr. Peiresc touchant Mr. Grotius & Mr. de Saumaïse, je trouvay qu'il n'y étoit du tout point parlé de Mr. de Saumaïse. Et je n'y trouvay autre chose, sinon que la France avoit de quoy se consoler de la perte qu'elle avoit faite de Scaliger par l'acquisition qu'elle fesoit de Mr. Grotius. *Tanti Grotium ducebat, ut in vicem Scaligeri assertum Gallie diceret.* Qui est à peu-près ce qu'a dit depuis Mr. de la Peyrèrède:

Gallia Scaligerum dederas malefana Batavis:

Grotiaden reddit terra Batava tibi.

Ingratam expertus patriam venerandus uterque est.

Felix mutato crevis uterque solo.

Voilà

Voilà comme Mr. Baillet corrompt les passages, pour décrier les personnes qu'il n'aime pas. Il a de même falsifié un passage de Jonsius pour décrier mes Commentaires sur les Vies, & sur les Sectes des Philosophes de Diogène Laerce, comme je le fais voir au Chap. 22. de ces Remarques. Mais pour revenir à la comparaison de Mr. Grotius avec Mr. de Saumaïse, ces deux grands hommes sont comparables en ce qu'ils sont incomparables, chacun en son espèce. *Pares magis quam similes.*

Réfutation de la Critique de Mr. Baillet, au sujet d'un de mes Mandrigaux Italiens.

I V.

MONsieur BAILLET. Mr. Ménage a fait une composition à Dieu: où il témoigne en termes tout-à-fait touchans reconnoître ses fautes. Il condamne ses engagemens: & sur tout, l'infidélité avec laquelle il dit qu'il avoit abandonné Dieu pour Philis. Il pleure avec des gémissemens & des soupirs, mêlés de sanglots, ce qu'il appelle ses desordres: & il s'en accuse de la meilleure grace du monde. Car quoy qu'il ne prétende nullement

nullement s'excuser, il espère que Dieu aura pourtant la bonté de l'excuser: d'autant plus volontiers que ce Divin Créateur sembloit avoir contribué à le faire tomber dans le piège, en créant sa Philis si belle & si aimable. C'est franchement vouloir nous persuader que Dieu est un peu cause du mal dont il s'accuse. Et un trait si peu attendu, nous fait assez connoître combien les Poètes, que le zèle emporte, sont quelquefois dignes de compassion: & combien ils ont besoin d'indulgence dans leurs meilleures intentions, comme dans les plus mauvaises.

MENAGE. Voici le Madrigal dont est question.

Oimè! pavento e tremo
 Il tribunale tuo giusto e supremo,
 Padre del Ciel; che da' stellanti chiostrò
 L'interno miri de gli affetti nostri.
 Per terrena beltà, caduca; e frale,
 La tua celeste, eterna, ed immortale,
 Infelice obliai.
 Te, per Filli, lasciai.
 Per lei; quantunque dura;
 Arsi; il confesso; nell'età fiorita:
 Arsi; nol niego; nell'età matura.
 O sfortunata vita!
 Tutti i miei giorni, oime! vissi nel fango
 Tra gli amorosi inganni;

Tra

*Tra gli amorosi affanni.
 Or ne sospiro e piango.
 Ammoliscano in pianti il tuo rigore.
 Muovian la tua pietade i miei sospiri.
 Già mille volte dall' Amor deluso,
 Dell' alma a te rubella
 I conosco l'errore, e non lo scuso.
 Scusa lo tu, Signore;
 Ch' a par d' Alba novella,
 Filli formasti sì lucente e bella.*

Qu'est-ce qu'il y a à dire à ces vers ? Ils ont été approuvez généralement de tous ceux qui les ont lûs : à la reserve de nôtre Prédicateur sans Mission : qui pour me décrier dans la Caballe des Dévots de Profession, m'accuse ici d'avoir dit que Dieu a contribué à me faire tomber dans le piège : d'avoir dit , que Dieu est la cause du mal que j'ay fait. Où est-il dit dans ces vers que c'est Dieu qui m'a fait tomber dans le piège ? que c'est lui qui est cause du mal que j'ay fait ? mais quand j'aurois dit que Dieu, pour avoir créé Philis si parfaite, est la cause indirecte, de ma faute, ieroit-ce une impiété ? Il y a cinquante ou soixante ans, qu'on chante à Paris & à la Cour, dans les compagnies des personnes les plus vertueuses de l'un & de l'autre Sexe, des

vers qui disent cela même en termes exprés. Les voici :

*Si c'est un crime de l'aimer ,
On n'en doit justement blâmer
Que les beautez qui sont en elle.
La faute en est aux Dieux
Qui la firent si belle ,
Et non pas à mes yeux.*

Le vieux Boisset fit sur ces paroles un air merveilleux : & je me souviens que Lambert le chantant un jour devant Mr. le Cardinal de Retz, alors Coadjuteur de Paris, Mr. le Cardinal de Retz le lui fit répéter plusieurs fois : ce qu'il n'ust pas fait, s'il ust jugé ces paroles impies. Et je me souviens encore que Mr. le Cardinal de Retz me dît en ce temps-là que ces vers étoient du Poète de Lingendes. Mr. de Charleval m'a depuis confirmé la même chose. Et ce Poète étoit un homme de beaucoup de vertu, & digne parant du Pere Lingendes Prêtre de la Compagnie de Jesus, & de Mr. de Lingendes Evêque de Macon. Il est au-reste à remarquer, que le mot de *Dieux* ; même parmi les Auteurs Chrétiens, tant Profateurs que Poètes ; signifie *Dieu*. Mr. de la Lane dans son Eglogue sur la premiere de mes Eglogues :

Les

*Les Dieux justes & bons ont mis votre
Amarante
Au-dessus des flambeaux de la voute éclairante.*

Lambin dans une de ses lettres à Murret: *Quod Dii immortales omen avertant.* Léonard d'Arezzo dans une des siennes au Pogge: *O Dii immortales, pudeat me levitatem hominis referre.* Le Cardinal du Perron dans sa Confession Amoureuse a dit quelque chose de semblable à ce que j'ay dit dans la conclusion de mon Madrigal. Voici l'endroit:

Pour les vaines douceurs d'un vain contentement

(Il parle à Dieu.)

*J'ay peché, j'ay parlé, j'ay fait injustement.
Mon penser, ma parole, & mon effet m'accuse.*

*Mais las! tous ces pensers, ces propos, &
ces faits,
Procèdent d'un sujet qui parmi mes for-
faits
Sans sa déloyauté me serviroit d'excuse.*

Bertaut Evêque de Sais, a dit aussi à peu-près la même chose dans ce Sonnet à Dieu:

De postposer ta gloire aux loix de son service;
www.libtool.com.cn

De n'avoir dans le cœur rien que son nom écrit,

Et pour charmer un mal qui tous les jours s'aigrit,

Lui faire incessamment de mon cœur sacrifice :

Seigneur, c'est un péché bien digne du supplice;

Que jamais ni l'espoir, ni le temps n'amoindrit.

Mais procédant d'un cœur que l'Amour attendrit,

Ma foiblesse en ce crime est ma seule complice.

Tu sçais bien, ô Seigneur, que, si je l'eusse pû :

Dépuis maintes saisons ce lacq. j'eusse rompu,

Tirant ma liberté d'une main si cruelle.

Comme donc en l'aimant & servant malgré moi,

La contrainte amoindrit mon mérite envers elle,

Elle amoindrit aussi mon offense envers toi.

Mon Madrigal n'est donc criminel que dans le livre de Mr. Baillet. Monsieur Baillet, au reste, demeurant d'accord,

cord, comme il fait, que mon intention est bonne, quand même il y auroit quelque chose à dire à mon expression, il n'a pas dû me diffamer pour cela ; puisque Dieu entend le langage du cœur : qui est ce que j'ay dit dans mon Madrigal :

*Padre del Ciel, che da' stellanti chiostrì
L'interno miri de gli affetti nostri.*

Liv. V.
Epist. 6.

& la Critique de Mr. Baillet ne s'accorde pas en cet endroit avec la charité chretienne. Mais elle ne s'accorde pas non-plus avec ses Jugemens des Savans sur les principaux Ouvrages des Auteurs ; aucun Ecrivain n'ayant formé cette accusation contre mon Madrigal. Et en cet endroit, comme en plusieurs autres où Mr. Baillet me critique, Mr. Baillet ne s'est pas souvenu du précepte de Pline le Jeune : *Primum ego officium Scriptoris existimo, ut titulum suum legat : atque identidem interroget se quid cæperit scribere.* Il a abandonné le titre de son livre. Et en cela, il n'est pas à blâmer : ce dessein de ramasser toutes les injures, toutes les médisances, & toutes les calomnies des Auteurs contre les Auteurs, étant un étrange dessein pour un homme qui se pique de dévotion.

Tenorance

*Ignorance de Mr. Baillet dans la Lan-
gue Grecque , dans la Latine , &
dans l'Histoire des Livres
d'Hippocrate.*

V.

MOnsieur BAILLET qui fait profession de parler de tous les Auteurs Grecs & Latins, fait peu de Grec ; & il ne fait guere davantage de Latin.

Il dit à la page 411. du troisiéme Tome de ses Jugemens des Savans : *On a de la traduction de Jules Scaliger le Livre d'Hippocrate des Insomnies.* Il dit la même chose à la page 186. de la 2. partie du 2. Tome.

Mr. Baillet me permettra de lui dire, qu'Hippocrate n'a point fait de Livre des Insomnies. Le Livre d'Hippocrate que Jules Scaliger a traduit, est intitulé *νυκτεριον* : c'est-à-dire, *des Songes*. *νύκτις* signifie *Songe* ; qui est un mot composé du substantif *νύξ* qui signifie *Sommeil* ; d'où vient *Somnus* ; & de la particule *ἐν*, qui signifie *dans*. Et les Grecs ont ainsi appelé le songe parce qu'il se fait dans

le sommeil. *Insomnia*, au pluriel, signifie songes. Virgile ;

Quæ me suspensam insomnia terrent :

Et *insomnia*, au singulier, signifie *insomnie*.

Mr. Baillet qui ignoroit la différence de ces mots, & qui n'avoit lû que le Titre Latin de *Insomniis* de ce Livre d'Hippocrate, a traduit ce titre par ces mots François des *Insomnies*.

Quels jugemens peut-on attendre sur les Auteurs Grecs & Latins d'un Critique qui fait si peu de Grec & de Latin ? Mais comment nôtre Aristarque pourrat-il juger des anciens Médecins Grecs ; de Galien, d'Arétée ; d'Aétius ; étant si étranger dans la lecture d'Hippocrate, le Prince des Médecins, qu'il ne fait pas même le Titre de ses Livres.

Il est au reste à remarquer que ce Juge Souverain de tous les Auteurs juge sur l'étiquette du Sac. Je veux dire, qu'il ne lit que les Préfaces, & les Tables des livres, avec les Eloges & les Vies des Auteurs. S'il avoit seulement lû les trois premiers mots du livre d'Hippocrate que Scaliger a traduit, il auroit vû qu'il y est traité des Songes & non pas des Insomnies.

J'avois dit à Monsieur l'Abbé de Santeuil

teuil d'avertir son ami Mr. Baillet de cette bévüe. Il l'en a averti : & Monsieur Baillet ~~l'a corrigée dans son~~ premier Tome des Jugemens des Poëtes. Mais il est toujourns vrai de dire , que lors que Mr. Baillet a publié ses quatre premiers volumes , il ne savoit ce que vouloit dire ~~ὑπνός~~ en Grec , & *insomnium* en Latin , & qu'il n'avoit aucune connoissance des titres des livres d'Hippocrate.

Ignorance de Mr. Baillet dans la Langue Grecque , dans la Chronologie , & dans l'Histoire des Philosophes.

VI.

MOnsieur BAILLET dit à la page 421. de son premier Tome : *Chrysippe n'étoit proprement que le Singe d'Epicure pour ses compositions , & le Parasite de ses livres , comme l'appeloit Carnéade. Car il affectoit de faire & d'écrire tout ce qu'il voyoit faire & écrire à Epicure. C'est pourquoy il le copioit souvent ; & quand il le vouloit surpasser , il alloit mendier divers passages des autres Philosophes. Ce qui a fait*

dire à Zénon & à Aristote, que tous festi-
vres étoient pleins de témoignages & de
paroles d'autrui.

Cette faute est épouvantable. Car
outre qu'elle fait voir l'ignorance de
Mr. Baillet dans la Langue Grecque,
elle le convainc d'une ignorance extrê-
me dans l'Histoire des Philosophes, &
dans la Chronologie. Aristote n'a pu
parler des livres de Chrysippe. Il étoit
mort avant que Chrysippe fust au mon-
de. Aristote mourut l'an troisiéme de
la cent quatorziéme Olympiade ; &
Chrysippe mourût dans la cent quaran-
te troisiéme. Mr. Baillet cite pour la
confirmation de son opinion Diogéne
Laërce dans la Vie d'Epicure, à la page
273. de l'Edition d'Angleterre. Mr
Baillet n'a point lû le Grec de cet en-
droit de Laërce ; car il n'entend pas
assez le Grec pour entendre un si long
passage Grec : mais en aiant lû la ver-
sion d'Aldobrandus ; que voicy ; *Epicuri
multam scriptionem Chrysippus amulatus
est : quemadmodum Carneades ait , para-
fitum ejus librorum ipsum appellans : si quid
enim Epicurus scriberet , tantumdem scri-
bere Chrysippus ob amulationem studebat :
quocirca & eadem saepe scripsit , & ea quæ
sibi in mentem illico veniebant , & festina-
tione*

nione parum emendata : testimoniaque tot insunt, ut eis solis libri referti sint, quemadmodum & apud Zenonem & apud Aristotelem inuenire licet, & l'ayant lue ponctué de la sorte que je viens de la représenter, & telle qu'elle est imprimée dans l'édition d'Angleterre ; il a crû que ce que disoit Laërce de Chrysippe, avoit été remarqué par Zénon & par Aristote ; & ces mots, *quemadmodum & apud Zenonem & apud Aristotelem inuenire licet*, veulent dire que ce défaut de rapporter trop de témoignages dans des traitez Philosophiques, qu'on blâmoit dans les écrits de Chrysippe, se rencontroit aussi dans ceux de Zénon & d'Aristote : ce que j'ay expliqué amplement dans la Note que j'ay faite sur ce passage.

Voilà le Critique, qui a entrepris de juger de tous les Savans ; & qui traite Mr. de Saumaïse d'ignorant en toute sorte de Sciences : *En cor Zenodoti, en jecur Cratetis.*

J'avois dit au même Monsieur de Santeuil d'avertir son ami de cette faute horrible. Mais soit qu'il ne l'en ait pas averti, ou soit que Mr. Baillet ait négligé ma remarque, Mr. Baillet n'a pas corrigé cette faute dans ses Rétractations.

*Ignorance de Mr. Baillet dans la Lan-
gue Latine. Faute de Jugement
de Mr. Baillet.*

VII.

MONsieur BAILLET est un grand liseur d'Eloges, comme je l'ay déjà remarqué. Aiant lû quelque Eloge Latin de Lopé de Véga Carpio, Gentilhomme Espagnol, Prestre, & de la Congrégation de S. François, & Ecclesiastique de l'Ordre Militaire de S. Jean; dans lequel Eloge cét Auteur étoit apelé *Magnus Comicus*, à cause d'un nombre prodigieux de Comédies qu'il a faites : Il en a fait dix-huit cents; si on en croit Nicolas Antonio, Auteur de la Bibliothèque des Ecrivains Espagnols; & plus de quatre cents *Autos Sacramentales*. On appelle ainsi en Espagne ces pièces Dramatiques qu'on récite le jour de la feste du S. Sacrement. Mr. Baillet, aiant, lû quelque Eloge Latin où Lopé de Véga étoit appelé *Magnus Comicus*, il a crû que ce mot *Comicus* signifioit un Comédien. Et dans cette créance, il l'a appelé le plus grand Comédien de son temps.

C'est à la page 137. de sa Préface sur les Poètes, au sujet d'une grande invective qu'il fait contre moy, parce que j'ay fait des vers de galanterie. Voicy ses termes: *Nous pourrions en dire autant du fameux Docteur Frere Lopé de Véga, Religieux Espagnol, le plus grand Comédien de la terre: qui ne se défist peut être pas entièrement de ses habitudes: mais qui tâcha du moins de les regler, ou de les réformer par des Ouvrages de piété.* Je pardonne à Mr. Baillet d'avoir ignoré que *Comædus* signifie un Comédien, & que *Comicus*, substantif, signifie un Poète Comique. Mais je ne lui pardonne pas la faute de Jugement qu'il a faite, en faisant monter sur le Theatre un Religieux du Tiers Ordre de S. François, un Docteur, un Prestre, un Gentil-homme, & un Chevalier de Malte.

Mr. Baillet donne toutes ces qualitez à Lopé de Véga.

Voilà l'homme qui est venu juger les vivans & les morts. Il n'est point vrai, au reste, que Lopé de Véga ait été Religieux. Il est vrai que Nicolas Antonio dit de lui, *Tertii quoque Ordinis Sancti Francisci Regulam professus.* Mais cela ne veut pas dire qu'il ait été Religieux du Tiers Ordre de S. François; mais ce qu'on appelle en Espagnol *Tercero*. C'est-à-dire, de la Congregation de S. Fran-

En Espagne la plupart des ge

mariez & de qualité, font de cette Congregation. Et quand Lopé a pris, au titre de quelques-uns de ses Livres, la qualité de *Freyle*, cela ne veut pas dire *Frayle*: qui est le nom qu'on donne aux Moines en Espagne: mais un Ecclesiastique d'un Ordre Militaire. Lopé de Véga étoit Ecclesiastique de l'Ordre de S. Jean. Mr. Baillet n'a pas sù cette difference entre *Freyle* & *Frayle*.

Il me reste à ajoûter, que Lopé de Véga n'ignoroit pas les regles du Théâtre. Ce qui paroît par la Comedie *Il Guante de Doña Blanca*; intitulée autrement, *Quando Lope quiere*; & qu'il a intitulée de la sorte, pour faire voir qu'il ût pû toujours écrire regulièrement s'il ût voulu. Et ainsi on peut dire de lui ce que Sénèque le Pere a dit d'Ovide; *Non ignoravit vitia sua, sed amavit*. Et à ce propos, je ne puis m'empescher de rapporter icy cet endroit de son *Arte nuevo de hazer Comedias en este tiempo*, tel qu'on le trouvera à la fin de cet ouvrage à la 1. des additions. Voyez de plus cy-dessous ch. 55.

*Ignorance de Mr. Baillet touchant la
Langue Italienne.*

VIII.

MOnsieur BAILLET fait de l'Italien: mais il
Cetle

Cette Remarque le va faire connoître ;

A la page 389. de son premier Tome, il appelle Lilius Gyraldus *Le Gyraldi*, par un i Grec. La Langue Italienne n'a point d'i Grec. Et c'est pourquoy Messieurs de Retz, du nom de *Gondi*, n'ont pas û raison d'écrire leur nom par un i Grec : dont j'ay fait demeurer d'accort Mr. le Cardinal de Retz : comme je l'ay remarqué dans la vie de Pierre Ayrault Lieutenant Criminel d'Angers.

Page 6.

A la page 276. & à la page 309. de la seconde Partie du second Tome, & à la page 8. du second, & à la page 46. du troisiéme, & à la page 7. & 8. de la 4. partie du quatriéme. & à la page 27. de la troisiéme partie du même Tome ; & à la page 123. du 4. Tome, Partie 4. & en plusieurs autres endroits, il appelle Giovan Vittorio de' Rossi *Le Vittorio de' Rossi* & à la page 141. Tome 2. premiere Partie il l'appelle *Jan Vincent le Roux*. Et ailleurs il l'appelle *Jan Victor le Roux*. Premièrement ; il s'appeloit *le Rouge*, & non pas *le Roux* : comme il paroist par son nom Latin *Erythraus* : *Joannes Victorius Erythraus* : qu'il a tourné de la sorte en Latin à l'imitation de Nicolaus Erythræus, auteur de l'Indice sur Virgile, un des plus

favans hommes d'Italie ; qui s'appelloit aussi *Le Rouge*. *Puto ego istum esse ex familia Rubcorum, fuit de Rossi, quæ isthuc honestissima, & à Senatus Secretis*, dit Ottavio Ferrari, Professeur célèbre de Padoüe, dans une de ses lettres au Seigneur Daniel Justiniani, Sénateur de Venise, en parlant de ce Nicolas Erythrée. Le mot Italien *Rosso*, dans sa plus ordinaire signification, signifie *roux*. D'ailleurs, *Vittorio* étant un nom de batême, il n'y faut point d'article. Les Italiens mettent des articles devant les noms de famille : mais ils n'en mettent point devant les noms de batême. Ils disent *Torquato Tasso*, *Giovan Battista Guarini* *Pietro Bembo*, *Lodovico Ariosto* : mais ils ne disent point, *il Torquato Tasso*, *il Giovan Battista Guarini*, *il Pietro Bembo*, *il Lodovico Ariosto*. & en traduisant leurs noms en François, nous suivons cette règle. Nous disons *Le Tasse*, *Le Guarin*, *Le Bembe*, *L'Arioste* : & non pas, *Le Torquat Tasse*, *Le Jan Battiste Guarin*, *Le Pierre Bembe*, *Le Louis Arioste*. Il faut excepter de cette règle le nom de *Machiavel*. On ne dit point *Le Machiavel* : ou du moins on ne le dit guère. Il faut encore en excepter le nom de *Petrarque*, & celui de *Bocace*, & celui

& celui de Sannazar, & celui de Politien. On dit indifferamment *Pétrarque* & *le Petrarque*, Bocace & *le Bocace*, Sannazar & *le Sannazar*. Mr. de Balzac dit ordinairement *Le Pétrarque*, & Mr. de Scudéri, *Pétrarque*. *Pétrarque* & Sannazar sont aujourd'hui les plus usités. Mais on ne dit que *Politien* & la raison pour laquelle on ne dit que *Politien*, est que cet Auteur ne nous est guère connu que par ses Ouvrages Latins. Et à propos il est à remarquer, que nous ne mettons point ordinairement d'article devant les noms de Famille des Auteurs Italiens, qui n'ont écrit qu'en Latin, ou qui ne nous sont connus que par leurs Ouvrages Latins. A l'égard de *Dante*, comme c'est un nom de batême, & non pas un nom de Famille, il faut toujours dire *Dante*. Et ceux qui disent *il Danté* en Italien, & *le Dante* en François, ne parlent pas régulièrement.

Pour revenir à notre *Vittorio de Rossi*, cet Auteur s'appelant *Jan Victor* en son nom de batême, il faut donc l'appeler en François *Jan Vittorio de Rossi*, & non pas *Le Vittorio de Rossi*: dont j'avois averti Mr. l'Abbé de Santeuil, afin qu'il en avertist Mr. Baillet. Il l'en a

averti; & Mr. Baillet s'est corrigé de cette faute en quelques endroits de ses derniers Tomes! Je remarquerai icy en passant qu'à l'Imitation de Giovan Vitorio Rossi, qui a rendu son nom en Latin *Janus Nicius Erythraeus*, Gomberville, de l'Académie Française, qui s'appeloit *Marin* en son nom de batême & *le Roy* en son nom de Famille, s'est appelé de même, au tour de sa Taille-douce, *Thalassius Basilides*.

Autre erreur de Mr. Baillet dans la Langue Italienne. Mr. Baillet dit à la page 162. du premier Tome : *On peut mettre au nombre des premiers, tous ces ridicules scrupuleux, qui n'osoient lire l'Ecriture sainte de peur de gâter leur beau Latin: ceux qui empêchoient leurs amis de lire les Epîtres de S. Paul pour le même sujet: non contents de ne les pas lire eux-mêmes, & qui les traitoient de petites lettres de néant.* Et il mêt à la marge de ces derniers mots, *epistolaccias*. Si Mr. Baillet favoit l'Italien, il sauroit que tous ces mots Italiens terminent en *accio*, & *accia*, *Chiesaccia*, *capellaccio*, *cavallaccio*, *libraccio*, &c. sont des augmentatifs: & qu'*epistolaccia*, ou plutôt *pistolaccia*, (car on ne dit plus *epistola*) signifie une grande vilaine lettre. Mr.
Baillet,

Baillet, comme je l'ay déjà remarqué plusieurs fois, est un Copiste de Copiste. Il cite pour son garant, Konigius dans sa Bibliothèque ancienne & nouvelle, qui cite Scipio Gentilis dans son Commentaire sur l'Epître de St. Paul à Philémon. Mais, ni Konigius, ni Scipio Gentilis, ne parlent point de petites Lettres. Voicy les termes de Konigius: *De pietate hominis*; il parle du Cardinal Bembo; *ex hoc facto judica: quando amico aliquando auctor fuit, ne Epistolas S. Pauli, quas contemptim Epistolaccias appellabat; attingeret: vel si cœpisset legere, de manibus abjiceret: si elegantiam scribendi & eloquentiam adamaret: quemadmodum laudatus Scipio commemorat.* Voicy ceux de Scipio Gentilis: qui sont du chapitre 17. *Nam quid de Petro Bembo dicam? Is quidem Epistolas omnes Pauli palam condempnavit: easque, deflexo in contumeliam vocabulo, Epistolaccias est ausus appellare: cum amico auctor esset, ne illas attingeret; vel si cœpisset legere, de manibus abjiceret, si elegantiam scribendi & eloquentiam adamaret.* Ce qui a fait croire à Mr. Baillet qu'*Epistolaccia* vouloit dire une petite épître, c'est que l'Epître de S. Paul à Philémon est fort petite. c'est la source de sa bévüe.

*Erreur de Mr. Baillet touchant un
passage de Gerson, où il est fait
mention de Rabbi Moïse ,
fils de Maimon.*

IX.

MONsieur BAILLET. C'est ce qui a porté Gerson à mettre au nombre des ignorans Critiques ceux qui n'étoient habiles qu'en une sorte de science : parce qu'il est difficile qu'on ne trouve à examiner que des choses d'une même espèce dans un livre. Et il prétend que c'est avec raison que Galien, tout bon Critique qu'il étoit en certaines choses, fut raillé par un Rabin, nommé Moïse, pour s'être mêlé de porter son Jugement sur ce qui étoit hors de sa sphère, & qui passoit ses connoissances.

MENAGE. Ce conte de Gerson est un conte; c'est-à-dire, une pure fable. Car comment Rabbi Moïse auroit-il pu railler Galien, puisque Galien & lui n'ont pas vécu en même temps. Galien vivoit sous Marc Aurèle qui est mort en 180. Et Rabbi Moïse, Juif Espagnol fils de Maimon, d'où il a été appelé *Rambam*, des lettres initiales de son nom *Rabbi Moïse Ben Maimon*, (c'est-à-dire,

dire, *Rabbi Moïse, fils de Maimon*) nâ-
quit à Cordoue en 1131. selon l'opinion
commune, & il mourut en Egypte l'an
de l'Hégire 605. & de nôtre Seigneur
1209. Car il ne faut pas douter que ce
que dit icy Gerson de Rabbi Moïse, ne
doive s'entendre du Maimonide. Rabbi
Moïse appelé *Moïse de Gironde*, de sa
patrie ou de sa demeure de Gironde,
& Rabbi Moïse fils de Nachman, étant
des hommes obscurs en comparaïson
de nôtre Maimonide : duquel on a dit,
à Moïse ad Mosen non surrexit sicut Moses.
C'étoit en effet un des plus savans hom-
mes de son temps. C'étoit un grand Phi-
losophe, un grand Médecin, un grand
Jurisconsulte, & un grand Mathéma-
ticien : & qui au jugement de Scaliger
& de Casaubon ; est le premier des
Rabbins qui a cessé de dire des badine-
ries. Et si Mr. Baillet avoit û l'honneur
de le connoître, il n'auroit pas dit en
parlant de lui, *un Rabbin, nommé Moïse.*
Ce qui me fait souvenir de ce Provin-
cial, qui disoit *un nommé Turenne*

Du reste, le S. Faret, de l'Académie
Françoise, étoit assez de l'avis de nôtre
Rabbin ; aiant écrit dans son Honnête
Homme, qu'il vaut mieux être super-
ficiellement imbu de plusieurs choses,
que

que d'en savoir une seule à fonds : un homme qui ne fait parler que d'une chose , étant obligé de se taire trop souvent.

J'avois fait cette Remarque contre Gerson , lorsque m'étant tombé dans l'esprit que Mr. Baillet pourroit bien n'avoir pas entendu le passage de Gerson , je fus consulter l'original : Et je trouvay en effet que Gerson ne disoit rien moins que ce que Mr. Baillet lui faisoit dire. Voici les paroles de Gerson :

Fuit Galenus in arte sua peritissimus Medicina. Ce qui veut dire , que Galien étoit excellent Médecin Praticien ; & non pas , comme Mr. Baillet l'explique , bon Critique en certaines choses.

Memini dum puerulus studorem in Artibus , ipsum derisum , quia posuit quartam figuram in syllogismis. Mittit , inquit , falcem in messem alienam , quia non Logicus , sed Medicus est. Remarquez que ce ne fut pas Rabbi Moïse qui se moqua de Galien. Gerson ajoute : *Loquitur adversus Galenum Rabbi Moyses Medicus : le Rabbi Moïse étoit Médecin du Roi d'Egypte : quia prasumens de scientia Medicina , præsumpsit consequenter de multis : tanquam illa sicut Medicina cognosceret : in quibus ipsum errasse notavit. Et hic error familiaris est*

est admodum sapientibus hujus sæculi : qui dum se vident honorari pro aliqua scientia ; sit Legum , sit Canonum , sit industria mundialis ; laxant faciliter ora de sermonibus quos nesciunt ; ut de Theologia : quasi verecundarentur aliquid ignorare. Où est-il dit en ce passage que Galien fut raillé par Rabbi Moïse ? Il y est dit seulement que Rabbi Moïse blâmoit Galien de ce que sachant la Médecine , il croyoit savoir une infinité d'autres choses. *Loquitur autem adversus Galenum Rabbi Moyses , Medicus , quia præsumens de scientia Medicina , præsumpsit consequenter de multis.* On peut blâmer une personne après sa mort. Mais quand on dit qu'un tel fut raillé par un tel , cela emporte la présence du railleur & du raillé : ou du moins l'existence de l'un & de l'autre en même temps. Ce qui a trompé Mr. Baillet , c'est que Gerson s'étant exprimé par le présent , *loquitur autem adversus Galenum Rabbi Moyses* , il a cru que Galien & Rabbi Moïse étoient contemporains.

*Le livre des Allégories d'Homère ,
attribué par Mr. Baillet à Héra-
clides-Ponticus , n'est point
d'Héraclides Ponticus.*

X.

Monsieur BAILLET à la page 418. de son troisiéme Tome, parlant des Traductions de Conrad Gesner, dit que Conrad Gesner a traduit *le livre des Allégories d'Homère par Héraclide du Pont*. Il faut dire *Héraclide de Pont*. Mr. Baillet a fait la même faute en plusieurs autres endroits de son livre.

Ce livre n'est point d'Héraclides Ponticus, quoyqu'il soit imprimé sous son nom. Je l'ay montré dans mes Observations sur Diogéne Laërce, à l'article d'Héraclides Ponticus.

Compen-
diosa Ex-
plicatio in
erroris U-
lyssis Ody-
sææ Home-
ricæ, cum
contempla-
tione mora-
li elabora-
ta.

M. Bigot a quelque pensée que le livre des Erreurs d'Ulysse, intitulé *Επίτομος Διήγησις τῆς πρὸς τὸν Ὀδυσσεύς ἢ πρὸς θινείας ἡθικωτέρας φιλοπονηθεῖσα*, & publié à Haguenau en 1531. par Opsopœus, est de ce même Héraclite.

Fausse

*Fausse allégation de Mr. Baillet du
livre de Mr. Huet de Claris
Interpretibus.*

XI.

MOnsieur BAILLET. *Lipse avoit une* Tome 2.
Partie 2.
Pag. 303.
demangeaison plus qu'écholière pour
faire paroître qu'il savoit du Grec : & il
faisoit gloire d'en insérer souvent parmi son
Latin. Enquoy il est blâmé avec beaucoup
de justice par Casaubon : c'est-à-dire par Mr.
Huet : quoyque cette bigarrure parût belle
aux yeux de plusieurs dans le temps de la
nouveauté.

MENAGE. Il devoit dire, *en quoy il*
a été blâmé, puis qu'il ajoute, *quoyque*
cette bigarrure parût belle. Mais il n'est
pas icy question de fautes de langue.
J'en traiteray dans un Chapitre à part,
où je feray voir qu'il y en a plus de cinq
ou six cens dans les quatre premiers
volumes de Mr. Baillet. Il est question
de fausse citation. Casaubon ne dit rien
de semblable de Lipse dans le Dialogue
de Mr. Huet. Et Mr. Huet auroit û
grand tort de faire blâmer Lipse par
Casaubon pour ce mélange de Latin &
de

de Grec ; puisque s'étoit le defaut dont on accufoit Cafaubon : comme Cafaubon le témoigne lui-même dans fa premiere Exercitation contre Baronius. Voicy ces termes : *Quod Latinis Græca immisceam* : Il parle d'Eudæmon Johannis, Candiot Jéfuite, qui l'avoit blâmé de cette bigarrure : *Novum crimen, Cæsar. Nolo eruditorum nostri sæculi ; Turneborum , Lipsiorum , Scaligerorum , exemplo factum tueri. Nolo Panigarola Conciones in medium asferre. Taceo morem multis aliis Concionatoribus partium Romanarum hodie usurpatum ; quæ apud indoctam plebeculam Latina, Græca (aliquando & Hebraica) recitant sæpe : Latina præsertim, sine interpretatione. Certè olim Cicero ad Pomponium Atticum, Græcè doctum, ita scripsit, ut ego ad Frontonem Ducaum, Græci sermonis intelligentem. Mr. Manjot, tres-célebre & tres-savant Médecin de Paris, qui mêle ainfi beaucoup de Grec parmi le Latin, s'en exufe auffi par l'exemple de Cafaubon. Tout cela fait voir que Mr. Baillet n'a jamais lû les Ouvrages de Cafaubon, & qu'il a lû avec peu d'attention le Dialogue de Mr. Huet de *Claris Interpretibus*.*

*Il n'est point vray que les Oeuvres de
Quintilien ayent été trouvées par
le Pogge Florentin dans la bou-
tique d'un Charcutier.*

XII.

MONsieur BAILLET, page 61. de la 2. partie du 2. Tome : Paul Jove témoigne qu'on est particulièrement obligé au Pogge de Florence d'avoir deterré & mis au jour les livres de Cicéron de Finibus, & de Legibus : & le Quintilien, qu'il sauva de la boutique d'un Charcutier.

MENAGE. Il est vray que Paul Jove a écrit que le Pogge avoit trouvé les Oeuvres de Quintilien, & qu'il les avoit trouvées dans la boutique d'un Chaircutier ou Charcutier ; car on dit l'un & l'autre, quoyqu'on ne dise que *charcuter*. Mais cette dernière particularité n'est pas véritable. Ce fut dans le fonds d'une tour du Monastère de S. Gal que le Pogge trouva ce trésor. Il le témoigne luy-même dans une de ses Lettres à Guérin de Vérone, écrite le 17. de devant les Calendes de Janvier de l'année

née 1417. & datée de Constance , où il se trouvoit alors au sujet du Concile. La copie de cette lettre se trouve à la tête d'une copie du Quintilien trouvé par le Poggé. Laquelle copie de Quintilien paroist avoir plus de 200. ans. Et cette copie , qui étoit de la Bibliothèque de Mr. Heinsius ; comme il paroist par ces termes de la page 5. de la 2. partie du Catalogue de cette Bibliothèque , imprimé à Leyde en 1682. *Quintiliani Institutiones Oratoria MS^e. è Bibliotheca Monasterii Sancti Galli à Poggio Florentino eruta* ; est aujourd'huy dans celle de Mr. Colbert de Seignelay , nombre 1217. où le savant & l'obligeant Mr. Baluze me l'a fait voir. Voicy les termes de cette lettre qui regardent cette particularité : *Est autem Monasterium S. Galli prope urbem hinc mil. pas. viginti. Itaque nonnulli , animi laxandi , & simul perquirendorum librorum , quorum magnus numerus esse dicebatur , gratiâ , eò perreximus. Ibi inter confertissimam librorum copiam , quos longum esset recensere , Quintilianum comperimus , adhuc saluum & incolumem , plenum tamen situ & pulvere squalentem. Erant enim non in Bibliotheca libri illi ; ut eorum dignitas postulabat ; sed in teterimo quodam & obscuro carcere : fundo*

fundo scilicet unius turris : quo ne capitales quidem rei damnati retruderentur.

Léonard Arétin, dans une de ses Lettres au Pogge, qui est la 4. du livre 4. de ses Lettres, lui parle de la découverte de ce trésor, en ces termes: *Quintilianus prius lacer atque discerptus, cuncta membra sua parte recuperavit : vidi enim capita librorum. Totus est : cum vix nobis media pars; & ea ipsa lacera superesset. O lucrum ingens ! infferatum gaudium ! Ego te, Marce Fabi, totum, in tegrumque afficiam, & quanti tu mihi tunc eris, quem ego quamvis lacerum crudeliter ora, ora, manusque ambas, populatæque tempora, ruptis auribus & truncas inhonesto vulnere nares, tamen propter decorem tuum in delitiis habebam. Oro te, Poggi, fac me quam citò hujus desiderii compotem : ut si quid humanitus impenderit, hunc prius viderim quam è vita discedam. Nam de Asconio quidem & Flacco, licet uterque placeat, tamen non usque adeo laborandum existimo : quorum si neuter unquam fuisset, nihil ferè minùs Latinitas haberet. At Quintilianus, Rhetorica pater & Oratoria magister, ejusmodi est ut cum tu illo diuturno ac ferreo barbarorum carcere liberatum huc miseris, omnes Hetruria populi gratulatum concurrere debeant. Mirorque, te, & illos qui tecum erant, non statim in hunc manus*
avi-

avidus iniecisse: quem ego post Ciceronis de Republica libros, plurimum à Latinis desideratum, et praecunctis deploratum, affirmare ausim. Ces paroles, diuturno ac ferreo barbarorum carcere liberatus, font voir que ce manuscrit de Quintilien n'a pas été trouvé dans la boutique d'un Chaircutier, mais dans quelque Bibliothèque de Moines. Cette lettre de Léonardo d'Arezzo est écrite de Florance en 1416. aux Ides de Septembre. Il me reste à remarquer, que dans la lettre 7. du même livre, écrite au même Pogge, il ya, *Quintilianus tuus laboriosissime emendatur. Permulta sunt enim in nostro vetusto codice, quae addenda tuo videantur: sed in quibus locis vetustas de erat, hoc est in synopsis illis grandioribus plerisque in locis insana bilis morbus est.* J'apprens de la lettre précédante de Léguard Aretin écrite du 4. des Nones de Janvier 1415. au même Pogge, que le Pogge avoit trouvé en France des Oraisons de Cicéron: dont Paul Jove n'a point fait de mention. *Insuper, ut tu nuper in Gallia Orationes duas Marci Tullii, quas nostra secula nunquam viderant, tuâ diligentia perquisitas, reperisti: sic ego nuper Areti Epistolam quandam reperi, quam te nunquam vidisse certe scio. In ea non sine stomacho Tullius Petrar-*

ta respondet. Cette réponse de Cicéron à Pétrarque est une raillerie sur la lettre que Pétrarque a écrite à Cicéron. Et j'apprens du Pogge dans son Dialogue de *Infelicitate Principum*, page 394. qu'il en avoit trouvé huit en Allemagne, outre Quintilien & Columelle. Voici l'endroit: *Suscepit hic me intuens*: C'est Nicolas Nicolo qui parle au Pogge: *olim diligentiam & laborem pergrandem Alemania librorum perquirendorum gratia, qui in ergastulis apud illos reclusi detinentur in tenebris, & carcere caco: qua in re multum profuit Latinis Musis ejus industria. Nam octo Ciceronis Orationes; integrum Quintilianum; Columellam: qui antea detruncati & deformes apud nos erant: & item Lucretii partem: pluresque alios Latina lingua Auctores praeclaros, restituit nobis: pluraque ex divinis carceribus, quibus inviti, obsoletique opprimuntur, eruiisset: sunt enim multis vinculis & fædo carcere abstrusi: nisi fortuna defuissent. Hac cum ab eo fuissent in lucem edita, cumque uberior, & quasi certas spes proposita esset ampliora inveniendi, nunquam postea aut Princeps, aut Pontifex, minimum opera, aut auxilii, adhibuit, ad liberandos praeclarissimos illos viros ex ergastulis Barbarorum.*

J'oubliois à remarquer, que le Poc-
C
cianzio

cianzio dans son Catalogue des Ecrivains Florentins, au chapitre du Pogge, a écrit que le Pogge avoit trouvé le Quintilien dans un Monastere de Constance. Il s'est trompé à l'égard du lieu du Monastere.

Je remarquerai ici en passant, que le Poccianzio, au lieu allégué, appelle le Pogge *Poggius Brandolinus*: ce qui pourroit donner sujet de croire, que *Poggius* auroit été le nom de Batême du Pogge, & *Brandolinus* son nom de famille. Mais un de ses fils s'étant appelé lui-même *Baptista Poggius* à la tête de la Vie qu'il a écrite du Cardinal Dominico Capranica, imprimée dans le 3. volume des Mélanges de Mr. Baluze, & un autre étant appelé *Jacopo Poggio* dans la Lettre de *Sebastiano de Rossi* touchant la querelle d'entre le Tasse & l'Academie della Crusca, il est constant que son nom de famille étoit *Poggius*.

Erreur de Mr. Baillet touchant les inscriptions des Dialogues de Platon.

X I I I.

MOnsieur BAILLET. Platon n'a point donné d'autres titres à ses Dialogues que les noms des personnes qui y avoient quelque part; ou quelque rapport, quel qu'il pût être. Tome 1. page 500.

MENAGE. Il est tres-faux que Platon n'ait point donné d'autres titres à ses Dialogues que le nom des personnes qui y avoient quelque part. Il leur a donné double titre: l'un tiré de la personne; & l'autre de la chose. Ce qui a été remarqué par Laërce, en ces termes: διπλῆς δὲ ἔχεται τῆς ἐπιγραφῆς ἕκαστε τῶν βιβλίων, τῇ μὲν ἀπὸ τοῦ ὀνόματος τῇ δὲ, ἀπὸ τοῦ πραγματος. Il paroît par ce qu'a dit ici Mr. Baillet qu'il n'a pas même lû les titres des Dialogues de Platon.

*Le véritable nom de famille de Politien
www.libtool.com.cn
ignoré par Mr. Baillet.*

X I V.

Page 359.
du 3 Tome. **M**Onsieur BAILLET a intitulé le 816. Chapitre de son livre des Jugemens des Savans, POLITIEN (*Ange Bass.*) du Mont Pulcien: mort en 1494. Et il a écrit dans la Table des Auteurs dont il parle dans son livre, *POLITIEN, Ange Bassien.* Qui a jamais dit que Politien s'appelast *Bass*, ou *Bassien*? On a dit qu'il s'appeloit *Basso* en Italien, & *Bassus* en Latin. Schioppius l'appelle *Bassus* dans une de ses lettres à Iule César Cappacio, imprimée dans ses Paradoxes Littéraires, qu'il a publiez sous le nom de Pascasius Grossippus. *Hic tamen*, (il parle de Sannazar) *præ se Angelum Bassum; à patria, Politiani nomine notiores; non aliter quàm si vix ultima nota Grammatista foret, contemnere, & versibus insectari ausus est: quòd eum sermonis puritate minimè sibi parem esse, rectè judicaret.* Et Vossius le pere, l'Auteur de la Bibliographie curieuse, & plusieurs autres, l'ont appelé

Dom Ma-
billon dans
son Voyage
d'Italie p.
178. le fait
mourir en
1509. c'est
une faute
d'impres-
sion.

appelé ensuite de ce nom. Cependant il est certain qu'il s'appeloit Cino, & non pas Bassa. Ce qui se justifie par ce fragment d'une lettre de Mr. Magliabechi à Mr. Bigot, que j'ay produit dans mes Origines Italiennes au mot Poliziana : *Nello scorrere per tanto alcune scritture di Mansignor Sommai, è veduto che essa aveva notato ch'el Poliziano era de' Cini. Il che parandomi uno sproposito, per averlo sempre veduto, citato per de' Bassi, mostrai tal cosa al signor Capitan della Rena, che era da me. Et il signor Capitano subito mi rispose, che veramente il Poliziano era de' Cini del che ne aveva una prova certissima & evidentissima, alla quale non si può rispondere. Cioè ch'el medesimo Poliziano così appunto si sottoscrive nel Testamento del Pico della Mirandola, veduto e letto dal medesimo Signor Capitano. Mi maraviglio del Vossio, ed universalmente di tutti gli altri, che concordemente la chiamano Angelus Bassus; non sapendo di dove si cavino quel Bassus.* Pour ce qui est du nom de Politien, il ne se revoque pas en doute que Politien n'ait été appelé Pulcien, de la ville de Monte-pulciano, sa patrie. Sannazar l'appelle Pulcianus, par mépris, au lieu de Pulcianus, ou Politianus. Machiavel dans ses Histoires de Florance l'appelle

Agnolo Montepulciano. Il changea ensuite le nom de *Pulciano* en celui de *Politiano*. C'est ce que j'ay appris de cet endroit de l'Apologie de Majoragius sur le changement de son nom *Antoine* le Comte en celui de *Marcus Antonius Majoragius*: *Quid Politianus, vir ita facundus & oratione politus, ut non sine causa nomen illud ad scripsisse sibi videatur, an non Angelus antea de Monte Pulciano fuit?* & à propos de cette politesse, il est à remarquer qu'Erasme disoit en parlant d'Angelus Politianus, *Mallet esse Politianus quam Angelus*. Mais comme Montépulci s'appelle en Latin *Mons Politianus*, Politien en prenant le nom de *Politianus*, n'a point apparemment, songé à sa Politesse.

Mr. Baillet peut bien juger par cette Remarque & par la précédante, qu'il n'ût pas mal fait de me consulter sur son livre, comme quelques uns de ses amis luy conseilloient.

Ce que dit Mr. Baillet que Jules Scalliger a dédié ses livres des Causes de la Langue Latine à Sébastien Gryphe Imprimeur de Lyon, n'est pas véritable.

X V.

MONsieur BAILLET. Jules Scalliger, pour témoigner l'estime qu'il faisoit de l'habilité & du mérite de Sébastien Gryphe, plutôt que pour l'engager à imprimer ses Ouvrages, luy dédia les treize livres qu'il fit des Causes de la Langue Latine en 1540. Dans l'Epître qu'il luy adresse, il dit qu'il avoit voulu mettre son ouvrage sous sa protection, & luy en confier la publication, afin que comme la Postérité ne manqueroit pas d'avoir une estime & une vénération particulière pour sa piété sincère; pour sa doctrine plus que commune; pour son insigne honnesteté, & pour ses autres qualitez excellentes: on pût juger de l'utilité & de l'importance de son ouvrage, non seulement par le credit qu'il plairoit à Gryphe de lui procurer, mais encore par la réputation & les ornemens qu'il voudroit lui donner en le mettant au jour.

MENAGE. Il n'est point vrai que
C 4 Jules

Jules Scaliger ait dédié ses livres de *Causis Lingua Latina* à Sébastien Gryphe, Imprimeur de Lyon. Il lui a seulement écrit une Lettre au sujet de ce livre qu'il devoit imprimer ; par laquelle il lui dit, *Tuam verò, mi Gryphi, veram pietatem, excellentem eruditionem, insignem humanitatem, his nostris lucubratiunculis & praesse volui, & moderari: si id tibi ita collivisset: ut Posterì intelligerent, ejus frugis proventum, si qua ad eorum commoda per nos exulta esset, à nobis tantum commendari, quantum ex diligentia tua, atque auctoritate gratia consequi potuisset.* Est-ce là une Dédicace? Jules Scaliger a écrit de même une lettre à l'Imprimeur Vascosan, pour lui recommander l'édition de son livre de la Subtilité. Outre que Jules Scaliger étoit trop glorieux pour dédier un de ses livres à un Imprimeur, il n'avoit garde de dédier à Gryphe ses livres des causes de la Langue Latine, puis qu'il les avoit adressés à son fils aîné Silvius Cæsar Scaliger: auquel il a aussi adressé sa Poétique. Jules Scaliger a écrit à Sébastien Gryphe de la même façon que Quintilien a écrit à Tryphon le Libraire pour lui recommander ses Institutions Oratoires qu'il avoit dédiées à Marcellus, & de la même façon que

que Scévole de Sainte Marthe a adressé des Hendécasyllabes à Mamert Patisson, pour lui recommander l'édition de ses Ouvrages.

Mais il est vray que Sébastien Gryphe étoit un homme savant. Majoragius l'appelle *vir insignis ac litteratus*. C'est dans son Apologie touchant le changement du nom d'*Antonius Maria Comes* en celui de *Marcus Antonius Majoragius*. Et Jean Vouët de Reins, dit en Latin *Vulteijs*, a écrit dans une de ces Epigrammes, qui est du livre premier, que Robert Etienne corrigeoit fort bien les livres, que Colinet les imprimoit fort bien, mais que Gryphe savoit fort bien & les imprimer & les corriger.

*Inter tot norunt libros qui cadere, tres
sunt*

Insignes. Languet cætera turba fame.

*Castigat Stephanus, sculpit Colinaus.
utrumque*

Gryphius edocta mente manuque facit.

Sébastien Gryphe a fait une Préface à son Virgile : qui est tout-à-fait bien écrite. Celle qu'il a mise devant son Politien, est aussi fort belle.

Il y avoit à Venise en 1557. un Imprimeur du nom de Jean Gryphe.

Marc d'Ephèse : dont voicy les termes ;

καὶ Σιμεὼν δὲ ὁ κατὰ Θεολόγος ὁ καὶ Μισθοφρεστὴς
 καλούμενος, qui est aussi celle du Pere Théo-
 phile Renaud dans son *Traité de Theophilus* : ou bien de Siméon Prévoist de S.
 Mamez de Xérocérque, selon l'opini-
 on de Leo Allatius dans sa *Diatribè de*
Simeonum Scriptis, page 143. *Male Ju-*
niolem Theologum cum Metaphraste
confundit Methonensis, aliquorum Codicum
Manuscriptorum auctoritate deceptus, quæ
Traëtatulos Symeonis Præpositi Sancti Ma-
mantis sub hoc titulo notant, τὸ Μισθοφρέστου
καὶ τοῦ Θεολόγου ἔργα καλεῖσθαι. Ce sont les ter-
 mes de Leo Allatius. Le Cardinal Bona
 dans sa Notice des Ecrivains citez dans
 ses livres de la Psalmodie, est de l'opi-
 nion d'Allatius. S. Grégoire de Nazi-
 anze a été appelé simplement *Le Théo-*
logien. C'est ainsi qu'il est qualifié à la
 tête de ses ouvrages. Anastase le Sinaïte
 dans ses Questions & Réponses sur l'E-
 criture Sainte, page 62. & 152. l'a-
 pelle du même nom. τὸ αὐτὸ καλεῖται τὸ
 Θεολόγικον, & l'Auteur de sa vie a écrit,
 qu'il est le seul qui après S. Jean l'Evan-
 géliste, a été appelé Θεολόγος. Voicy la
 source de l'erreur de Mr. Baillet, Le
 Cardinal Bona a dit au lieu allégué :
Simeonis Præpositi Monasterii Sancti Ma-
mantis:

mantis : quem Græci Novum Theologum post Nazianzenum vocant. Ce qui doit signifier que *S. Grégoire de Nazianze* aiant été appelé *le Théologien*, on a appelé ensuite ce *Siméon*, *le Jeune Théologien*. Cela paroît par ces paroles du même *Bona*, à l'article de *Grégoire de Nazianze* : *Gregorius Nazianzenus, dictus Theologus*. J'oubliois à remarquer que *S. Jean Climaque* dans son *Degré XXI.* aiant cité *Grégoire, le Théologien*; l'Auteur des *Éclaircissemens* sur le livre de *S. Jean Climaque*; qui est *Mr. le Maître*; à crû que ce *Grégoire* étoit le Pape *S. Grégoire*. Voyez ses raisons.

Ce que dit Mr. Baillet, que quelques-uns ont crû que Cassiodore avoit fait perdre l'Histoire Tripartite d'Epiphane le Scholaſtique, est dit contre toute ſorte d'apparence.

X V I I.

MR. BAILLET. *Plusieurs ont crû que Cas-* Tome 1.
Page 460.
siodore nous avoit fait perdre l'Histoire Tripartite d'Epiphane le Scholaſtique, en l'abregeant. Mais on n'a point grand

sujet de croire que la Compilation de Cassiodore nous ait fait faire une perte fort considérable, puisque l'Ouvrage d'Epiphane le Scholastique n'étoit qu'une version pitoyable de Socrate, Sozomène & Théodoret de laquelle on peut dire que la privation nous est plus utile que la possession ne nous en seroit avantageuse.

MENAGE. Mr. Baillet ne fait pas l'Histoire de cette Histoire Tripartite de Cassiodore. La voicy : Socrate, Sozomène, & Théodoret, avoient composé chacun une Histoire Ecclésiastique. Ces Histoires n'étant point traduites en Latin du temps de Cassiodore, Cassiodore pria son ami Epiphane le Scholastique de les traduire. Epiphane le Scholastique les traduisit. Et Cassiodore aiant ensuite rangé par l'ordre des temps ce qui étoit dans ces Histoires ; il en composa une Collection, qu'il appela *l'Histoire Tripartite*, parce qu'elle étoit composée des Histoires de ces trois Auteurs, Socrate, Sozomène, & Théodoret. Comment donc Cassiodore auroit-il pû faire perdre l'Histoire Tripartite d'Epiphane le Scholastique, puisqu'Epiphane le Scholastique n'a point fait d'Histoire Tripartite ; & que c'est au-contraire Cassiodore

Anti-baillet.

63

dore qui l'a faite ; & que c'est luy
quil'a nommée de la sorte.

www.libtool.com.cn

*Méprise de Mr. Baillet touchant un
Ecrit du Cardinal Bona.*

X V I I I .

MOnsieur BAILLET. *Le Cardinal* Tome 2.
Bona a fait voir qu'il étoit assez judi- Page 106.
*cieux Critique dans le Jugement des Auteurs
Liturgiques qu'il a mis à la tête de ses livres
de la Psalmodie.*

MENAGE. Mr. Baillet n'a pas lu ce
Jugement du Cardinal Bona. S'il l'a-
voit lu, il y auroit vu que ce Jugement
comprend généralement tous les Au-
teurs citez par le Cardinal Bona dans
ses livres de la Psalmodie, tant les pro-
fanes que les Ecclésiastiques : & que le
Cardinal Bona y donne son Jugement
sur Anacréon, sur Pétrone, sur Ovide,
sur Perse, &c. Voici le titre de ce Ju-
gement: *Notitia Auctorum & librorum qui
in hoc Opere citantur, notantur, illustran-*
tur. & dans ce livre de la Psalmodie,
du Cardinal Bona, il n'est point question
d'Auteurs Liturgiques. Mais comme
long-temps après avoir fait le livre de la
Psalmodie, le Cardinal Bona en fit un
intitulé de *Re Liturgicâ* ; qu'on appelle
en

en François les *Liturgiques* du *Cardin Bona*; cela a brouillé notre homme, lui a fait parler d'Auteurs Liturgiqu

Ce que dit Mr. Baillet que Bodin a fait sa Traduction des Cynégétiques à Turnébe, n'est pas véritable.

X I X.

C'est ainsi
qu'il faut
dire, &
non pas
Oppien.

Tome 2.
partie 2.

Bodin a fait des Notes sur les *Cyné-*
tiques d'*Oppian*: & il les a tradu-
en vers Latins. Mr. Baillet dit que *Je-*
din a volé cette Traduction & ces Notes
à Turnébe. C'est dommage, dit-il.

Bodin avoit volé cet ouvrage à *Turnébe*.
Quelle construction? Mais il ne s'agit
ici question de fautes de langue.
justifier que cette Traduction est de
Turnébe, Mr. Baillet nous renvoie

page 75. France Orientale de Mr. *Colombee*,
où il n'est rien dit de semblable. *Turnébe*
y rapporte seulement une lettre de *Bona-*
gars à *Ritterhusius*, où *Bona-*
qu'on ne doutoit point que les corrections
de *Bodin* sur *Oppian* ne fussent de
Turnébe. L'édition de ce livre

Dans la
Préface
sur *Op-*
pian.

din a précédé la mort de *Turnébe*.
plusieurs années. Et *Turnébe*
plaint qu'on lui avoit volé quelque
de ses corrections sur *Oppian*.
point plaint qu'on lui ait volé sa
duction. *Septem*

Anti-baillet.

69

emendaveram Oppianum de Venatione, partim animi conjectura, partim libri veteris ope: Eas emendationes quidam usurpavit, & sibi donavit: quas tamen non putabam tanti ut in furtivis rebus esse deberent. Eas à nobis vindicatas & recuperatas esse, nemo conqueri debet: Nam rerum furtivarum lege aeterna est auctoritas. Scaliger dans son premier Scaligerana, dit aussi que Bodin lui a pris des pages entières de son Varron. Et il est assez vrai-semblable que Bodin ayt pris à Turnèbe quelques-unes de ses Emendations sur Oppian. Mais il n'est ny vray semblable ny véritable qu'il lui ayt pris cette Version en vers.

Mr. Baillet n'a point lû les originaux. Plusieurs particularitez de Démosthène de Marseille Médecin Gaulois, ignorées par Mr. Baillet.

X X.

Monsieur BAILLET. Un des plus re- Tome 1.
nommez d'entre les Médecins Gaulois Page 1109
a été sans doute Démosthène, dont il nous est resté quelques fragmens dans les Oeuvres d'Aëtius d'Amide. C'étoit un homme d'une industrie toute extraordinaire, & que Galien admiroit particulièrement pour sa grande expérience & son exactitude achevée.

MENA-

MENAGE. Il est vray qu'il y a divers fragmens des livres de ce Démonsthéne dans Aëtius: & tous ces fragmens se trouvent inférez dans le 7. livre d'Aëtius.

Il est vray aussi que Galien a parlé de ce Médecin Gaulois en plusieurs endroits de ses Ouvrages. Mais il est faux qu'il en ait parlé avec cette admiration, dont parle Mr. Baillet. Cette admiration, & cette grande expérience, & cette exactitude achevée, sont de l'in-

Dans son *Traité de l'Académie vétérinaire de Paris*, imprimé au commencement du 1. Tome de l'Histoire de l'Université.
vention de César Egasse du Boulay, Greffier de l'Université de Paris, que Mr. Baillet a cité pour son garand. Mr. Baillet, comme je l'ay déjà remarqué, est un Copiste de Copiste.

J'ay écrit l'Histoire des anciens Médecins, & afin que Mr. Baillet ne m'accuse pas d'imposer en cela à mes Lecteurs, je veux bien l'avertir qu'il est fait mention de cette Histoire non imprimée dans la

Préface de la Bibliothèque des Médecins de Martinus Lipénus, & dans une lettre de Henri Meibomius fils de Jean, à George Jérôme Wolschius Médecin d'Ausbourg: & dans les Mélanges Historiques (page 86.) de Mr. Colommiez.

Voicy ce que j'ay remarqué dans cette Histoire: & d'après Démonsthéne. commenous l'apprenons

prenons de ces mots de Galien, *ὁ δὲ Δημοδῆς τῷ Μασσαλιώτῃ*, qui sont du livre cinquième des Compositions des Médicamens par les genres, à la page 391. ligne 52. de l'édition Grecque de Basle. Il vivoit sous Néron : car selon Galien, livre 4. de la Différence des poux, page 46. de la même édition, il étoit disciple d'Alexandre surnommé *le Philaléthe*, lequel vivoit du temps de Strabon sous l'Empereur Tibère. Strabon livre 12. vers la fin : *συγῆ δὲ καὶ ἡμῶς διδασκαλῶν Η' εὐφίλου ιατρῶν μέγα ὄντα Ξεξίδος, καὶ μὲν πάντες Ἀλεξάνδρου τὸ Φιλαλήθους*. Et il fut surnommé *Philaléthe* comme son Maître Alexandre, *τὸ Δημοδῆς, ὡσαύτως τὸ διδασκαλῶν Φιλαλήθους ἐπιλεθῆναι* dit Galien à l'endroit cy-dessus allégué du livre 4. de la Différence des poux. Galien produit une de ses emplâtres au livre 5. des Compositions des Médicamens par les lieux, à la page 228. ligne 21. de l'édition dont nous avons parlé. Il avoit fait trois livres des Maladies des yeux : ce que j'ay appris du livre 4. de Galien de la Différence des poux page 46. Et c'est de ces livres que sont pris les fragmens citez par Aëtius, dont il a été parlé. Et ces livres, selon le témoignage de Galien, dans son livre 5. des Compositions des Médicamens par
les

les genres, page 415. étoient fort estimez. Le Mazzoné, dans son Commentaire sur la Comédie de Dante, le fait auteur du Poëme des Bithyniaques. *Le cose di Bitinia raccontate in un Poëma da Demostene, non Oratore, ma Medico, come à scritto Stefano.* Ce Mazzoné étoit le premier Critique d'Italie de son temps. Et le Salviati en a parlé comme du plus grand homme du monde, en ces termes: *Uomo, se mai ne fu alcuno, scienziato in supremo grado; cittadino in tutti i linguaggi; maestro perfettissimo in tutte le facultà: che tanto sa di quanto si rammemoria; di tanto si rammemoria quanto egli à letto; cotanto à letto, quanto oggi si trova scritto.* Cependant ce grand Critique s'est tout-à-fait trompé en faisant Démosthène le Médecin auteur du Poëme des Bithyniaques. L'Auteur de ce Poëme c'est Démosthène de Bithynie, comme il paroît par plusieurs endroits de Stephanus le Géographe; duquel nous aprenons, au mot *Ὀλζών*, qu'il avoit aussi écrit des Origines des Villes.

J'oubliois à remarquer que nôtre Démosthène étoit de la Secte d'Hérophile: car son Maître Alexandre le Philaléthe étoit de la même Secte, comme nous l'apprenons de Galien au lieu allégué du
4. livre

4. livre de la Différence des poux.

*Fausse citation de Mr. Baillet du livre
de mes Observations sur la
Langue Françoisé.*

· X X I .

MONsieur BAILLET. *L'Amiral de Joyeuse donna une Abbaye pour un* Tome 1.
pag^e 559.
seul Sonnet, au rapport de Mr. de Balzac.
Et Mr. Ménage ajoute, que le même Ami-
ral ne fit point de difficulté de donner dix mille
écus pour une pièce impertinente qui lui avoit
plû. Et là-dessus il cite, dans ses Preu-
ves, la seconde partie de mes Observa-
tions sur la Langue Françoisé, à la pa-
ge 26.

MÉNAGE. Je ne sçai ce que c'est que
cette histoire de l'Amiral de Joyeuse,
dont Mr. Baillet me fait l'Historien. Et
je n'en ay jamais parlé, ni dans l'endroit
de mes Observations sur la Langue
Françoisé cité par Mr. Baillet; ni dans
aucun autre de mes Ouvrages.

Fausse

*Fausse citation de Mr. Baillet du livre
de l'Histoire Philosophique de Jon-
sius. Calomnie de Mr. Baillet
au sujet de mon Laërce.*

XXII.

Tom 2.
Page 222.

Monsieur BAILLET. *Le dernier & le plus considérable de ces Critiques (il parle des Commentateurs de Laërce) est sans doute Mr. Ménage: qui paroît néanmoins n'être pas encore entièrement satisfait de ce fruit de ses veilles: & qui témoignoit, il y a quelque temps, être en disposition de le retoucher pour une nouvelle édition. Et de fait, Jonsius prétend que nonobstant les soins & les observations de Mr. Ménage (il falloit dire, nonobstant les corrections & les restitutions) il ne laisse pas d'y avoir encore des endroits corrompus, desunis, transposés, & mutilés, dans les livres de Diogène Laërce. Et là-dessus il cite Jonsius à la page 278. du livre troisième de son Histoire des Philosophes.*

MÉNAGE. *Qui n'y seroit trompé? Quand mon Diogène Laërce a paru, Jonsius étoit mort il y avoit déjà quelques années: & ainsi Jonsius ne peut avoir*

avoir fait mention de mes Commentaires sur cet Auteur. Le livre de Jonsius fut achevé d'imprimer en 1659. & mon Laërce en 1664. Et Jonsius mourut avant la publication de son livre. Ce que Jonsius a dit dans son Histoire Philosophique, au lieu allégué, que dans les écrits de Diogène Laërce il y avoit encore des endroits corrompus, desunis, transposés, mutilez, doit donc s'entendre des éditions antérieures à la mienne. Mais Mr. Baillet qui attaque ma réputation de tous côtez, a été bien-aïse de faire croire que mes Observations sur Laërce ne méritoient pas les loüanges que leur a données Mr. Péarson Evêque de Chester, le plus savant des Anglois. Il est vrai qu'elles ne les méritent pas : mais comme Mr. Péarson me louë de modération & de candeur, & que Mr. Baillet m'attaque de ce côté-là à outrance, je demande permission à mes Lecteurs de rapporter ces loüanges dans la Remarque suivante, afin de les opposer à la calomnie de Mr. Baillet.

Ignò-

Ignorance de Mr. Baillet dans son métier de Bibliothécaire, au sujet de Mr. Péarson, Evêque de Chester en Angleterre.

XXIII.

MOnsieur BAILLET a écrit à la page 527. de la seconde partie de son second tome, que Mr. Péarson a donné des Notes & des Corrections sur Diogène Laërce: ce qui est tres-faux sauf le respect que je dois au caractère de Mr. Baillet. Mr. Péarson n'a rien fait sur Diogène Laërce: mais il a fait imprimer Diogène Laërce *Diversorum*: qu'il a dédié au feu Roi d'Angleterre Charles II. Et au sujet de mes Observations sur cet Auteur, il a ajouté à son Epître Dédicatoire une grande lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser. C'est dans cette Epître Dédicatoire, qu'il m'a appelé un grand ornement de l'Eglise Gallicane: aiant remarqué quelque sorte d'érudition dans mes écrits, & croyant que je fusse véritablement Abbé, parcequ'on m'appeloit l'Abbé Ménage. *Harum reliquiarum* (Il parle de l'Histoire des Philo-

Philosophes) locupletissimus penus , ac
 pene solus , est Diogenes Laërtius : in quo
 illustrando cum nonnulli operam suam haud
 malè collocassent , novissime ÆGIDIUS
 MENAGIUS , Ingens Ecclesia Gallicana
 ornamentum , pro eo quo est ad bonarum
 literarum studia promovenda liberali animo ,
 Observationes suas , sanè doctissimas , in hanc
 Insulam nostram imprimendas , edendasque
 misit. J'ay fait le premier des railleries de
 cette méprise. Mr. Baillet a pris la chose
 sérieusement. Il a appréhendé que la
 Postérité sur le témoignage de Mr. Péar-
 son ne me prist pour le plus grand orne-
 ment de l'Eglise Gallicane de nôtre
 siècle , au préjudice de Mr. de Harlay
 Archevêque de Paris. Et là-dessus , il a
 averti le Public que Mr. Péarson Prêlat
 Protestant , en me donnant cet Eloge ,
 avoit û seulement égard à mon bénéfice :
 qui est le seul endroit par où j'ay quelque
 rapport à l'Eglise Gallicane. Et parce-
 qu'il a sù depuis que je n'avois point de
 bénéfice , il en a aussi averti le Public
 dans ses Rétractations : tant il est hom-
 me de bonne foy.

Il me reste à parler de la lettre que
 m'a écrite Mr. Péarson au sujet de mon
 Laërce. Il me dit dans cette lettre :

Quid enim ? Qualis illa est diligentia tam

, D

varium

*variam Scriptorem ubique pressis vestigiis
 sequi; non desultoriè, ut amant plerumque
 Critici, sed tenore perpetuo explicare: ad
 minima quæque animum advertere: difficul-
 tatem nullam dissimulare! Quàm infinita
 lectionis indicium, Catalogos veteres supplere:
 auctores cognomines addere: opera & scripta
 Philosophorum omissa eruere, adnotare,
 congerere: unius cujusque sectarum Principis
 Discipulos hinc inde colligere, & simul
 Lectoris adspectui exhibere: Id denique face-
 re quod Laërtius, tot veterum voluminibus
 stipatus, voluit, neque fecit: Quanta vis
 ingenii, tot loca planè desperata restituere:
 tot mendosa repurgare: tot obscura illustrare:
 tot mutila resarcire: tot errores colligere:
 omniaque, aut ex Manuscriptorum fide,
 aut certissimis conjecturis sanare! Quantum
 verò Judicium in aperiendis Antiquorum
 placitis, dijudicandisque sententiis, ple-
 rumque obscuritate involutis, & præ affec-
 tata brevitate, aut methodi neglectu, con-
 fusis: in deligendis, excerpendis, afferendis-
 que, iis præcipuè ex optimis antiquissimis
 Scriptoribus etiamnum exstantibus quæ ad
 utilitatem potius quàm ad pompam spectant.
 Je ne reconnois de toutes ces louanges
 que celles qui regardent le travail & la
 diligence: car pour celles qui ragardent
 l'esprit & l'érudition, je ne les mérite
 point.*

point. Mais je croy mériter celles que me donne ensuite Mr. Péarson touchant ma modération & ma candeur. Les voicy : *Quanta denique animi moderatio ! quantus candor ! veram Criticam cum nullius fama dispendio exercere ; nullius existimationem ledere ; nullius erroribus insultare ; nusquam ex mustaceo Laureolam querere : per quos profeceris , tam aperte profiteri : à viris doctissimis non nisi salvo ipsorum honore unquam dissentire : ut exclamare cogar , ô fecur verè Criticum sine splendore !*

C'est le témoignage qu'a rendu de mes mœurs & de mes écrits un grand Evêque d'Angleterre, & le plus savant des Anglois ; que j'oppose à ce que Mr. Baillet , qui est un simple Prêtre , & qui n'est pas sans doute le plus savant des François, a dit contre mes mœurs & contre mes écrits.

Mr. Baillet ne manquera pas de m'objecter icy que je parle de moy , & que je me loüe. Et je luy répondray que c'est luy, qui par les choses défobligeantes qu'il a dites de moy faussement , m'a obligé de rapporter cet endroit de la lettre de Mr. Péarson , Evêque de Chester. C'est ainsi que se justifie Démosthène devant ses Juges, dans l'exor-

de son Oraison pour la Couronne contre Eschines. *Il est*, dit-il, *naturel aux hommes d'écouter avec plaisir les médisances d'autrui, & avec indignation, les louanges de soy-même. Mon adver'saire s'étant fait écouter agréablement par le mal qu'il a dit de moy, il m'a laissé le discours odieux de mes louanges. Mais comme c'est luy qui me contraint à parler de moy, & à en parler avantageusement, j'espère, Messieurs, que vous ne m'accuserez point de vaine gloire, si je dis pour ma justification des choses qui me sont avantageuses. Que si cét exemple d'un Payen ne suffit pas auprès de Mr. Baillet; car Mr. Baillet dit que ma morale est d'un Payen; je luy allégueray l'exemple de S. Paul: qui parle de luy, en ces termes, dans sa seconde Epître aux Corinthiens: je ne croy pas avoir moins fait que les grands Apôtres. Et ensuite: Quand je devrois passer pour imprudent, j'ose dire que je suis encore plus qu'eux Ministre de Jesus-Christ. J'ay plus souffert de travaux, plus reçu de coups; plus enduré de prisons. Je me suis vu souvent tout prêt de la mort. J'ay reçu des Juifs cinq différentes fois trente neuf coups de fouet. J'ay été battu de verges par trois fois. J'ay été lapidé une fois. J'ay fait naufrage trois fois. J'ay passé un jour & une nuit au fond de la mer. J'ay été*

été souffrant dans des voyages ; dans des périls sur les fleuves ; dans des périls de voleurs ; dans des périls de la part de ceux de ma nation ; dans des périls de la part des Payens ; dans des périls au milieu des villes ; dans des périls au milieu des déserts ; dans des périls sur la mer ; dans des périls entre les faux frères. J'ay souffert toutes sortes de travaux & de fatigues : des veilles fréquentes ; la faim , la soif , des jeûnes réitérez le froid & la nudité. Et ce qui suit. Et après : J'ay été imprudent en me glorifiant de cette sorte : c'est vous qui m'y avez contraint. Car c'étoit à vous à parler avantageusement de moy : puisque je n'ay été en rien inférieur aux plus éminents d'entre les Apôtres : encore que je ne sois rien.

Ce que Mr. Baillet dit que Joseph Scaliger dit que toutes les Lettres attribuées par Laërce aux Philosophes , sont supposées , n'est pas véritable.

XXIV.

MONsieur BAILLET. Enfin Scaliger dit que toutes ces lettres que Diogène Laërce attribue aux Philosophes , sont autant de pièces supposées , & que ce sont des Grecs postérieurs qui les ont forgées.

MENAGE. Il n'est pas vray que toutes les lettres attribuées aux Philosophes par Diogène Laërce, soient supposées. Les trois grandes Lettres d'Epicure qui contiennent toute sa Philosophie, sont incontestablement d'Epicure. Et il n'est point vray non-plus que Scaliger ait dit ce que Mr. Baillet luy fait dire. Voicy ses termes : qui sont, non pas de la 36. de ses lettres, comme l'a écrit Mr. Baillet dans ses Preuves, mais de la 306. de *Epistolis Hippocratis quod ex me queris* ; il parle à Vorstius, *antiquas esse scio, ut Democriti, Solonis, Pittaci Mitylenai, quæ apud Laertium legantur. Sed quia omnes quæ illis Philosophis à Laertio attribuuntur, multis argumentis confictas à Græcis, quibus nunquam mentiendi voluntas aut facultas defuit, probare possem, ideo cur & de istis Hippocratis dubitem, justissima causa est.* Ce qui ne veut pas dire que toutes les lettres généralement que Laërce a attribuées aux Philosophes dont il a écrit les vies, sont supposées : mais seulement celles qu'il a attribuées à Démocrite, à Solon, & à Pittacus. Voilà comme nôtre Critique cite & interprète de travers les passages. Je remarqueray icy par occasion, que dans Laërce il n'y

n'y a point de lettres de Démocrite. Ce qui donne sujet de croire que dans celle de Scaliger cy-dessus alléguée il faut lire *Heracleti*, au lieu de *Democriti*. Diogène Laërce a rapporté une lettre de Darius à Héraclite, & la Réponse d'Héraclite à Darius.

*Ignorance de Mr. Baillet touchant
Aristarque.*

X X V.

MONsieur BAILLET. Le célèbre *Aristarque* de l'Antiquité érigea chez lui un bureau pour censurer les écrits des autres, sans vouloir jamais rien écrire luy-même: pour ne point laisser de matiere de censurer aux autres.

MENAGE. Nôtre nouvel Aristarque n'a pas l'honneur de connoistre l'ancien Aristarque, quoyqu'il fust si célèbre Critique que son nom a été employé par Cicéron & par Horace pour celuy de Critique. Qui a dit à Mr. Baillet qu'Aristarque avoit érigé chez luy un bureau de Critique? ne seroit-ce point celuy qui luy a dit que j'avois chez-moy une Ecole de Poësie, & que Mr. de Pinchesne avoit été un de mes Ecoliers? c'est

une particularité que ce bureau de Critique, qui ne le trouve en aucun Auteur. Mais qui luy a dit qu'Aristarque n'avoit rien écrit? Suidas dit qu'il avoit écrit plus de huit cens volumes de seuls Commentaires; & si on en croit Libérius dans sa Bibliophilie, qui est un des Auteurs favoris de Mr. Baillet, il en avoit écrit plus de mille. Mais il ne faut pas l'en croire. Il faut s'en tenir à ce qu'en a dit Suidas. Et comment Aristarque n'auroit-il rien écrit, ayant fait une nouvelle édition des livres d'Homère, & les ayant divisez de la façon que nous les avons aujourd'hui, si nous en croyons Plutarque; car selon Elian, cela est dû à Pisistrate. Cette nouvelle Edition est souvent citée par Eustathius. Auroit-il fait cette nouvelle Edition sans rendre raison de sa division?

Il avoit aussi fait des Remarques sur Pindare (& ces Remarques sont citées plus d'une fois par le Scholiaste de ce Prince des Lyriques. *πλὴν οἱ μὴ ἔχοντες Αἰείμαχον, νόθα ὄντι τὰ ἔπη πινδάρου.* C'est sur la première Olympionique, page 15. de l'édition de Rome. Et sur la seconde, page 24. *Αἰείμαχος τὸ πρῶτον, ὁμοίως ποιεῖται ὡς συγγράμματα.* Et page 34. *πρῶτον, Αἰείμαχος, χωρὶς τῶν*

γράφει κρυφόν, καὶ ἀποδίδωσι κρυφόν. Et page 36. sur la troisiéme Olympionique : ὁ δὲ Λείσαρχος φησὶ, ὡς καὶ πῆς Ἀργεζαίωνος διὰ πρῆς εἶναι τὸς Διοσκόρου. Et sur la cinquiéme, Page 47. Λείσαρχος αὐτὸς Πικτιῶν θυγατρίδι Καμαρίῳ τῷ λήμνῃ, ἀφ' ἧς καὶ πολλοὶ ἀνομιόδωται.

Comme cette faute est une des plus grandes de Mr. Baillet, elle a été remarquée par tout le monde : & tout le monde l'en a averti. Il a voulu la pallier, en disant dans ses Corrections : *Je ne suis pas fortement persuadé qu'il faille distinguer le célèbre Critique Aristarque d'avec le Grammairien, à qui Suidas donne plus de 800. volumes de composition, comme je l'ay remarqué à la page 420. c'est pourquoy j'abandonnerois volontiers les garands sur la foy desquels j'ay dit que ce Critique s'étoit contenté de censurer les écrits des autres sans vouloir rien écrire luy-même. Qui sont ces garands? Mr. Baillet a û honte de les nommer. C'est Christianus Libérius, Auteur de nulle autorité en ces sortes de matières. Voicy ses termes, qui sont de la page 21. de sa Bibliophilie : Sic Aristarchus Grammaticus nullus non reprehendebat, nihil ipse scribens, ne ab aliis reprehendi posset. Mais qui a jamais distingué le Grammairien Aristarque d'avec le Critique? & qui a jamais appelé*

Aristarque le Grammairien, *Aristarque le Critique*? quoyqu'il fût Critique, on ne l'appeloit point *le Critique*: on l'appeloit *le Grammairien*: le métier des Grammairiens n'étant pas distingué de celui des Critiques.

Ce qu'a écrit Mr. Baillet que Platon avoit 80. ans lorsqu'il mit au jour ses Dialogues, n'est pas véritable.

X X V I.

Tome I.
pag. 385.

MONsieur BAILLET. *En effet, Platon avoit 80. ans quand il mit au jour ses Dialogues qui renferment toute sa Philosophie: après les avoir long-tems supprimez dans l'obscurité de son cabinet.*

MENAGE. Il est vray que Platon fût long-tems avant que de publier ses ouvrages. Mais aucun des Anciens n'a dit qu'il ne les publia qu'après la quatre-vingtième année de son âge: qui étoit une circonstance à ne pas oublier si elleût été véritable. En ce cas, il les auroit publiez l'année de sa mort: car selon Hermippus dans Laërce, il mourut dans la quatre-vingtième année de son âge. Jonsius, qui est un des Auteurs favoris
de

de Mr. Baillet, a écrit au chapitre 8. du livre 1. de son Histoire des Philosophes, que le Gorgias de Platon fût publié la 100. Olympiade. Et ainsi ce Dialogue auroit été publié huit ans avant la mort de son auteur : car Platon mourut la première année de la 108. Olympiade.

Il est auresste très-faux que Platon ait tenu ses Dialogues supprimez dans l'obscurité de son cabinet. Il les lisoit, & les donnoit à lire à tout le monde. Athénée a écrit au chapitre dernier du livre 11. de ses Dipnosophistes, que Gorgias aiant lû dans une assemblée le Dialogue de Platon intitulé *le Gorgias*, il dit à ceux qui étoient présents à cette Lecture, qu'il n'avoit rien dit de tout ce que Platon luy fesoit dire dans ce Dialogue. Et il ajoute, que Phædon avoit dit de lui la même chose après avoir lû le Dialogue de l'Immortalité de l'Ame, intitulé *le Phædon*. Le même Auteur a écrit que Protagore aiant lû le Dialogue qui porte son nom, dit que Platon savoit bien brocarder. *ὅτι καλῶς αἰδοῖται πλάττειν ἰαμβοῖς.* Et Diogène dans la Vie de Platon dit que Platon aiant lû son Dialogue de Lysis à Socrate, Socrate dit en s'écriant, *Quels mensonges ce jeune homme dit de moy !* Il dit aussi que Favorin avoit écrit, que

Platon lisant son Dialogue de l'Âme, tout le monde se retira, à la réserve d'Aristote qui l'entendit tout entier.

Ce que dit Mr. Baillet que Jules Scaliger disoit qu'ilût mieux aimé avoir fait l'Ode d'Horace Donec gratus eram tibi, que d'être Roi de Perse, n'est pas véritable. Mr. Baillet n'a jamais lû toute entière la Poétique de Jules Scaliger qu'il cite sans cesse.

X X V I I.

Monsieur BAILLET. qui cite sans cesse la Poétique de Jules Scaliger, ne l'a jamais lue toute entière. Il dit à la page 346. de la troisième partie du quatrième Tome: *Jules Scaliger témoignoit qu'il auroit mieux aimé être l'Auteur de la neuvième Ode d'Horace du 3. livre, que d'être Roi de Perse; ou même avoir fait la 3. du 4. livre, que d'être Roi d'Arragon: comme l'ont remarqué à l'envi Mr. Guérér, Mr. Dacier, Mr. Teissier; & d'autres personnes de lettres. Et à la page 352. l'Ode qui au goût de Scaliger vaut mieux que le Royaume de Perse, est la 9. du 3. livre. C'est un Dialogue d'Horace & de Lydia,*
qui

qui commence par *Donec gratus eram tibi*. Celle qui vaut mieux que le Royaume d'Arragon, est la 3. du 4. livre à Melpomène, qui commence par *Quem tu, Melpomene*.

Jules Scaliger n'a point parlé de ce Royaume de Perse. Voicy ses termes: qui sont du chapitre 7. du livre 6. de sa Poétique: *Inter ceteras verò, (il parle des Odes d'Horace) duas animadverti, quibus ne ambrosiam quidem aut nectar dulciora putem. Altera, est tertia quarti libri;*

*Quem tu, Melpomene, semel
Nascentem placido lumine uideris.*

Altera, nona ex tertio:

Donec gratus eram tibi.

Quarum similes malim à me compositas, quam Pythionicarum multas Pindari, & Nemeonicarum: quarum similes composuisse, quam esse totius Tarraconensis Rex. Et Mr. Dacier sur l'Ode *Donec gratus eram tibi*, n'a fait mention ni du Royaume de Perse ni de celui d'Arragon. Il a fait seulement mention de ce dernier Royaume sur l'Ode *Quem tu, Melpomene*. Mr. Teissier n'a point non-plus parlé de ce Royaume de Perse. C'est dans son Eloge de Bucanan par Mr. de Thou,

où il a parlé de ce jugement de Jules Scaliger touchant ces deux Odes d'Horace; mais où il n'a fait autre chose que de citer l'endroit de mes Observations sur Malherbe, où j'ay dit que Passerat disoit qu'il ût mieux aimé avoir fait l'Ode de Ronfard au Chancelier de l'Hôpital que d'être Duc de Milan; & que le Pere Bourbon disoit qu'il ût mieux aimé avoir fait les Séaumes de Bucanan, que d'être Archevêque de Paris: de la même façon que Scaliger disoit qu'il ût mieux aimé avoir fait les deux Odes d'Horace dont nous venons de parler, que d'être Roi d'Arragon. Pour Mr. Guéret, il est vray que dans son livre de la Guerre des Auteurs, à la page 97. il a écrit que Scaliger préféreroit l'Ode d'Horace *Donec gratus eram tibi* au Royaume de Perse. Ce qui confirme ce que j'ay dit tant de fois que Mr. Baillet ne cite pas les Auteurs de la première main, pour me servir de cette expression de feu Mr. de la Thibaudiere. Ce qui a brouillé la mémoire de Mr. Guéret, c'est ce vers d'Horace, *Persarum vigui Regr beator.*

Mais que veut dire M. Baillet en disant que d'être Roi de Perse, ou même que d'être Roi d'Arragon? Comme si le Royaume d'Arragon valoit mieux que celui de Perse. Il est
à re-

à remarquer que *Rex totius Tarraconensis*, signifie proprement Roi de toute l'Espagne Tarraconnoise.

J'ajoute à toutes ces remarques, que le Pere Vavasseur dans son livre de l'Epigramme page 141. préfere l'Ode *Donec gratus eram* à celle de *Quem tu, Mispomene*: parce que c'est un Dialogue: & qu'il s'étonne que Scaliger n'ait pas fait cette remarque.

*Ce que dit Mr. Baillet que le livre
de Militia Romana imprimé
sous le nom de Lipse, n'est pas
de Lipse, est tres faux.*

XXVIII.

MOnsieur BAILLET dit à la page 290. de la seconde partie de son second Tome que le livre de *Militia Romana* publié par Lipse sous le nom de Lipse, n'est pas de Lipse. Il est tres faux que ce livre ne soit pas de Lipse. Lipse n'étoit point un plagiaire. Et tous ceux qui ont parlé de cet ouvrage, en ont parlé comme de son ouvrage. Daniel Heinsius, contemporain de Lipse, dans la lettre qu'il a écrite à Casaubon

Casaubon sur la mort de Scaliger, en parle comme d'un ouvrage de Lipse. *Existimo postremos quibus ante mortem usus est autores, Polybium, & Lipsii de Militia Romana libros fuisse.* Ce qui a fait faire cette faute à Mr. Baillet, c'est cét endroit du Second Scaligerana, page 143. *Lipsius libro de Militia Romana, omnia cepit ex Francisco Patritio, qui Italicè scripsit ea de re.* Est-ce à dire que Lipse n'est pas Auteur de ce livre. Par ce raisonnement Mr. Baillet ne seroit pas Auteur d'un nombre infini de Chapitres de son livre, qu'il a pris des Féséurs d'Eloges.

*Justification des quatre vers que j'ay
faits sur le Poème intitulé Asinus in Parnasso.*

XXIX.

MOnsieur BAILLET. *Mais nous ne pourrions pas produire un Poète plus zélé pour la gloire de Mr. Ménage que l'Auteur du Songe appelé Asinus in Parnasso; si toute fois l'on peut dire que Mr. Ménage ne nous ait pas trompé en nous révélant son nom, & en voulant nous persuader que c'est un François. Cét Auteur adjuge à Mr. Ménage*

Ménage le premier rang d'après Phébus, immédiatement, sur le Parnasse, & lui donne la préséance généralement sur tous les Poètes sans exception. Mr. Ménage dont la modestie a souffert prodigieusement en cette rencontre, s'est cru obligé d'aller promptement au devant de la colère de Mr. de Santevil & de Mr. du Périer, à qui on faisoit une injure si visible: & pour les apaiser, il fit cette Epigramme Latine, qui est encore un monument de sa vertu:

*Sacro in vertice, qui Chorus sedebat
Vatum, ultro mihi detulisse primas
Dixit Commirius. Quid invidetis,
Santoll, Pererique? somniabat.*

Nous avons toujours ouï dire qu'on ne témoigne jamais mieux que l'on mérite une Dignité, ou un rang de distinction, que lorsqu'on le refuse par un véritable sentiment de modestie. Mais on n'a point donné lieu à Mr. Ménage de mettre cette belle vertu dans tout son jour, puisqu'il n'a point souffert de tentation, & qu'on ne luy a présenté ce premier rang qu'en songe.

MÉNAGE. Comme je suis celui que Mr. Baillet a le plus maltraité dans son livre, plusieurs de ceux qui ont fait des vers contre ce livre, me les ont adressés: & entr'autres, le Pere Lucas & le
Pere

Pere Commire de la Compagnie de Jesus. Celuy-cy m'a adressé un Poème intitulé *Asinus in Parnasso*. Il dit dans ce Poème qu'étant endormi, il songea qu'il étoit dans une Colline de la Montagne au double sommet, où étoient les plus célèbres Poètes Grecs, Latins, & François: que j'y étois aussi: & que tous ces Poètes d'un commun consentement, me donnerent le premier rang après Apollon.

*In altero sedere Parnassi juge
Videbar. Aderant ingenii & scientia
Quos laude claros fama super astra ex-
tulit,
Græcique, Romanique; & utrisque amulos
Quos Litterarum Gallia eduxit parens:
Omnes decorum floribus victi caput.
His mistus aderas tu quoque; & Phoebæ
locum
Tibi omnis ultro proximum dederat Chæ-
rus.*

Je say bien que je ne mérite pas ces loüanges: & celui qui me les a données, le fait bien aussi. Mais comme la Poësie aime l'Hyperbole, les Poètes ont accou-
mé de donner de ces loüanges hyper-
boliques aux personnes qu'ils loüent.
Dans leur langage, tous les vaillans
font

font auffi vaillans que Mars; toutes les Belles auffi belles que Vénus; & tous les Poëtes font des vers comme Apollon. Plus Mars que Mars de la Thrace: Telle n'est point la Cythérée: Proxima Phoebi versus ille facit. Le Pere Commire ne doit donc pas être blâmé de m'avoir donné ces loanges: & je dois être loué de les avoir rejetées, par ces vers, que Mr. Baillet a mal représentez.

*Sacro in vertice qui sedent Poëta,
Utro omnes mihi detulisse primas,
Dixit Commirius. Quid invidetis,
Santotl, Pererique? Somniabat.*

Y a t'il aureste quelque chose à dire à cette Epigramme: soit du côté du sens: soit du côté de l'expression: soit du côté de la modestie? J'avoüe ingénument que je n'ay pas assez d'esprit pour comprendre la finesse de la raillerie que nôtre Aristarque a faite de moy en cette occasion.

Le Pere Commire, après avoir fait son *Afinus in Parnasso* au sujet des ignorances grossières de Mr. Baillet, fit ensuite au sujet de ses jugemens cornus, son *Afinus judex* ce Poëme sera produit au chapitre 30. & un de ses Confreres, dont le nom n'est pas venu à ma connoissan-

noissance, fit ensuite à son imitation, sur les mêmes sujets, un Poème intitulé *Asinus Pictor*. Et c'est à l'occasion de ces trois Poèmes qu'on a fait cette Epigramme, par laquelle on donne avis aux Grammairiens de ne plus offenser les Poètes, comme a fait Mr. Baillet.

*Grammaticum de plebe unus, ludique
Magister,*

*Expers judicii, Doctrina BAZULUS
expers,*

*Vatesque, & Vatum sanctos carpebat
amores.*

*Non tulit hoc Vatum princeps COMMEN-
RIUS. Ipsum*

*Carmine sublimi, victuro Carmine in
avum,*

*Ilicet in stolidum vindex mutavit Asel-
lum.*

*Et nunc ecce vocat Lutecia tota Rudentem,
Contemptorem illum Vatum,*

Vatum illum inimicum.

*Discite, Grammatici, doctos non tem-
nere Vates.*

Réponse

*Réponse à la Réponse de Mr. Baillet ,
au sujet des Abeilles du Parnasse ,
dont il est parlé dans l'Asinus
in Parnasso du P. Com-
mire.*

X X X.

MOnsieur BAILLET : dans ses Eclair-
rissement à la page 24. *Quoyque
ces vers* (Il parle des vers qui ont été faits
contre lui, par le Pere Lucas , par le
Pere Commire , par Mr. de Valois le
jeune, & par Ménage) *soient du nombre
des choses que l'on doit abandonner à la risée
publique, & que ce soit peut être s'opposer
mal-à-propos à leur mauvaise fortune, que
d'en renouveler la mémoire ; je puis dire
qu'ils m'auroient fait moins d'honneur s'ils
n'avoient point deshonoré mes Adversai-
res & mes Censeurs. Celui qui s'est chargé
de leur cause & de leurs intérêts dans le
Songe Asinus in Parnasso, a cru devoir
employer toute sa vertu Poétique, pour les
transformer en insectes volans, & les
faire fondre sur l'animal que Morphée a
fait entrer dans son imagination. Mais il
n'a point tenu à luy que son indiscretion ne*
leur

leur ait été mortelle : & s'il s'est bien souvenu des leçons de son Maître, il a dû supposer que tous ces petits animaux auxquels il compare mes Censeurs, n'ont pû me piquer, ni me laisser leur aiguillon, qu'il ne leur en ait couté la vie animas in vulnerè ponunt. Grace à l'imprudence du Poète ; grace aussi à la constitution de la nature de l'asne, il se trouve enfin que le gros animal en a été quitte pour quelques légères insultes, & qu'il a survécu à tous ces petits insectes, qui se sont précipitez à la mort de la maniere du monde la plus mal concertée.

MENAGE. Comme le Baudet du Parnasse n'est pas mort des piqures des Abeilles du Parnasse ; car les asnes ont la peau plus dure que les chevaux, dont Pline a dit, *Est in exemplis, equos ab apibus occisos* ; ces Abeilles ne sont pas mortes non plus de ces piqures. Et à ce propos, je veux bien avertir Mr. Baillet, que tous les Physiciens ne demeurent pas d'accord que les Abeilles meurent de leurs piqures : ce qui a été remarqué par Pline. Mais quand les piqures des Abeilles seroient mortelles selon le sentiment d'Aristote de Nicande & de Virgile, ce qui fait dire à Seneque : *utinam quidem ea homini lex esset, quæ & apibus cum zelo frangeretur nec sapius liceret nocere quam*

quam semel. Quand dis-je ces piqures seroient mortelles aux Abeilles, le Pere Commire ne seroit pas coupable d'avoir fait piquer par les Abeilles l'asne dont il est question ; les Poëtes ne sont pas obligés de péser scrupuleusement ces choses. C'est sur ce fondement que Mr. Guiet un des plus judicieux Ecrivains de son tans a fait ce beau distique sur les Abeilles des armes d'Urbain VIII.

*Urbani quid apes sacro meditantur in orbe ?
Dulcia mella bonis , spicula acerba malis.*

L'illustre Mr. Clement Conseiller à la Cour des Aydes a fait sur ces mêmes Abeilles du Pape Urbain cette belle devise :

Sponte favos, agré spicula.

Mais je ne puis assez m'étonner de ce que dit ici nôtre Docteur, qu'il a survécu ces Abeilles qui le piquerent sur le Parnasse ; puisque long-temps après elles sont revenues à la charge, excitées par ces beaux Hendécasyllabes du Pere Commire,

Mellis &c. Voyez les Additions.

Comment un petit homme comme Mr. Baillet peut il s'imaginer d'avoir vaincu en matière d'écrits un aussi grand personnage qu'est le Pere Commire

mire? Mais pourquoy traiter d'Insectes les Poëtes figurez sous les Abeilles? Tous les plus excellens Ecrivains se sont servis de cette comparaison. On appelloit Xénophon l'*Abeille Attique*: ce qui a été remarqué par Suidas. Et Eunapius remarque dans la Vie d'Oribasius, qu'on appelloit *Abeillés* tous ceux généralement qui étant nez à Athènes, excelloient en éloquence.

Ce que dit Mr. Baillet que Choppin út mille pistoles pour la première partie de ses Commentaires sur la Coûtume d'Anjou, n'est pas véritable.

X X X I.

MONsieur BAILLET. René Choppin eut des Lettres de noblesse pour son livre du *Domaine*, & mille pistoles pour la première partie des *Coutumes d'Anjou*.

MENAGE. Il est vray que Choppin fut annobli par Henri III. & ses Lettres d'annoblissement, qui sont données à Paris au mois de Février 1578. portent ces clauses: *ayant de long-temps connoissance des bonnes mœurs, vertus, loüables qua-*

qualitez & mérites , qui sont en la personne de notre cher & bien aimé René Choppin , natif de notre pais d'Anjou ; l'un des plus fameux Avocats de notre Cour de Parlement de Paris ; & grands labeurs qu'il a pris toute sa vie en choses louables , profitables , & vertueuses , ainsi qu'il nous est apparu par la composition de plusieurs livres & œuvres qu'il a faits : & lesquels livres il a mis en lumière depuis peu de temps : même un livre Latin du Domaine de notre Couronne , & un autre , de la Police Ecclesiastique ; qu'il nous a dédiéz ; & présentez dès le mois de May dernier passé , que nous étions en notre Ville de Blois. Enquoy faisant , il a acquis beaucoup de louanges ; & mérité d'être reconnu : comme dès le même temps nous luy avons promis de l'honorer du titre de noblesse. Mais il n'est point vray qu'on luy ait donné mille pistoles pour la première partie de ses Commentaires sur la Coutume d'Anjou. Il n'ût d'autre récompense pour toute sa Coutume d'Anjou que ce Decret de la Ville d'Angers : mais qui vaut beaucoup mieux que mille pistoles.

Sur ce qu'en l'Assemblée des Maires & Eschevins de la Ville d'Angers , tenue le 24. Novembre 1581. l'on est entré en commémoration de ceux qui avoient bien mérité

de la dite Ville, Monsieur Maitre René Choppin, Sr. de Chaston, Avocat en la Cour de Parlement de Paris, y a été mis des premiers ; pour après autres beaux & doctes Traitez qu'il a exposez en public, avoir orné & illustré de ses Commentaires la Coutume de ce pais d'Anjou : pourquoy, la matière mise en délibération, a été conclu que le dit Sicur Choppin, pour avoir d'un tel œuvre honoré sa patrie, luy voüant & dédiant partie de son érudition, rare & exquise, sera au nom du public remercié du beau & digne Commentaire qu'il en a fait, prié & supplié de continuer ; ne se lassant point en si vertueuse & généreuse entreprise : par laquelle il rend son nom, & le nom de sa patrie immortel & perdurable à toujours : que pour ce bien-fait, & continué jusqu'à hui, mérite public, les Maires & Eschevins d'Angers l'ont tenu & tiennent pour l'un de leurs Confreres, Citoyens, Eschevins : & comme tel, l'ont dés a présent élu & élisent d'un commun avis : luy ont donné entrée, séance, & délibération en toutes leurs convocations & assemblées : & où les descendans de lui éliroient demeure & habitation en la dite Ville, la mémoire de leur progéniteur & prédécesseur les rendra, & d'aujourd'hui les rend capables de tous les honneurs, prérogatives, & prééminences qu'elle a à départir & distri-

*Et distribuer à ses bons & notables Citoyens.
Fait en l'Hôtel & Maison commune de la
Ville d'Angers, sous le scel de la Mairie
d'icelle, & seing de nous JEAN AYRAULT,
Maire & Capitaine de la dite Ville, & de
Maître François Alexandre, nôtre Greffier :
le jour & an que dessus.*

Papirius Masso, dans la Vie de Choppin, a fait mention de cette Conclusion de l'Hôtel de Ville d'Angers : Mais ni lui, ni Scévole de S. Marthe, ni Claude Ménard, qui ont écrit l'Eloge de Choppin, n'ont point parlé de ces mille pistoles. Et ses descendants qui m'ont donné des Mémoires pour écrire sa Vie, que j'ay écrite dans mes Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault Lieutenant Criminel d'Angers, ne m'en ont jamais aussi parlé. René Choppin d'ailleurs n'en fait aucune mention dans ses Ouvrages. Et ainsi, il faut qu'il demeure pour constant que cette particularité est tout-à-fait fausse.

Méprise de Mr. Baillet au sujet de Messieurs Habert freres ; de Messieurs de Montreuil aussi freres ; de Messieurs Colletet , pere & fils : & de André & de François du Chesne , aussi pere & fils.

XXXII.

MOnsieur BAILLET à la page 234. de la 4. partie de son 4. Tome attribue à Mr. Habert de l'Académie Françoise Abbé de Cerisy, le Temple de la Mort. Ce Poëme n'est point de Mr. Habert Abbé de Cerisy: il est de son frere le Commissaire de l'Artillerie: comme Mr. Baillet le dit luy-même à la page 86. de la même Partie, au chapitre 429. Il faut avoüer que Mr. Baillet est un Ecrivain peu exact, & peu judicieux.

A la page 233. de la même Partie, au chapitre 472. il parle de Jean de Montreuil, de l'Académie Françoise, en ces termes : *ce que l'on a vû des vers de Montreuil n'a paru qu'après sa mort. Mais quoyque le nombre en soit assez grand, il n'a point été capable de luy faire donner une*
place

place parmi les premiers de nos Poëtes François. Mr. Despreaux qui l'a pris pour un de ces Poëtes qui se soucient moins de la qualité que de la quantité des vers, se vante, que

On ne voit point ses vers à l'envi de Montreüil

Grossir impunément les feuillets d'un Recueil.

Mr. Baillet a encore pris icy Marte pour Renard. On n'a jamais imprimé aucun vers de Mr. de Montreüil de l'Académie Française. Ceux dont on parle icy, sont de son frere Mr. l'Abbé de Montreüil, nommé *Mathieu*; aujourd'huy vivant, & demeurant en qualité d'Abbé chez Mr. l'Evêque de Valence, nommé à l'Archevêché d'Aix. Et parmi ces vers, il y en a de tres-beaux : témoin ce quatrain;

*Paul voudroit nous persuader
Qu'il faut beaucoup d'intelligence
Pour exercer sa Résidence.
Il ne faut rien que résider.*

Et cet autre, à Mr. le Premier Président de Bellieure;

*Si selon son mérite on avoit récompense,
Tous mes vœux seroient accomplis;*

*Vous seriez Chancelier de France ;
Je serois aimé de Phylis.*

Et ce Sonnet :

*Ne crains plus désormais , Tyrsis , que
je soupire :*

*Mon bonheur a passé celui de mes Rivaux.
J'ay bien des envieux , mais je n'ay point
d'égaux :*

*Et mon bien est si grand que je ne l'ose dire.
Tu fus le confident de mon cruel mar-
tire.*

*Apprens donc mes plaisirs , puisque tu surs
mes maux.*

*Mon Iris l'autre jour paya tous les tra-
vaux*

*Que je souffris jamais sous son cruel Em-
pire.*

*La faveur que j'en eus ût contenté les
Dieux.*

*Elle ût charmé les cœurs les plus ambi-
tieux.*

*J'en demeuray surpris : mon ame en fût
ravie.*

*J'en retiendray toujours & le temps &
le lieu.*

*J'y songeray , Tyrsis , tout le temps de ma vie.
Elle me regarda quand je luy dis Adieu.*

Et c'est aussi le sentiment du Pere
Rapin : qui a dit dans ses Réflexions
sur

sur la Poétique page 161. *Gombaud*,
l'Etoile, *Montreuil*, ont fait aussi des petits
vers fort tendres & fort spirituels. Il n'est
point vray au reste que ce Recueil des
vers de Mr. l'Abbé de Montreuil con-
tienne beaucoup de vers. Il n'en con-
tient guere plus de deux mille. Il y a
dans ce Recueil un portrait de l'Auteur,
& Mr. l'Abbé de Montreuil est appelé
Mathieu dans la Legende de ce portrait :
ce qui fait voir que nôtre Bibliothécaire
n'a jamais vû ce Recueil. S'il l'âvoit vû,
il n'auroit pas confondu *Jean de Mon-*
treuil avec *Mathieu de Montreuil*.

Mr. Baillet a aussi confondu Colletet
le fils avec Colletet le pere. Car ces vers
de la Satire VII. de Mr. Despréaux,

Faut-il d'un froid Rimeur dépeindre la
manie?

Mes vers, comme un torrent, coulent sur
le papier.

Je rencontre à la fois Perrin & Pelletier
Bardou, Mouroy, Bressaut, Colletet,
Titreville;

Et pour un que je veux, j'en trouve plus
de mille.

que Mr. Baillet, au chapitre 1472. qui
est de Guillaume Colletet de l'Académie
Françoise, explique de ce Guillaume

ne fut imprimé qu'en 1650. & ainsi Scaliger, qui mourut en 1609. n'a pû en faire mention. L'édition des Adversaires est de 1599. à Paris.

page 185.
& 186. de
la 2. partie
du 2. To-
me.

MONSIEUR BAILLET. *Les principaux ouvrages de Critique de Jules Scaliger, sont ses Commentaires & ses Remarques sur l'Histoire des Animaux d'Aristote; sur les livres des Plantes qu'on attribue à ce Philosophe; sur les livres des Plantes écrits par Théophraste; sur Hippocrate des Insomnies; deux Oraisons de l'art de bien dire qui sont des Invektives contre le Cicéronien d'Erasme; les XV. des Exercices & Disputes de la Subtilité contre Cardan; les XIII. livres des Causes de la Langue Latine; les Problèmes sur Aulugelle; quelques Lettres; sans parler du Critique & de l'Hypercritique de sa Poétique.*

MENAGE. Mr. Baillet a pris le quinzième livre de Jules Scaliger contre Cardan pour quinze livres: car nous n'avons qu'un livre de Jules Scaliger contre Cardan; qui est le quinzième: les autres aiant été perdus; ou, ce qui est plus vray-semblable, n'ayant pas été faits. Unde mes amis aiant averti Mr. Baillet de cette béveüe, il demeura d'accord de l'avoir faite. Depuis, il a voulu s'en justifier. Et voicy comme il a prétendu s'en

s'en justifier. On veut que j'aye dit que les quinze livres des Exercices que Jules Scaliger a faits de la Subtilité contre Cardan, ont été imprimez. C'est néanmoins ce que je n'ay point dit. Et quand je l'aurois dit, je ne l'aurois fait qu'après l'Auteur de sa Vie, & cinq ou six Critiques de conséquence que je nommerois si cela étoit nécessaire. Je pourrois ajouter aussi sur la parole de M. Hyde qu'ils se trouvent tous quinze imprimez dans la célèbre Bibliothèque d'Oxford, au parquet des Arts, tablette S. nombre 2. & parmi les livres de Selden, tablette S. nombre 38. J'aurois lieu de soutenir la même chose s'il étoit sûr de s'en tenir aux éditions que je n'ay pas veües : comme de celles de Hanau, & de celle de Basle : qui en promét même vingt & un livres. Mais enfin je n'ay dit nulle part que ces quinze livres fussent imprimez : & je ne le voudrois pas dire encore : n'ayant vû que deux éditions in 4. du quinzième de ces livres, qui comprend plus de trois cens Disputes ou Exercices. C'est dans ses Corrections. Il est vray que Mr. Baillet n'a pas dit en termes formels qu'onût imprimé quinze livres de Jules Scaliger contre Cardan : mais il l'a donné à entendre, n'ayant parlé, & n'ayant û dessein de parler, dans l'endroit cy-dessus rapporté, que des livres de Critique de Jules Scaliger

liger qui avoient été imprimez, & non pas de ceux qui avoient été perdus : comme de ses quatre-vingt livres d'Etymologies. Ce que dit, au reste, Mr. Baillet sur le témoignage de Mr. Hyde, que les quinze livres de *Subtilitate* de Scaliger contre Cardan ont été imprimez, & qu'ils se trouvent dans la Bibliothèque d'Oxford, est non seulement faux, mais ridicule. S'ils se trouvoient dans cette Bibliothèque imprimés, il faudroit que l'Imprimeur n'enût tiré qu'un exemplaire.

Je viens de découvrir celui qui a fait dire à Mr. Baillet que Scaliger avoit fait quinze livres d'Observations contre Cardan, c'est Moréri : qui a écrit la même chose dans son Dictionnaire à l'article de Jules Scaliger. Ce Dictionnaire de Moréri est un des livres Favoris de Mr. Baillet.

Monfieur BAILLET dans ses Corrections, page 203. *Ces Messieurs qui aiment tant à se tourner en Latin, gâteront enfin toute l'Orthographe de l'Onomatologie, s'il ne se trouve quelque truchement pour les expliquer, & pour nous faire un Index pareil à celui que Bessin a fait des noms propres qui se trouvent Latinisez dans l'Histoire de Mr. de Thou.*

MENA-

MENAGE. Mr. Baillet attribue encore ailleurs cet Index à Bessin. Si Mr. Baillet avoit pratiqué avec les gens de lettres, il sauroit que cet Index a été fait par Mr. du Puy, Prieur de S. Sauveur de Brog Pierre Bessin, sous le nom duquel ce livre a été imprimé ; je veux dire, sous le nom duquel le privilège pour imprimer ce livre a été obtenu ; étoit un Valet de Chambre de Mr. de Thou, le Conseiller d'Etat, lequel ne savoit point du tout de latin. Je l'ay connu particulièrement. Mr. du Puy de S. Sauveur m'a dit plusieurs fois luy-même que c'étoit luy-même qui avoit fait cet Index.

Monsieur BAILLET a écrit au chapitre de Daniel Heinsius, page 453. de la 2. partie du 2. Tome, que Daniel Heinsius avoit travaillé sur Prudence. Mr. Baillet a pris icy le fils pour le pere. C'est Nicolas Heinsius qui a travaillé sur Prudence. Il ajoute, que le même Daniel Heinsius a aussi travaillé sur Homere : ce qui n'est pas venu à ma connoissance.

*Justification du titre de mon Eglogue ,
intitulée Christine.*

XXXIV.

page 264.
de la 5.
partie.

MONsieur BAILLET. *Le Critique* que j'ay déjà cité, trouve mauvais que Mr. Ménage ait donné le titre de Christine à cette Eglogue plutôt que celui de Ménalque : parce qu'outre que Ménalque en est le principal personnage, il s'y agit particulièrement de son départ, & qu'il y est pour le moins autant loué que la Reine de Suède.

MENAGE. Le Critique de Mr. Baillet est un impertinent Critique. Première-ment, il est tres-faux que dans l'Eglogue dont est question Ménalque y soit autant loué que la Reine Christine y est louée ; les endroits de cette Eglogue qui contiennent leurs louanges, seront rapportés cy-dessous en quelque endroit de ces Remarques. Et le Critique de Mr. Baillet a dit en cela une fausseté, pour me dire une injure, en disant que je m'estois loué extraordinairement. Dailleurs, quoy qu'il s'agisse du départ de Ménalque, ce départ est pour aller en Suède voir la Reine de Suède Christine. Et ainsi la Reine de Suède Chris-

ne

ne est le véritable sujet de la Pièce. Mais quand elle y auroit moins de part, & que je n'aurois fait que la louer de la façon que je l'ay louée, j'aurois pu intituler mon Eglogue de son nom. Térence a intitulé une de ses Comédies *l'Eunuque*: dans laquelle son Eunuque a si peu de part qu'il ne paroît pas même sur le Théâtre. Plaute a de même intitulé une de ses Comédies *Rudens*, & une autre *Trinummus*, qui ont peu de rapport à leurs titres: ce qui a été remarqué par Jules Scaliger dans sa Poétique.

*Ignorance de Mr. Baillet touchant
la patrie de plusieurs hommes
de lettres.*

X X X V.

Monsieur Baillet dit à la page 50. du Tome 4. Partie 3. qu'Ugolinus Vérinus, & Michaël Vérinus son fils, étoient de Florance, ou selon d'autres, de l'Isle de Minorque. Il est constant qu'ils étoient de Florance. Ils sont dans le Catalogue de Michaël Pocciantius des Ecrivains Florantins.

Mr. Bail-

Mr. Baillet dit à la page 295. de son 4. Tome, partie 3. & à la page 683. de son 3. Tome, que Benedetto Varchi étoit de Fiéfoli. Il vouloit dire de *Fiéfolé*: ou du moins il le devoit dire. Il étoit de Florance, mais originaire de Montevarchi. Il le dit luy-même dans son Ercolano, en ces termes: *Molti vogliono ch'io, se ben fui nato e allevato in Firenze, non sia Fiorentino: per essere mio padre venuto a Firenze da Montevarchi.* Et dans un de ses Sonnets à Jan de la Case :

Per voi l'altero nido vostro, e mio.

Jan de la Case étoit de Florance. Mr. Baillet n'a point lû d'originaux. C'est de l'Abaté Ghilini, dans son Eloge du Varchi, qu'il a pris ce qu'il a dit icy du lieu de la naissance du Varchi. Scipioné Ammirato, dans son Ritratto du Varchi, a écrit de même que le Varchi étoit de Montevarchi dans le diocèse de Fiéfolé. Et le Bernia dans son Capitolo del Debito, l'appelle *Montevarchi*. Il me reste à remarquer que le Varchi fut ainsi appelé de Montevarchi, lieu de la naissance de son pere. Lionardo Salviati, livre 2. de ses Avertissemens, article 16. volume 2. *Cotal voce; (Varchi) nome di famiglia non fù nel vero, ma soprannome: che*

che dalla patria ; cioè , dalla Terra di Montevarchi , onde venne il suo nascimento , si pose nelle sue scritture egli stesso : e dal consenso del suo secolo si riceve , e vengnegli confermato. Remarquez que le Salviati fait aussi le Varchi de Montevarchi. J'oubliois à remarquer que le Poccianzio a mis le Varchi dans son Catalogue des Ecrivains Florantins.

Il dit à la page 361. de son 2. Tome, que Théodore de Marcilly ; en Latin, *Théodorus Marcilius* ; étoit de Cologne. Il étoit d'Arnhem en Gueldre : comme Pont tres-véritablement écrit Valérius Andreas dans sa Bibliothèque Belgique, & François Swertius dans ses Athènes Beligues ; & Petrus Valens dans l'Eloge qu'il a fait de Théodorus Marcilius ; auquel il succéda dans la Chaire de Professeur du Roy. J'ay ouï dire la même chose à mon pere : qui étoit ami particulier de Théodorus Marcilius ; comme je l'ay remarqué à la page 81. de la Vie de mon pere.

Il dit à la page 493. de la 2. partie du Tome 2. que Jacques Gronovius , fils de Frédéric , est de Hambourg. Il est de Déventer.

Il dit à la page 306. de son premier Tome , & à la page 143. du 4. partie quatriéme,

quatrième, que Choppin étoit d'Angers. Il étoit du Bailleul en Anjou à six lieux d'Angers. Ce que j'ay remarqué dans mes remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, Lieutenant Criminel d'Angers, mon grand pere maternel.

Il dit à la page 280. du Tome 4. partie 3. que Joachim du Bellay étoit natif d'Angers. Il étoit né à Liré, dans les Mauges, à douze lieues d'Angers : qui est une Terre qui lui appartenoit du coté de sa mere Renée Chabot, Dame de Liré & de la Roche Servière, fille de Christophle Chabot. Jean Besly, qui a écrit que Joachim du Bellay étoit batard, s'est tout-à-fait trompé. Cette Terre de Liré, dont Joachim du Bellay fait mention dans ses Poësies Françoises, au Sonnet 31. de ses Regrets, est d'Anjou pour le temporel, & de Bretagne pour le spirituel. Elle est du Diocèse de Nantes. D'où vient que Joachim du Bellay est appelé *Clerc du Diocèse de Nantes* dans les Registres de l'Eglise de Paris. *Joachimus du Bellay, Clericus Nannetenfis Diocesis, fuit receptus ad Canonicatum & prabendam, vacantes, per obitum Magistri Johannis Tousselpain, Canonici Parisiensis & Archidiaconi.*

Il dit à la page 143. de son Tome 4. partie 5. *Augustin Favoriti, que quelques-uns font de Luques, étoit de Luna en Toscane, du côté de la Riviere de Gennes.* Il étoit de Luques, il le dit lui-même dans le titre de son Eglogue au Pape Alexandre VII. sur la mort de Sidronius Hosschius. *Augustini Favoriti Lucensis, &c.*

Il dit au chapitre de l'Arioste page 153. Tome 4. Partie 3. que l'Arioste étoit né à Ferrare. Il étoit né à Reggio.

Il dit à la page 65. de son 2. Tome, partie 1. que Plantin étoit de Tours. Il étoit de Montlouis.

Il dit à la page 447. de son 3. Tome, que Gentien Hervet étoit d'Orléans. Il étoit d'Olivet: ce qui a été remarqué par le Président de Thou dans son Histoire, & par Jean le Clerc dans ses Illustres.

Ces deux dernières méprises ne sont pas considérables: Olivet étant proche d'Orléans, & Montlouis n'étant qu'à deux lieues de Tours.

Il dit à la page 92. du 3. Tome, que Ravifius Textor étoit de Noyon. Il étoit de S. Saulge dans le Nivernois, & Seigneur de Ravifi, aussi dans le Nivernois. Il l'appelle lui-même, *Nivernensis*. Voyez Mr. de Launoy dans l'Eloge

loge qu'il a fait de Ravifius Texor dans son Histoire du Collège de Navarre. Et son nom étoit *Jean Tixier*. Nevers s'appelle en Latin *Noviodunum*, & Noyon ; *Noviomagus*. C'est ce qui a troublé nôtre homme , peu versé dans la Géographie, comme je le feray voir au chapitre 73.

Il dit à la page 160. de la première partie de son 2. Tome, que César Egasse du Boulay, Greffier de l'Université de Paris & auteur de l'Histoire de l'Université de Paris, étoit de la Ville de Tours. Il étoit du village de S. Ellier, dans le Bas-Maine : qui est la dernière Paroisse du Maine du côté de la Bretagne. Ce qui a fait faire cette faute à Mr. Baillet, c'est que ce du Boulay étoit Doyen de la Tribu de Tours dans l'Université de Paris. Il faut expliquer à Mr. Baillet ce que c'est que cette dignité. Il y a quatre Nations fondées dans l'Université de Paris : celle de France : celle de Picardie : celle de Normandie : & celle d'Allemagne. Ces quatre Nations, à la reserve de celle de Normandie, sont divisées en Tribus. Celle de France à cinq Tribus : qui portent chacune le nom d'un Archevêché. Ces cinq Tribus sont, la Tribu de Paris : celle de Sens : celle de Reims :
celle

celle de Tours : & celle de Bourges. La Nation de Picardie est aussi divisée en cinq Tribus; qui portent chacune le nom d'un Evêché : en celle de Beauvais : en celle d'Amiens : en celle de Noyon : en celle de Laon : & en celle de Téroüanne. La Nation d'Allemagne n'a que deux Tribus : qui sont, celle des Continens & celle des Insulaires. J'ay ouï dire à Mr. de Lair, Greffier de l'Uversité de Paris & digne d'une plus grande charge, que la Nation de Normandie n'a point de Tribus, parce que les Normans, comme gens adroits & Politiques, n'ont point entr'eux de contestations. Les Supposés des Nations sont de la Tribu qui porte le nom de l'Archevesché d'où ils sont; ou de l'Evesché où ils sont nez, relevant de cet Archevesché. Et ainsi, César Egasse du Boullay qui étoit du Diocèse de l'Evesque du Mans, qui est le premier Suffragant de l'Archevesque de Tours, étoit de la Tribu de Tours.

Il dit à la page 92. Tome 4. partie 4. que le Berni étoit natif de Bibiena en Piémont. Il étoit né à l'Amporrecchio dans le Florentin. Voyez cy-dessous au chapitre 36.

De la Patrie d'Aimar Ranconnet.www.libtool.com.cn

XXXVI.

CE que j'ai remarqué au Chapitre précédent de la Patrie de plusieurs gens de lettres, me fait souvenir de traiter ici de celle d'Aimar Ranconnet ou plutôt d'*Aimar de Ranconnet*; car c'est ainsi que ce nom se trouve écrit dans la Chronique Bourdeloise. Dans les Poësies de Joachin du Bellay, au Recueil des Sonnets, il y a de *Ranconnet*. Mr. Baillet dit que ce grand personnage étoit de Bordeaux. C'est à la page 355. de son 1. Tome. Ce qu'il a pris de Mornat, page 75. de son *Feria Forenses*. Le President de Thou au livre XXXIII. de son Histoire page 707. de l'Edition de Genève, a écrit qu'il étoit de Périgueux. *Amarum Ranconetum, Vesunâ Petracoriorum ortum*. Il est certain qu'il étoit de Bourdeaux. Ce qui a été remarqué par Gabriel de Lurbe dans sa Chronique Bourdeloise en l'année 1552. & ce qui m'a été confirmé par Mr. de la Brousse Conseiller célèbre du Parlement de Bordeaux; homme tres-versé dans les Antiquitez de Bordeaux,

deaux, & il étoit fils d'un Avocat de Bordeaux: comme l'a remarqué le même de Lurbe dans son *de illustribus Aquitania Viris*. Et il avoit été Conseiller au Parlement de Bordeaux avant que d'être Président de la Quatrième Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris, si on en croit le Président de Thou: *Primum Senator Burdigalensis: dein & in Parisiensi Curia alterius Inquisitionum Classum Praesidis munus magna cum laude exercuit*. Gabriel de Lurbe a écrit dans son *de Illustribus Aquitania Viris*, qu'il avoit été fait Conseiller du Parlement de Paris d'Avocat du Parlement de Paris. François Pithou dans le Pithœana, dit qu'il n'étoit pas né riche, & qu'il avoit été comme le Correcteur de Robert & de Charle Etienne. Il y dit aussi qu'il étoit comme l'Auteur du Livre des Formules du Président Brisson. Il me reste à remarquer que Blanchard a omis notre Ranconnet dans sa Liste des Conseillers du Parlement de Paris: je remarquerai ici par occasion, qu'il y a aussi omis le Cardinal de Balue & René de Pincé.

De la Patrie du Bernia.

www.libtool.com.cn

X X X V I I.

Monsieur Baillet a écrit au Chapitre du Bernia, que le Bernia étoit né à Bibbiéna ; dans le Piémont. Il y a deux Bibbiena : l'un dans le Piémont ; qui est le *Forum Vibii* de Pline ; d'où ce Bibbiena a été ainsi appelé : *Forum Vibii*, *Forum Bibii*, *Forum Bibianum*, *Bibbianum*, *Bibiana*, BIBBIENA : & l'autre dans la Toscane ; à l'endroit où l'Archiano entre dans l'Arne. Mr. Baillet a pris le Bibbiena de Piémont pour celui de Toscane : car jamais personne n'a dit que le Bernia fût Piémontois. Et quand on a dit qu'il étoit de Bibbiena, cela doit s'entendre du Bibbiena de Toscane. Plusieurs ont écrit qu'il étoit de Bibbiena. Jean Matteo Toscano dans sa Description de l'Italie, Livre 3. page 8. *Bibiena, Etruria Oppidum, Berniam protulit, Jocosæ Carminis Autorem : quem multa præclara ingenia sunt emulata, non irritò conatu : nullum tamen nativæ illa urbanitate. nulla arte quæsitæ superavit.* Lylius Gyraldus, dans le Dialogue second des Poëtes de son tans : *Fuere & duo in*
sua

suo genere arguti, & mordaces, non sine salibus : Franciscus Bernia, Bibiennas, & Maurus Foro-Julienfis, L'Auteur de son Epitaphe: lequel Epitaphe se trouve imprimé parmi ses Poësies Latines, dans le Livre intitulé Carmina quinque Etruscorum Poëtarum :

Postquam semel Bibiena in lucem hunc ex-tulit,

Quem nominavit atas acta Bernium, &c.

Cependant il est certain qu'il étoit de Lamporecchio dans le Florantin lieu célèbre par le Maſetto du Boccace. Le Bernia, dans son Orlando Innamorato, Livre 3. chant 7. dit lui-même que Lamporecchio est le lieu de sa naissance. Et le Poccianzio l'a mis au nombre des Ecrivains Florantins.

Je remarquerai ici en passant, que le Bernia est appelé indifféremment *Berni*, *Bernia*, & *Berna*. Il ſigne *Berna*. dans plusieurs de ses lettres Italiennes imprimées. Et c'est ainſi que l'apele l'Arioſte dans son Orlando furioſo canto 46. Octave 12.

..... *per ch'anco io ci ſcerna,*
Marc' Antonio Flaminio, il ſanga, e'l
Berna.

Le nom de ſa famille étoit de Berni.

De la Patrie du Tasse.

X X X V I I I.

MOnsieur BAILLET, au Chapitre du Tasse, a écrit que le Tasse étoit né à Surrente au Royaume de Naples le 10. d'Avril 1544. Aiant écrit la même chose dans mes Observations sur l'Amynte du Tasse, ce que j'avois pris du Manso dans la Vie du Tasse; Monsieur Marc' Antonio Foppa, Bergamasque, Frere de M. Foppa Archevêque de Bénévent, m'écrivit le Sonnet suivant pour me prier de m'en dédire; & de dire une autre fois que le Tasse étoit Bergamasque, & non pas Surrentin.

*Si prega il Signor Menagio, celebre Pö-
ta e Scrittore Francese, che voglia render
Torquato Tasso alla Città di Bergamo, sua
Patria: come testifica egli medesimo in più
luoghi delle sue lettere: e specialmente nella
Supplica ad essa Città, e ne' Dialoghi del Pa-
dre di Famiglia, e del Piacer Onesto, e ne' So-
netti, & in altre sue Compositioni che si pu-
blicheranno,*

*La fama del tuo nome, onde la Senna
Più che d'altri suoi pregi oggi risuona,
Di te co' più lontani ancor ragiona,
A volo alzando la sublime penna.*

Ma

*Ma non agguaglia il vero: e solo accenna
 Quel che più chiaro poi nell' opre suona:
 Ond' ella al nobil crin nova corona
 Tesse, e nov' ali alla tua gloria impenna,
 Io, tra colti d' Italia illustri ingegni,
 Basso, ignoto, à te m' ergo, e son traslato
 Al più possente e bel di tutti i Regni.
 E con semplice stil, viè più ch' ornato,
 Prego la dotta man che render degni
 A' vicini del Brembo il gran Torquato.*

Pour réponse à ce Sonnet, j'écrivis
 cette Lettre à Monsieur Marc' Antonio
 Foppa.

Il^{mo}. Sign. mio, e Padrone col^{mo}.

*E già molto tempo, ch'el Signore Otta-
 vio Falconieri, nostro comune amico, mi
 diede notizia particolare del gran merito di
 V. S. Ill. Onde io, ambizioso di procurar-
 mi l'onore della di lei buona grazia, lo sup-
 plicai ad offerirle da mia parte, il mio offe-
 quio, e domandarle la sua amicizia: il che
 egli à poi fatto con la sua solita gentilezza.
 Al Signore Ottavio per tanto sono obligatif-
 simo per più capi: ma sopra tutto per aver io
 col suo mezzo fatto sì grand' acquisto, quale
 è quello dell' amicizia di V. S. Illust. perciò*

che per l'amor di lui, e non per alcun mio merito, ella s'è compiaciuta d'ammettermi tra i servitori & amici, e mandarmi poi quel cortesissimo Sonetto intorno alla patria del Tasso: il quale m'è stato gratissimo, non tanto per le mie lodi; delle quali mi trovo immeritevole; quanto per la leggiadria con che è spiegato: che veramente è compitissimo nel suo genere. Sarebbe ufficio mio di risponderle con altro Sonetto, come si suol fare: ma di grazia mi perdoni V. S. Illustr. perche sono io adesso, non pure alienissimo dalla Poësia, ma affatto spoetato, per così dire; essendo sì lungo tempo ch' io non hò scritto in rima, perdidi Musam tacendo. Tornando poi al tuo vaghissimo Sonetto, è cosa strana che'l Manso si sia ingannato circa la patria del Tasso, di cui era tanto familiare & intrinseco: se pure si è ingannato. Fà egli menzione, non solamente della Chiesa di Surrento, dove il Tasso fù battezzato, ma anco di molti testimoni di veduta, da' quali avea udito spesse volte raccontare Torquato Tasso esser nato in Surrento. Soggiugne, che per accertarsi con gli occhi proprii di queste cose, non gli era rincresciuto d'andar personalmente in Surrento, e dimorarvi alcuni di: e che di più avea voluto esser intromesso nelle stesse camere dove il Tasso nacque. Il Gaddi anch'

ch' egli, e l' Abate Ghilini, ne i loro Elogi, scrissero che era il Tasso Surrentino. Ne provano il contrario i passi della Supplica alla Città di Bergamo, ne quelli del Dialogo del Piacer Onesto, & altri accennati da V. S. Illust. intendendosi dell' origine, e non della nascita del Tasso. Comunque si sia, sà bene V. S. Illust. le diverse opinioni intorno alla patria di quel gran Poëta, e che le Città di Napoli, di Bergamo, di Surrento, di Salerno, contesero già tra di loro, per averlo per Cittadino. Voleva il Marini, Napolitano, fosse Napolitano.

Nacqui in Sebeto: in riva al Pò piantai
Di mia verde Corona i primi allori,

Dice egli in persona del Tasso, in un suo Sonetto sopra il ritratto di detto Tasso. *Ma non sà ella forse che la Città di Ferrara anch' ella può entrare in questa lite; il Signor Conte di Brienna il giovane, Segretario di Stato del Rè Christianissimo, avendo scritto in una sua breve Relazione de' suoi lunghi Viaggi, scritta in Latino ornatamente, e vagamente, e data alla luce due mesi sono, che il Tasso era Ferrarese. Sicchè, non pur per la sublimità de' Versi, ma per lo risguardo ancora di tante Città che dopo la sua morte si vantaron d' averlo per Cittadino, viene meritevolmente chiamato*

l'Omero dell' Italica Favella. E come si disse d'Omero, della nascita del quale sette Città contesero dopo la sua morte, che mentre visse, non ebbe ne casa, nè patria,

Ἐπὶ μάλιστα πόλις νέκος πατρίδ' Ὀμήρου.
Ἐπλετο δὲ ζῶντος μηδὲ τῷ οἰκίδιον.

*(E un mio Epigramma) si può dir l'istessa cosa del Tasso: che veramente non men d'Omero fu egli dalla fortuna maltrattato. Prega in una sua Lettera un suo amico a prestargli uno scudo: e non avendo danari da comprar candele, per iscrivere i suoi Versi, prega in un suo Sonetto la sua gatta a fargli lume con gli occhi. Ma di questo non più. Sento che V. S. Illust. da più anni in qua si sia applicata ad una nuova Edizione di tutte le Opere di questo famoso Scrittore: di che mi rallegro infinitamente; essendo delle di lui Compositioni ammiratore quant' alcun altro. Fra le Opere smarrite del Tasso, Fà menzione il Manso d'un Dialogo della Crudeltà, e d'un certo Trattato, intitolato, Il Civile. Mi farà caro d'intendere se V. S. Illustrif. abbia tali Composizioni: giacchè mi scrissse il Signor Falconieri ch' ella n'avea molte del Tasso non più stampate: e se le à, la prego a dirmi che cosa sia quel Civile. Frattanto, fiam lecito di darle un consiglio intorno a questa sua
nuova*

nuova edizione: cioè, di scriverla *Vita* di quel grand' uomo: poiche il *Manso* che la scrisse, a lasciate à dietro assaiissime cose curiose. Credo che *V. S. Illustris.* aura adesso riceuute le mie Osseruazioni sopra l' *Aminta*. Se ella si degnera di leggerle, la supplica di significarne gli errori al Signor Ottauio: accioche ammonito da lui, io possa emendarli nella seconda edizione che si va preparandu. E qui per fine, mi confermo per sempre,

DI V. S. ILLUSTR.

Umilissimo, diuotissimo, & obligatissimo Servitore,

EGIDIO MENAGIO.

Le mando una lettera originale del Tasso, mandatami dal Signor Giuliano Pacione.

Voici la réponse que me fit M. Marc' Antonio Foppa.

Illustrissimo. Signor mio, e Padronco.

Fra i molti oblighi che io ò al Signor Ottauio Falconieri, uno de' maggiori, e l'auermi aperta la strada di far saper à V. S. Illustris. l'osserranza singolare che porto alla sua persona, e la stima che fo de' suoi nobi-

lissimi Componimenti, e'l desiderio d'esserle
 Servitore: di che volli darle un picciolo e de-
 bit segno con quel Sonetto, troppo lodato
 dalla sua cortesia, e troppo gradito dalla sua
 gentilezza. Onde mi veggio accresciuto
 l'obbligo di renderle, come fo, grazie infini-
 te, per tante dimostrazioni d'affetto, che V.
 S. Illust. si compiace d'usar meco: & anco
 per l'onor fattomi, col dono dell' *Amin-
 ta*, tanto da me più stimato, per venirmi ac-
 cresciuto di pregio, con l'aggiunte Note del-
 la sua dottissima mano. Io le fo offerta di
 nuovo, con queste righe, della mia somma
 divozione: e la prego à non isdegnarla, &
 à non pensar di farmi altra grazia di quella
 ch'io ricevo, e riceverò sempre dall'esser da
 lei stimato vero suo Servitore, e non meno
 dell'altre sue degnissime condizioni, che del
 suo chiarissimo ingegno e delle Opere parzia-
 lissimo ammiratore. Quanto all'altra par-
 te della sua lettera, se le cose ch'io dettai al
 Signor Ottavio, che mi disse averle scritte à
 V. S. Illust. non bastano à persuaderla, che
 volendo scriver il vero della Patria del Tas-
 so, egli non debba esser chiamato assoluta-
 mente Napolitano, mà nell'istesso tempo in-
 sieme Bergamasco, io non saprei che più ag-
 giungere. E mi duole che V. S. Illust. in
 questo, & in altri particolari, notati nell'
*Amin-
 ta*, intorno a costumi & alla Vita del
 Tasso,

Tasso, si sia lasciata guidar dal Manso: il quale non conobbe il Tasso se non gli ultimi anni della sua vita: & a scritte molte bugie palmari, come si vedrà dall' Opere del Tasso ch' io spero di publicare. Dico delle Opere di questo Autore non più stampate: che saranno tre Volumi: uno di Dialoghi, & Orazioni, e Discorsi: fra i quali non è, nè si trovò mai quel della Crudeltà: che per errore della stampa delle lettere del Tasso, dice della Crudeltà, volendo dire della Nobiltà: e così è scritto nell' Originale, nè il Civile: ambe due queste Opere immaginate dal Manso: le quali non furono mai scritte dal Tasso: di tutte Opere del quale io è il Catalogo, scritto di sua propria mano.

Il secondo Volume sarà di Rime: fra le quali saranno venti Canzoni: oltre molte Ottave, e Sonetti. E' il terzo, sarà di Lettere: delle quali ne è quattrocento: e nelle quali non risuona quasi mai altro nome che quel di Bergamo, come di sua patria. E nell' Opere stampate, il medesimo Tasso non si denominò mai assolutamente Napolitano: ma nel Dialogo del Padre di Famiglia, interrogato di qual patria egli sia, risponde: Io son nato nel Regno di Napoli, ma traggo l'origine paterna da Bergamo. Nè rileva l'esser egli nato e battezzato in Surrento: perchè anco il Petrarca nacque in Ar-

Ce second
Volume a
été impri-
mé.

rezzo, e l'Ariosto in Reggio, nè perciò son chiamati Aretini, o Reggiani: ma l'uno Fiorentino, e l'altro Ferrarese. Et appena è credibile che uomo pratico delle Lettere stampate del Tasso, nelle quali si legge, Bergamo, patria di mio Padre, e mia, e più volte si repete lo stesso, possa scrivere, o aver contraria opinione. Degli Scrittori della sua Vita, è solo il Manso a denominarlo assolutamente Napolitano: magli altri tutti, o dicono ch'egli è Bergamasco, o l'uno e l'altro: nè da loro si parla della sua patria, che non si cominci prima da Bergamo. Così dice il Casone: il qual pur V. S. Illustr. mostra d'aver veduto. Il Gaddi lo chiama uncialibus literis VIRGILIUS BERGOMAS: il Tomasino, l'Imperiale, fanno Nicio Eritreo, lo chiaman Bergamasco, se ben nato in Surrento. E Bartholomeo Barbato nella Vita del Tasso, stampata in Padoua innanzi alla Hierusalemme, dice l'istesso: e nell' imagine stampata in principio del Libro, vi scrive intorno, TORQUATUS TASSUS, PATRICIUS BERGOMAS, ETRUSCUS VIRGILIUS. Ma Nobile egli fu veramente di Bergamo: nella qual Città è delle più Nobili la Famiglia de' Tassi: e di dove erano, non solamente gli avoli suoi, ma Bernardo suo Padre:

il

il qual' avendo comunicata al figliuolo la vita e l'ingegno, gli a comunicata insieme la patria: e vuol ch'essa sia parte della sua gloria. Et io aggiungo, che le due sole predette Città: Bergamo e Sorrento che si comprende sotto Napoli, posson esser chiamate patria del Tasso, e non altre. Et egli medesimo in una sua Lettera manuscritta, che si stamperà, dice d'esser simile nella patria, non altrimenti ad Omero, del quale è incerta la patria, ma si bene à Cicerone, che ne' ha due; e certe, e conclude, d'esser insieme Bergamasco, e Napolitano, cioè Sorrentino. E la Lettera è originale, come son quasi tutte quelle ch' io hò: perche non mi fondo sopra menzogne. Onde crederei che V. S. Illust. con queste autorità, e con questi Testimoni potesse, ò ristampando l' *Amitia*, ò in altra maniera, compiacersi di far quest' alla mia intercessione, & al mio Sonetto, che richiede alla sua penna la confermazione di questa verità; conforme alla mente & alle scritture del Tasso, e come pegno sicuro appresso di me della sua desideratissima grazia. Et à V. S. Illust. per fine, fa la debita riverenza.

DI V. S. ILL.

Umilissimo, divotissimo, &
obligatissimo Servitore,
MARC' ANTONIO FOPPA.

Di Roma li 27. di Marzo 1661.

Du Livre de Nicolas Bourbon, l'an-
 cien, intitulé Nugæ.

XXXIX.

MONsieur BAILLET. *Cet Auteur a
 laissé huit livres d'Epigrammes qu'il a
 appellez ses Niaiseries.*

Page 150.
 Tome 4.
 partie 3.

MENAGE. Joachim du Bellay & Jean
 Owen firent des Epigrammes contre ce
 livre au sujet de ce titre. Voici l'Epi-
 gramme de du Bellay:

*Paule, tuum inscribis Nugarum nomina
 Librum,*

In toto Libro nil melius titulo.

Voicy celle de Jean Owen :

*Quas tu dixisti Nugas, non esse putasti.
 Non dico Nugas esse, sed esse puto.*

Le mot de *Niaiseries* exprime mal ce-
 lui de *Nuga*. Il falloit dire *Badineries*,
Bagatelles.

Ignorance de Mr. Baillet dans l'Histoire Ecclesiastique. Mr. Baillet n'a jamais lu le Concile de Latran ni celui de Basle. Mr. Baillet ne sait ce que c'est que la Dignité de Théologal.

X X X I X.

MONsieur BAILLET a fait un grand discours des Préjugés suivant lesquels on a de coutume de juger des livres lequel il a inséré dans le premier Tome de son livre des Jugemens des Savans. Tout ce Discours, qui dure depuis la page 124. jusques à la page 564. peut être réduit à ce mot, *Il faut juger des livres avec candeur & sans préoccupation* : Et c'est ce que Mr. Baillet ne fait pas.

A la page 192. à propos de rien, il débite un grand lieu commun touchant le titre de *Scholastique* parmi les Grecs, les Romains, & les François. Quelles puérilités !

Il dit à la page 194. *Ainsi celui qu'on appelloit par honneur le Scholastique de l'Eglise, n'étoit autre chose que celui qui s'appelloit en certains lieux le Primicier, ou*

le Maître de l'Ecole : & en d'autres, l'Ecolâtre, ou le Théologal : à la fonction duquel il y avoit une Prébende de l'Eglise attachée pour sa subsistance. Le vieux Bérenger fut honoré aussi de cette qualité de Scholastique, avant que d'être tombé dans des erreurs. Mais ce n'étoit qu'à cause de sa Théologale de Saint Martin de Tours.

Il y a icy autant de fautes que de lignes. Voicy les fautes de Langue Le Maître de l'Ecole. Il faut dire, le Maistr' Ecole. C'est ainsi qu'on parle dans les lieux de France où le Scholastique s'appelle en Latin *Magister Schola*. Une Prébende de l'Eglise attachée. Ce mot attachée est équivoque à celui d'Eglise & à celui de Prébende. Tombé dans des erreurs. Quelle façon de parler ? Mais ce n'étoit. Après avoir dit, Bérenger fût honoré aussi de cette qualité de Scholastique, il falloit dire, Mais ce ne fût.

Voicy les fautes qui regardent les choses. La Dignité de Scholastique & celle de Théologal sont deux Dignitez différentes. Le Scholastique, c'est le Chef de l'Ecole : appelé en quelques lieux où il y a Université, le Chancelier de l'Université. Le Théologal, c'est un Chanoine d'une Eglise Métropolitaine, ou Cathédrale, institué pour enseigner la

la Théologie à ses Confreres, & pour leur prescher la parole de Dieu. Ces Théologaux; ce que les simples Prestres habitez de Paris n'ignorent pas; furent instituez à l'égard des Eglises Métropolitaines par le Concile Général de Latran tenu sous Innocent III. qui commença en 1215. & à l'égard des Eglises Cathédrales, ils furent instituez par le Concile de Basle qui commença en 1431. & comme le Concile de Basle n'est point gardé en France pour la police, la Pragmatique Sanction, au paragraphe *Statutimus* du Titre des Collations, établit les Théologiques dans les Eglises Cathédrales & Métropolitaines: & l'Ordonnance d'Orléans (qui est du mois de Janvier 1560.) dans les Eglises Cathédrales ou Collégiales. Bérenger, Archidiacre d'Angers, qui vivoit dans l'onzième siècle, ne peut donc pas avoir été Théologal de Saint Martin de Tours. Ce qui a brouillé Mr. Baillet, c'est que Bérenger étoit Maistr'Ecole & Chancelier de l'Eglise de Saint Martin de Tours: car Papirius Masso s'est tout a fait trompé en disant qu'il n'avoit jamais été Maistr'Ecole de cette Eglise. Dans un titre de Saint Martin de Tours de 1081. il signe, *Berengarius, Schola D. Martini Magist.*

Magister. La Chronique de Tours: *Anno M. LX. clarebat Berengarius, Grammaticus, Andegavensis Archidiaconus, & Thesaurarius necnon Magister Scholarum, & Camerarius Sancti Martini*. On prétant, pour le marquer en passant, qu'il a aussi été Maistr'Ecole d'Angers. C'est l'opinion de Papirius Masso au livre 3. de ses Annales de France: de Louis Servin Avocat Général du Parlement de Paris, dans son Plaidoié pour Hamilton: de Claude Ménard Lieutenant de la Prévosté d'Angers, dans son Traité Manuscrit de l'Université d'Angers, & dans l'Eloge de Bérenger: de Maam, dans son Histoire des Archevesques de Tours, au chapitre d'Hildebert: de César Egasse du Boullay, dans son Histoire de l'Université de Paris; & de Raoul Mousnier, dans son Histoire de Saint Martin de Tours. Mais Mr. de Roye, Professeur en Droit del'Université d'Angers, dans son livre de la Vie, de l'Hérésie, & de la Pénitence de Bérenger & Mr. de Launoy dans son livre de *Scholis*, prétendent au contraire qu'il n'a jamais été Maistr'Ecole d'Angers, & qu'il ne l'a été que de Tours: fondez sur l'endroit de la Chronique de Tours que je viens de rapporter. C'est une question que

que j'ay traitée problématiquement dans mes Rémarques sur la Vie de Mathieu Ménage, premier Théologal de l'Eglise d'Angers, qui fut député au Concile de Baile par l'Evesque & par le Chapitre d'Angers, & par les Peres du Concile de Baile vers le Pape Eugene IV. Mais je croy présentement que Bérenger n'a point été Maistr'Ecole d'Angers. Ce que Claude Ménard a écrit que dans les Titres de l'Abaïe de saint Nicolas d'Angers il avoit pris la qualité de Maistr'Ecole d'Angers, ne se trouvant pas véritable. Et dans le Titre du Don de la Contesse Grécia, qui est dans la même Abaïe, Bérenger n'y prenant d'autre qualité que celle de *Grammaticus*; & un Rainaldus y prenant celle de *Chancelier*; c'est-à-dire de *Maistr'Ecole*.

Ce Don est imprimé dans le Recueil des Titres de cette Abaïe par le P. Lécuyer

A l'égard de la Dignité de Primicier que Mr. Baillet confond avec celle de Scholaistique, c'étoit aussi une Dignité différente de celle de Scholaistique Mr. du Cange dans son Glossaire rapporte plusieurs significations du mot *Primicerius*: parmi lesquelles il y en a une tirée de l'*Ordo Romanus*, qui semble favoriser l'opinion de ceux qui croient que le Primicerius avoit le soin d'enseigner les

les Ecclésiastiques de son Eglise. Mais il est tres-vray-semblable que ces enseignemens ne se doivent entendre que des **offices divins**. Je veux dire que la fonction de ce Primicerius étoit de montrer aux inférieurs le chant & les cérémonies, afin que la décence & l'uniformité fussent gardées dans l'Eglise. Ce Primicerius n'étoit donc à proprement parler que ce qu'est aujourd'hui le Chantre : ce qui a été remarqué par Mr. du Cange.

Le Primicerius de l'Eglise de Mets ; (on l'appelle *Princier*) & qui l'est aussi de l'Eglise de Toul & de celle de Verdun ; ce qui est remarquable ; n'a pas cette fonction. C'est la première Dignité du Diocèse après l'Evêque. Et il préside même aux Assemblées du Clergé à l'exclusion de l'Evêque : ce qui convient bien à son nom : car *Primicerius*, c'est le premier ; c'est le Chef : *primus in cœlo* : c'est-à-dire *in Catalogo* : On trouve dans le Code Justinien, *Primicerius Domesticonum & Prosectorum Principis ; Primicerius Fabricensium ; Primicerius Adensorum ; Primicerius sacri Cubiculi ; Primicerius Officinarum & Scriniarum Palatinarum*. Et dans Luitprandus, *Petrus Primicerius Apostolarum*. On a dit de même *secundicerius*, pour dire le second. *secundicerius*.

dicenius Notariorum, dans le Code Théodosien, en la loi 2. de *Petitionibus*. Voyez le Glossaire de Mr. du Cange. On a dit aussi *Capicerius* : d'où nous avons fait le mot de *Chévecier*. Et quoyque le *Princier* & le *Chévecier* soient deux Dignitez Ecclésiastiques différentes, ces deux mots, quant à l'étymologie, sont de même signification. C'est pourquoy l'Auteur de l'Ancienne Version Francoise des Décrétales a traduit le Titre de *Officio Primicerii* par ces mots *De l'Office de Chévecier*. Le *Princier*, c'est le premier de l'Eglise. Le *Chévecier*, c'est celui qui a soin du chevet de l'Eglise : c'est-à-dire, du Fonds de l'Eglise depuis l'endroit où la clôture commence à tourner en rond. Dans le Nécrologe de l'Eglise de Paris de 1316. au 18. Juillet; ce qui m'a été indiqué par Mr. l'Abbé Chastelain, Chanoine de l'Eglise de Paris; le *Capicerius* est appelé *Capitularius*.

Après ce grand nombre de fautes qu'a faites en six lignes Mr. Baillet dans l'Histoire Ecclésiastique, je croy que mes Lecteurs sont bien persuadés qu'il est peu informé de l'Histoire Ecclésiastique.

J'oublois à remarquer, (car j'écris ces Remarques avec beaucoup de précipita-

cipitation) que Mr. Baillet ne peut s'excuser de la faute qu'il a faite, d'appeler Béranger *Théologal de saint Martin de Tours*, en disant qu'il l'a ainsi appelé, parcequ'il enseignoit la Théologie dans l'Eglise de S. Martin de Tours. Ce qu'il a dit, qu'a la fonction du Théologal il y avoit une Prébende attachée, ne permet pas de douter qu'il n'ait entendu parler de nos Théologaux : pour la subsistance desquels l'Ordonnance l'Orléans a ordonné qu'on prendroit une Prébende.

Voicy les termes de cette Ordonnance : *En chacune Eglise Cathédrale, ou Collégiale, sera réservé une Prébende affectée à un Docteur en Théologie.* L'article 34. des Etats de Blois dit la même chose. Et la Pragmatic sanction : dont voicy les termes : *Taliter videlicet, quod quilibet Collator ipsarum Prabendarum teneatur & debeat conferre Canonicatum & Prabendam quamprimum facultas se obtulerit, & inveneri poterit, &c.*

Ignorant.

*Ignorance de Mr. Baillet dans la Jurisprudence. Mr. Baillet ne fait
ce que c'est que le livre des
Basiliques.*

X L.

J'Ay fait voir dans la Remarque précédente que Mr. Baillet avoit peu de connoissance de l'Histoire Ecclésiastique. Il n'est pas plus sçavant dans l'Histoire du Droit. Cette Remarque le va démontrer. Il dit à la page 447. du 3. Tome, en parlant des traductions de Gentien Hervet, que Gentien Hervet a traduit *les huit livres des Basiliques ou Constitutions Impériales des Empereurs de Constantinople.* Mr. Baillet a fait icy autant de fautes qu'il a dit de mots. Il dit qu'il n'y a que huit-livres des Basiliques : & il y en a soixante, & cet ouvrage a été appelé *ἑξήβιβλος*, c'est-à-dire, *les soixante livres* : qui est un titre qui a aussi été donné à la Collection des livres d'Hippocrate : à la reserve des Aphorismes, du Serment, & des Pronostiques : comme nous l'apprenons de Suidas dans l'éloge d'Hippocrate. Et l'on a encore appelé du même

me nom la Collection des livres du Vieux & du Nouveau Testament. Du moins, c'est ainsi que l'appellent Alexius Aristinus, & Siméon le Logothète dans l'Epitôme du dernier Canon des Apôtres, imprimée dans la Bibliothèque du Droit Canon Ancien de Mr. Justel & de Mr. Voël. Mais pour revenir aux Basiliques, elles sont appelées *ἐκκλησιάζιβιβλοι* par Michaël Pfellus dans son *Synopsis Legum* à l'Empereur Michel Ducas imprimé à Paris en 1632. chez Camusat par les soins de François Bosquet Jurisconsulte de Narbonne, depuis Evêque de Montpellier.

Περὶ τούτων μίᾳ πύθυν αἱ Νισαὶ ζωοπίστ.
 εἶνε ζωοπικώπειν τῷ Λίοντῷ βιβλίον,
 τὸ πᾶν ἐκκλησιάζιβιβλοι, πάντες τὸς νόμους ἔχον.

Harménopule, au commencement de son Manuel, témoigne qu'elles étoient appelées du même nom. Et c'est ainsi que les ont nommées ensuite les Jurisconsultes modernes. Cujas au chapitre 9. du VI. livre de ses Observations, fait mention de cette appellation en ces termes : *Βασιλικῶν libros vulgò ἐκκλησιάζιβιβλοι πικωπάρουντ, quod sint LX. divisi in ἑξάχα sex: non quatuor, ut plerique putant.* Joseph Marie

Marie Suarés, Evêque de Vaison, a dit la même chose dans sa docte Préface sur les Basiliques. Je ne m'étonne pas que Mr. Baillet n'ait point vu ces passages de Plessus, d'Harménopule, de Cujas, de Suarés; car il n'en est pas encore aux Jurisconsultes; & il apprend la poterie sur le pot : Mais je m'étonne extrêmement qu'étant Bibliothécaire d'une aussi grande Bibliothèque qu'est celle de Mr. de Lamoignon, il n'ût pas seulement vu lorsqu'il fit cette faute, la première feuille du livre des Basiliques; qui est un ouvrage considérable puisqu'il comprend sept volumes in folio. S'il l'ût vue, il y eût lu cette inscription, *Βασιλικὰς libri LX. in VII. tomos divisi.* Mais il n'avoit pas même lu en ce temps-là la première feuille de la version de Gentien Hervet; car celle fait aussi mention de ces soixante livres des Basiliques. *Libri VIII. Βασιλικὰς Διατάξεων. id est, Imperialium Constitutionum; in quibus continetur totum Jus Civile à Constantino Porphyrogeneta in LX. libros redactum.*

*τὸ αὐτὸ παρὰ
μικρὸν ὅτι
πρὸς μὲν
θαύρα :*
proverbe
Grec.

La seconde faute de Mr. Baillet, c'est qu'il dit que Gentien Hervet a traduit huit livres des Basiliques : & il n'en a traduit que six : qui sont, le 28. le 29. le 44. le 46. le 47. & le 48. ce qui a été remar-

marqué par Mr. Fabrot dans sa Préface des Basiliques: en ces termes: *De libris XXVIII. XXIX. XLV. XLVI. XLVII. XLVIII. quos Gentianus Hervetus latine verterat, hoc tantum dicam, Hervetum doctissimum quidem fuisse, sed non juris:* (c'est ce que Cujas disoit de Conan)

Conanus, vir est ut integros vertere maluerim, quam versionem ejus emendare. Jam Cujacius in eruditissimus, sed summa Prefatione libri LXI. satis monuerat non juris. quid in ejusmodi versione desideraret. L'éve-
Corram- que de Vaison en conte sept, mais il dit
pit judi- que de ces sept il n'y en a que quatre
cium: & entiers.

*tempus perdit, Cette faute de Mr. Baillet est excu-
qui in sible: Gentien Hervet aiant dit lui-mê-
ejus Com- me dans l'inscription de sa Version que
mentarius cette Version contenoit VIII. livres des
illud po- Basiliques. Ce qui a trompé Hervet,
nit. C'est c'est que le second Tome des deux qu'il
dans ses a traduits, contenoit tant de titres, qu'il
Commen- a crû, comme il le dit lui-même, qu'il
taires sur contenait du moins quatre livres comme
le X. Livre le premier.*

La troisième faute de Mr. Baillet dans le passage cy-dessus allégué, c'est que de la manière qu'il s'est exprimé, il paroît qu'il a crû que le livre des Basiliques contenoit seulement les Constitutions des Empereurs de Constantinople.

Ce

Ce qui est tres faux. Voicy l'Histoire des Basiliques. Les Basiliques, *τὰ Βασιλικά*, sont les Loix des Empereurs : comme les Eparchiques, *τὰ Ἐπαρχικά*, sont les Edits des Préfets du Prétoire. Et les livres des Basiliques sont les loix des Romains traduites en Grec; c'est-à-dire, le Digeste, le Code Justinien, les Nouvelles de Justinien : à quoi on a ajouté quelques Edits de Justinien, de Justin le Jeune, de Tibère de Thrace, de Zénon, & de Basile le Macédonien. Cette Traduction fût faite par les ordres de l'Empereur Léon le Philosophe, comme nous l'apprenons de Psellus dans son *Synopsis Legum*, d'Harménopule dans son Manuel, & de Balsamon dans ses vers. Et l'Empereur Léon se servit pour cet Ouvrage de Sabbatius Protospatarius, comme nous l'apprenons de Mathieu Blastarés. Et dans ce même temps Photius, Patriarche de Constantinople, fit la Collection des Canons, qu'il appela *Nomocanon*. Quelques uns ont cru; & entr'autres, François Balduin; que les Basiliques avoient été faites par l'ordre de l'Empereur Basile, Pere de Léon le Philosophe. Mais en cela ils se sont trompez. *Illorum inepta est opinio, qui Basilio Basilica tribuunt*, dit

Cujas. Et ce qui les a trompez, c'est que l'Empereur Basile, conjointement avec ses fils Constantin & Léon, avoit commencé à faire travailler à la Version Grecque des Loix Romaines : comme nous l'apprenons de Cédrenus dans l'Histoire de l'Empereur Basile. Et c'est par cette raison que l'Empereur Léon le Philosophe dans sa Nouvelle 71. attribue par honneur les Basiliques à son pere Basile. Car parlant dans cette Nouvelle de l'espace qu'il faut laisser entre le bâtiment que veut faire un particulier, & les terres labourables, ou les vignes, d'un autre particulier, il dit que la Loy qui ordonne cet espace a été faite par Son pere. C'est la pensée de Cujas au chapitre 31. du livre XVIII. de ses Observations, l'Empereur Basile voyant beaucoup de confusion, & quelques défauts, dans le corps du Droit des Romains, avoit donc résolu, comme dit Cédrenus, de le réfondre, & de le faire traduire en Grec. Mais prévenu par la mort, n'ayant pû qu'ébaucher cet ouvrage, son fils Léon l'acheva. Il est vrai néantmoins que Basile acheva le *Περὶ τῶν νόμων* (c'est-à-dire, *le Manuel des Loix*) conjointement avec ses fils Constantin & Léon. Et comme cet ouvrage étoit

étoit divisé en 60. livres, de même que les Basiliques, cela peut avoir contribué à faire croire que Basile étoit Auteur des Basiliques. Mr. l'Abbé Huet, nommé à l'Evêché de Soissons, & digne d'une plus grande Dignité, a écrit dans son Dialogue de *Claris Interpretibus*, que les Basiliques furent faites par l'ordre de Basile, de Léon, & de Constantin le Porphyrogennète. A l'égard de Basile, il a cru par les raisons que nous avons rapportées, qu'il avoit contribué à cet ouvrage. Et à l'égard de Léon le Philosophe, fils de Basile, il a û en vûe les passages de Psellus, d'Harménopule & de Balsamon, dont nous avons parlé. Et à l'égard de Constantin le Porphyrogennète, fils de Léon, il a cru qu'il avoit part à cet ouvrage acause de ce qui est dit dans la Préface des Vers de Balsamon, que Constantin le Porphyrogennète est Auteur de l'*Avangégaris*. Mais Cujas a fort bien fait voir que cette Anacatharse de Constantin le Porphyrogennète étoit seulement une répurcation ; c'est-à-dire, une correction des Basiliques de Léon le Philosophe ; & pour user des termes de Cujas, *Basilica repetita praelectionis*. Et si Balsamon par cette Anacatharse, dont il parle dans sa

Préface , avoit entendu parler des Basiliques , il se feroit contredit : car dans le corps de ses vers il dit nettement que Léon le Philosophe est l'Auteur des Basiliques. En un mot , il n'est plus révoqué en doute que le livre des Basiliques ne soit de Léon le Philosophe. *Æquiores autem rerum Judices heic monendi sunt , libros Basilicon in libros sexaginta à Leone Imperatore , (quo auctore censerentur Basilica , antea non conveniebat) divisos , integros ad nos non pervenisse*, dit Mr. Fabrot dans sa Préface des Basiliques. Et ce qu'a écrit Hervet à la tête de sa version , que les Basiliques avoient été divisées en LX. livres par l'Empereur Constantin le Porphyrogennète , est dit sans preuve.

Il me reste à remarquer , que l'Auteur du Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de saint Laurens de Florance , imprimé à Florance , & en Hollande , attribüe à saint Basile le livre des Basiliques , intitulé *Synopsis Basilicarum* , & publié par Léunclavius : qui est une bevue épouvantable. J'en avertis Mr. Baillet , afin que lorsqu'il parlera de cette *Synopsis* , il ne fasse pas la même bevue.

Quel-

*Quelques particularitez touchant Car-
néade & Zénon, ignorées
par Mr. Baillet.*

X L I.

MON^{SEUR} BAILLET. On dit que Zénon le Pere des Stoiciens avoit composé 705. Opuscules différentes ; qui, notant ~~est~~ leur multitude, étoient d'une si grande force, que Carnéade de l'Académie ~~est~~ entrepris d'y répondre, s'étoit cru obligé toutes les fois qu'il prenoit la plume par le refuser, de prendre auparavant de l'Elébore blanc pour se purger & fortifier la tête, & pour empêcher que l'estomac ne lui envoie des vapeurs au Cerveau. Mais on ne croioient pas que tous ces ouvrages ne fussent que d'un seul & même Zénon. Et quelques uns doutent que ce fust au Chef des Stoiciens qu'en vouloit Carnéade.

MENAGE. C'est de cet endroit de Christianus Libérius dans sa Bibliothéque, page 6. que Mr. Baillet a pris ce qu'il dit icy de ce grand nombre des livres de Zénon : car comme je l'ay déjà remarqué plusieurs fois, Mr. Baillet ne puise pas dans les sources : *Zeno Stoico-*

*rum Pater, usque ad septingenta quinque
corruptum, sive opuscula, evulgavit.* Je
ne say d'où Libérius peut avoir pris cette
particularité : Diogène Laërce dans l'e-
numération des livres de Zénon, le Pere
des Stoïciens, n'en conte que douze. Il
est vray néanmoins que ce Pere des Stoï-
ciens en a écrit davantage : & je me sou-
viens d'avoir remarqué dans mes Obser-
vations sur Laërce, que Laërce même
fait mention de quelques livres de Zé-
non, dont il n'a point parlé dans l'enu-
mération des livres de ce Zénon. Et dans
sa Préface, il dit, que nôtre Zénon avoit
fait beaucoup de livres ; que Xénophane
en avoit plus fait que Zénon, & Démocrite
plus que Xénophane ; & Aristote
plus que Démocrite ; & Epicure plus
qu'Aristote ; & Chrysippe plus qu'Epi-
cure. Et Epicure, comme là remarqué
Mr. Baillet, n'en avoit fait que trois
cens. Ce qu'a dit Libérius de ce nombre
des livres de Zénon, est donc absolu-
ment faux.

Mr. Baillet dit qu'on ne convient pas
que tous ces ouvrages ne fussent que
d'un seul & même Zénon. Qu'elle façon
de parler pour un homme qui se pique
de bien parler ? Ce *seul & même* n'est pas
dit élégamment. Il falloit dire *d'un même
Zénon.*

Zénon. Mais il n'est pas icy question de langage, il est question de chose. Qui a dit à Mr. Baillet qu'on ne convenoit pas que ces 705. livres de Zénon, fussent d'un même Zénon? C'est une question qui n'a jamais été agitée par aucun ancien ni par aucun moderne : ces 705. Opuscules de Zénon étant de l'invention de Libérius; dont le livre de la Bibliophilie a été imprimé à Utréch pour la première fois en 1681. il y a û quatre Zénons Philosophes. Zénon Eléate, Disciple de Parménide; Zénon de Citie, qui est le fondateur des Stoïciens; Zénon de Sidon, Philosophe Epicurien; & Zénon de Tarse, Disciple de Chrysippe. Ce dernier Zénon avoit peu écrit, comme nous l'apprenons de Laërce. Et personne n'a dit que Zénon l'Eléate, & Zénon l'Epicurien ussent beaucoup écrit. Et ainsi tous les livres de ces quatre Zénons ne peuvent aller jusqu'à cent.

Mr. Baillet ajoûte, que quelques uns doutent que ce fût au Chef des Stoïciens qu'en voulût Carnéade. Je ne pensois pas que Mr. Baillet en fut tant. En effet, Jonsius explique ce Zénon contre lequel écrivoit Carnéade, du Zénon de Tarse le Disciple de Chrysippe

Eundem credo, dit il, en parlant de ce Zénon, *contra quem Carnéades scripturus*, *Elleboro se prius purgabat* de quo *Plinius Historia Naturalis XXV. 5. Valerius Maximus VIII. 7. Gellius XVII. 15. Fulgentius libro I.* il ajoute : *quod tamen Chrysippo tribuit perperam Petronius in Satyrico. Terullianus libro de Anima cap. 6. Hieronymus Commentario in Epistolam ad Galatas.* Je pensois que Mr. Bailletût visé à cet endroit de Jonsius, lorsqu'il a écrit qu'on doutoit que ce fût au Chef des Stoïciens qu'en vouloit Carnéade : Mais je viens présentement de lire dans ses Corrections qu'il a û une autre vûe. Voicy ses termes : *S. Augustin dit que c'étoit lorsque Carnéade vouloit disputer contre Chrysippe qu'il se purgeoit le cerveau avec de l'Ellébore blanc. Mais quoique l'autorité de S. Augustin pour ces sortes de faits, n'ait rien au dessus de celles des Auteurs profanes, cela nous fait toujours penser que la plupart de ces relations sont suspectes. C'est aussi ce que j'ay voulu marquer, lorsque j'ay ajouté, après Oysélius, & quelques autres, que ce fut au Chef des Stoïciens qu'en vouloit Carnéade. Voicy, selon moy, comme la chose doit être décidée. Carnéade étoit Académicien, & les Académiciens en vouloient fort aux Stoïciens, & les Stoïcines*
aux

aux Académiciens. Et Carnéade en vou-
loit personnellement à Chrysippe, céle-
bre Stoïcien. Cicéron: *Carneades libenter
in Stoicos invehebatur*. Diogène Laërce:
Καρνεάδης πα τῶν Στωϊκῶν βιβλία ἀναγνῶς, ἐπιμαλίσματα
τῶν Χρυσίππου, ἐπιεικῶς αὐτοῖς ἀντίλεγε, καὶ ἀνημέρει
ποσάτοι, ὥστε ἐκείνῳ ἐπιλεῖν, Εἰ μὴ γὰρ Χρυσίππου,
ἐκ αὐτῶν ἦν ἐγώ. Il faut expliquer ce Grec à
Mr. Baillet: car il ne l'entend pas. C'est-
à-dire: Carnéade aiant lû les livres des
Stoïciens, & tres diligemment ceux de Chry-
sippe, il écrivit contre les livres de Chrysippe.
Ce qui luy succéda si bien qu'il disoit, si Chry-
sippe n'avoit point été, je n'aurois point aussi
été. Il n'y a donc point d'inconveniant
de dire que Carnéade se purgeoit le
cerveau avec de l'Ellébore blanc, lorf-
qu'il écrivoit contre Chrysippe, comme
l'ont dit, Pétrone, Tertullien, & S. Je-
rôme, aux lieux alléguez; & S. Augustin
au chapitre 19. du livre I contre Cresco-
nius. Et Jonsius n'a pas raison de dire
qu'en cela ils se sont trompez: & parti-
culièrement, Valère Maxime (qui est
un Auteur ancien) aiant écrit la même
chose. C'est Jonsius qui s'est trompé, en
disant que Valère Maxime a nommé
Zénon & non pas Chrysippe. Voicy les
termes de Valère Maxime: *cum Chrysippo
disputaturus, Elleboro se antè purgabat, ad*

exprimendum ingenium suum attentius & illius refellendum acriter.

Mais comme Zénon de Citie est le fondateur des Stoïciens, il n'y auroit pas aussi d'inconvéniant d'expliquer de ce Zénon, le Zénon dont parlent Pline, Aulugelle, & Fulgence. Mais d'un autre côté Zénon de Tarse le Stoïcien étant Disciple de Chrysippe, Carnéade qui écrivoit contre Chrysippe, peut avoir écrit contre ce Disciple de Chrysippe.

*Méprise de Mr. Baillet touchant l'Ety-
mologie de son Nom de BAILLET.*

X L I I.

Préface
sur les
Poètes

MOnsieur BAILLET. Le Nom qui m'est échu ne méritoit pas d'être connu d'eux; & ils ont fait voir effectivement qu'ils ne le connoissent pas, lorsqu'ils ont prétendu le tirer de l'obscurité dans laquelle j'avois tâché de le retenir. Mais puisqu'il s'agit de divertir encore une fois le Public, il faut les tirer eux-mêmes de la plaisante erreur, où ils se sont précipitez par la passion déréglée qu'ils ont eue de me rendre un service qu'on n'exigeoit pas d'eux. Il auroit donc été bon pour leur dessein qu'ils ussent *qu'que ce nom e* mettre en ques-
tion.

tion, ne marque autre chose qu'une couleur qui ne peut être inconnue qu'à des aveugles. L'Origine n'en est pas trop obscure: & sans aller chercher parmi les premiers Egyptiens du temps de Pharaon, comme ont fait quelques savans, il suffit de la mettre chez les Grecs, & de dire avec Mr. Ménage dans ses Origines Italiennes & Françoises, que du Grec *Caïos*, vient le Latin *badius*: & puis les diminutifs, *badiolus*, *badiolettus*: d'où vient le François Baillet. On pourroit ajouter même, sans rien diminuer de la vérité de cette étymologie de Mr. Ménage, que ce mot est de ces noms heureux qui n'ont pas pour une seule origine, puisqu'on luy en a trouvé encore une autre, qui n'est peut-être pas moins ancienne dans la langue Grecque, & qu'Homere s'en est servi dans la signification des choses, qui avoient la même couleur. Du Grec *Caïos* dont il se sert, est venu le Latin *balius*. De là s'est formé le diminutif *baliolus*, qui a été employé par Plaute pour marquer un homme de la couleur dont il s'agit. Delà est venu aussi le second diminutif *baliolletus*, & par syncope *balietus*: qui est le nom dont Mr. de Thou s'est servi dans son Histoire pour nommer un célèbre Président du Parlement de Paris. Mais pour ne point multiplier nos idées sans nécessité, on peut soutenir avec Vossius, que *badius* & *balius*, & par conséquent

sequent badioletus, balioletus, baliectus,
 & baillet, viennent tous d'une même sou-
 ce; & qu'ils doivent leur extraction au mot
 de *Gais*, comme cet Auteur le fait voir avec
 assez d'étendue dans son *Etymologicon* de la
 Langue latine. Je n'ay aucun besoin de l'au-
 torité de tous ces savans hommes, pour tour-
 ner en ridicules ces Poètes qui ont prétendu
 faire des vers sur mon Nom sans le connoître.
 Et celle de Mr. Ménage seul est plus que suffi-
 sante pour confondre leur adresse, & faire
 voir l'inutilité de leurs efforts, quand ils au-
 roient été renforcez de Mr. Ménage même.
 C'est à l'Inventeur de Bajuletus, c'est-à-dire
 du spectre après lequel ils ont couru, qu'ils
 ont obligation de la matière de leurs vers.
 C'est aussi à luy, quel qu'il puisse être, qu'il
 faut opposer Mr. Ménage; quoiqu'il ne faille
 pas trop approfondir la différence qui paroî-
 troit d'abord entre ces deux personnages, il
 faut tacher de les distinguer; au moins men-
 tallement; pour ne les pas confondre tellement
 ensemble, que si l'un s'avisait de démentir
 l'autre, le démenti ne rétomât sur les deux
 ensemble, comme sur une même personne.
 Mr. Ménage peut convaincre d'ignorance
 & de puerilité l'Inventeur du Bajuletus,
 non seulement par l'étymologie véritable qu'il
 vient de nous donner du nom dont il s'agit,
 mais encore par celle qu'il donne ailleurs
 de

de la Marotte de nos faiseurs de Vers. J'appelle ainsi leur Bajuletus, qui descend en droite ligne de Bajulus: lequel selon Mr.

Ménage; & les autres savans, signifie Baillif, ou Bailli, dont la signification n'a pas le moindre rapport avec celle de mon Nom.

Desorte que les faiseurs de Vers pour avoir peut-être eu trop bonne opinion de leur nouvel

Etymologiste, m'ont laissé aller en paix, & m'ont abandonné pour se jeter sur un fan-

tôme, & pour exercer toutes leurs facultez poétiques dans les allusions que le mot de

Bajulus leur a donné lieu de faire sur les fonctions des Crocheteurs; que leur impru-

dence leur a fait attribuer fort mal à propos à tous les Baillifs du Royaume, ou à quel-

qu'un qui porte le nom de Bailly. L'ambiguité ou la proximité des noms a trompé le Devin pour cette fois. Et celui à qui Mr. de Balzac

Mr. Ménage.

donna une faculté divinatrice pour l'étymologie, n'étoit peut-être pas pour lors sur son

trépié: peut-être aussi pourroit-il bien avoir receu l'inspiration de travers, & sans y être

préparé. Je ne sçay auresse dans quelle vue l'Auteur du Songe Afinus in Parnasso a pré-

tendu nous faire connoître ce Devin d'Etymologies: ni par quel motif il a fait l'injure

à Mr. Ménage de vouloir le faire passer dans le monde pour ce Devin, à qui il attribue la

faculté d'interpréter les Songes, en luy de-

mandant l'explication du sien, qu'il n'a pu sans doute espérer de lui que par la force du mot, & l'Anagramme du *Bajuletus*. Mais ce Poëte n'a peut-être pas fait réflexion en faisant son Songe, qu'il y a bien de l'indiscrétion à louer Mr. Ménage d'une qualité qu'il avoit autrefois tant blâmée dans la personne du fameux Pédant-Parasite Monmor, & qui avoit fait voir, après Artémidore, qu'il n'est rien de plus ridicule & de plus impertinent, que d'interpréter les Songes par les Anagrammes, & par l'explication des noms propres.

MENAGE. Que de pédanteries ! Mais que d'ignorances & de puérilités ! J'ay rendu en Latin le nom de Mr. Baillet par *Bajuletus* ; qui est son véritable nom Latin : car comme de *Bajulus* on a fait *Baille* : ce qui paroît par ces mots *Baille de Venise*, *Baille & Garde* : & que de *Bajulivus* on a fait *Baillif*, ou *Bailly* ; on a fait de même *Baillet* de *Bajuletus*. Mr. Baillet veut que je me sois contredit dans cette formation de nom : parceque dans mes Origines Italiennes & Françaises j'ay dit que le mot *Baillet* en la signification de couleur violette, venoit de *badino*, cela empesche-t'il que dans la signification de *petit Baille* il ne vienne de *Bajuletus*. J'ay dit dans mes Origines Françaises

coïses que le mot *d'ambler* dans la signification *d'aller l'amble*, venoit *d'ambulare*; & que dans la signification de dérober il venoit *d'involare*; est-ce que je me suis contredit dans ces deux étymologies? Mr. Baillet qui veut icy me ridiculiser sur mes etymologies, ne fait que c'est qu'étymologies. *Baliemus* n'est point une syncope de *Balioletus*. De *Balioletus*, on feroit par syncope *Balletus*. & le *Baliemus* de Mr. de Thou a été formé par Mr. de Thou sur le François *Baillet*. Et le nom propre *Baillet* ne peut venir de la contraction de *Badioletus* ou *Balioletus* en la signification de couleur violette : car en ce cas, il faudroit y mettre un article, & dire; *Le Baillet*. C'est ainsi qu'on dit *Mr. le Blanc*, *Mr. le Noir*, *Mr. le Gris*, *Mr. le Roux*, *Mr. le Brun*; & non pas, *Mr. Blanc*, *Mr. Noir*, *Mr. Gris*, *Mr. Roux*, *Mr. Brun*. Mais que veut dire nôtre Etymologiste en disant que *Bajuletus* est l'Anagramme de *Baillet*? Mr. Baillet qui juge de tous les livres, ne fait pas même ce que c'est qu'Anagramme. Voilà ce savant qui m'accuse d'ignorance & de puérilité pour avoir rendu le nom de *Baillet* par *Bajuletus* : qui dit que je suis un mauvais Devin : que je n'étois pas sur mon trépié, ou que j'ay
pris

pris l'inspiration de travers, quand j'ay rendu ce nom de la forte : qui dit que le Pere Commire m'offense en me demandant l'interprétation de son Songe : laquelle il n'a pû espérer de moy que par la force du mot & par l'Anagramme de *Bajuletus*. Comme s'il falloit être un grand Devin pour deviner qu'*Asinus in Parnasso* dans le Poëme du Pere Commire, c'est Baillet Auteur des livres intitulés *Jugemens des Savans* &c. Mais quoique j'aye appelé Mr. Baillet *Bajuletus*, je n'ay point prétendu l'appeler *Crocheur*. Le substantif *Bajulus* a été fait du verbe *bajulare*, qui signifie *porter*, & a été dit de celuy qui porte quelque chose. De cette signification générale il a passé à une particulière, & a signifié un Nourissier; parceque les Nourissiers & les Nourices portent les enfans dans leurs bras. Et comme les Nourissiers ont soin des enfans, il a aussi signifié un *Pédagogue*; ce qui paroît par un passage du Scholiaste de Sophocle que j'ay rapporté dans mes Origines de la Langue Françoisse au mot *Baillif*, Sous la troisiéme race de nos Rois, ce mot passa des Nourissiers aux Juges & aux Tuteurs, comme je l'ay remarqué au même endroit.

*Ce que dit Mr. Baillet que Lazare de
Baïf a fait des Epigrammes, n'est
pas véritable*

X L I I I.

MONsieur BAILLET, au chapitre de Mellin de S. Gelais, page 228. de la 3. partie du Tome quatrième : *Mais il avoit un talent particulier pour l'Epigramme : dont Lazare de Baïf avoit introduit l'usage & le nom dans le Royaume.*

MENAGE. Lazare de Baïf n'a jamais fait d'Epigrammes. Mais il est vray qu'il s'est servi le premier, en François, du nom d'*Epigramme*. Joachim du Bellay l'a remarqué dans son Illustration de la Langue Françoisse, livre 2. ch. 12. en ces termes : *Lazare de Baïf n'a pas seulement traduit l'Electre de Sophocle, quasi vers pour vers ; chose laborieuse ; comme entendent ceux qui ont essayé le semblable : mais d'avantage a donné à nôtre Langue le nom d'Epigrammes & d'Elégies, avec ce beau nom composé aigredoux ; afin qu'on n'attribue l'honneur de ces choses à quelqu'autre. Je remarqueray icy en passant, que Ronsard est aussi le premier qui s'est servi dans nôtre*

notre Langue du mot d'Ode: comme il s'en est vanté luy-même. Voyez mes Observations sur Malherbe.

www.libtool.com.cn

Vers attribuez à Jules Scaliger qui ne sont point de lui.

XLIII.

JE suis las de reprendre Mr. Baillet. Pour me délasser, je vais illustrer un endroit de son livre.

page 265.
de la 3.
partie du
4. Tome.

MONSIEUR BAILLET. *Le Pere Possevin a prétendu que les Hérétiques de Genève avoient à la malice de supprimer les premières éditions des Epigrammes de Jules Scaliger & de ses Poësies Sacrées, & que dans celle qu'ils ont donnée, ils ont inséré des pièces supposées qui ne sont nullement de Jules Scaliger.*

MENAGE. Je remarqueray icy à ce propos, que ce Distique fait pour le Pont Nostre Dame de Paris, & gravé sur ce Pont,

JUCUNDUS geminos fecit tibi, Sequana,
pontes.

*Jure tuum potes hunc dicere Pontifi-
cem,*

est attribué à Jules Scaliger par son fils
Joseph:

Joseph : en ces termes ; qui sont du Premier Scaligerana, page 107. *Habuit Joannem Jucundum, Veronensem*, (il parle de son pere , Jules Scaliger) *qui illum prima Matheseos elementa domi docuit. De quo pater hac in Carminibus,*

Jucundus geminos fecit tibi, Sequana, pontes.

Jure tuum potes hunc dicere Pontificem.

Et cependant ce Distique ne se trouve point dans le Recueil des Poësies de Jules Scaliger, ni au chapitre de Jules Scaliger dans les Délices des Poëtes Italiens : & il se trouve dans les Poësies Latines de Sannazar, de l'édition de Paul Manuce de 1530. & dans toutes les autres suivantes. Il est à remarquer, que cette édition de 1530. est dédiée par Paul Manuce à Antoine Carloni, Prince d'Alifa : & qu'il est dit dans l'Epître Dédicatoire, que Paul Manuce avoit fait cette édition sur la copie qui luy avoit été donnée par cet Antoine Carloni, auquel l'Auteur l'avoit confiée en mourant. Ce qui ne permet pas de douter que ce Distique ne soit de Sannazar.

Jules Scaliger, dans ses Satires, a dit de Jucundus, *Pauca*

*Pauca tibi narrare volo , qua dicere
quondam*

*Misolicus Fucundus , homo integer , acer ,
amusus ,*

*Fermentato judicio , ingenioque subacto :
Quem velles vidisse adeo atque audisse
loquentem :*

*Euctides & Vitruvius Cui cedere pos-
sent ,*

*Nam geminos posuit pinguis tibi , Sequa-
na , pontes ,*

Implevitque alias immensis molibus urbes .

Ce vers *nam geminos posuit pinguis tibi ,
Sequana , pontes* , a pû faire croire , à
Joseph Scaliger que le Distique dont
nous avons parlé , étoit de son pere.

*Fautes de Mr. Baillet touchant la pro-
fession de plusieurs Auteurs.*

X L V.

MOnsieur BAILLET dit à la page
183. de la 4. partie du 4. Tome ,
que le pere & le frere du Poëte Maynard
étoient Présidens au Parlement de
Toulouse. Ils n'y étoient que Conseil-
lers. Voyez l'Histoire de l'Académie , de
Mr. Pellisson.

Il dit à la page 272. de la 5. partie du 4.
Tome ,

Tome, que Mr. Francius est Professeur à Utrecht. Il est Professeur à Amsterdam.

www.libtool.com.cn

Il dit à la page 578. de la 2. partie du 2. Tome, que Mr. Fabrot étoit célèbre Avocat d'Aix en Provence. Il étoit célèbre Professeur en Droit dans l'Université d'Aix. Il n'a jamais été Avocat qu'*ad honores*.

Il dit à la page 230. de la 5. partie du 4. Tome, que Mr. Pierre Hallé a été Professeur du Roi en Eloquence dans l'Université de Paris. Cela est tres faux: quoyque son parent Antoine Hallé de Caen l'ait appelé *Interpres Regis* dans ses vers sur la mort du Pere Bourbon. Il a été Régent de Rétorique dans le Collège d'Harcourt. Il est aujourd'huy Professeur en Droit dans l'Université de Paris. Il est aussi Poëte Royal: dans laquelle dignité il a succédé à Abraham Remi.

Il dit à la page 159. du 2. Tome, que l'illustre Scévole de Sainte-Marthe étoit Préfident & Lieutenant Général de Poitiers, & Trésorier de France. Il n'étoit que Trésorier de France.

Il dit à la page 431. Tome I V., partie 5., que Charles Perrault d'Académie Française, Premier Come mis de la Surintendance des Batimen-
des

de France, est Médecin. C'est son frere Claude qui est Médecin.

Il dit à la page 180. Tome 4. partie 3. que Joachin du Bellay étoit Seigneur de Gonnor: ce qu'il a pris de la Croix du Maine. Il est vray qu'on l'appeloit *Monsieur de Gonnor*, du nom de la Seigneurie de son pere: & il est ainsi appelé dans les Regîtres du Chapitre de Paris, à l'endroit où il est parlé de son inhumation dans l'Eglise de Paris le 2. Janvier 1559. Mais il n'a jamais été Seigneur de Gonnor. Il étoit fils légitime de Jean du Bellay, Chevalier, Sg^r. de Gonnor, fils d'Eustache du Bellay, & de Catherine de Beaumont Dame du Plessis Maré. Et Jean Besly qui a écrit qu'il étoit bâtard, a été mal informé de cette particularité: ce qui a été remarqué cy-dessus au chapitre 35. Son pere avoit épousé Renée Chabot, Dame de Liré: dont il ut deux enfans: René, & Joachin. René, qui étoit l'aîné, fut Seigneur de Gonnor. Joachin, fut Seigneur de Liré. René, pour le marquer en passant, épousa Catherine de Malétroit: dont il ut Claude, qui mourut jeune: sans être marié. & par sa mort & celle de Joachin du Bellay, Madelaine du Bellay, sœur de Joachin, & de René, mort avant Claude

de, & femme du Seigneur de la Mauvoisinière, hérita de tous les biens de sa Branche.

Il dit au même lieu, que Joachim du Bellay étoit Chanoine & Archidiacre de Paris. Ce qu'il a pris encore de la Croix du Maine. Il n'étoit que Chanoine de Paris. En laquelle dignité il fût reçu le 19. Juin de l'année 1555. par la mort de Jean Tousselpain, Chanoine, & Archidiacre de Paris. Et il ne le fût que jusqu'au 12. Juin 1556. J'ay cru autrefois sur le témoignage de la Croix du Maine, & sur celui de Jean le Clerc, qu'il avoit été Archidiacre de Paris. Mais j'ay vérifié sur les Regîtres de l'Eglise de Paris qu'il ne l'avoit point été : car il ne se trouve dans ces Regîtres d'Archidiacre du nom de *du Bellay*, que Louis du Bellay, Chanoine de Paris, Trésorier d'Angers, Conseiller au Parlement, & Curé de S. Severin de Paris, & Eustache du Bellay, depuis Evêque de Paris lequel succéda à Louis dans l'Archidiaconé de Paris.

Il dit au même lieu, que Joachim du Bellay étoit oncle d'Eustache du Bellay Evêque de Paris. Cela n'est pas véritable. Il n'étoit que son cousin germain. Eustache du Bellay, Evêque de Paris, étoit

étoit fils de René du Bellay & de Marguerite de Laval. Lequel René étoit frere aîné de Jean , père de Joachin : & ces deux freres étoient fils d'Eustache du Bellay & de Catherine de Beaumont.

A la page 143. du Tome IV. partie cinquième, aiant appelé Favoriti *Sécretaire des Brefs*, ils'en dédit. dans ses Corrections: où il dit , qu'il étoit *Sécretaire des Chriffres*. Il est constant qu'il a été *Sécetaire des Brefs* sous Alexandre VII. C'est la qualité qu'il prend dans le titre de son Eglogue sur la mort d'Hoffchius. *Augustini Favoriti, Lucensis, S. D. N. Alexandro VII. ab Epistolis Latinis.*

Il dit à la page 455. du second tome, partie 2. chapitre 518. que Mr. Guyet étoit Abbé de S. André. Il étoit Prieur de S. Andrade, dans le Diocèse de Bordeaux. D'où il a été appelé *Franciscus Andrada* par le Pere Bourbon. Voyez la lettre du Pere Bourbon à Franciscus Andrada, imprimée dans les Additions des Ouvrages du Pere Bourbon , & l'Histoire de l'Académie, à l'article du Pere Bourbon. Jamais Mr. Guyet ne s'est appelé n'y n'a été appelé *Abbé*.

A la page 39. de la 2. partie du 2.
Tome,

Tome, il dit que la Bible Polyglotte, imprimée par Vitre, est du Presidant le Jay: confondant par une faute grossière Michel le Jay, premièrement Avocat au Parlement, & en suite Doyen de Vezelay, avec Nicolas le Jay, Premier Presidant du Parlement de Paris. Ce qui fait voir que Mr. Baillet ignore également & le grand monde & la Librairie.

En verité Mr. Baillet est un Ecrivain peu informé de la verité des choses. C'est un homme qui met toute sa gloire à faire beaucoup de livres en peu de temps. Et c'est ce qui a donné lieu à cette belle Fable du Pere Commire.

*Ventosa Palmam, pergula è fastigio,
His increpabat vocibus Cucurbita:
Quam lenta crescis! Si qua Zephyris est fides,
Maturus uvæ decies Autumnus tulit,
Ex quo feraci quamvis agro confita,
Vix ipsa supra tollis arbutos caput:
Nec heri labores justo pensas fenore.
Ego, Vere medio nata, jam latè locum
Inumbro foliis, atque sola sum nemus.
Quin spes coloni vinco proventu uberi.
Mirare fœtus; quis decor! quæ granditas!*

*Vt sparsus ostro fulget argenti nitor !
Inunc, & illis dactylos præfer tuos.
Tum Palma ; Cur in flaris , inquit , insolens
Meque ore tumido non merentem despis ?
Quia lentè cresco scilicet , neque ausibus
Adulta subitis surgo. Quod vertis probro ,
Laudem meretur. Figo radices , diu
Decertaturas cum furore turbinum.
Et lustra post permulta , imbræsuras solo.
Te levior aura stirpitūs vulsam rapit :
Et , furca ni te fulciat , repas humi.
Foliorum inanem , stulta , silvam jactitas ,
Quæ mox olenti computrescet in fimo ,
Immundæ fructus dum tuos edent suer.
At me secundas dactylis mensas juvat
Condire Regum. Nec deest ramis honor.
Illis triumphos Cæsares ornant suos.
Fabella ineptis dicta sit Scripteribus ,
Qui magno chartæ & temporis dispendio ,
Gravare libris obstinati sæculum ,
Lentos labores arguunt inertia ,
Sterilique genio diligentiam imputant.
At citò senescit , quæ citò venit gloria ,
Scriptis que super est , multa qui scribit , suis.*

Plusieurs méprises de Mr. Baillet touchant Phrynichus.

XLVII

Monsieur BAILLET. *Phrynichus composa une espèce de Dictionnaire en 37. livres, sous le nom d'Apparat Sophistique. C'étoit un Recueil de Noms & de Verbes Attiques, dont l'Abregé, ou plutôt l'Extrait, fut imprimé en Grec à Paris en 1532. in 8. puis à Auxbourg en 1601. in 4. avec les Notes de Pierre Jean Nugnez, & de David Hæschelius.*

MENAGE. Mr. Baillet prend ici à son ordinaire marte pour renard. L'Apparat Sophistique de Phrynichus & son Traité des Dictions Attiques sont deux livres différens. L'Apparat Sophistique étoit un gros volume qui contenoit, selon Photius 37. livres, & selon Suidas 47. ou même 74. Le Traité des Dictions Attiques étoit un petit volume : car selon Suidas il ne contenoit que deux livres. Cét ouvrage, comme il paroît par l'Extrait que nous en avons, est dédié à un certain Cornélianus, que Nugnez croit être Atti-

dius Cornélianus Préfet de Syrie; duquel il est fait mention en cette qualité en la vie de Marc Aurèle par Capitolin. Et l'Apparat Sophistique étoit dédié en général à l'Empereur Marc Aurèle, & par livres à plusieurs personnes particulères. Cet Apparat étoit une Collection de mots & de phrases coupées. λέξιων συναγωγή ἐν λόγων ἡμετέρων. Et dans le Traité des Dictions Attiques il est traité des Atticifmes. Ce Traité fut imprimé la première fois à Rome en 1517. par Zacharias Caliergi de Candie: & en-suite à Venise in folio en 1524. par Asulanus, à la fin de son Dictionnaire Grec-Latin: & en-suite à Paris en 1532. in octavo par Michel Vascosan, avec le Thomas Magister, le Manüel de Moschopulus, une Collection d'Eliau, & Urbicius des Mots Tactiques. Et en-suite, à Aufbourg in 4. en Grec & en Latin en 1610. avec des Notes de Nugnez & de Hoeschelius. La Version est de Nugnez. Quelque temps après la publication de ce livre, un homme très-savant fit de petites Remarques très-savantes sur les Notes de Nugnez. Ces Remarques furent imprimées en feuille volante dans le temps qu'elles furent

furent faites : & elles se trouvent dans quelques exemplaires de cette édition de Phrynichus dont nous parlons. J'ai ouï dire à Mr. Mentel que Casaubon en étoit l'Auteur.

Mr. BAILLET. *Le Bibliographe Anonyme dit que ce qui nous reste de Phrynichus est un opuscule savant , mais fort défectueux : que Nugnez y a fait quantité d'excellentes remarques : mais que Daniel Heinsius les a publiées lui-même depuis comme en étant lui-même l'auteur. Ce qui a donné occasion à M. de Saumaïse de le relever , & de le chicaner dans sa Préface sur Simplicius.*

MENAGE. Il y a ici autant de fautes que de mots. Il n'est point vray que Daniel Heinsius ait fait imprimer des Remarques sur Phrynichus. Il n'est point vrai qu'Heinsius ait volé les Remarques de Nugnez sur Phrynichus. Il n'est point vray que M. de Saumaïse le luy ait reproché : & s'il étoit vrai qu'il eût fait imprimer sous son nom l'ouvrage d'autrui , ce ne seroit pas le chicaner que de luy reprocher cette action. Il n'est au reste parlé ni près ni loin de Phrynichus dans la Préface de Simplicius de M. de Saumaïse. M. Baillet ne puise point dans les sources.

ces. Il puise dans les ruisseaux : & dans les ruisseaux éloignez des sources & remplis d'ordures. Le Bibliographe Anonyme ; qui est un des Auteurs Classiques de M. Baillet, quoi qu'il ne soit d'aucune autorité parmi les Savans ; a pris Phrynichus pour Simplicius, & Nunnesius pour Nansius : car c'est des Remarques de Nansius sur Epictete dont parle Mr. de Saumaïse dans sa Préface sur Simplicius ; accusant Heinsius de les avoir prises. *Quæ in ipso Simplicio ex scriptis codicibus emendavit, talia sunt ut optimam, ac impendio laudabilem operam in editione Veneta corrigenda posuisse posset videri, si quid de suo in eam correctionem contulisset. Usus est Nansiano codice ab ipso Nansio cum scripto exemplari collato. Quacunque ad oram sui libri notaverat Nansius, ea in textum recipienda curavit clarissimus Heinsius : ubique deletâ Nansii manu, & suâ repositâ. Correctiones & Conjecturas omnes Nansii suas fecit, bonas, multasque, quas textui donavit.*

Ineptie de M. Baillet touchant Laverna.

X L V I I I.

J'Ay fait une Epigramme Latine & un Madrigal Italien pour Mademoiselle de la Vergne; qui est aujourd'hui Madame la Comtesse de la Faïette; où je fais allusion du Nom de *la Vergne* avec celui de *Laverna*, Déesse des Voleurs.

Voicy l'épigramme:

*Omne felici nomen prasaga dedere
Fata tibi. Furis pulchra Laverna præst.
Tu vences omnes cunctis formosa puellis:
Tu cunctis sensus surripis una viris.*

Voicy le Madrigal:

<i>Bellissima LAVERNA,</i>	<i>Seguendo il mio desire,</i>
<i>Dolce ladra d'amore,</i>	<i>Non l'avrei negat'io.</i>
<i>Che mi rubasti il core,</i>	<i>Deh, perche preferire</i>
<i>Tosto che mi mirasti:</i>	<i>Vuol la man tua divina</i>
<i>Deh, perche m'el rubasti?</i>	<i>Al dono la rapina?</i>
<i>Ch'ate, dolce ben mio,</i>	

Mr. Baillet veut que j'aye offensé Mademoiselle de la Vergne en l'appellant Déesse des Voleurs. Voicy ses termes; qui sont de sa Préface sur les Poètes à l'endroit où il parle de ceux qui ont fait des allusions sur son Nom Latin *Bajuletus*: *Je ne vois pas comment ils pourroient abuser des exemples de Malherbe, qui a changé celui de Madame Renée en celui de Nérée; de du*

Bellay, qui a changé celui de *Madame Viole* en celui d'*Olive*; de *Mr. Ménage* qui a expliqué celui de *Mademoiselle de la Vergne* par celui de *Laverna*: du moins ne doivent ils pas soupçonner ce dernier d'avoir jamais voulu faire allusion à la Déesse des Voleurs, lors qu'il a voulu honorer la vertu, la science, & toutes les autres qualitez de l'esprit & du corps qu'il a rencontrées dans une personne des plus accomplies du Royaume.

Mr. Baillet, qui n'a aucun usage du grand monde, croit que c'est offenser une fille que de la comparer à la Déesse des Voleurs. Et c'est au contraire lui dire une douceur: car outre que cette Déesse étoit belle; *pulchra Laverna, da mihi fallere*, dit *Horace*; on dit des Belles, qu'elles volent la liberté des hommes, quand on veut dire qu'elles gagnent le cœur des hommes. *Quæ me surpuerat mihi*, dit le même Poëte. Mais j'ay ajoûté dans mon Epigramme, que comme cette Belle voloit les cœurs aux hommes, elle voloit la beauté aux femmes: ce qui n'y fait pas une petite beauté. Nous disons que les belles effacēt celles qui sont moins belles qu'elles: mais les Latins, pour exprimer la même chose, disent qu'elles volent la beauté à ces autres moins belles. *Catulle*:

*Lesbia formosa est: quæ cum pulcerrima tota est,
Tum omnibus una omnes surripuit vncres.*

Voi-

Voiture a dit de même de Mademoiselle de Bourbon, qui fut depuis Madame de Longueville : Selon que je la viens de dépeindre, vous jugerez bien que c'est une beauté bien différente de celle de la Reine Epicharis : mais si elle n'est pas si Egyptienne qu'elle, elle ne laisse pas d'être pour le moins aussi voleuse. Dès sa première enfance, elle vola la blancheur à la neige, & aux perles, l'éclat & la netteté. Elle prit la beauté & la lumière des astres. Et encore il ne se passe guères de jours qu'elle ne dérobe quelque rayon au Soleil, & qu'elle ne s'en pare à la vue de tout le monde. Dernièrement, dans une assemblée qui se fit au Louvre, elle ôta la grace & le lustre à toutes les Dames, & aux diamans qui les couvroient. Elle n'épargna pas même les pierreries de la Couronne sur la tête de la Reine : & elle en fut enlever ce qui y étoit de plus brillant & de plus beau.

Du reste, je suis assez de l'avis de M. Baillet, en ce qu'il n'aime pas ces allusions aux noms propres : & celle dont je viens de parler, est la seule qui se trouve dans tous mes ouvrages : car il ne faut pas mettre au nombre de ces allusions le nom de *Rhodano* pour Mademoiselle de Rohan ; aujourd'hui

Madame la Princesse de Soubise ; ni celui de *Parmenis* pour celui de Mademoiselle Constantin, qui se trouvent dans mes Poësies Grecques : ce sont des interprétations de noms , & non pas des allusions aux noms. Mais je ne suis pas de l'avis de Mr. Baillet en ce qu'il dit que toutes ces allusions sont puériles , & qu'elles ont été généralement blâmées par tous les Critiques de bon goût. Mr. Baillet a parlé en cela contre sa conscience. Ces allusions sont de tous les siècles : & de toutes sortes de personnes ; des Philosophes , des Poètes , des Orateurs , des Peres de l'Eglise. Nous apprenons de Laërce, qu'Héraclides Ponticus fut appelé *Haracrides Pompicus* à cause de ses habits pompeux & magnifiques : que Chrysippe fut appelé *Crypsippe* , à cause que sa statue qui étoit fort petite , comme il étoit fort petit , étoit cachée par une statue équestre voisine de la sienne. On appeloit Labiénus , *Rabiénus* , & Claudius Tiberius Nero , *Caldius Biberius Mero*. Ciceron a fait un grand nombre d'allusions sur le nom de *Verrés*. Il est vrai qu'il debitoit sous le nom du peuple les plus froides de ces allusions. *Quæ*
erant

suétone.

erant dicta in Verrem frigidius, cateris assignabat dit Quintilien. Mais toujours il les débitoit, ne les voulant pas perdre. Martial a dit d'une personne qui s'appeloit Chioné, & qui étoit brune & froide, qu'elle étoit digne & indigne de son nom.

*Digna tuo cur sis, indignaque nomine,
dicam;*

*Frigida es, & nigra es, non es & es
Chione.*

Ce nom a été formé du mot Grec *χιών* qui signifie de la Neige. Martial a encore fait d'autres semblables allusions, dont je parleray dans la suite de cette Remarque. Nous apprenons de Lactance, qu'on appeloit Saint Cyprien *Coprianus*. *De Justitia liv. V.* Saint Jérôme appelle Vigilantius, *Dormitantium*. Les anciens Chrétiens voulant exprimer ces noms de Nôtre-Seigneur Jesus-Christ, l'ἰησοῦς χριστός, ou ἰησοῦς ὁ υἱος τοῦ υἱοῦ, l'exprimoient par les lettres initiales de ces cinq mots, qui fesoient *ixthos* : & comme *ixthos* signifie un poisson, les Peres de l'Eglise se font jouez sur ce mot, *Bonosus, ut scribitis, quasi filius ixthos (id est, piscis) aquosa petit*; dit S. Jérôme dans son Epître à Chromatius. Tertullien, Optat, S. Augustin, S. Paulin, font

H. 6. de

de semblables allusions sur le même mot. Sannazar appelle Politien *Pulicianus*.

Mr. Baillet dit qu'en blâmant les Auteurs de semblables jeux, il n'entend pas y comprendre les Rieurs, qui par raillerie font de ces allusions. Et je lui demande si lors que Mr. de Valois a dit de lui,

*Quis hoc potest videre, quis potest pati?
Ut ille Bajuletus, ille Bajulus, &c.*

Ce n'étoit pas pour se moquer de lui que Mr. de Valois faisoit cette allusion.

Mr. Baillet dit ensuite, que les Critiques prétendent n'avoir découvert aucun vestige de ces allusions aux noms propres dans les Poëtes Grecs; ni même dans les Latins; jusqu'au cinquième siècle de l'Eglise. Et il ajoute: *C'est ce que Barthius ne fait point difficulté d'affirmer de tous les Latins jusqu'à Ausone & Claudien.* Et là-dessus, dans ses Preuves, il renvoye le Lecteur à Victorius, au chapitre 24. du livre 36. de ses diverses Leçons, & à Barthius, livre 57. de ses Adversaires chapitre 11. colonne 2699: mais où ces deux Auteurs disent tout le contraire de ce que Mr. Baillet leur fait dire. Car Victorius justifie Euripide contre l'accusation de Quintilien au sujet de l'étymologie du nom de *Polinice*. Et à l'égard de Bar-

Barthius, il loüe Claudien & Aufone de n'avoir point donné dans ces allusions de noms propres dans leurs Panegyriques, quoyque le nom de l'Empereur Honorius en fournist une belle occasion à Claudien, & ceux de Valentinien, de Gratian, & de Théodose à Aufone. Voilà comme Mr. Baillet cite les Auteurs. Mr. Baillet devoit citer le Castelvetro: car c'est ce Critique qui a fait l'observation que Mr. Baillet attribue à Barthius. Mais le Castelvetro se trompe, comme je l'ay justifié dans mes Observations sur l'Amynte du Tasse au sujet du nom de *Silvie*. Voici l'endroit: que je produis ici pour faire voir à Mr. Baillet que sa remarque sur l'allusion des noms propres, qu'il vante comme un chédœuvre de Critique, est nulle de toute nullité.

O COME A TE CON FASSI
TAL NOME. *Perciòchè il nome di
Silvia deriva dalla voce selva. Ovidio:*

Silvius hinc, qui quòd filvis fuit ortus
in altis,

Silvius in Latia gente vocatus erat :

*E le selve son piene d'orrore e di crudeltà: ce-
lando, come dice il nostro Satiro, angui,
leoni, ed orsi, dentro il loro verde. E quindi
è che, Selvaggio; che da selva parimente*

deriva; val fiero e crudele. Ora, ad imitazione del detto Satiro, allude anche Mirtillo nel Pastor Fido al nome d'Amarilli.

Cruda Amarilli, che, col nome ancora

D'amar, ah! lasso! amaramente insegnì.

Siccome Alcippe, nell' Alceo, a quella d'Euvilla.

Ah più cruda dè venti,

Onde prendesti il nome.

E il Guarini, in un suo Madrigale, a quello di Celia.

CELIA; se ben i' miro;

Voi siete sì fugace e ritrosetta,

Che CELIA da celarvi

Credo che siate detta.

Che s'aveste vaghezza di nomarvi

CELIA dal Cielo, imitereste lui,

Che non è bel quando si cela altrui.

E Monsignor della Casa, a quello di Colonna: in questo Sonetto,

Vivo mio Scoglio, e selce alpestra,
e dura:

Le cui chiare faville il cor m'annor-
arso:

Freddo marmo d'amor, di pietà scarso,
Vago

Vago quanto più puo formar natura,
 Aspra Colonna, il cui bel fasso in-
 dura. libtool.com.cn
 L'onde del pianto da questi occhi
 sparso.

Ed a questo proposito non sarà forse disconvenevole di riferir qui ciò ch' osserva Lodovico Castelvetro ne' suoi dottissimi e acutissimi Commenti sopra la Poetica d' Aristotile: che gli antichi Poeti, sì Greci come Latini, non presero mai invenzione di lodar le lor Donne dall' origine e dalla significazione del nome: quantunque n' avesse lor potuto prestar molta: spezialmente il nome di Cintia a Propertio; e quello di Delia a Tibullo: e ch' allo 'ncontro i Poëti Italiani cercano sempre d'accostarsi al nome delle lor Donne. il Petrarca particolarmente: il quale tira argomenti per mille vie da riempire le sue Rime col nome di Laura. La ragion che n' adduce il Castelvetro, è, che gli Antichi giudicarono lo scherzo intorno a' nomi, e l'invenzione tratta quindi, esser cose leggiere, e sapere più del plebeo che del nobile: a che si vede gl' Ingegner deboli e vili aver atteso: Siccome Marziale fatto. Là onde Quintiliano disse; nam & ad apud Euripidem frigidum sanè, od notmen Polynicis, ut argumentum orum frater incessit. Laqual cosa non par

par tanto bassa nè tanto vana nella lingua Italiana, per leggiadria delle parole colla quale è stata trattata, o per altra proprietà non conosciuta, ch' abbia la lingua Italiana. Egli è ben vero che tai scherzi intorno a' nomi sono per lo più freddi: e sono stati da me eziandio, quanto da alcun altro, avviliti e vituperati nella Vita di Mamurra: benchè scritta da me nella mia giovinezza. nel qual tempo piacciono assai simili scherzi di parole. E vero parimente, che di que' scherzi ve ne son di freddi appresso Marziale. Verbi grazia, sopra i nomi di Chione, d'Earino, di Mirtillo, di Palinuro. E tanto meno son lodevoli appresso di lui, ch' alcuni de' nomi intorno a' quali va scherzando, furono da esso finti: siccome egli stesso lo testifica. Ma non è altrimenti vero, che gli antichi Poeti, così Greci come Latini, non fecero mai allusione al nome delle lor Donne. Serve per testimonianza del contrario quel vaghiissimo epigramma di Macedonio sopra'l nome di Parmeni,

Livre VII.
de Antho-
logic.

Παρμένεις ἐκ ἑγὼ τὸ μὲρ οὐνοῦ καλὸν ἀνέστη
Ὀρίσμεν. οὐ δὲ μοι περὶ τὴν θανάτου.
Καὶ φούγε φίλιοντα, καὶ ἔ φίλιοντα δαίμων,
Ὅρῃς πάλιν κῆρυξ καὶ φίλιοντα φύγῃς.

E questo di Meleagro, sopra Trifera;

Νῆ τιλὸν ἡξαμέναν χαρῶσις τοὶ κύμασι Κέπην, Ibid.

Ἔστι καὶ ἐκ μερῶν αἱ Τευφίδες τευφίδαι.

Aggiungo a questi due Epigrammi questo di Platone sopra la morte d'Astere, suo diletto;

Ἀστέριδ' περὶ ἱλαμπίς τοὶ ζωοῖσι ἰῶες.

Dans

Νῦν ᾗ θανάῳ, λαμπίς ἔστιν ἐν φθιμένοις.

Laërcé.

e questo luogo di Teocrito, nell' Idillio 26. intitolato Βάκχαι, Εξ ὅριος πύθμεναι, καὶ ἡ ποικίλα, φέρουσι. Ne Ovidio, ch'era di bellissimo e d'elevatissimo ingegno, ebbe a schifo d'usar tai scherzi sopra i nomi.

Mirabar quare tibi nomen *Acontius* esset.

Quod faciat longè vulnus, acumen habes.

dice appresso di lui Cidippe nella Pistola ad Aconzio. Scherzò parimente l'istesso Poëta in un suo Epigramma sopra il nome di Furia.

Cur ego non dicam, FURIA, te furiam? Quintiliano.

Quanto a Euripide accusato di freddo da Quintiliano intorno al nome di Polinice, rispondegli il grand Ugone Grozio nella sua bellissima e dottissima Prefazione sopra le Fe-
ni, fe

nisse del detto Poëta: dicendo, erat & hoc illorum temporum, quòd nominibus infantium quæ lustrico, sive nominali die, sacris adhibitis indebantur, vim quandam vaticinam esse crederent. Quod si consideremus, non tam frigidum nobis videbitur, quàm visum est Quintiliano, quòd nomen *Polynicus* bis in hac Tragædia ex origine sua explicetur: *Æschyli* exemplo, qui idem antè fecerat: quod nec *Sophocles* vitavit in nomine *Ajaxis*. Giustifica altresì *Euripides*, ma con altre ragioni; il *Vittorio* nelle sue *Varie Lezioni*, libro 36. cap. 24. dove è egli da vedere. Ma contuttociò, è vero ciò che dice lo *Scaligero* nelle sue *Conghietture sopra Varrone a carte 145. che Euripide scherzò troppo sopra tai nomi. Sono queste le parole dello Scaligero sopra queste di Varrone, apud Ennium, Andromacha nomen qui indidit rectè indidit. Quapropter Parim Pastores nunc Alexandrum vocant. Imitari dum voluit Euripidem, & ponere etymon, est lapsus. Nam Euripides quòd Græca posuit, omnia sunt aperta. Ille ait, ideo nomen additum Andromachæ, quòd ἀνδρὸς μάχη. Hoc Ennii quis potest intelligere in versu significare, Andromacha nomen qui indidit, rectè indidit? Sono dico queste che seguono, le parole*

Νῆ τλὼ νηκεμέναν χαρτοῖς ἐνὶ κόμῳ Κόπριν, Ibid.

Ἔτι καὶ ἐν μορφῇ αὐτοφύκτου πεφυκεν.

Aggiugno a questi due Epigrammi questo di Platone sopra la morte d'Astere, suo diletto;

Ἀστέριδ' περὶ ἱλαμπίς ἐνὶ ζωῷσι ἰῶος.

Νῦν δ' ὀλοὴν, λάμπης ἔσπερος ἐν φθιμένοις.

Dans
Laërcé.

e questo luogo di Teocrito, nell' Idillio 26. intitolato Βάκχαι, Εξ ὅριος πύθμενος, καὶ πινυῖα, φίλῳ. Nè Ovidio, ch'era di bellissimo e d'elevatissimo ingegno, ebbe a schifo d'usar tai scherzi sopra i nomi.

Mirabar quare tibi nomen Acontius
esset.

Quod faciat longè vulnus, acumen
habet.

dice appresso di lui Cidippe nella Pistola ad Aconzio. Scherzò parimente l'istesso Poëta in un suo Epigramma sopra il nome di Furia.

Cur ego non dicam, FURIA, te
furiam? Quinti-
liano.

*Quanto a Euripide accusato di freddo da Quintiliano intorno al nome di Polinice, rispondegli il grand'Ugone Grozio nella sua bellissima e dottissima Prefazione sopra le Feni-
niſe*

λαοῦ similis compositio cum pleonafmo :
 ut ἰλαριστοῦ, ἀλαριστοῦ. *Ma tornando*
a Euripide: il suo scherzo circa il nome di
Policine a me par più scusabile ancora ch'
infiniti altri des Petrarca sopra il nome di
Laura. Verbi grazia, quand' egli ragiona
di Laura come si fosse Dafne, l'amata d'A-
pollo. Il che imitò il nostro Ronsardo; par-
lando anch'egli, alle volte, della sua Cas-
sandra, come se fosse la Trojana, figliuola
di Priamo. Non è dunque da riprendere il
nostro Poëta: per aver qui scherzato sopra il
nome di Silvia.

Méprise de Mr. Baillet touchant les
Pandectes de Gesner.

X L I X.

Tome 2.
 partie 1.
 page 14.

MONsieur BAILLET. *On a de Gesner*
deux principaux ouvrages: savoir,
sa Bibliothèque, & ses Pandectes. Ce der-
nier ouvrage est compris en XIX. livres de
Partitions universelles, en deux gros volu-
mes in Folio.

MENAGE. Il n'est point vrai que ces
 XIX. livres soient en deux gros volumes.
 Ce qui fait le second volume de ces Pan-
 dectes, n'est qu'un petit volumet: &
 environ la quatrième partie de ce pre-
 mier

mier contenant ces 19. livres. Et ce second volume contient le 21. livre seulement : le 20. qui comprenoit la Médecine , n'ayant pas été imprimé.

De l'Abregé de la Bibliothèque de Gesner par Jean Jâque Fris.

L.

MOnsieur BAILLET dit en parlant de cet Abregé : *Si cet ouvrage a été imprimé, il n'a point fait grand bruit jusqu'ici : il est constant qu'il n'a point été imprimé. Et Mr. Baillet, qui est un grand Bibliothécaire , devoit être informé de cette particularité.*

Ignorance de Mr. Baillet dans son métier de Bibliothécaire touchant le Livre du Mazzoné sur la Comédie de Dante.

L I.

MOnsieur BAILLET. *Un des plus échauffez contre la Comédie de Dante, semble avoir été ce Castravilla, contre qui Jacques Mazzoni se crût obligé de prendre la défense de Dante, au rapport de Vittorio*

Page 6.

Tome 4.

Partie 3.

torio Rossi: qui dit que Mazzoni mit sur ce sujet deux Volumes entiers au jour, qui ne sont pas moins un témoignage de son érudition, qu'une Apologie de l'Ouvrage de Dante.

MENAGE. Il est vrai que le Rossi dans l'Eloge du Mazzoni, dit que le Mazzoni mit au jour ces deux Volumes. *Dantis Poëta patrocinium adversus Castravillam, à quo oppugnabatur, duobus editis voluminibus, doctè, eruditèque suscepit.* Et il est vrai aussi que le Mazzoni avoit composé deux Volumes pour la défense de Dante. Mais il est constant qu'il n'a fait imprimer que le premier. Ce qui paroît clairement, & par le titre, & par la Préface de ce premier Volume. Le second est manuscrit dans la Bibliothèque du feu Cardinal Barberin.

J'apprens d'une lettre de Mr. Magliabéchi à Dom Jean Mabillon, écrite de Florence le 22. Avril 1687. qu'on vient d'imprimer en Italie ce second Volume, & qu'on y imprime le premier. Voici les termes de cette lettre qui regardent cette particularité: *In Cesena, se non erro, già che non hò ancora avuto il libro, è stata stampata la seconda parte della difesa di Dante del Mazzoni, che non era mai uscita in luce, e veniva da dotti*

dotti desideratissima. Io l'avevo però già letta manoscritta, perche si trovava in Libreria del Signor Cardinal Francesco Barberino, dal quale a' miei preghi la chiese in presto il Serenissimo e Reverendissimo Signor Principe Cardinal Leopoldo, e la tenne quà qualche tempo. Adesso ristampano la prima parte della detta Difesa di Dante del Mazzoni, che era già stata stampata, ma non si trovava più: onde' era libro non solo dotto e erudito, ma anche raro assai. Io ho scritto à chi me ne hà dato avviso, che sarebbe benissimo fatto che procurassero di trovare le Lezioni manoscritte che l'istesso Mazzoni fece sopra Dante, sì dove il detto Dante descrive l'immaginativa potenza della nostra anima: come anche sopra il seguente suo verso, La gloria di colui che'l tutto muove. Mentre che gli riescisse il trovarle, certo che sarebbe à tutti gl' eruditi gratissimo il vedere le dette Lezioni stampate. L'istesso dico dell' altre Lezioni, che il medesimo Mazzoni fece sopra i Brindis, esplicando quell' Ottava dell' Ariosto, che principia,

Non era Rodomonte usato al vino,
Perche la Legge sua lo vieta, e dannà.

La notizia suddetta che si sia stampata la
seconda parte della Difesa di Dante del
Maz-

Mazzoni, certo che sarà sommamente grato all' eruditissimo Signor Abate Menagio, che riverisco.

Le livre de l'Elocution attribué par Mr. Baillet à Démétrius Phaléreus, n'est pas de Démétrius Phaléreus.

L I I.

MONsieur BAILLET dans un nombre infini d'endroits de son livre, attribué à Démétrius Phaléreus, le livre de l'Elocution ; autrement *Περὶ ἑρμηνείας*. Ce livre n'est pas de Démétrius Phalereus. Il est de Denis d'Halicarnasse. Ce qui a été démontré par M. de Valois l'aîné. J'ay rapporté les raisons dans mes Observations sur Laërce au Chapitre de Démétrius Phaléreus.

Addition au Chapitre de Pierre de Lamoignon. Ignorance de Mr. Baillet dans son Métier de Bibliothécaire.

L I I I.

JE donne avis à Mr. Baillet d'ajouter Germain Audelert aux Auteurs dont il parle, qui ont fait mention honorable de Pierre de Lamoignon oncle de Mr.

Mr. le Premier President de Lamoignon. Voici comme Audebert a parlé de ce Pierre de Lamoignon :

Adfuit, heu! fato nobis creptus iniquo

*Nuper; at antè diem; LAMONBUS. Ille
sedebat*

*Purpurea primum splendens in veste Se-
nator,*

*Deinde Libellorum dignatus honore ma-
gistri,*

Ordinis ante alios tanti dignissimus omnes;

Nil tamen in toto gessit praeclarus avo

*Divinum, quàm quod juvenem produxe-
rit orbi:*

*Cujus scripta premunt veteresque, novos-
que Poetas,*

*Et teneros superant juvenilis pectoris an-
nos.*

*Huic adeo assurgit Phæbi chorus omnis, &
unà*

*Assistunt Charites, & plurima turba le-
porum.*

*Dum procul ex alto tacitus despectat
olympo*

*Hac pater, à nato superari se quoque
gaudet.*

C'est dans sa Parthénope. De son côté, Pierre de Lamoignon a aussi célébré Germain Audebert par une épigramme de douze vers, imprimée dans

le *Delicia Poëtarum Gallorum* : car c'est de Germain Audebert dont a voulu parler Pierre de Lamoignon dans cette épigramme. Il me reste à remarquer que ces douze vers sont les seuls de Pierre de Lamoignon qui sont imprimez dans ses *Délices des Poëtes François* : & ainsi Mr. Baillet s'est tout-à-fait mépris, en disant au chapitre de Pierre de Lamoignon, *Les Poësies de ce jeune Auteur ont été imprimées à Paris in 4. & en-suite en Allemagne l'an 1619. au second Tome du Recueil des Délices des Poësies Latines de la France, par le prétendu Ranutius Gherus.*

Il me reste à remarquer, que ce Maître des Requêtes de Lamoignon dont il est parlé dans les Vers d'Audebert, c'est ce *Carolus Lamonius* dont il est parlé dans la Vie du Président de Thou, en ces termes : *Carolus Lamonius, vir bonus, & aliqua proximitate cum patre conjunctus, Libellorum Supplicum in Regia Magister, rei salinaria inspicienda, qua perperam, per Delfinatum, Provinciam, & Septimariam administrari dicebatur, cum delegatis missus fuerat : hic, rogatus à patre ut filium in Urbem rediens, secum reduceret, eum, petitâ à Jacobo Cujacio veniâ, secum Gratianopolim primum duxit; ubi Franciscum Bellomontium Adretium, vulgò Baionem*

ronem dictum vidit, cum Adretium salutandum in Episcopi adibus venisset, & Salucias cum copiis Regius, quæ Subalpina regioni præsidis destinata erant, proficisceretur. Hominem tanti nominis dum cum Lamonio in horto deambulare, attentis oculis conspicatus: quæ pingendi facultate adhuc erat, eum, ubi abiit, & memoria sic effinxit, ut ab omnibus dignosceretur. Et ce qui suit. C'est à la page 6. de l'édition de Geneve: Ce Charles de Lamignon avoit été long-temps célèbre Avocat du Parlement de Paris. Et il en est parlé en cette qualité dans le Dialogue des Avocats d'Antoine Loisel.

Ce que dit Mr. Baillet que l'Amynte du Tasse est le premier Ouvrage où l'on ait introduit des Bergers sur le Théâtre, n'est pas véritable. Plusieurs particularitez curieuses touchant les Eglogues & les Pastorales.

L I V.

MONsieur BAILLET l'Amynte du Tasse a été le premier Ouvrage, où l'on ait introduit des Bergers sur le Theatre.

Tome 4.
partie 4.
pag. 18.

MENAGE. Cela n'est pas véritable. C'a été un certain Agostino Beccari de

Ferrare qui a été l'inventeur de la Pastorale. Son *Sacrificio*, *Favola Pastorale*, est de 1553. & l'Amynte du Tasse n'est que de 1573. J'ay fait la-dessus une grande Observation dans mes Remarques sur l'Amynte du Tasse. Et comme je l'ay fort augmentée & mise dans un plus grand jour depuis l'édition de mon Amynte, je la produiray en cet endroit: étant persuadé qu'elle ne déplaira pas à mes Lecteurs.

La Favola Pastorale, o come la chiama il Tasso, la Favola Boscareccia, è un Poëma Drammatico, nel quale le persone introdotte sono Pastori o Bifolchi, Ninfe o Pastorelle. Non è stato conosciuto da gli Antichi: anzi è cosa moderna. Giovan Battista Manso, Marchese di Villa, nella Vita del nostro Poëta, lo fa inventore di questo genere di Poëma. E pare che l'istesso Tasso se ne faccia anche l'inventore: dicendo in un suo Sonetto, nella parte terza delle sue Rime,

Ardite fi, ma pur felici, carte
Vergai de' vaghi pastorali amori,
E fui coltor de' Greci antichi allori
Nelle rive del Pò, con novella arte.

L' Autor de' duo Verati vuole che ne sia il primo compositore un certo Agostin de' Baccari. Le parole del Marchese di Villa e quelle

quelle dell' *Autor de' Verati*, come quelle che scoprono *l'origine della Pastorale*, e contengono di più molte circostanze curiose intorno al nostro *Amintà*, sono qui da riferire.

Quelle del Marchese, son queste: *Quivi (in Ferrara)* nel verno seguente (1573.) compose, e fè rappresentare il suo *Amintà*; ch' egli cognominò *Favola Boscareccia*; con general lode e maraviglia di ciascheduno ch' allora l'udì, o che l'a poscia letto: così per l'excelenza del componimento, giudicato per ogni sua parte perfettissimo in se medesimo, come per l'invenzione del Poëma eziandio. Percioche, quantunque sia secondo l'universali e antiche regole della Poëtica composto, nondimeno, quanto alla scena & alle persone in essa rappresentate, & à loro costumi, non se n'era fin à quel tempo nella nostra lingua, nè meno nella Latina, o nella Greca, veduto un' altro tale. Onde se ne puô senza fallo chiamar l'inventore.

Conciosiache coloro fra gli Antichi che introdussero nelle Scene Boscareccie le Buccoliche rappresentazioni, e

I 3

que les Italiens se sont trompez, attribuant l'invention de la Pastorale au Beccari, ou au Tasse, il prétend que la Pastorale a été formée des Chansons Pastorales des anciens Hebreux.

C'est dans la Dissertation des Romains. Le Pere Rapin prétend qu'elle a été formée sur le Cyclope d'Euripide. C'est dans ses Conjectures sur la Poétique.

Ces paroles servent de réponse à ce que dit Monsieur Huet.

le persone de' Pastori e delle Ninfe, come furono tra' Greci Teocrito, e tra' Latini Vergilio, e tra' nostrali il San-
nazarò, & alcuni altri Scrittori d'Egloghe; non componessero Favole perfette, nè d'una intiera azione, nè del richiesto spazio di tempo, o di convenevole ligamento e scioglimento; e molto meno con le parti necessarie della quantità e della qualità; senza le quali niun poema si può chiamar regolato: ma gl' introdussero a semplicemente favellare quel che loro veniva à grado, senza sottoporsi ad altra regola ch' all' osservanza del costume: onde i loro componimenti si potrebbero più tosto una raunanza di molte Scene, che una Favola Scenica chiamare) avendo essi l'altre regole lasciate alla Comedia & alla Tragedia, che loro parvero maggiormente capaci delle Drammatiche osservazioni. Ma Torquato, facendosi scena de' Boschi, e ritenendo le persone pastorali, si sottopose non men al costume dell' Egloghe ch' alle regole della Comedia e della Tragedia parimente: facendo di tutte tre una maravigliosa, ma vaghiissima e regolatissima composizione. Perciò che dall' Egloga prese, come ora dicevamo, la Scena, le persone Pastorali,
e l'

e'l costume: dalla Tragedia, le persone divine, l'eroiche, i Chori, il numero del verso, e la gravità della sentenza: dalla Comedia; le persone comunali, il sale de' motti; e la felicità del fine, più proprio alla Comedia ch' all'altre due. La composizion poi di questo mescolamento, quanto all' unità e integrità della Favola, & al suo circuito, e quanto alla protasi, & alla catastrofe, & all' altre parti quali e quante elleno devono essere, dispose egli secondo le regole, e alla Tragedia e alla Comedia ugualmente comuni: delle quali fù così diligente osservatore che in tutto quel poema non a potuto l'Invidia stessa ritrovar mancamento alcuno: se non è per avventura ch' ad altri parvi assai breve. Il che fece egli à volontà del Duca Alfonso: e forse ad imitazione degli antichi Compositori dell' Egloghe. Laqual sua nobilissima invenzione è stata in modo dagli altri begl' Ingegneri dell' età nostra approvata, che si come egli fù il primo che à scrivere di questa sorte di poemi si fosse messo, così moltiposcia stati sono coloro che incontanente imitandolo, anno con somma lor lode la nostra Lingua da altri tali vaghiissimi componimenti arricchita. Of-

serverò qui incidentemente , che Clemente Bartoli da Urbino, il quale faceva conserva di tutte le Pastorali Italiane, ne lasciava vedere nel suo gabinetto fin al numero di ottanta, come lo testifica il Zuculo nel Dialogo dell' Eminenza della Pastorale. Le parole dell' Autor de' Verati sono queste : Affi dunque à sapere, che la Poesia Pastorale, benchè'n quanto alle persone introdotte riconosca la sua primiera origine, e dall' Egloga, e dalla Satyra degli Antichi, nulla dimeno quanto alla forma & ordine può chiamarsi cosa moderna; essendo che non si trovi appresso l'Antichità di tal favola alcuno essemplio Greco o Latino. Il primo de' Moderni che felicemente ardì di farlo, fù Agostin de' Beccari, onorato Cittadin di Ferrara: da cui solo de riconoscete il mondo la bella invenzione di tal Poema. Avendo dunque costui veduto; e certo con gran giudizio; che l'Egloga non è altro che un breve, e come suona la voce, scielto ragionamento di duo Pastori, in niuna altra cosa differente da quella Scena che i Latini chiaman *Diverbio*, se non nell' esser unita indipendente, col suo principio e fine, in se stessa. E veggendo ancor che Teocrito, famosissimo Greco e maestro del gran Vergilio,

- lio, uscendo dell' ordinario numero di coloro che parlano in così fatti componimenti, una ne fece (*Le Pompe d' Adone*) non sol di molte persone, ma di soggetto ancor più drammatico dell' usato, e di lunghezza più dell' altre notabile, con cinque Interlocutori; de' quali alcuni parlano prima senza l'intervento degli altri, e gli altri poi sopravengono e fanno la parte loro: e finalmente, con quella distintione, e di tempi, e di luoghi, e di fatti ch'è propria del Poema Drammatico. E più oltre ancora considerando quel che dice Aristotele, che la Tragica e la Comica Poesia da molto debole nascimento crebbono à quell' ampiezza che tra noi le veggiamo, e che la Tragedia fù da principio cosa molto imperfetta, e che patì diverse alterazioni prima che si potesse alla grandezza dov' ella è; che non aveva se non un solo Istrione, e che il verso se fù mutato; e che di saltatoria divenne grave: il che fù detto ancora da Orazio nella sua Poëtica Pistola, e'n parte da Diogene Laerzio nella vita di Platone: il qual dice che da principio il Poëma Tragico si faceva col Choro solo, e che Tespi tù il primo che gli diede un solo Istrione. Esaminando, dico, tutte

queste cose il Beccari, avisò di potere
 tanto più convenevolmente far lo stesso
 anch' egli della Egloga, quant' ella a,
 senza dubbio, con la Pastorale assai
 maggiore conformità che non ebbero la
 Comedia e la Tragedia co' debilissimi
 lor precipii; che niente altro, per te-
 stimonio del medesimo Aristotele, fu-
 rono che rozzi, e, secondo che la ra-
 gione ci persuade, assai brevi improvi-
 samenti. E così occupando, non sen-
 za sua molta lode questo bel luogo, da
 penna Greca o Latina non ancor tocco,
 e regolando molti Pastorali ragiona-
 menti sotto una sola forma di Dramma-
 tica Favola, e distinguendola in Atti,
 col suo principio, mezzo, e fine suffi-
 ciente, e proporzionato col suo nodo,
 col suo rivolgimento, col suo decoro,
 e con l'altre parti sue necessarie, se non
 il choro che fù poi giunta del Tasso; ne
 se nascere una Comedia; se non in quan-
 to le persone introdotte sono Pastori:
 e per questo lo chiama *Favola Pastorale*.
 Tal che si come la Vita cittadina à il suo
 Dramma che si chiama *Comedia*, così
 per opera del Beccari, la Vita Pastorale
 anch' essa à il suo che si chiama pur *Pas-
 torale*; ancorche in forma Comica sia
 composta. L'anvenzione è poi stata
 con

.contanto applauso ricevuta dal mondo,
 e si felicemente autenticata in Parnaso,
 che i primi Trovatori del nostro secolo;
 e specialmente il sopranominato Tor-
 quato Tasso; il qual non può negare
 d'essere stato nel suo bellissimo Aminta
 imitator del Beccari; si son recati a
 gran pregio, non solo l'ompiegarvi
 l'opere loro; ma il*conseguire ancora;
 o sperarne almeno, sovrano onore, e
 lode di Poësia. Or questo titolo di *Fa-
 vola Pastorale*, non vuol dire altro che
 azione di quella sorte d'uomini che *Pa-
 stori* sono chiamati. E perciocchè ogni
 azione Drammatica bisogna che sia
 Comica, o Tragica, o mista, il Sacri-
 ficio del Beccari non a dubbio che in
 forma di Comedia non sia tessuta: aven-
 do le persone private, il riso, il nodo,
 lo scioglimento, e'l fine ch'è tutto Co-
 mico. Ma egli non la volle chiamar
Comedia, prendendo nome generico in
 vece dello specifico, e disse anzi *Favola*
 che *Comedia*, per non usar impropria-
 mente quel nome; il quale avenga che
 per la forma e per l'altre sue parti otti-
 mamente le convenisse, nulla dimeno
 per esser fuori della Città, e non rappre-
 sentandosi cittadini, assai men propria-
 mente dell'ordinario col titolo di *Come-*

dia si sarebbe nomata: E poi corso que-
 sto aggiunto di *Pastorale* a col tempo ac-
 quistato forza e significato di sostantivo.
 Tal che , quando si dice *una Pastorale*,
 senz' altra Compagnia , s'intende Fa-
 vola di Pastori. E così per tutto è oggi
 questo nome ricevuto & inteso, quand
 egli è solo : *La Pastorale del Beccari*:
La Pastorale del Tasso. E così ancora di
 tutte l'altre, benche gli Autori loro si
 sien serviti di quella voce per adiettivo,
 quando l'anno accompagnata con *Fa-*
vola, che significa qualità, e non per
 sostantivo significante azione distinta
 da quella Favola: *e quel che segue. Que'*
duo Verati, per dirlo di passo, sono *Discorsi*
 in difesa del Pastor Fido contra Giason di
 Nòres, nobile Cipriotto, ma originario di
 Normandia, celebre Professor di Filosofia
 nello studio di Padova; il quale, differendo
 della Poëtica, aveva parlato delle Tragico-
 medie Pastorali, come di nostri nella Poë-
 tica: e furono così intitolati dal Verato,
 celebre Comediante di quel tempo: sopra la
 morte del quale fece il nostro Poëta quel
 bellissimo Sonetto che si legge nella prima
 parte delle sue Rime, e comincia *Giace il*
Verato qui. E que' *Discorsi* sono del Gua-
 rini, come lo scrisse il Presidente Tuano nel
 libro 99. delle sue storie. L'Autor delle
 An-

no li.

XCIX

a sua

ia

102.

Annotazioni sopra il Pastor Fido, il quale è l'istesso Guarini, fa menzione anch' egli di questo Agostin de' Beccari: dicendo, che Torquato Tasso ad imitazion di lui a introdotto il Satiro nella Scena. Fu ristampata in Ferrara l'anno 1587. questa Pastorale d'Agostin de' Beccari da Ferrara: rivista dall' Autore, e in molti luoghi accresciuta. Nella Prefazione, lo Stampatore dice così: Nè molto passerà ch' anche vi potrei dare la Dafne, opera Pastorale del medesimo Autore. Lequali vi dovrian senza fallo esser grate, così perche sono molto esemplari ed argute, come perche vengono da persona che diede principio à così fatti componimenti. Percioche avanti che il Signor Beccari facesse questo suo Sacrificio, che ben è da trenta quattro anni; non si leggevano se non poche Egloghe rozze: nelle quali sol due ò tre persone parlavano.

Ma tornando all' origine delle Favole Boschereccie, scrisse Donato, che furono le Virgiliane Egloghe nella Scena rappresentate. Bucolica triennio, Asinii Pollionis suasu perfecit: eoque successu edidit, ut in Scena quoque recitarentur. Il Comte Baldesar Castiglione e il Signor Cesar Gonzaga fecero insieme una Egloga intitolata Tirsi: non solo di lunghezza più delle al-

ire notabile: e con interlocutori: de' quali alcuni parlano prima senza l'intervento degli altri; e gli altri poi sopravengono, e fanno la parte loro; ma con un Choro di Pastori, e con una Moresca. Fecce altresì Francesco Berni la *Cantrina*. Atto Scenico Rusticale.

Ora, come ad imitazione dell' Egloghe di Pastori fecero i Poeti moderni Favole Pastorali, così ad imitazione dell' Egloghe di Pescatori, fecero Favole Pescatorie, ovvero Nautiche. Il Signor Hygone Grotio, uomo in ogni scienza dottissimo, e benché da tutti i Litterati sommamente, non però bastevolmente lodato, vanta nel suo *Idillio Nautico* d'aver il primo corso l'arringo di questa sorte d'Idillii. Non audita cano. Non so il perche: nessuno potendo dubitare ch' inanzi a lui *Giacobo Sannazaro* n' avesse composti. E per i suoi *Idillii Nautici* viene egli celebrato dall' *Ariosto* nel *Canuto* ultimo del *Furioso*.

Giacobo Sannazar, ch' alle *Camene*
Lasciar fa i monti, & abitar l'arene.

E dal *Marini* nel primo *Sonetto delle sue Rime Marittime*.

La nobil Cetra, ond' *Arion* primiero
L'Onde affrenò sì l'animato legno.

Indi

Indid' Austro placar solea lo sdegno
E'ntenerir gli scogli il gran Sincero.

Anzi da Lilio Giraldo nel Poema de In-
commodis Urbanæ direptionis, è tenuto
per lo primo autore di tali poëmi.

Et Sincerus abest, cecinit qui primus
in acta

Non prius auditum Carmen: quo
gurgite ab alto

Profiluit Triton, simul & chorus
Amphitrites.

Siccome anche da Giovan Battista Crispo
nella Vita del Sannazaro: Fù il primo
che scrisse Egloghe Pescatorie. Delche
vantassi l'istesso Sannazaro nella sua Egloga
a Ferdinando, Duca di Calabria.

Nunc litoream ne despice Musam,
Quam tibi post silvas, post horrida
lustra Lycæi,

Si quid id est, falsas deduxi primus ad
undas:

Ausus inexpertâ tentare pericula
cymbâ.

Il che non è vero: essendo manifesto che
Teocrito abbia composto un Idillio Pescato-
rio. Ma non avendone composto che uno;
quell' istesso molto breve; si può dire che'l
Sannazaro ch' à fatto molti, e lunghissimi,
ne

ne sia stato il primo componitore. Il che pure deesi intendere non assolutamente: essendo verisimile che non pochi de' Poëti antichi, de' quali a noi non son pervenute le opere, abbian fatto Poëmi Pescatorii: o Nautici: Giulio Polluce IV. 7. 2. tra i generi de' Poëmi facendo menzione de' Nautici. Ed a questo proposito è da osservare che Bernardino Rota, Poëta Napoletano celebre per le Poësie Latine e Toscane, fu il primo autore d'Egloghe Pescatorie nella Lingua Italiana, come afferma Scipione Ammirato in una sua lettera posta avanti l'Egloghe Pescatorie del Rota, stampate in Napoli l'anno 1572. E l'istesso Rota nella sua prima Egloga invocando le Ninfe del Mare, dopo aver lodato il Sannazaro, dice così,

Deh raccogliete intorno al vostro lido
Il suon de' nuovi accenti.

Quanto alle Favole Pescatorie, il primo che ne fece, fu Antonio Ongaro: il quale nel suo Alceo, Favola Pescatoria è stato così diligente Imitator del nostro Aminta, che questo suo Alceo da alcuni, Aminto Bagnato si domanda. Torquato Tasso anch' egli pare aver voluto scrivere una Favola Pescatoria: dicenda al Signor Alessandro d'Este,

Ofanciul d'alto ingegno, in mezzo
all' onde

Nac-

Nacque la Dea che Pao onora e Guido,

Com'è di chiara fama antico grido:

Et ama ancora il Mare, e le sue sponde.

Nè sol fra rozzi tronchi e verdi fronde

Di vaga selva ella fa dolce nido:

Ma'n cavernoso scoglio, e'n falso nido

Col pargoletto suo talor s'asconde.

Quinci il Ciclope Galatea fugace

Chiama d'un' alta rupe, e dentro all'acque

D'amore ardon le Foche e le Balene.

E se già celebrai col canto audace

I boschi ombrosi, e'l canto audace piacque,

Piaccià, s'essalterò l'apriche arene.

Il Cavalier Marini, nella Dedicatoria de' suoi Idillj, si gloria d'essere il primo ritrovatore di essi nella Lingua Italiana. Nientedimeno, parecchi anni avanti a lui n'aveva il Preti publicata uno: cioè, quello d'ella Salmace. Ma sopra di ciò trattenendosi detto Cavaliere col Signor Cappellano, gli disse, che'l Preti l'aveva composto ad imitazion de' suoi; da se a lui, come al suo parzialissimo amico, comunicati buon tratto di tempo innanzi che fossero dati alle stampe. Ma circa al nome Italiano solamente fu ritrova-
tor

toro d'Idillii il Marini: che cirèa nt resto che altro ch' Idillii sono tante Egloghe Drammatiche e narrative composte innanz al Marini?

Il Sannazaro anch' egli nella 'na Arcadia si vanta d'aver il primo nel suo secolo risvegliate le addormentate selve, e mostrata a Pastori di camiare le dimenticate Canzoni.

*Ignorance de Mr. Baillet dans son Mé-
tier de Bibliothécaire , au sujet
de la Gatomachie de Lope
de Véga.*

L V.

MONsieur BAILLET. Il est bon d'avertir le Lecteur que lors que Lope de Véga vouloit écrire des plaisanteries & des bouffonneries, il se cachoit sous un nom emprunté. C'est ce qui a fait qu'on a attribué à un fantôme, appelé Tome de Burgillos, un volume de Poësies sous le titre de Rimas humanas y divinas: qui est de Lope. Et il est constant aussi que c'est lui qui a composé sous le même Nom la Gatomachie, ou le Combat des Chats: qui a passé sur le ventre à tout ce qu'il y a eu en ce genre depuis son temps jusqu'à la Batrachomyomachie d'Homere.

ME-

MENAGE. Nôtre Bibliothécaire n'a jamais vû le Livre de *Rimas humanas y divinas* de Lopé de Véga: & il n'en parle que sur la déposition de l'Auteur de la Bibliothèque des Ecrivains Espagnols. Ce livre fut imprimé à Madrid en 1634. avec ce tître, *Rimas humanas y divinas del Licenciado Tomé de Burguillos. No sacadas de Bibliotheca ninguna (que in Castellano se llama Libreria) sino de papeles de amigos y borradores suyos. Al excellentissimo Señor Duque de Sessa, Gran Amirante de Nápoles. Por Frey Lope Felix de Vega Carpio del Avito de San Juan.* Et ils content plusieurs sortes de Poèmes: des Sonnets, des Chançons, des Silves, des Espinelas. Parmi les Sonnets, pour le marquer en passant, il y en a un au feuillet cinquième verso, qui commence par ce vers,

Caen de un monte, y liquida laguna,

& qui finit par ceux-ci,

*Ten este monte, y liquida laguna,
Para dezir verdad, como hombre hon-
rado,
Jamás me sucedió cosa ninguna.*

Il y en a un autre au feuillet 28. qui com-
mence par ces vers,

Seber-

Soberrias torres, altos edificios,

& qui finit par ceux-ci,

*O gran consuelo a mi esperança vana ,
Que el tiempo que os bolvio breues ruinas ,
No es mucho que acabasse mi sotana !*

Ces deux Sonnets ont été heureusement imitez par Mr. Scarron. Les Silves, qui sont au nombre de sept, sont intitulées *la Gatomachie del Licendiado Tomé de Burguillos*. Les Rimes humaines & divines de Lopé de Véga & sa Gatomachie ne sont donc pas deux livres différens, comme l'a cru notre Bibliothécaire. Voici le sujet de sa méprise. L'Auteur de la Bibliothèque des Ecrivains Espagnols, dans le Catalogue des livres de Lopé de Véga, a fait mention de ses *Rimas humanas y divinas*, en ces termes:

RIMAS HUMANAS Y DIVINAS, *Matriti 1634. in 4. sub ascitio illo nomine quo Lupus utebatur in focosis Carminibus, edi curavit: ludicra omnia. Inter qua festivissimum est quod nuncupavit LA GATOMAQUIA: sive Felium amores & pugnæ: quo antiquorum omnium & recentiorum hujusmodi, post Homerum, authorum luminibus obscuravit.*

Mr.

Mr. Baillet a passé par sur ces mots, *Inter quæ festivissimum quod nuncupavit*: qui font voir que la Gatomachie de Lopé de Véga seioit partie de ses Rimes humaines & divines: & comme ces mots **LA GATOMAQUIA** estoient à linea, de même que les autres titres des livres du même Auteur, il a crû que c'étoit un livre different de celui des Rimes humaines & divines.

Voyez ci-dessus au chapitre 7. ce qui a été remarqué touchant Lopé de Véga.

*Beveüe de Mr. Baillet au sujet de ce
que Sidronius Hosschius a écrit
du Pere Pétau.*

L V I.

MONsieur BAILLET. *Je veux finir* Page 234.
par la recommandation des beaux du Tome
vers du Pere Pétau à l'honneur de Sainte Ge- 4. partie 4.
neviève. Plusieurs estiment que c'est ce qu'il a
produit de meilleur & de plus relevé. Le
Pere Sidronius Hosschius, Jesuite célèbre de
Flandre, n'y a trouvé rien à redire, que la
négligence avec laquelle il prétend qu'il s'est
acquité du vœu qu'il en avoit fait à la Sainte.
Et si nous voulons l'en croire, cette négligence
a coûté

a coûté la vie au Pere Pétau : dont la punition, dit-il, a été, ou a paru l'effet de la juste sévérité de Sainte Geneviève. Mais je ne sçay si ce n'est point parler un peu trop humainement & trop curieusement de la conduite de Dieu, & du pouvoir de ses Saints auprès de lui.

MENAGE. Mr. Baillet s'est ici tout-à-fait mépris. Sidronius Hoffschius n'a jamais songé à dire que la négligence avec laquelle le Pere Pétau s'étoit acquitté de son vœu à Sainte Geneviève, lui ût coûté la vie. Il n'a dit que ce que le P. Pétau a dit lui-même dans son premier Poème à Sainte Geneviève. Et voici comme le Pere Pétau a parlé de ce vœu :

Virginis obtestor numen : functusque periculo,

*Votivos dulci pro luce rependere versus
Polliceor, parvâque animam mercede
paciscor.*

*Audiit orantis gemitus : vatemque subinde
Maluit esse suum. Vives, ait : & mea
sacris*

*Munera venturis proptio testata periclo
Hinc canere incipies voti rem. Omnis ab
illo*

*Tempore deterfâ gelida formidine mortis,
Spes redit, & morbi vis importuna remittit.*

Verum

*Verùm ubi parca salus, depulsaque corpore
febris;*

*Seu vota exciderant animo, seu lenta la-
boris*

*Tadia, Musarumque vetus fastidia lan-
guor*

*Attulit; in longum proposita piacula tem-
pus*

*Distuleram: cum vix anno vertente recur-
rens,*

*Acrius incessit morbus, rursusque benigna
Virginis auxilium, veniamque orare sub-
egit.*

*Auxilium, veniamque suo Genoveva
clienti*

*Nil cunctata dedit. Nec nos promissa re-
ferre*

*Premia distulimus, pactosque sacramus
honores.*

*Qua tu, Diva, precor memoris moni-
menta vicissim*

Pectoris accipiens, instantibus erue morbis.

Et ce qui suit.

Ce Poème du Pere Pétau se trouve imprimé dans le Recueil de ses Poësies, imprimé à Paris in douze en 1620. chez Sebastien Chappelet. L'Elégie de Sidronius Hosschius est de l'année 1646. comme nous l'apprenons de l'argument d'une

d'une Elégie de Vallius, imprimé à la tête des Poësies de Sidronius Hoffchius: & le Pere Pétau mourut l'onzième Décembre 1652. Et ainsi il n'est mort que plus de 33. ans après avoir fait le Poëme dont nous venons de parler. Ce qui a troublé nôtre Critique, c'est que le Pere Pétau peu de temps avant sa mort fit un autre Poëme à Sainte Geneviève, qui commence par ces mots, *Dicebam, superma mihi jam claudisur etas*; & qui finit par ceux-ci,

Petavius ager

Cantabat veteris quarens solatia morbi.

Monsieur Baillet ajoûte, que Sidronius Hoffchius n'a rien trouvé à dire dans le Poëme du Pere Pétau que cette négligence avec laquelle il s'est acquité de son vœu. Où cela est-il dit dans les vers de Sidronius Hoffchius? Sidronius Hoffchius n'a point examiné le Poëme du Pere Pétau. Voici le titre de son Elégie: *Matri misericordie votum à letali morbo*. Il dit dans son Argument, *Luctantem cum morte respexit clementissima Dei Mater, cui Carmen voveram, si valetudinem redderet*. Et par occasion il fait mention dans son Elégie du Poëme du Pere Pétau. Voilà comme Mr. Baillet cite les Auteurs.

Ce

Ce que dit Mr. Baillet, que Hugue Ménard, Moine Benedictin, a fait la Traduction Latine de l'Epître de S. Barnabé, n'est pas véritable.

L V I I.

MONsieur BAILLET. *On a encore* Tome 2.
de Dom Ménard des Remarques Cri- partie 2.
tiques sur l'Epître attribuée à S. Barnabé page 461.
l'Apôtre: qu'il a traduite aussi en Latin.

MENAGE. La Traduction Latine de l'Epître Grecque de Saint Barnabé n'est point de Dom Hugue Ménard, Religieux Benedictin de l'Abaïe de S. Germain des Prez. C'est une tres-ancienne Traduction: trouvée par ce Religieux dans un manuscrit de Corbier: lequel manuscrit paroît avoir près de mille ans, au jugement de Dom Luc d'Achery: qui publia en 1645. après la mort de Dom Hugue Ménard, & cette Lettre Grecque, & cette ancienne version Latine, & ces Remarques Critiques. Et il n'y a rien de Dom Ménard dans cette version Latine que quelques pages de la fin: qu'il y a supplées de l'original Grec: lequel lui fût donné par le Pere Sirmond. Le

K

Pere

Pere Sirmond trouva à Rome cét original entre les papiers du Pere Turianus, ou Torrentius, ou Torre, Jesuite Espagnol. On ne fait point d'où Turianus l'avoit û.

Erreur de Mr. Baillet touchant les Bibles Ebraïques de Daniel Bombergue, Imprimeur d'Anvers établi à Venise.

L V I I I.

MONsieur BAILLET. *Mr. Vossius* (le jeune) écrit que c'est la Boutique de Bombergue qui a donné la naissance à tous ces points-voyelles que les Chrétiens Rabbins considèrent comme venus du Ciel. Néanmoins tous les Juifs ne sont pas de ce sentiment: & plusieurs prétendent que les Editions de Bombergue sont remplies d'une infinité de fautes: sur tout dans les points qui y sont souvent marquez différemment dans les mêmes mots & dans le même sens.

MENAGE. Les Juifs n'ont û cette prétention qu'à l'égard de la premiere édition de la Bible de Bombergue. Ils ont tous loué sa Bible de la seconde édition, comme une Bible exacte dans les points:

points: ce qui a été tres-véritablement
remarqué par le Pere Simon.

www.libtool.com.cn

*Addition au chapitre de Charle Estienne,
Imprimeur à Paris.*

L I X.

MOnsieur Baillet n'a dit qu'un mot de
cét Imprimeur: qui est: qu'il étoit
fils de Henri Estienne premier du nom,
& conséquemment frere de Robert
Estienne, aussi premier du nom: qu'il
avoit du savoir; & qu'il avoit composé
des livres tres-utiles au Public.

Voici ce que j'en sai davantage. Il
étoit Médecin. Et en cette qualité, il a
composé un livre en Latin de l'*Anatomie
& Dissection du Corps humain*, imprimé à
Paris in folio. Vander Linden en fait
mention dans son *de Scriptis Medicis*. Et
c'est aussi en cette qualité que Bucanan a
fait mention de ce Charle Estienne dans
son Elégie sur sa goutte.

*Sape mihi medicas Groscolinus explicas
herbas,*

Et spe languentem consilioque juvat.

*Sape mihi Stephani solertia provida Carli
Ad mala presentem tristia portat opem.*

Antoine Baïf en a fait mention en la même qualité dans ses vers adressez au Roi Charles IX. Voici l'endroit :

*Je ne fus pas si-tôt hors de l'enfance tendre
La parole formant, qu'il fut soigneux de
prendre*

(Il parle de Lazare de Baïf, son pere,)

*Des Maîtres le meilleur, pour dès-lors
m'enseigner*

*Le Grec & le Latin, sans rien y épargner.
Charle Estienne premier; disciple de La-
zare*

*Le docte Bonami; de mode non barbare,
M'apprint à prononcer le langage Ro-
main. &c.*

*En l'an que l'Empereur Charle fit son
entrée*

*Reçu dedans Paris, l'année desastrée
Que Budé trépassa, mon pere qui alors
Alloit Ambassadeur pour vostre aieul
dehors*

*Du Royaume en Almagne, & menoit
au voyage*

*Charle Estienne; & Ronsard qui sortoit
hors de Page:*

*Estienne, Medecin, qui bien parlant
étoit:*

*Ronsard, de qui la fleur un beau fruit
promettoit.*

C'est

Sleidan
fait men-
tion de
cette Am-
bassade.

C'est lui qui a fait le *Prædium Rusticum*. Il l'imprima à Paris en 1554. & le dédia à Guillaume Bailli Président de la Chambre des Comtes de Paris, bisaïeul de Mr. Bailli Avocat Général au Grand Conseil, auquel il a aussi dédié son *Traité de Nutrimens*. Et en 1577. il imprima un livre avec ce titre, *De diversis Regulis Juris antiqui, Pandectarum libri quinquagesimi Titulus septimus decimus, cum Tusco aut ex eo ducto accuratè collatus & emendatus. In eundem Titulum vetus, sed incerto auctore, brevis & elegans Commentarius: nisi tu Placentinum esse dixeris: eo argumento, quod sequenti pagina componitur.* Il dédie cet ouvrage au Cardinal Bertrand, Chancelier de France. Et par sa Dédicace, il paroît qu'il avoit déjà fait une première édition de ce livre. Dans cette première édition, il prend la qualité d'*Imprimeur du Roi*. Il prend la même qualité dans l'édition de son *Prædium Rusticum*; & dans toutes celles de ses autres livres, Outre son Dictionnaire Grec-Latin, qu'il imprima in 4. en 1554. il a fait un Dictionnaire Historique Géographique-Poétique. Et c'est de ce Dictionnaire dont a entendu parler Cujas en cet endroit du chapitre 3. du livre 27. de ses Observations: Ne

etiam credamus Indici Caroli Stephani qui Pompeiopolin Cilicia, tanquam ex Solino, postea Trajanopolin fuisse appellatam: mutato, inquit, nomine, postquam in ea fato cedere Trajanus coactus est. Carces mêmes termes de Charle Estienne se trouvent dans le Dictionnaire dont nous parlons, au mot Pompeiopolis. Pompeiopolis, Cilicia urbs Meta in descriptione Cilicia: deinde urbs est à Rhodiis, Argivisque, post Piratis, Pompeio assignante, possessa: nunc Pompeiopolis: tunc Soloe: Quas etiam, Solino teste, postea Trajanopolis est appellata: mutato nomine postquam in ea fato cedere coactus est. Cujas appelle Index ce Dictionnaire de Charle Estienne: & c'est comme il est appelé dans la Préface au Lecteur de l'édition de 1618.

Notre Charle Estienne a fait plusieurs autres livres, mentionnez par la Croix du Maine & par Mr. Janson d'Alme-lovéen: & entr'autres, le *Thesaurus Ciceronianus*, qu'il imprima à Paris in folio en 1556. des Annotations sur les livres de Baïf de *Re Nautica*, & de *Re Vestiaria*: Des Scholies sur l'Andrie de Térence: La Maison Rustique, augmentée par Jean Liébaut Médecin, qui avoit épousé Nicole Estienne, sa fille. Cette Nicole Estienne étoit une personne savante.

savante. Devant que d'épouser Jean Liébaut, elle avoit été recherchée, en mariage par Jâque Grevin, Médecin de la Duchesse de Ferrare, lequel fit un tres grand nombre de vers à sa louange; qu'il intitula *l'Olympe*. Voyez la Croix du Maine.

C'est lui à qui l'on a l'obligation du Recueil des Lettres de Bunel : ce qui a été remarqué par Scévole de S. Marthe dans l'Eloge de Bunel : où il appelle nôtre Charle Estienne *virum de literis bene meritum*.

C'étoit un homme de facheuse humeur : ce qui paroît par une Lettre de Maumontius à Jules Scaliger : imprimée parmy les lettres de Jules Scaliger.

J'ay cité tous ces témoignages ; Mr. Janson aiant écrit que personne, à la reserve de Scévole de Saint Marthe, n'avoit fait mention de nôtre Charle Estienne.

d'Alme-
lovén

Méprise de Mr. Baillet touchant un endroit d'Horace où il est parlé de Minnerme.

L X.

Tome 4.
par ie 1.
Page 122.

MOnsieur BAILLET. *Minnerme est un des principaux Auteurs du genre Elégiaque parmi les Grecs : mais il semble n'avoir appliqué ses talens qu'à des matières de galanterie : & il avoit le sens si corrompu qu'il ne croyoit pas qu'on pût rien faire d'agréable sans l'Amour & les Jeux, au rapport d'Horace. C'est peut-estre ce qui a fait dire à Properce que Minnerme avoit à l'avantage sur Homere en ce point.*

MENAGE. Mr. Baillet me permettra de lui dire qu'il n'a pas entendu l'endroit d'Horace dont il parle. Le voicy :

*Si, Minnermus uti censet, sine amore,
jocisque,
Nil est jucundum, vivas in amore, jo-
cisque.*

Et voicy l'original de Minnerme, rapporté par Plutarque dans son traité de la Vertu Morale

*Τίς δὲ Σίος, τί δὲ τερπὼν ἄνθρωπος ἀφροδίτης ;
ἡδοναίων, ὅτι μὲν μηδὲν τῶνδε μέλοι.*

Cela

Cela ne veut pas dire qu'on ne peut rien faire d'agréable en vers sans l'Amour & les Jeux. Cela veut dire, qu'il n'y a rien d'agréable dans la vie sans l'Amour & les Jeux: qui est, ce qu'a dit Lucrèce: en ces termes:

*Nec sine te quicquam dias in luminis
oras*

*Exoritur, neque fit letum, nec amabile
quicquam.*

A l'égard de l'endroit de Properce,

*Plus in amore valet Mimnermi versus
Homero:*

Carmina mansuetus lenia querit Amor:

ce n'est pas par la raison que dit Mr. Baillet; qui est que Mimnerme ne croyoit pas qu'on pût rien faire d'agréable en vers, sans l'Amour & les Jeux; que Properce a parlé de la sorte: mais parceque Mimnerme parloit mieux d'amour en vers qu'Homere, & que ses vers étoient plus tendres, plus touchans, plus passionnez, que ceux d'Homere. Car *Homero* est dit en cet endroit pour *Homeri versibus*: qui est une façon de parler que Martial a imitée, en parlant des Géorgiques de Julius Céréalís: *Rura, vel aeterno proxima Virgilio*

*S'il est vray qu'Homere n'ait point dit
d'impiétez. S'il est vray que
Virgile n'ait point dit
d'ordures.*

L X I.

Tome 4.
part. 1.
pag. 74.

Monsieur BAILLET. Enfin, outre toutes ces considérations qui doivent nous porter à excuser Homere; Be P. Rapin en rapporte encore une, qui est fort importante, si elle est bien véritable. C'est, dit-il, qu'il n'a jamais dit d'impiétez ni d'ordures, & qu'il a toujours été sévère & vertueux comme un Philosophe. C'est une gloire qu'il attribue aussi à Virgile: & qui a été moins contestée à ce dernier qu'à Homere.

Il ajoute ensuite, à la page 79: Aristarque corrigea le texte d'Homere en qualité de Critique & de Grammairien. Et l'on voit dans Plutarque des vers qu'Aristarque a retranchés d'Homere à cause de l'impiété & de la cruauté de leur expression. Et ainsi, lors que le P. Rapin a dit qu'Homere n'avoit jamais dit d'impiétez, il faut entendre cela de l'Homere corrigé par Aristarque.

MENAGE. Homere est tout plein d'impiétez. Nous apprenons d'Hieronymus,

nymus, dans la Vie de Pythagore écrite par Laërce, que lorsque Pythagore descendit dans les Enfers, il y vit l'ame d'Homere pendue à un arbre, & entourée de serpens, a cause des choses qu'il avoit écrites des Dieux. Et nous apprenons de Laërce, que Xénophane avoit écrit contre Hésiode & contre Homere; reprenant les choses que ces Poëtes avoient dites des Dieux. Sextus Empiricus rapporte deux endroits de ces vers de Xénophane contre Homere & Hésiode. Voicy le premier, qui est de la page 341. *Adversus Mathematicos*:
 ὅτι καὶ ὁ Ξενοφάνης διαλέγεται τὰς περὶ Ὀμήρου καὶ
 Ἡσίοδου, φησὶ,

Πάντα θεῶν ἀνέθηκεν Ὀμήρου Ἡσίοδος τε,
 ὅσα παρ' ἀνθρώποισι διείδεν καὶ ψόγος ἐστὶ
 κλίπτεν, μοιχάζει τε, καὶ ἀδάμναι ἀπαίδειον.

Voici le second, qui est de la page 57. du même livre : Ὀμήρου δὲ καὶ Ἡσίοδος, ὡς
 τὸν Κολοφώνιον Ξενοφάνης,

Οἱ πλεῖς ἰφθυίζαντο θεῶν ἀθεμίτια ἔργα,
 κλίπτεν, μοιχάζει τε, καὶ ἀλλήλους ἀπαυδάζει.

Et c'est ce qui a fait dire à Cicéron, *Homericus humana ad Deos transtulit, divina mallem ad nos.* Jules Scallan dans sa Poë-

tique n'a pas oublié de reprendre Homere pour la même chose. Voici l'endroit : *In XIV. Iliadis Juno Somnum orat, ut Jovem sopitum reddat. Quod ut faciat, promittit ei sedem, in qua quiescat comessabundus. Miserum Somnum, quem ad illud usque tempus oportuit stantem cibum capere, more militum.* ὦναι, ἀναξὶς ὠνέτω καὶ θύει, ὠνέτω καὶ ἀνέσταν. Jam hinc nullam Quæstionem Physici isti commentabuntur. Quis enim dicat primum motorem dormire? At enim, inquit, ὠνέτω θύει. Et sanè, cum somnus datus sit rebus materiatis ad virium reparationem, Dii Homerici si dormiunt, etiam percunt. Verùm de illis ipse, quod ajunt Græci, ἰδίῳ ὄναι. Et ensuite: Dii Homerici nihil audiunt, aut sciunt, nisi per nuncios, aut quæ sub oculis habent. Platon reprend aussi Homere, pour avoir dit qu'il s'éleva parmi les Dieux un ris inextinguible. Ἀεγίος γὰρ ἰώετο γέλος κακέρειαι θεῶν. C'est dans sa République. Et nous apprenons de la Poétique d'Aristote, que d'autres le reprochoient pour avoir dit que les Dieux avoient dormi toute la nuit.

Pour ce qui est des ordures, il n'y en a point dans Homere. Car ce que dit Jules Scaliger, *Ufus est impudica voce in ore Junonis, ὀπύμναι.* ὀπύμναι sanè actum ipsum venereum aliquando significat : ut in VIII.

Iliadis

Tiadis de matre Gorgythionis, est dit sans raison : ce mot se prenant dans une signification honnête parmi les anciens, comme les ~~Interprètes Grecs~~ d'Homere l'ont remarqué. Et il y en a beaucoup dans Virgile. Ses Eglogues sont pleines l'amour deshonnête. *Novimus & qui te transversa ruentibus hircis, &c. Formosum Pastor Corydon ardebat Alexin.* Il aimoit cét Alexis, comme nous l'apprenons de cét endroit de l'Apologie d'Apulée, *Quanto modestius tandem Mantuanus Poëta, qui, itidem ut ego, puerum amici Pollionis Bucolico ludicro laudans, & abstinens nominum, sese quidem Corydonem, puerum verò Alexin vocat.* Mais Apulée se trompe en ce qu'il dit que cét Alexis étoit le mignon de Pollio : il étoit celui de Mécénas : comme nous l'apprenons de l'Épigramme 56. du livre VIII. de Martial. Il n'est point parlé dans Homere de ces amours deshonnêtes.

*Ignorance de Mr. Baillet dans son Mé-
tier de Bibliothécaire. Mr. Baillet
n'a jamais lu le Digeste:*

L X I L.

Tome 4.
partie 1.
pag. 22.

MONsieur BAILLET. *Un Auteur anonyme qui a écrit un Traité singulier de l'Autorité d'Homere parmi les Jurisconsultes, dit que ce qui fait le sujet de son étonnement & de son admiration, c'est de voir que dans les Pandectes & les Institutes du Droit Civil on allégué l'autorité d'Homere seul beaucoup plus souvent que celle de tous les autres Poëtes ensemble, & que celle de tout ce qu'il y a eu d'Orateurs & de Philosophes mêmes, qui semblent avoir plus de liaison avec les Jurisconsultes que les Poëtes. Il ajoute, qu'à peine trouve-t-on une citation de Platon & d'Aristote dans tous les anciens Jurisconsultes & dans les Compilations de Droit. On peut dire que ni Démosthène ni Cicéron, ni aucun des autres Orateurs n'y sont pas plus citez, non pas même Virgile. Mais on s'y est servi des témoignages d'Homere en plusieurs rencontres. Et cet Auteur prend occasion de là de le préférer à Virgile, comme nous le verrons ailleurs.*

MENAGE. Si Mr. Baillet avoit pratiqué

tiqué avec les gens de lettres, il sauroit que cét Auteur sans nom est un Auteur qui a un grand nom. C'est Mr. Fermat Conseiller au Parlement de Toulouse, tres-digne fils du grand Fermat, aussi Conseiller au Parlement de Toulouse. Il m'a donné lui-même cette Dissertation de *Auctoritate Homeri apud Jurisconsultos*, comme un ouvrage de sa façon. Et j'en ai fait mention en cette qualité au chapitre 43. de mes Aménitez de Droit, en ces termes: *Obiter & hic observandum, Clarissimum Fermatum, Senatorum Tolosarum, virum elegantissimum & doctissimum, & verè rē magis rē multū: de Auctoritate Homeri apud Jurisconsultos dissertationem diligentissimè nuper scripsisse; & diligentius multò Scipione Gentili, qui idem argumentum tractavit libro 2. Parergan ad Pandectas, capitibus, 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. & 15. Sed in qua tamen diligentiam ejus fugit hic locus Papiniani in Lege 9. de Supellectilē legata: Supellectilis mensas, &c. Le même Mr. Fermat a fait depuis r'imprimer cette même Dissertation. Il est vrai qu'il n'y a pas mis son nom. Mais il y a fait mention de l'endroit de mes Aménitez de Droit: *Suam præterea sententiam confirmat Hömeri loco Papinianus l. IX. Digestis de Supellectili legata: ut**

me nuper monuit vir Clarissimus & doctissimus, qui seculi Varro nuncupatus fuit ab eximio Scriptore, Dominus Menagius, libro cui Titulus Amœnitates Juris Civilis, iterum edito Lutetia Parisiorum anno 1676. Et ainsi, il ne peut être revoqué en doute que cette Dissertation ne soit de Mr. Fermat.

Examinons maintenant les paroles de Mr. Baillet. On allégué l'autorité d'Homere seul beaucoup plus souvent que celle de tous les autres Poëtes ensemble. Pourquoi ce mot de seul? A peine trouve-t-on une citation de Platon & d'Aristote, &c. On peut dire que ni Démosthene ni Cicéron, &c. Platon est cité par Callistrate dans la Loi 2. de Nundinio: Aristote est cité par Julien en la Loi 36. de Solutionibus & liberationibus. Démosthene est cité par Marcianus en la Loi 2. de Legibus: & par Claudius Saturninus en la Loi 16. de Pœnis. Il est fait mention de Cicéron par Papinien en la Loi 8. Ad Legem Juliam Majestatis. Et par Pomponius en la Loi seconde, au paragraphe 40. de Origine Juris. Et au paragraphe 46. Et il est cité par Ulpien au paragraphe 4. de la Loi 7. Quibus ex causis in possessionem eatur. Et par Tryphonin en la Loi 39. de Bonis damnatorum. Et par Celsus, en la Loi 96. de
Ve

Verborum significatione. Virgile est cité par Marcianus en la Loi 6. de *Divisione rerum & qualitate*. Xénophon est cité par Gaius en la Loi 33. de *Regulis juris*. Et Théophraste par Pomponius en la Loi 3. de *Legibus*. Et Chrysippe par Marcianus en la Loi 2. du même titre. Il est aussi parlé du Poète Ennius en la Loi 2. au paragraphe 38. de *Origine juris*. Et ainsi, il ne faut pas prendre à la lettre ce qu'a dit Mr. Fermat, qu'Homere est seul plus cité dans le Droit que tous les Orateurs, les Philosophes & les Poètes. Homere n'est cité que six fois dans le Digeste, & trois dans les Institutes.

Ignorance de Mr. Baillet dans son métier de Bibliothécaire. Casaubon n'a point traduit Laërce.

L X I I I.

Quoique Mr. Baillet fasse son étude principale des Bibliographes, il n'entend point la Bibliographie. Je l'ay fait voir en plusieurs endroits de ces Remarques. En voicy une nouvelle. Il dit à la page 478. Casaubon a traduit Laërce.

qui n'est pas véritable. Casaubon a seulement fait des Notes sur Diogene Laërce. Mr. Baillet dit ailleurs que Mr. Pearson, Evêque de Chester, a fait des Notes & des Corrections sur Laërce : à quoy il n'a jamais songé. Et dans sa Liste des Traducteurs, il n'a point fait mention d'Aldobrandus, Traducteur de Laërce. Tout cela me fait croire que Mr. Baillet n'a jamais lû le Laërce de Londres, qu'il cite sans cesse.

De la Traduction de Laërce d'Ambroise de Camaldoli.

L X I I I I.

MONSEUR BAILLET: page 357. du Tome 3. *Paul Jove* ajoute, que la version de Laërce d'Ambroise Camaldole n'a rien de l'éloquence & de la pureté de sa Traduction du Traité de la Hiérarchie de S. Denis, & qu'il s'en faut beaucoup qu'elle soit limée & châtiée comme celle-là.

MENAGE. L'Observation de Paul Jove est véritable. Mais le principal défaut de cette version de Laërce, c'est la trop grande liberté avec laquelle elle a été écrite. Ce que j'ay remarqué dans
mes

mes Observations sur Laërce : en ces termes : *Supereſt ut de variis Diogenis Laërtii editionibus differamus. Primum is* Latine prodiit Interprete Ambroſio, Monacho Camaldulenſi, viro non inerudito, ſed qui tantâ licentiâ in his libris vertendis uſus fuit, ut Scriptorem potiùs *Historia* quàm *Historici* Interpretem dixeris. J'apprens de ces vers de Philèſſe, que cét Ambroïſe Religieux de Camaldoli (il fut depuis General de ſon Ordre) l'avoit prié de lui traduire en vers Latins les vers Grecs qui ſont dans Laërce :

Ambroſius queritur, Monachus, quod Décade 2.
legis amica Hécatoſtiche VII.

Officium, MANETTE, nihil, nec nomina curem.

Fallitur Ambroſius : nam ſi ſcrutabere verum,

Nomen amicitia ſanctum mihi, ſanctus & uſus.

Sed fugit Ambroſium viſ tanti muneris, atque

Ipfius natura rei. Tantùm utile cenſet, Atque voluptatem, que vim conſlârît amoris

Conſervetque omnem. Nec enim, MANETTE, negabo,

Quod minùs obſequium cuncti amic



Præfiterim, quotiens intemptiva popo-
scit,

Aut consulta minus. Si non epigrammata
longi

Muneris in Latium nondum traduximus,
atque

Eulogia Argivis solventes protinus oris,
Quod totiens precibus, totiensque poposcit
amicus,

Non ideo nobis adeo succenseat, ut nil
Cogitet officium quod sis rerumque dieque,
Si res plura petit, patitur quam temporis
hora,

Aut quod tempus avert; res negligit, au-
det amicus

Officium culpare meum, quod remque
diemque

Æqualis expendens trutina, sic ducit
utrique

Se fecisse satis, duce si Lærtius uno
Venerit in Latium, ne si, velut Iris, amic-
us

Indutus varios, moveat novus histrio
rius.

Cantio longa quidem, tot me traducere
versus,

Quot, gravium vitas describens ille viro-
rum,

Rettulit interpretes. Si reddere quaque La-
tina

Nescitur Ambrosius, cur non quoque versibus ornat

Scripta suis? *Metrum nescit, &c.*

Philèse dans une de ses lettres, promet à Ambroise de Camaldole de lui traduire en vers Latins les vers Grecs qui sont dans Laërce. Et dans une autre, en parlant d'une lettre Grecque qu'il avoit reçûe de lui, il dit, *Ευλόγιος ἰλαρίστ, λαμπρὸς πταερίπαι.* Et il dit dans sa grande lettre à Leodrysius Cribellus, qui est la première du livre XXVI. *De Ambrosio Monacho nihil habes quod mihi objicias. Nam ego illi, aut quandoque profui, cum tempestivè meo uti vultu officio, aut nocui nunquam. Tanquam sis oblitus, te à nobis quandoque castigatum, cum virum illum proterviùs inscitiae carperes, quòd in Diogene Laërtio transferendo, interpretationem versuum, quibus totum illud opus refertum est, pratermiserit.* Et dans lettre 22. du livre XXVII. *Sunt nonnulli qui putant se fore Gracè eruditos si eas interpretationes accuratius lectitarint ac didicerint, quas nostri Latini è bonis Gracis fecere malas Latinas. In quibus ea sunt vel imprimis quæ ab Ambrosio, Camaldulensi Monacho, traducta à pluribus habentur in pretio. At ego Dionem Laërtium cum proximè attentius*

rem, que illa traduxit, inveni errata propè infinita: adeo ut nihil esse ineptius, nihil corruptius, audeam affirmare. Carebam enim Græco codice: proinde utebar eo Latino. Inprasentiarum vero sum nactus etiam Græcum. Si quis igitur velit rediscere, legat *Traductionem Camaldulensis Ambrosii*.

Voyez ce que j'ai écrit de ce Moine de Camaldoli dans mes Remarques sur la Vie de Mathieu Ménage.

Erreurs de Mr. Baillet touchant l'Histoire Critique du Pere Simon.

L X V.

Tome I.
page 236.

MONsieur BAILLET. Le Pere Simon prétend que la plupart des Juifs, & particulièrement les Rabins qui n'ont point été animez de l'Esprit Saint, & qui n'ont suivi que leurs lumières naturelles, ont écrit sans solidité: qu'ils n'ont que des puérités cabalistiques; & que le Talmud, par exemple, contient un million de fables, les unes plus impertinentes que les autres. L'Ecriture Sainte est toute mystique, toute allégorique; toute énigmatique. Et les Auteurs sacrez, ayant voulu s'accommoder à l'esprit des Juifs, parmi lesquels & pour lesquels ils écrivoient, n'ont point fait difficulté d'employer

ployer ces expressions figurées, pour communiquer aux hommes ce qu'il plaisoit à Dieu de leur inspirer. www.libtool.com.cn

MENAGE. Le Pere Simon n'attribue ces puérilités cabalistiques & ces allégories frivoles qu'à une certaine espèce de Juifs : dont il ne fait aucune estime : & il loue les autres Juifs qui suivent le sens littéral de l'Ecriture. Il est à remarquer, que ces mots, *l'Ecriture Sainte est toute mystérieuse*, &c. sont de Mr. Baillet, & non pas du Pere Simon.

Mr. BAILLET. *Je ne prétens point par-* Tome 1.
ler ici d'aucun des livres sacrez, tels que sont Page 411.
les Livres des Rois ; les Paralipomènes ; & ceux des Maccabées. Quoique quelques Critiques, sur tout entre les Modernes, aient voulu, ce semble, nous faire croire que ces livres auroient pû donner quelque lieu à la perte qu'on a faite des Livres de Gad, d'Ido, de Nathan, du Prophète Jéhu, des Mémoires de Salomon, de la Chronique des Rois de Juda, de celles des Rois d'Israël, des cinq livres de Jafon le Cyrénien, & de quelques autres dont ils se sont imaginez que ces Livres Saints qui nous sont restez, ne sont que des Extraits, ou des Abregez.

MENAGE. Mr. Baillet, dans ses Preuves, nomme parmi ces Critiques le Pere Simon dans son Histoire Critique
 du

du Vieux Testament. Mais il n'y a rien de semblable dans cette Histoire. Et le Pere Simon n'y a même rien rapporté touchant les livres de Gad, d'Iddo, & de Nathan, qui ne se trouve dans les Peres Grecs.

Mr. Baillet, auresste, n'a qu'entrevû l'Histoire Critique du Pere Simon : & il n'en a jugé que sur ce qu'en a dit l'Auteur de la Préface de l'édition d'Elzévir, & sur la Lettre de Mr. Spanheim. Cette Préface est réfutée dans celle de l'édition de Rotterdam, & dans la Réponse du Pere Simon aux Sentimens des Théologiens de Hollande.

Ignorance de Mr. Baillet touchant le temps que Pétrarque a cessé de faire des vers d'amour. Mr. Baillet n'a jamais lu les Rimes de Pétrarque.

L X V I.

17.
Tome
part. 3.

MONsieur BAILLET. *Pétrarque vé-
quit jusqu'à l'âge de 40. ans dans les
amusemens agréables de la Poësie, & dans
les passe-temps de la galanterie. Mais depuis
ce temps-là, soit qu'il fût fatigué ou désabusé
dans les exercices de l'une & de l'autre, soit
qu'il*

qu'il voulût bien se faire violence pour souffrir une séparation, il renonça généralement à la bagatelle, & au plaisir qu'il y a d'être Poète & galant : jugeant qu'il étoit temps de vivre en Philosophe & en Chrétien : quoi qu'on puisse dire qu'il traîna ses chaînes jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de les rompre par la mort de sa chere Laure, qui arriva l'an 1348. quatre ans après qu'il eut pris la résolution de changer de vie & d'études.

MENAGE. Mr. Baillet n'a pas l'honneur de connoître Pétrarque. Première-ment ; Pétrarque n'étoit point galant : il étoit amoureux. Dailleurs, il est tres-faux qu'il ait cessé à 40. ans de faire des vers d'amour. Et en troisième lieu, il est aussi tres-faux qu'il ait cessé d'être amoureux quatre ans avant la mort de Laure. Il devint amoureux de Laure dans l'Eglise de Sainte Claire d'Avignon le sixième Avril 1327. comme il l'a écrit lui-même. Et en ce temps-là, il étoit âgé de 23. ans, & de quelques mois. Laure mourut à Avignon le sixième jour du même mois, de l'année 1348. Depuis ce temps-là, il l'aima encore dix ans. Lesquels dix ans ajoutez à vingt & un qu'il l'avoit aimée pendant sa vie, font trente & un an. C'est de lui-même que nous avons appris cette particularité.

Sonnet
85. de la
deuxième
partie.

*Tennemi Amor anni vent' uno, ardendo
Lieto nel fuoco, e nel duol pien di speme:
Poi che Madonna, el mio còr seco insieme
Salìro al Ciel, dieci altri anni piangendo.*

Il avoit donc cinquante quatre ans quand il cessa de l'aimer. Et si on en croit Ludovico Beccadello Archevêque de Raguse, il l'aima toute sa vie. *Grandemente dunque l'amò: & in vita di lei, che furono anni 21. e dopo morte per fin ch' egli visse; che furono 26.* Et ainsi, quand Pétrarque a écrit, dans son Epître de *Studiorum suorum successu*, que la mort de Laure avoit éteint son amour qui commençoit à se rallentir, cela doit s'entendre de son amour véhément: & non pas de son amour en général. Pour ce qui est des vers, il en a fait toute sa vie: comme il le témoigne lui-même dans son écrit à la Postérité. Ce qui a été remarqué en ces termes, par le même Beccadello: *la sua vecchiezza spese tutta in sacre lezioni. Dice bene aver si riservato per spasso & ornamento le Muse.*

Il paroît par toutes les choses qu'a dites ici Mr. Baillet. qu'il n'a jamais entrevû les Rimes de Pétrarque. S'il les avoit entrevûes, il sauroit que ces Rimes sont divisées en trois parties: que la première com-

comprend les vers que Pétrarque a faits *in vita di Madonna Laura* : que la seconde comprend ceux qu'il a faits *in morte di Madonna Laura* : & la troisieme , les Triomphes : qui sont encore des vers sur la mort de Madame Laure : qu'il ne publia pas de son vivant , n'y aiant pas mis la derniere main.

Il est donc vrai de dire que Mr. Baillet n'a jamais vû les Rimes de Pétrarque , le Prince des Poëtes Italiens , & qui est d'une si grande autorité parmi les Italiens , que les Poëtes qui sont venus après lui font gloire de prendre de ses vers entiers dans leurs Poëmes. Et après cela , comment Mr. Baillet peut-il juger des Poëtes Italiens ?

Mr. Baillet n'a jamais lû les Considérations du Tassoné sur Pétrarque.

L X V I I.

Monsieur BAILLET. *Tassoni*, (il failloit dire *le Tassoni*) a donc fait sur Pétrarque des remarques , dans lesquelles il le traite avec une sévérité inexorable. Il n'y a presque pas une locution ni un mot dans toutes ses œuvres Poëtiques auquel il veuille faire grace. Il y reprend généralement toutes choses. Il prétend que tout est plein d'absur-

ditez & de defauts inexcusables, &c.

MENAGE. Puisque M. Baillet n'a point lû Pétrarque, il ne faut pas s'étonner qu'il n'ait point lû les Commentateurs de Pétrarque. Le Tassoné n'estime pas seulement, mais il admire un nombre infini des vers de Pétrarque. Les passages suivans le vont démontrer. Page 334. sur le Sonnet *O dolci sguardo*, qui est le 214. de la première partie: *Io ammiro questo Sonetto per la maniera chiara, nobile, e dolce, con che è spiegato.*

Page 220. sur le Sonnet *Nè così bello*, qui est le cent onzième de la première partie: *E' Sonetto graziosissimo.*

Et page 42. sur le Sonnet *Sono animali*, qui est le 16. de la même partie: *Avanza questo Sonetto senza alcun dubbio tutti i passati di bontà: perciocche non à parte alcuna disconvenevole: è distinto con metodo: lo stile è dolce e maestoso: la comparazione è vaga; e risponde di parte in parte.*

Page 433. sur le Sonnet *Conobbi*, qui est le 68. de la seconde partie: *Questo Sonetto è in stile magnifico, ed avanza al mio giudizio quanti ne componesse il Poëta in così fatto stile.*

Et page 382. sur le Sonnet *Quanta invidia*, qui est le 32. de la seconde partie: *E questo pure è di concetti ordinari, non pun-*

to ordinariamente spiegati. E l'ordine con che è tessuto, è mirabile, se si considera la varietà con che ripiglia ~~quattro volte lo stesso~~.

Et à la même page, sur le Sonnet *Valle, che de lamenti miei se piena*; qui est le 33. de la même partie: *L'affetto grande con che e spiegato ed espresso questo, l'alza tra' primi: e quanto più si legge, tanto più egli commuove.*

Et à la même page, sur le Sonnet *Lévommi*; qui est le 34. de la même partie: *E questo pure è della modestissima classe.*

Pape 46. sur la première Chanson de la première partie: *Tutte le Rime e tutti i versi in generale del Petrarca lo fecero Poëta: ma le Canzoni: per quanto a me ne pare furono quelle che Poëta grande e famoso lo fecero.* Il y a mille autres semblables jugemens des vers de Pétrarque dans les Considérations du Tassioné sur Pétrarque. Il est vrai néanmoins que le Tassioné dans ses Considérations sur Pétrarque, reprend souvent Pétrarque, & qu'ils s'en moque même quelquefois. Ce qui obligea Joseph degli Aromatarii d'écrire contre ces Considérations sous le nom de Crescenzio Pepe. Le Tassioné, pour le marquer en passant, répondit à Joseph degli Aromatarii. Joseph degli Aromatarii répondit à la Réponse du

Tassonné, & le Tassonné à celle de Joseph degli Aromatarii. Voyez Leo Allatius dans son livre intitulé *Apes Urbanae*. Encore une fois: Mr. Baillet n'a jamais vû ce livre du Tassonné. Il n'a pas vû non-plus ses *Diversi Pensieri*; ses Remarques sur l'Histoire Ecclesiastique; ses Remarques sur le Vocabulaire della Crusca. S'il avoit vû ces ouvrages, il n'auroit pas écrit qu'on considéroit le Tassonné comme un broüillon, à cause de sa Critique. Mr. Baillet a jugé du Tassonné sur la déposition de Janus Nicius Erythræus dans l'Eloge du Tassonné; car comme je l'ai déjà remarqué plusieurs fois, Mr. Baillet n'a point lû les Originaux.

Guillaume Morel Imprimeur de Paris, faussement qualifié Professeur du Roi par Mr. Baillet. Plusieurs particularitez curieuses touchant ce Guillaume Morel, ignorées par Mr. Baillet.

L X V I I I.

Tome 2.
partie 2.
page 461.

MOnsieur BAILLET. *Guillaume Morel étoit Normand, natif de Tailleul. Il eut l'Imprimerie Royale après que*

que Turnébe s'en fut démis. Comme il s'appliqua particulièrement aux Auteurs Grecs, il y réussit fort bien. Ses Editions Grecques sont estimées. Il devoit en effet s'être rendu habile en cette Langue, puisqu'il remplissoit une Chaire de Professeur Royal à Paris pour l'enseigner. Et il s'est aussi rendu Auteur par un Dictionnaire Grec-Latin-François, qu'il composa au milieu de tant d'occupations.

MENAGE. Premièrement, le lieu de la naissance de ce Guillaume Morel s'appelle le Teilleul, & non pas Tailleul, ou plutôt le Tilleul : car c'est ainsi qu'on prononce. C'est pourquoi Monsieur Baillet devoit dire natif de Teilleul, & non pas de Tailleul. Et c'est aussi comme a parlé la Croix du Maine ; autrement Grudé ; que Mr. Baillet cite dans ses Preuves, pour justifier ce qu'il a dit de ce Guillaume Morel. D'ailleurs, il est tres-faux que Guillaume Morel ait été Professeur Royal. Il n'y a eu de Professeur Royal du nom de Morel que Frederic Morel l'ancien, & son fils Frederic Morel. Lequel Frederic Morel l'ancien, pour le marquer en passant, étoit gendre de Vascofan. Et Frederic Morel le fils, pour le marquer aussi en passant, avoit épousé Isabelle du Chesne ; fille de Léger du Chesne

dit en Latin *Leodegarius à Quercu*. Mr. Baillet, pour la confirmation de son opinion, nous renvoye à la Bibliothèque de la Croix du Maine, page 151. Et pour la confirmation de la mienne, je le renvoye au Catalogue de du Val des Professeurs du Roi, où Guillaume Morel ne se trouve point. Mais la Croix du Maine ne dit point, comme Mr. Baillet lui fait dire, que Guillaume Morel ait été Professeur du Roi. Voici ses termes: GUILLAUME MOREL, natif de la Ville du Tailleul en Normandie, homme docte és Langues: & en Grec principalement. Il a composé en Grec, Latin & François un fort pénible & laborieux Dictionnaire, imprimé par lui-même à divers fois: & depuis à Lyon: & en autres lieux.

J'apprendrai ici à Mr. Baillet plusieurs particularitez de ce Guillaume Morel.

Il n'y a point de Ville en Normandie du nom de *Teilleul* ou *Tilleul*. Mais il y a trois Bourgs de ce nom. Celui d'où étoit Guillaume Morel est celui qui est dans le Comté de Montain. J'ai appris cette particularité de Mr. Bigot: duquel j'ai appris aussi qu'il y a encore dans ce Bourg plusieurs personnes du nom de *Morel*. Et Mr. Bigot a appris ces particularitez de l'Histoire manuscrite du Comté

Comté de Montain de Mr. de S. Jean,
Gentilhomme Normand.

En 1544. Guillaume Morel étoit Correcteur d'Imprimerie à Paris, chez Louis Tiletan : comme je l'apprens d'une de ses Lettres Latines, par laquelle il dédie son Commentaire sur les livres *de Finibus* de Cicéron à Jâque Spifame, alors Chancelier de l'Université de Paris, & depuis Evêque de Nevers : qui est cét Evêque de Nevers qui se fit Huguenot, & qui, selon quelques-uns, a donné lieu au proverbe *Devenir d'Evêque Meunier* : ce que j'examinerai dans mes Façons de parler proverbiales de la Langue Françoisé. Voici l'endroit de cette Lettre où il est fait mention de cét emploi de Guillaume Morel : *Ergo, ut jam videbar Græcorum institutionibus nonnihil instructior, corrigendis Chælcographorum exemplaribus à Joanne Tiletano, Librario diligentissimo, tum demum proficior : nactus equidem Spartam quam ornare pro dignitate ne doctrina quidem plusquam mediocri præditus possit.* Ce Commentaire fut imprimé à Paris in 4. en 1545. chez Louis Tiletan, demurant vis-à-vis le Collège de Reims. C'est le premier ouvrage de Guillaume Morel : comme il le témoigne lui-même dans sa Lettre à Spi-

fame. *Pro tua igitur in omnes bonarum literarum candidatos benevolentia, has meorum studiorum primitias, vel potius teneros flores, ac primos conatus, suscipe.* Il est dit dans le Pithœana, que cét ouvrage étoit de Turnebe: ce qui n'est pas vrai-semblable. Guillaume Morel donna ensuite sa Table des Sectes des Philosophes; intitulée *Tabula Compendiosa de Origine, successionem, ætate, veterum Philosophorum, ex Plutarcho, Laërtio, &c. collecta à Guillelmo Morelio Tiliانو*: imprimée premièrement à Paris in 4. & après, à Basle en 1580. in octavo. Et il donna ensuite son Dictionnaire, intitulé, *Thesaurus vocum omnium Latinarum, ordine alphabetico digestarum, quibus Græcæ & Latine respondent.* Ce titre de Trésor; comme ces autres, *Trésor de la Langue Latine, Trésor de la Langue Grecque* des Etiennes, me font souvenir de ce mot de Domitius Pison de la Préface de Plin, *Thesaurus oportet esse, non libros.* Il est à remarquer que dans le Dictionnaire de Guillaume Morel il y a un nombre infini de passages des Géoponiques, de la version en Grec du livre de Cicéron de *Senectute* par Gaza, & de celle du *Somnium Scipionis* de Cicéron, & des Métamorphoses d'Ovide, par Planudes. Lesquelles

quelles versions de Planudes, qui n'ont point encore été imprimées, sont dans la Bibliothèque du Roi. Ce Dictionnaire fut imprimé la première fois en 1560. à Paris chez l'Auteur. Il fut imprimé ensuite à Genève en 1608. chez Pierre de la Roviere avec quelques Additions d'un Anonyme ; & ensuite à Paris en 1662. chez Savinien Pigoreau.

Guillaume Morel auroit n'imprimoit pas moins bien en Grec & en Latin, ni moins correctement, que Robert Etienne, le plus excellent & le plus savant Imprimeur de France. Et cependant il mourut ruiné : comme nous l'apprenons de Turnébe dans son Epître Dédicatoire de S. Cyprien à Charle IX. imprimé à Paris par Guillaume Des-Bois in folio en 1564. & de Lambin dans sa Preface sur Démosthene, achevé d'imprimer à Paris in folio en 1570. par Jean Bienné.

Voici les paroles de Turnébe : *jam feliciter Dionysium (c'est Denis l'Aréopagite) ejusque Interpretem & Paraphrastem ediderat Guillelmus Morelius: Cyrilli Catecheses ad umbilicum perduxerat: Cyprianum multis undique conquestis & corrogatis exemplaribus; libris etiam auctum; propè absolverat; cum repente horum aucto-*

rum editioni immortuus, familiam ære alieno coopertam; uxorem orbam; liberos inopes, reliquit. Is nunc pro sua familia Cyprianum, Rex Christianissime, ablegat: quem in tuo nomine apparere volui: per eumque te supplex orat & obsecrat, suorum ut librorum solitudinis & inopiæ miserearis: aliquidque elargiaris, ad æs alienum, non nequitiam, sed studio bene merendi constructum, luendum atque dissolvendum. Erant ei annua à patre tuo, augustissimo Rege, Errico, constituta; sed hisce proximis annis communium temporum iniquitas & angustia ararii non permiserunt ut illa liberalitate frueretur.

Voici celles de Lambin: Cum scirent omnes homines qui literarum Græcarum studio delectantur, Demosthenem à Guillelmo Morelio, Typographo Regio, viro experiente ac strenuo; & quamquam non admodum locuplete, magnis tamen & multis artibus Typographica facultatibus atque adjumentis ornato; annis ab hinc circiter duodecim, temporibus Reipublicæ etiam tum tranquillæ & pacatæ, captum excudit, &c. Guillelmus Morelius annis aliquot antequam Demosthenis editionem susciperet, duo exempla, unum Aldinum Venetiis, alterum Germanicum Basilea impressum, cum octo vetustis Codicibus manuscriptis ex Bibliotheca Regia depromptis,

promptis, diligentissime contulerat.

Guillaume Morel mourut en 1564. & lors qu'il mourut, son Edition de Démosthene en étoit à l'Oraison de *Malé obita legatione*: vers le milieu des Oeuvres de Démosthene. Jean Bienné, *totius Instrumenti Typographici successor, matrimonio cum Vidua contracto*, entreprit d'achever l'ouvrage: priant Lambin de lui aider. Lambin lui aida: & Jean Bienné acheva cet Ouvrage. C'est ce que nous avons appris de Lambin au lieu allegué.

Mr. Caille, dans son Histoire Manuscrite des Libraires & des Imprimeurs de Paris, a fait mention de plusieurs de ses ouvrages dont nous n'avons point parlé.

Estienne Prévosteau, Imprimeur de Paris, a pris dans quelques livres qu'il a imprimé la qualité d'héritier de Guillaume Morel: ce qui donne sujet de croire qu'il étoit son gendre.

*De Robert Etienne , Imprimeur du
Roi , & de Jean Thierrî , de
Beauvoisis.*

L X I X.

RObert Etienne étoit fils de Henri Etienne , premier du nom , Imprimeur de Paris. Il fit son apprentissage sous Simon Colinet, ou de Colines, qui étoit son beau-pere: car Simon Colinet, ou de Colines, après la mort de ce Henri Etienne , épousa sa veuve. Robert Etienne a été sans contestation le plus savant Imprimeur du monde. Il savoit parfaitement le Grec , comme le témoigne la Préface Gréque qu'il a mise devant son Nouveau Testament Grec. Il savoit de même le Latin: comme le témoigne son Trésor de la Langue Latine. Et il n'étoit pas ignorant de l'Ebreu; comme le témoignent les Livres Ebreux qu'il a imprimez. Et il savoit aussi fort bien le François; comme le témoigne sa Grammaire Françoisë. Il ne faut pas oublier ici les Eloges que lui donne Paul Manuce; Mr. Janſon d'Almenovéen, ni Mr. Baillet, n'en ayant point fait de mention. Les voici: *Robertus Stephanus, Parisienſis:*

sis ; quo ego secundum patrem meum , in emendandis , atque edendis veterum scriptis , neminem fuisse aut esse arbitror diligentiorum. C'est sur l'Epitre 19. du livre XV. des Epitres de Cicéron & sur l'Epitre 14. du Livre XII. *Robertus Stephanus , Typographus Parisiensis diligentissimus.*

Mr. Baillet a écrit qu'il faisoit mettre sur les Quais, sur les Ponts, & dans les Places publiques de Paris les Livres qu'il imprimoit, avec des affiches par lesquelles il prioit tout le monde de les vouloir lire & de les corriger; promettant de grosses sommes d'argent pour récompenser la peine de ceux qui y remarqueroient des fautes. Cela n'est pas véritable. Il exposoit sur sa boutique ses feuilles imprimées & non tirées, & il promettoit des sols & des doubles à ceux qui y trouveroient des fautes.

Mais ce que Mr. Baillet a dit que Robert Etienne avoüoit ingenuement qu'il n'y avoit dans son Trésor de la Langue Latine que le travail & l'industrie qui fussent de lui, est véritable. Il fut aidé dans cet Ouvrage, premièrement par Budée, par Baif, & par Tusan, comme il le témoigne dans la Préface de sa première Edition; qui est je croi celle de 1536. Et il fut aidé ensuite dans ce

même ouvrage par Jean Thierrî, de Beauvoîs: comme il témoigne dans sa Préface de l'édition de 1543. On a ômis cette Préface dans la dernière édition: qui est de Lyon, en 1573. en quoi on a ü tort.

Ce Jean Thierrî, pour le marquer ici par occasion, a revü & corrigé la première édition des Annotations de Budée sur les Pandectes, faite par Robert Etienne: & aiant fait r'imprimer ces Annotations par Vascofan, il les dédia à Gilles le Maître, premier Président du Parlément de Paris. Il a aussi revü & corrigé la Traduction Françoisë de Columelle, faite par Claude Cote-reau, Chanoine de Paris, Auteur du Livre de *Jure & Privilegiis Militum*. Cette Traduction revüe par Jean Thierrî a été imprimée à Paris in 4. en 1557. chez Jâques Kerver, où ce Jean Thierrî, ensuite de son Avis au Lecteur, a mis ce distique au Lecteur,

*Verterat hac olim Coteræus, at omnia
multò*

Integriora tibi, Lector amice, damus.

Et il dit à la page 567. qu'il a mis dans le Tresor de la Langue Latine, & dans le *Dictionarium Latino - Gallicum* des exem-

exemples de *musteus*, de *liber*, de *caseus*, & de *fructus*.

Jean le Frere de Laval, fit imprimer in folio à Paris en 1552: chez Nicolas Chesnau un Dictionnaire François - Latin, corrigé & augmenté par Maître Jean Thierry.

Robert Etienne demouroit à Paris dans la ruë de St. Jean de Beauvais, à l'enseigne de l'Olivier, vis-à-vis les Ecôles de Droit Canon: où la Reine Marguerite de Navarre, sœur de François I. & femme de Henri d'Albret Roi de Navarre, l'avisité plus d'une fois.

On a ômis dans le Catalogue des livres qu'il a imprimez, les années dans lesquelles ces livres ont été imprimez: ce qui n'est pas une petite negligence.

Méprises de Mr. Baillet touchant les Noms de famille des Auteurs.

L X X.

M Onſieur BAILLET n'est pas mieux informé des Noms de famille des Auteurs que de leurs Noms de batême, de leur patrie, & de leur profession.

Au lieu de *Ranconnet* il dit-toûjours
Ran-

Rançonnet. Voyez à la page 344. & à la page 355. du premier Tome.

Il dit aussi toujours *Carpantier*, au lieu de *Charpantier*, en parlant de Jâque Charpantier, Médecin de Paris & Professeur du Roi: voyez à la page 65. 66. & 355. du Tome premier: ce qui fait voir qu'il ne le connoît que par les Eloges Latins qu'on a faits de lui, où il est appelé *Carpentarius*.

A la page 241. du Tome 2. partie 2. il traduit *ELIAS VINETUS* par *Elie Vinette*. Il l'appelle encore de même à la page 468. du Tome 4. partie 2. Ce célèbre Professeur de Bordeaux s'appeloit *Vinet*. C'est ainsi qu'il est appelé dans son livre, intitulé *Recherche de la plus ancienne mémoire de Saintes*, imprimé à Bordeaux en 1584. par Simon Milanges. Et dans le Supplément de la Chronique Bourdeloise en l'an 1587. *Les livres de la Bibliothèque de Mr. Vinet furent achetez par la Ville, &c.* Scévole de Sainte Marthe dit qu'il étoit du Village de Vinet dans la Saintonge: *EVinetorum pago apud Sanctones, in agro Barlezensi*: ce qui donne sujet de croire qu'il avoit été appelé *Vinet* de ce Village.

A la page 285. de la seconde partie du second Tome, en parlant de Ramirés
de

le Prado, Auteur Espagnol, Commentateur de Martial, il l'appelle *Ramirés del Prato* : &c à la page 400. du 2. Tome partie 2. il l'appelle *del Prado Ramirés*. Ce qui fait voir qu'il ne fait point la Langue Espagnole, quoi qu'il se pique de le savoir. *Ramirés de Prado*, est une famille noble d'Espagne.

A la page 144. Tome 2. partie 2. il appelle Foglieta, *Foillette*. Quell' ignorance !

A la page 590. du second Tome, partie seconde, en parlant de Michaël Fayus, qui a donné le Manile *ad usum Delfini* : c'est ainsi qu'il faut dire, & non pas *Delphini* ; il l'appelle *Mr. de la Faye*, au lieu de *Mr. du Fay*.

A la page vint-huit de son Catalogue des Imprimeurs, il appelle Chonet, Imprimeur de Genève *Chouet* ou *Chovet*. Un aussi grand Bibliothécaire qu'est Mr. Baillet, ne devoit pas ignorer le nom d'un aussi célèbre Imprimeur qu'étoit cet Imprimeur. Il y a encore aujourd'hui à Genève des Imprimeurs de ce nom, qui ne sont pas moins célèbres que celui dont nous parlons.

Il appelle de même *Juvel* ou *Ivel*, Jean Ivel Evêque de Salisberi ; c'est à la page 25. du tome 4. partie 3.

A la page 351. du Tome 4. partie 3. au chapitre de Bucanan, il appelle *Briand de la Vallée* ce Briandus Vallius Conseiller du Parlement de Bordeaux, auquel Bucanan a adressé son Elégie, intitulée *Pro-Iena Apologia*, qui commence par ce distique,

*Possè putet quisquam fieri, doctissime
VALLI,*

In famulas Veneris durus ut esse queas?

Et sur la mort duquel il a fait cette Epigramme :

Dignus erat Pyllo canescere Vallius ævo.

Hospite si tanto digna fuisset humus.

*Ergo seni, quo nil melius, nec doctius,
orbe*

Immenso vidit Sol, Deus astra dedit.

Il s'appeloit *Briand de Vallée*. C'est ainsi qu'il est appelé dans les Regîtres de 1544. du Parlement de Paris, à l'endroit où il est parlé des Commissaires députez du Parlement de Bordeaux, pour assister au procès du Chancelier Poyet. *Conseillers du Parlement de Bordeaux: Pierre Boucher, Briant de Vallée.* Et dans la Chronique Bourdealoise de Gabriel de Lurbe, en 1539. *Briand de Vallée, Conseiller du Roi en la dite Cour, de rare & exquis*

quis savoir, institue au College de Guienne une Leçon en Théologie le premier Dimanche de chaque mois, avec pension annuelle : laquelle par la negligence, tant des heritiers, que des Magistrats, est perdue. Et c'est ce Briandus Valea, Conseiller au Parlement de Bordeaux, à qui Jules Scaliger a dédié son Fragment de l'Histoire des Animaux d'Aristote appelé communement le dixième livre de l'Histoire des Animaux d'Aristote. Silvius César Scaliger, fils de Jules, dans sa Préface imprimée à la tête de ce Fragment, a fait mention de cette dédicace, en ces termes : *Inter cetera ipsius opera* (il parle de Jules Scaliger son pere) *novem de Historia animalium, quos propediem edituri sumus, & hunc, qui, ut opinor, non rectè Decimus inscribitur, à se Latinos factos, & Commentariis illustratos, Briando Vallea, Regio in Senatu Burdigalensi Consiliario, Viri nobili & erudito, dicaverat.* Joseph Scaliger, frere puîné de Silvius César Scaliger, a fait mention d'un Vallius dans son premier Scaligerana, page 86. en ces termes : *Goveanus in Vallium, Senatorecm Tolosanum;*

Dum tonat, in cellas propero pcede
Vallius imas

Con-

A la page 351. du
chapitre de Bucan:
de la Vallée ce Brian
ler du Parlement de
Bucanan a adressé se
Prolena Apologia, c
distique,

Posse putet quisqu

VALLI,

Infamulas Vene

Et sur la mort du qu
gramme:

Dignus erat Pylion

Hospire si tanto

Ergo seni, quo nima amma
orbe

Immenso vidit

Il s'appeloit Bria
ainsi qu'il est appelé

1544. du Parlement

où il est parlé des C

du Parlement de B

fter au procès du Cha

seillers du Parlement

Boucher, Briant de V.

Chrônique Bourdeloi

Lurbe, en 1539. Brian

seiller du Roi en la dite Cou

s non putat esse

æc Marra

putat e

e Br

Il dit à la page 494. du troisième Tome, que Joseph Scaliger mourut en 1605. Il mourut en 1609.

Il dit à la page 277. du Tome 4. partie 4. que Mr. de Balzac mourut en 1657. Il mourut en 1654.

Il dit à la page 498. Tome 3. que le Pere Sirmond mourut en 1651. & le Pere Petau en 1653. Le Pere Petau mourut l'onzième Décembre en 1652. & le Pere Sirmond en 1652. le 7. Octobre.

Il dit à la page 284. du 2. Tome, partie 2. que Bellarmin mourut en 1622. Il mourut en 1621.

Il dit à la page 230. Tome 2. partie 2. que Jonsius, Auteur de l'Histoire Philosophique, est mort depuis peu. Il mourut en 1659. Voyez cy-dessus au chapitre 22.

Il dit à la page 499. Tome 3. que Daniel Heinsius mourut en 1653. Il mourut en 1655.

Il dit à la page 181. du Tome 2. partie 1. qu'Aubert le Mire mourut en 1639. Il mourut en 1640.

Fig. 181.

Il dit à la page 249. Tome 4. partie 3. que Jean de la Case Archevêque de Benevent mourut en 1556. Il mourut en 1559. comme l'a tres-veritablement remarqué Ferdinandus Ughellus dans son

Ita-

Italia Sacra, au Chapitre des Archevêques de Bénévent.

Il dit à la page 90. du Tome 4. partie 4. que le Chiabrera mourut le 14. Octobre 1638. âgé de 86. ans. L'Imprimeur de ses Poèmes Héroïques posthumes le fait mourir la même année dans la 87. année de son âge.

Il dit à la page 280. du Tome 4. partie 3. que Joachin du Bellay mourut le premier Janvier 1560. âgé de 35. ans: ce qu'il a pris de Scévole de Ste. Marthe. Le Président de Thou a écrit qu'il mourût ce jour-là, mais dans la 37. année de son âge; c'est au Livre 26. de son Histoire, & Belleau a écrit qu'il mourut le 1. jour de l'an 1559. C'est dans son Observation sur le V. Sonnet du second Livre des Amours de Ronfard. Mais la Croix du Maine dit qu'il mourut le premier de l'an, en Janvier 1559. ou selon aucuns 1560. Il est constant qu'il mourut la nuit du premier Janvier 1559. C'est ce que j'ai appris des Regîtres de l'Eglise de Nôtre Dame de Paris: dans laquelle Eglise il est enterré en la Chapelle de Saint Crispin & de Saint Crispinien, du côté droit du Chœur, proche le Tombeau de Louis du Bellay, Chanoine & Archidiacre de Paris. Mais

en 1559. l'année ne commençoit pas encore en Janvier : elle commençoit à Pâques. L'Ordonnance de Charles IX. qui porte qu'elle commencera en Janvier, est de 1563. mais elle ne fut observée au Parlement de Paris que le 1. Janvier 1567. selon la réformation. Et c'est ce qui a fait cette diversité touchant le jour de la mort de Joachim du Bellay. Scévole de Sainte Marthe & le President de Thou ont û égard à la façon de conter les années de leur temps.

Il dit au Chapitre de Dorat ; qui est le 1337. Tome 4. partie 3. page 403. que Dorat mourut âgé seulement de 71. ans contre l'opinion commune qui lui a donné jusques ici plus de 80. ans. Cela n'est pas véritable, à l'âge de 78. il se remaria en secondes nôces.

Il dit au Chapitre du Caporali l. 4. p. 4. p. 147. que le Caporali est mort vers la fin du Pontificat d'Urbain VIII. ce qui n'est pas véritable. Car Urbain VIII. ne monta sur le siege qu'au mois d'Août de l'an 1623. & le Caporali étoit mort dès l'an 1601. étant né l'année 1530. Son neveu Carlo Caporali en est un témoin fidele dans les nôtes sur les Poësies de son oncle, *mori l'anno 1601. età 71. in Castiglione, stando appresso il*
Mar-

Marchese Ascagnio della Corgna ed ivi nella Chiesa de' Padri Agostini fu il corpo di lui depositato.

www.libtool.com.cn

*Du livre des trois Imposteurs composé
par Morin.*

L X X I I.

MOnsieur BAILLET. N'est-ce point Page 549.
aussi à une grande bizarrerie d'esprit Tome 1.
qu'il faut attribuer l'imagination qu'à eue un
Ecrivain de la Basse Allemagne, de vouloir Christiam
veiller en nous le souvenir du détestable li- Kortholt.
vre des trois Imposteurs : en donnant ce
titre à un livre qu'il fit imprimer à Kiel l'an
1680. aiant choisi pour ses trois Imposteurs,
Edouard Herbert, Thomas Hobbs, & Be-
noist de l'Espinosà ? Et peut-on s'empêcher de
prendre pour un visionnaire un autre Ecri-
vain plus récent qui a pris le même titre des
trois Imposteurs, pour écrire contre trois
Auteurs Catholiques de la première reputa-
tion ?

Ce Visionnaire, c'est Jean Morin,
Medecin, Professeur du Roi en Mathé-
matiques : & ces trois Auteurs Catholi-
ques sont, Mr. Gassendi, Mr. Neuré,
& Mr. Bernier, mon compatriote, dit
le Mogol à cause de ses voyages au Mo-

gol. Mais s'il est vrai que ce livre de cét Ecrivain de la Basse-Allemagne ait été imprimé en 1680. il est faux que Morin soit un Auteur plus récent que cét Ecrivain Alleman : le livre de Morin des trois Imposteurs aiant été imprimé en 1654. à Paris avec ce titre: *Vincentii Panurgi Epistola de tribus Impostoribus. Ad clariss. Virum Johannem Baptistam Morin, Doctorem Medicum, atque Regium Mattheos Professore Parisiis. Apud Mattheum Bouillette, in Collegio Regio, & Johannem Guillard, in Palatio, 1654.* Morin est l'Auteur de ce livre. Vincent Panurge est un nom supposé.

Du livre de Lipse, intitulé Virgo Hallensis.

L X X I I I.

Monsieur BAILLET. Les Protestans ont taché de décrier quelques-uns des petits livres que Lipse composa pour satisfaire sa dévotion: comme celui de Nôtre-Dame de Hau ou Hal.

MENAGE. Ce livre de Nôtre-Dame de Hau, intitulé *Virgo Hallensis*, est une énumération des Miracles faits par l'intercession de la Vierge dans l'Eglise de Nôtre-

Nôtre-Dame de Hau. Et c'est au sujet de ce livre de Lipse, & de sa plume qu'il dédia à la Vierge. *par une plume* d'argent, que Scaliger fit cette Epigramme :

*Post opus explicitum, quod tot miracula
narrat,*

*Pennam Lipsiados hanc tibi, Virgo,
dicat.*

*Nil potuit levius pennâ tibi, Virgo, di-
care:*

*Ni forte est levius, quod tibi scripsit
opus.*

Lingesheim fit contre ce livre de Lipse un écrit intitulé *de Idolo Hallensi*. Voyez le second Scaligerana, page 141. & la lettre 315. de Scaliger, écrite à ce Lingesheim.

Fautes de Mr. Baillet dans la Géographie.

L X X I V.

MOnsieur Baillet à la page 14. de sa Préface Latine, adressée à Mr. l'Avocat Général de Lamoignon, met Narbonne parmi les Volces Arécomiques. **NARBO MARTIUS, pro Volcis**

Le brouët étoit maigre, & n'est No-
stradamus,

Qui, l'Astrolabe en main, ne demeu-
rat canus, www.ratcanus.com.cn

Si par galanterie, ou par sottise ex-
presse,

Il y pensoit trouver une étoile de
graisse.

Pour moi, si j'eusse été sur la mer de
Levant

Où le vieux Louchaly fendit si bien le
vent,

Quand Saint Marc s'habilla des en-
seignes de Thrace,

Je le comparerois au Golfe de Pa-
trassie,

Pour ce qu'on y voioit en mille & mil-
le parts

Les mouches qui flotoient en guise de
soldats:

Qui morts, sembloient encor dans
les ondes salées

Embrasser les charbons des galères
brulées

I'oi ce semble quelqu'un de ces nou-
veaux Docteurs

Qui d'estoc & de taille étrillent les
Auteurs,

Dire, que cette exemple est fort mal
assortie.

Homère,

Homere, & non pas moi, t'en doit la
garantie:

Qui dedans les écrits, en de certains
effets,

Les compare peut-être aussi mal que
je fais.

C'est-à-dire à peu près en Italien :

Ma il caso è che s'interno avea Pom-
peo

O il venerabil Costa ch' alla mensa,
Avea più braccia e man che Briareo.

Jo rimasi talvolta stupe fatto

Che sempre adocchiavi qualche boc-
cone,

Un di lor m'è gli dava scaccomatto.

Si ch' allor m'accors' io, Messer Tri-
fone,

Che nella cotta e nella cruda il vitio

Della carne ci dà gran tentazione.

Ecco di brodo piene le scudelle,

Dove non seppi mai d'unto o di grasso

Con Astrolabio in man trovar due
stelle,

se fossi stato a quel naval fracasso,

Qual' ebbe il Turco, jo potrei somi-
gliare

La mia scodella al Golfo di Patrasso,

Però ch' in essa si vedeano andare,

A gala i corpi de le mosche lesse,

M 5

Ei

E i converſi in carbon legni del mare.

Qui, Trifon, ſe per caſo alcun di-

www.klib.org.com.cn

Che la comparazion non giſſe à feſto

E ch' io foſſi obligato a l'interefſe,

Dite, che legga Omero, ove in uno
teſto,

Fà una comparazion di certe moſche:

Nè forſe calza ben, ſi comme in queſto.

Ma laſciam le queſtion dubbioſe e fo-
ſche :

Or che Siamo a Tinel.

*Vous voyez que nous vivons en un païs, où
il n'y a pas même de ſureté pour les gueux.
Ceux qui n'ont rien ne laiffent pas d'y faire des
pertes; & on y arrache les cheveux aux chau-
ves. Il n'eſt point de ſi mauvaife condition
qui ne ſoit enviée de quelqu'un, ni de pauvre-
té ſi grande, qui ne donne lieu à quelque in-
jure. On pille les Cabanes auffi-bien que les
Palais: & l'avarice cherche les grands gains:
mais elle ne mépriſe pas les petits.*

Le Roſſi au reſte, s'eſt étrangement
trompé en preferant le Caporal au Berni
& au Molza. Le Berni eſt le premier des
Poètes Burleſques, & par l'ordre du temps
& par l'ordre du mérite. Et Léonardo Sal-
viati a dit de lui, que la Poëſie Burleſque
avoit û en lui ſa naiſſance & ſa perfection
en

349.49. *ἐν τῇ τῆς ὁλοκλήσεως ἀκτῶν τῷ ἔτυμολογικῷ*. Et sur l'Iliade Beta, p. 203.36. & sur l'Iliade Lambda, page 7c8.28. *ἔτυμολογικὸν μέγα*. Et sur l'Odyssée Beta, page 93.26. Une partie des choses citées en ces endroits, se trouve dans l'Etymologicum Magnum que nous avons aujourd'hui, & l'autre ne s'y trouve pas. Ce qui fait voir qu'il y avoit du temps d'Eustathius plusieurs Etymologiques Grecs. L'Auteur du Grand Etymologique que nous avons, cite l'Etymologique d'Orapollo. Cét Etymologique ie trouve Manuscrit dans quelques Bibliothèques: & entr'autres, dans celle de Mr. Gudius. C'est un tres-gros volume, & qui par sa grosseur mérite le nom d'*ἐτυμολογικὸν μέγα*. Eustathius vivoit en 1180. Et puisqu'il cite l'Etymologicum Magnum que nous avons, on peut conclure de là, que l'Auteur de cet Etymologicum Magnum vivoit il y a plus de 500 ans.

Il n'est point vray, auresste, que cet Auteur n'ait point excellé dans la Langue Grecque. Il est bien vrai qu'il n'écrirait pas avec grande éloquence: Mais le sujet qu'il traite ne demande pas d'éloquence. *Ornari res ipsa negat, contenta doceri*. Il est vray aussi, qu'il a beau-

coup de mauvaises étymologies. Mais ces mauvaises étymologies le sont encore moins que celles du divin Platon: parmi lesquelles je n'en ai pas trouvé six bonnes: car j'ai fait sur les étymologies de Platon ce que Joseph Scaliger a fait sur celles de Varron. Mais il y a dans ce livre un nombre infini de choses curieuses & singulieres: Et Mr. de Valois l'aîné, qui étoit un grand connoisseur, l'estimoit extraordinairement.

*Diverses particularitez, curieuses
touchant Suidas.*

LXXVII.

MR. BAILLET a écrit à la page 125. de son 3. Tome, que Suidas étoit un Moine Grec. Ce qu'il a pris de la Notice des Auteurs citez par le Cardinal Bona dans son liv. de la Psalmodie. Scaliger dans ses Conjectures sur Varron page 60. de l'édition de Henri Etienne de 1581. appelle aussi Suidas, Moine. Le Cardinal Bona ajoute, qu'il étoit Moine de Byzance. Je ne sai d'où le Cardinal Bona a pris cette dernière particularité: & Mr. Baillet m'obligeroit fort

fort de me le faire savoir. Et pour s'obliger à me l'apprendre, je lui apprendrai ici plusieurs autres particularitez curieuses touchant ce Grammairien. Bessarion, dans sa petite Préface sur la Traduction des Métaphysiques de Théophraste, & Budée dans ses premières Notes sur les Pandectes, & Erythrée dans son Indice sur Virgile, au mot *orichalco*, & Cujas dans ses Observations, & ailleurs, l'ont appelé *Sudas*. Dont ils ont été repris par Casaubon dans ses Notes sur Laërce, au chapitre d'Anacharsis: *Falluntur viri doctissimi & magni in literis nominis, qui Suidam Suidam appellant*. Casaubon appuie son opinion par ce passage d'Eustathius, *Τὰς δὲ ἐπὶ δύο συγγραφὰς κλίνεται, οἷον Τιμαχίδα Τιμαχίδα, Συίδα Συίδα*: qui est de la p. 338. 40. de l'Edition de Bâle. A quoi on peut ajoûter ces autres passages du même Auteur. Iliade Lambda, page 768. 30. *ὃν τὸ κρητὶς τοῦ ἄνδρος μεγάλη βιβλία τὴν Συίδα*. Et Odyssée Alpha, page 99. 42. *Συίδα, ἱφικλῆς, φικλῆς*. Il l'appelle encore de même page 41. 1. J'ajoute à ces passages d'Eustathius celui-ci du Scholiaste d'Apollonius pag. 26 *Συίδα γὰρ καὶ Ἀριστοτέλης, οἱ περὶ Εὐβόλου πεπρωμένους*: car quoique ce Suidas ne soit pas celui dont nous parlons, ce passage fait voir que ce nom s'écrivoit de la sorte que l'a

remarqué Casaubon. Cependant Bessarion, Erythrée, Budée, & Cujas ont été suivis dans leur opinion par plusieurs célèbres Ecrivains : & entre autres, par Scaliger dans ses *Conjectanea* sur Varron, page 61. de l'édition de Henri Estienne, de 1581. par Florent Chretien sur la Comédie de la Paix d'Aristophane page 688. de l'édition de Genève: par Guillaume Fournier dans son *Selectæ Lectiones*, livre 3. chapitre 21. & livre 2. chapitre 29. Et dans les Additions. Et par Victorius dans ses *Diverses Leçons*, livre premier chapitre 11. & livre 27. cap. 18. Et par Robortellus dans son *Variarum locorum Annotationes*, chapitre 3. page 8. Et Cujas a été défendu par Mr. Fabrot à la page 841. de la première édition de son Théophile. Car c'est de Cujas dont il a entendu parler, en disant, *Viri docti Suidam, Sudam appellant, libris, ut videtur, auctoribus. Nam in Manuscripto codice Memmiano sic habetur?* Je le say de lui-même. Ce Manuscrit de Mr. Henri de Même président au Parlement de Paris, où Suidas est appelé *Suidas*, est présentement dans la Bibliothèque de Mr. Colbert de Seignelay, Secrétaire d'Etat, nombre 992. *Suidas* est le véritable nom.

Meur-

Ami-baillet.

275

en même temps. *Le Poësie Giocose nel sole Berni anno avuta la nascità & la perfezione in un tempo.* C'est dans ses Avertissemens de la langue Italienne, livre 2. chapitre 17. Il n'y a pas non plus de comparaison entre le Molza & le Caporal.

Nicas n'est point l'Auteur du Magnum Etymologicum.

LXXVI.

Monsieur BAILLET. On croit que Tom. 3.
Page 128. l'Auteur du Grand Etymologicum Grec s'appelloit Nicas. Mais on ne scait ce qu'il étoit, ny quand il vivoit. Ce livre a eu de l'autorité, quoique l'Auteur n'ait point excellé dans la connoissance de la langue.

MENAGE. C'est Politien qui a dit le premier que Nicas étoit l'Auteur de ce livre. Et c'est au chapitre 72. de ses Meſlanges qu'il a fait cette remarque. Et il l'a faite en ces termes; *Nicas autem in Commentario quem per ordinem literarum disposuit, Gracè illè quidem, sed in hunc fermè intellectum Philyram interpretatur: Philyra, inquit, planta: librum papyro similem habens: ex quo etiam funes complicant.* Car le Grec de ces mots se trouve dans l'Etymologicum Magnum,
M 6

num, au mot *ποσειδων*. Mr. Vossius, le fils a fait ensuite la même remarque dans quelqu'un de ses ouvrages. Je croi que c'est sur Mela. Mais il s'en est depuis dédit: aiant appris que dans le Manuscrit qu'avoit vû Politien, il y avoit un Labarum, avec ces paroles, EN TOY'T O NI'KA: & que ces mots EN TOY'T O étant effacez, Politien avoit pris le mot de NI'KA qui restoit, pour le nom de l'Auteur du livre. Mr. Vossius, le fils a dit toutes ces particularitez à Mr. Bigot, de qui je les ai apprises. J'ai appris de plus de Mr. Bigot, qu'il a vû un tres-beau Manuscrit de ce livre dans la Bibliothèque des Jacobins de St. Marc de Florence: & que pensant que ce fût celui: qu'avoit vû Politien, il y avoit cherché ce NI'KA, & qu'il ne l'y avoit point trouvé. Eustathius sur l'Iliade Delta, page 378. 53. de l'Edition de Bâle, & sur l'Iliade Epsilon, page 408. 29. de la même Edition, cite un *Nomios* Grammairien, qui explique des passages d'Homere: ce que j'ai encore appris de Mr. Bigot. Mais pour *Nomios*, il n'est cité nulle part dans Eustathius: & Mr. Bigot ne croit pas que ce soit un nom Grec. Mr. Du Rongé est du même avis. L'Etymologicum y est cité sur l'Iliade Delta, page 349.

Meursius dans son Glossaire Grec-Barbare, fait mention d'un Etymologique Grec composé par Suidas.

www.ibtool.com.cn

*Méprise de Mr. Baillet touchant
l'Opera de Mr. Quinaut, intitulé le Triomphe d'Alcide.*

LXVIII.

Monsieur BAILLET. Entre les pièces de Mr. Quinaut dont nous n'avons pas fait mention, il y en a une qui a fait beaucoup de bruit, & qui a partagé les esprits. C'est la Tragedie, ou l'Opera, qui a pour titre. Alceste, où le Triomphe d'Alcide. Et il faut avouer qu'elle auroit encore eu plus de réputation si elle n'avoit rencontré un Censeur un peu trop intelligent dans les règles de l'art : Charles Perrault dans la Critique de l'Opera d'Alceste, à la fin de ses Oeuvres meslées de prose & de vers : Ce Critique prétend que la pièce est défectueuse, tant pour la conduite du sujet, que pour la versification. L'Auteur écrit que Mr. Quinaut a tout gâté, en ne mettant pas dans sa pièce ce qu'il y a de plus beau dans Eurypide : & y ajoutant des episodes peu nécessaires, mal liez & mal associez au sujet.

Mr. Baillet écrit toujours Eurypide : ce qui fait voir qu'il n'est pas grand Grec.

que ses épisodes ne servent qu'à faire remarquer la pauvreté de chaque endroit : où l'on ne voit que redites de certaines rimes, & quantité de choses qui semblent ne pouvoir s'accorder entièrement avec le jugement & le bon sens en général, ni avec les maximes de l'art de la Poësie moderne en particulier.

MENACE. Mr. Baillet ne cessera-t-il jamais de faire dire aux Auteurs le contraire de ce qu'ils disent ? Mr. Perrault a écrit dans sa Critique de l'Opera d'Alceste tout le contraire de ce que lui fait dire ici Mr. Baillet. Cette Critique est un Dialogue entre Cléon & Aristippe. Aristippe blâme cet Opera : & Mr. Perrault, sous le nom de Cléon, le défend & il fait enfin tomber d'accord Aristippe que c'est un parfaitement bel ouvrage. Ce que dit ici Mr. Baillet contre cet Opera, est dit dans cette Critique par Aristippe, & réfuté par Cléon. Et ainsi, encore une fois, Mr. Perrault a dit tout le contraire de ce que lui fait dire Mr. Baillet.

Mr. Perrault & Mr. Quinault ont écrit à Mr. Baillet pour se plaindre à lui de l'injure qu'il leur avoit faite en cette occasion. J'ai vû la lettre de Mr. Perrault.

Méprise de Mr. Baillet touchant la qualité d'Altesse des Princes d'Italie. Plusieurs particularitez curieuses touchant les deux Scaligers.

LXXIX.

Monsieur BAILLET. *La République des Lettres n'étoit pas encore bien purgée de cette vermine, (Il parle des Critiques envieux & ignorans) du temps du Prince de la Mirande: quoi qu'elle fut des lors en assez bon état. Car on voit parmi le nombre des Censeurs de ses Ouvrages un Critique fort ignorant & fort animé contre lui: qui sans avoir égard, ny à la qualité de son Altesse, ny à la rareté de son esprit, vouloit lui faire des affaires à Rome.*

MENACE. *Pic, Prince de la Mirande, mourut à Florance le 17. Novembre de l'année 1494. le même jour que Charles VIII. y fit son entrée. Et en ce temps-là les petits Princes d'Italie, tel qu'étoit le Prince de la Mirande, n'étoient point traitez d'Altesse. Ce n'est que peu de temps avant l'année 1630. qu'ils en ont été universellement traitez. Et c'est ce qui obligea les Cardinaux de se faire tra-*

ter

Mr. Amelot de la Houffaye dans ses Remarques sur l'Histoire de Trente de Fra Paolo, le date de 1631.

ter d'Eminence. Le Decret du Pape par lequel il fut ordonné que les Cardinaux seroient traitez de cette qualité, est de 1630. du 10. Janvier: & il est imprimé dans le XVI. Tome du Mercure François. En ce temps-là on ne traitoit d'Altesse en France que Gaston de France Duc d'Orléans, frere unique du Roi Louis XIII. Mais comme quelque temps après le Cardinal Infant, Gouverneur des Pais-Bas, frere de Philippe IV. Roi d'Espagne, se fit traiter d'Altesse Royale, Gaston Duc d'Orléans, & Madame de Savoie sa sœur, s'en firent aussi traiter. Louis de Bourbon Prince de Condé arbora ensuite l'Altesse simple. Et ensuite l'Altesse Sérénissime: laissant l'Altesse simple aux Princes naturalisez de France, aux Princes de Savoie, & aux Princes de Lorraine. Mr. Baillet, au reste, qui est un grand Copiste, a copié cette *Altesse de la Mirande* des écrits de Mr. de Balzac: lequel, au chapitre VII. de ses Entretiens, parlant de Joseph Scaliger, l'appelle *Son Altesse de Verone*. Ce que Mr. Baillet a encore imité à la page 189. de la 2. partie du Tome 2. en cet endroit: *Cette passion pensa dégénérer en folie, par l'impatience qu'ils témoignèrent l'un & l'autre, (Scaliger le pere & Scaliger*

liger le fils) autant pour rétablir leur *Altesse* prétendue dans la Seigneurie de Vérone, que pour maintenir leur Principauté dans la République des Lettres. Mais il est à remarquer que Mr. de Balzac appelle Scaliger *Son Altesse de Vérone* en raillant, comme Mr. Baillet au passage que je viens de rapporter, & que Mr. Baillet parle sérieusement à l'endroit où il traite Pic de la Mirande de *Son Altesse*. Pic étoit véritablement Prince de la Mirande: & la Principauté de Vérone des Scaligers étoit une Principauté Chimérique. J'ai produit à la page 517. de la dernière édition de mes Origines Italiennes l'extrait des Lettres de Naturalité de Jules Scaliger, qui sont du mois de Mars 1528. dans lesquelles le Roi François I. ne donne d'autre qualité à Jules Scaliger que celle de *Julius Cesar de l'Escale de Bordons, Docteur Médecin, natif de la Ville de Vérone en Italie*. C'est à dire, que Jules Scaliger n'en prenoit point d'autre en ce temps-là. Je remarquerai ici en passant, que cette qualité de *Docteur Médecin* que le Roi François I. donne dans ces lettres à Jules Scaliger, fait voir que ce que Melchior Guilandinus a écrit que Jules Scaliger avoit pris le degré de Docteur en Médecine dans l'Université de

P.

Padouë, paroît vraisemblable; & quelque chose que son fils Joseph Scaliger ait dit au contraire dans sa lettre 428. adressée à Charle Labbé, & dans sa 441. adressée à Jean de Laet, & dans son *Confutatio Fabula Burdonum*. Ces mots de *Bordons* font aussi voir qu'il s'appeloit, *Julius Burdonius*, comme l'appelle Lilius Gyraldus, & non pas, *Julius à Burden*, ou *Comes à Burden*, comme son fils, dans sa lettre à Doufa, & ailleurs, prétend qu'il s'appeloit. Ce qui est conforme à cet endroit du Thuana: *Etant à Padouë, Augustinus Niphus, neveu de ce grand Philosophe Augustinus Niphus, me parla de Scaliger: & me dit que la verité étoit, qu'il ne venoit des Scaligers de Vérone: & qu'il venoit de Benedetto Burdone, qui demouroit à la strada della Scala à Venise: & m'assura qu'il étoit ainsi.* Robertus Titius le fait originaire de Padouë, *Vide quæ adnotavimus in nostris locis controversis, ac deinceps in Assertionem pro iisdem, adversus malevolum illum obrectatorem, qui se Gallum finxit: cum revera sit vilis quispiam Burdo, in agro Patavino ortus.* C'est sur la seconde Eglogue de Nemesianus, page 29. Mais il se trompe, & en disant que Joseph Scaliger n'étoit pas François, & en disant qu'il étoit du Padouan. Tout cela

la fait voir que les Scaligers n'étoient point Princes de Vérone. Mais ils l'étoient des gens de Lettres. Et cette Principauté est bien d'une plus grande étendue que celle de Vérone.

*Regna, nec oceano, nec flumine clausa,
neque altis*

*Montibus, ingenium quæ patet, illa
patent.*

Et comme disoit Lipse, selon le témoignage du Président de Thou dans le Thuana, *Ceux de Vérone devoient plutôt tirer leur origine des Scaligers les Scaligers étant plus nobles que la Ville de Vérone.*

Comme Mr. Baillet me chicane sur toutes choses, il ne manquera pas de dire que ce que je dis ici contre la principauté de Vérone des Scaligers, est contraire à ce que j'en ai dit dans cette épigramme Grecque :

Ἦνδ' Ἰώσηππος, καὶ οἱ φύτιος μέγα θαῦμα,

Τῷ πλεῖστ' μέγαλε παῖς μέγας ὁ Σκαλαίος,

Τοῖς Σκαλαίοις καλῆς ὑπάρτης Βηρωνίδος ἀρχῆν

Εἶλετο Ζεὺς, Μυρῶν τεκνίον ἰδὼν φίλον.

Mais ces sortes de louanges sont permises aux Poëtes, qui se contentent de l'apparence des choses.

J'oubliois à remarquer, que Jule Scaliger n'étoit pas né à Vérone, qu

que ses Lettres de naturalité le portent. Il étoit né à Ripa, près le Lac de Garde. *Julius autem Casar Scaliger natus est anno 1484. ad diem IX. Kal. Maii, feriâ sextâ, annis octoginta post Wilhelmi Grossi, sex autem ante Matthia Hungarorum Regis mortem, in castro Ripa, ad caput Benaci: qui locus fuerat hætenus ditionis Scaligerorum.* Ce sont les termes de Joseph Scaliger, son fils, dans sa lettre à Doula.

*Ignorance de Mr. Baillet dans son
métier de Bibliothécaire tou-
chant le Perroniana.*

LXXX.

MOnsieur BAILLET dit que Mrs. Du Puy ont fait imprimer le Perroniana; qu'il appelle *les Perroniennes*. Cela n'est pas véritable, ça été Mr. Daillé, le fils, qui l'a fait imprimer: & ce fut en 1669. qu'il le fit imprimer: & il le fit imprimer à Rouan. Pierre du Puy, qui étoit l'aîné des deux freres; mourut en 1651. le 17. Décembre: & Jâque Du Puy, Prieur de St. Sauveur, le cadet, mourut en 1656. le 17. Novembre. Ce qui a troublé Mr. Bailler, c'est que ces mots du Cardinal du Perron, intituliez
Per-

Perronianus, ont été recueillis par Christophle du Puy, Procureur de la Chartrreuse de Rome: le frere de ces Messieurs Du Puy: lequel étoit en ce temps-là Aumosi-
www.1800ol.com.cn
 nier du Roi, & adomestiqué chez le Cardinal du Perron. Mr. Baillet est peu versé dans l'Histoire des gens de Lettres.

Justification de mon Livre Adoptif: de mon portrait inséré à la teste de mes Miscellanea: & de la souscription de mon portrait.

LXXXI.

JE fis imprimer en 1652. un livre in 4. intitulé *Miscellanea*. La première édition de mes Poësies fait partie de ces Meslanges. J'ajoutay à mes Poësies plusieurs Vers en l'une & l'autre Langue, qui m'avoient été adressez par différentes personnes. Et j'intitulay ces vers, *Ægidii Menagii Liber Adoptivus*. Mr. Baillet s'écrit là dessus contre moi comme si j'avois fait la plus mauvaise action du monde. Enfin Mr. Ménage, non content d'avoir eu tant d'enfans naturels, en a voulu encore avoir d'adoptifs: à l'imitation d'Heinsius: Et aiant ramassé un Recueil

de Poësies d'autres, adressées à lui, on faites à son sujet, il les adopta sous le titre d'*Ægidii Menagii Liber Adoptivus*: & les fit imprimer avec les siennes à Paris in 4. l'an 1652. accompagnées d'un tres-beau portrait de la main de Nanteuil. Ce sont les termes. Il dit ensuite, parlant de ceux dont les vers composent ce Livre Adoptif, Nous pouvons assurer mesme que tous les François n'ont pas toujours été également insensibles aux beautez des Poësies de Mr. Ménage. Es il seroit aisé d'alléguer les Balzacs, les Costars, les Sarraïns, les Ferramus, les Des-Marets, les Halleys, les Mosans de Brioux, les Valois, les Heinsius, les Mambruns, pour faire voir du moins que la sympathie & l'amitié mutuelle des Poëtes est bien capable par la vertu de l'invention Poétique de trouver dans l'un des leurs les plus belles qualitez qui sont imperceptibles à des Critiques farouhes & intraitables.

Premièrement : un Recueil de Poësies d'autres adressées à lui, est tres mal dit. Il falloit dire, un Recueil de Poësies de plusieurs Poëtes, lesquelles lui étoient adressées. Dailleurs, il est faux que Mr. Costar m'aye adressé des vers. Mr. Costar n'a jamais fait de vers. Mr. Baillet a pris le nom de Mr. Costar pour celui de Mr. Habert de Mommer. Mais cela est peu de cho-

chose. Par lons du fonds de la question. Quand je n'ai rois que l'exemple de Daniel Heinſius le pour juſtifier titre de mon *Liber Adoptivus*, cela ſuffiroit, Daniel Heinſius étant un homme d'une grande autorité parmi les gens de Lettres. Mais outre ſon exemple, j'ai celui de Nicolas Heinſius, ſon fils, digne fils de ſon pere: lequel a fait auſſi imprimer dans ſes Poëſies un livre Adoptif de vers faits à ſa loüange. Et outre ces deux exemples, j'ai celui de Mr. de Fuſtemberg, Eveſque de Munſter & de Paderborn; homme d'une grande vertu & d'une grande piété, Poëte célèbre, & le Mécénas de notre ſiècle: dont les Poëſies, de ſon vivant, & de ſon conſentement, ont été publiées avec deux Livres Adoptifs de vers faits à ſa loüange, qui excèdent de beaucoup le nombre de ſes propres vers. Ces Poëſies, dont il m'a fait préſant, furent imprimées à Amſterdam chez Elzévir en 1671. J'ajoute à ces trois exemples celui de Mr. de Balzac, qui a ajouté au Reccueil de ſes vers un livre de vers étrangers, ſous ce titre de *Liber Adoptivus*; quoique ces vers ne lui ſoient point adreſſez. Me voil à donc bien juſtifié du côté du titre de mon Livre Adoptif. Pour ce qui eſt de la choſe, il y

a deux mille exemples de Poëtes dont les Poëtes, soit de leur vivant, soit après leur mort, ont été imprimées conjointement avec des vers d'autres Poëtes qui leur avoient été adreſſez. C'eſt ainſi qu'on en a uſé à l'égard de Pétrarque, du Bembe, du Caſa, du Rota, de Ronsard, de Du-Bellai, de Belleau, de Bertaud, de Des-Portes, de Ste. Marthe, de Maynard, du Cavalier Marin, de Ségrais, de Hallé de Caen, &c. Et Mr. Bochart, qui étoit la modèſtie même, a fait imprimer à la teſte de ſon Phalég un grand nombre de vers faiſ à la louange de ſon livre. Et un nombre infini d'autres Ecrivains en ont uſé de la ſorte à l'égard de leurs ouvrages.

Pour ce qui est de mon portrait inséré dans mes Miscellanea, si Mr. Baillet en a voulu faire des railleries comme il semble qu'il en ait voulu faire, il est encore plus mal fondé en cette accusation que dans celle dont je viens de parler: les portraits mis à la teste des ouvrages des Auteurs, étant une chose reçue généralement parmi tous les Auteurs. Et j'apprens de ces vers de Martial, que cette coutume se pratiquoit à ce temps :

Quam brevis im-

Maroncm

Illius vultus prima

merite a répondre aux questions
qu'on a faites de cette souscription de
mon portrait, **ÆGIDIUS MENAGIUS**
GUILLELMIFILIUS. On dit que c'est
expliquer une chose obscure par une
plus obscure : *obscurum per obscurius*.
J'en'ai pas un grand mérite : mais j'ai une
grande réputation : & je dois une partie
de cette réputation aux personnes qui
ont écrit contre moi. Pour ce qui est de
mon père, comme il n'a rien imprimé
quoiqu'ilût beaucoup plus de mérite
que moi dans les Lettres, (ce qui paroît
par les Mémoires que j'ai écrits de sa Vie)
son nom n'est pas si connu des gens de
Lettres que le mien. Mais il n'est pas si
obscur que le prétendent ceux qui ont
fait ces railleries. Mr. Des-Marais,
dans la lettre 57. Livre 2. de ses lettres
Latines, a parlé de mon père en ces ter-
mes ; *qui apud suos Andegavos, alter Sca-*
vola, aut Papinianus, habitus est. Le
Pere Vavassent a fait ces vers sur son por-
trait :

En tibi qui patrios ornat MENAGIUS
Andes,

Laude pari, clarus furis & eloquit,

DIUM genuit, &c.

Petit, cette épitramme sur sa

N

Post-

*Postquam pallentes visist MENAGIUS
umbras,*

*Andegavum sibi triste repente Fo-
rum.*

*Flebilis amissum ploravit Suada paren-
tem:*

*Abjectis genuit lancibus ipsa Themis.
Vixit: sed mortis solamen grandore reli-
quit, &c.*

Mr. Du Périer l'a aussi célébré par ce distique fait pour l'építaphe b' Anne Ménage, ma sœur, Supérieure de la Maison du Calvaire de Tours:

*Fratribus ANNA sum & magno digna
parente*

*MENAGIA, has ades Christo qua con-
didix, hic est.*

Et Mr. de la Mère Conseiller au Parlement de Dijon, dans sa vie de Cujas, non encore imprimée, l'a appelé *homme tres docte & tres éloquent*. Plusieurs autres en ont parlé de même. J'ai produit leurs Témoignages à la teste des Mémoires de sa vie.

Le Pere Commire a fait depuis peu une belle épigramme sur cette Vie de mon Pere. J'en ferai part ici à mes Lecteurs.

*Dum patris aureolo describit facta libello,
Et mores, Sparse quos velit esse suos;*

ME-

MENAGIUS; *dubium fecit, natusne
parenti,*

An nato plus jam debeat ipse parens.

*Vita. alter fragilem marituro contulit
usum:*

Victurum in scriptis, alter obire vetat.

*Ce qu'a écrit Mr. Baillet que ma Re-
quête des Dictionnaires avoit été
mal receüe du Public, n'est pas vé-
ritable. Il n'est pas véritable
non plus que j'aye postulé pour
une place de l'Académie.*

LXXXII.

M Onfieur BAILLET a écrit à la
page 259. de son troisiéme To-
me, que ma Requête des Dictionnaires
avoit été mal receüe du Public. Voici
ses termes: *Avant que de quitter Mr. Ménage,*
je me crois obligé de parler encore d'un
autre de ses Ouvrages, qui regarde aussi la
langue François. C'est sa Requête des Di-
ctionnaires qu'il fit contre l'Académie Fran-
çoise, & qui l'ayant broüillé d'une manière
presque irréconciliable avec cet illustre Corps,
le mit aussi mal avec le Public.

Il est faux que ma Requête des Dictionnaires m'ait broüillé de la sorte avec l'Académie. Tous ceux qui la composent, ne considèrent ce petit Poème que comme un jeu innocent. Et la plupart de ces Messieurs. Monsieur de Bazac, Mr. Chapelain, Mr. Godeau, Mr. de Vaugelas, Mr. de La Mote Le Vayer, Mr. Maynard, Mr. Gombaud, Mr. Colletet, Mr. de la Ménardiére, Mr. Cotin, Mr. Patru, Mr. Charpentier, Mr. de Furetière, Mr. Pellisson, Mr. Corneille le Jeune, Mr. de Mommor, Mr. de Cassagne, Mr. de Benserade, Mr. Doujat, Mr. Regnier, m'ont donné depuis dans leurs ouvrages des marques de leur amitié & de leur estime. Mr. de Boisobert est le seul de tous les Académiciens qui s'est plaint de ce Poème. Je rapporterai ici à ce propos l'extrait d'une lettre de Mr. Patru à Mr. d'Ablancourt, au sujet de la visite que rendit la Reine de Suède à l'Académie. *D'abord qu'elle fut entrée dans le lieu où on la devoit recevoir, elle s'approcha du feu, & parla à Mr. le Chancelier assez bas. Puis elle demanda pourquoi Mr. Ménage n'étoit pas-là. Et sur ce qu'on lui dit qu'il n'étoit pas de la Compagnie, elle demanda pourquoi il n'en étoit pas. Mr. de Boisobert*
lui

lui répondit , ce me semble , qu'il méritoit fort d'en être : mais qu'il s'en étoit rendu indigne. Cette lettre est imprimée parmi les lettres de Mr. Patru, imprimées à la fin de ses Plaidoyez de la seconde édition. Mais notre brouillerie de Mr. de Boisrobert & de moi ne dura pas toujours. Nous nous reconciliâmes enfin : & je fis des vers à sa louange : & il en fit à la mienne.

Il est faux aussi que cette Requête ait été mal reçue du Public. Voici comme en parle Mr. Pellisson dans son Histoire de l'Académie : La dernière de ces trois Pièces , (Il parle des Pièces faites contre l'Académie) est cette ingénieuse Requête des Dictionnaires , qu'un Imprimeur a aussi publiée naguères en petit , avec beaucoup de fautes : & qui depuis a été imprimée plus correctement in quarto. Tout le monde sait qu'elle a été composée par Mr. Ménage, homme non seulement fort savant & fort poli , mais encore plein d'honneur & d'une solide vertu. Il l'a toujours beaucoup estimée lui-même , & en a parlé honnorablement en plusieurs de ses Ouvrages. Il étoit aussi ami particulier & intime , comme il est encore aujourd'hui , de plusieurs des Académiciens dont il est parlé en cette Requête ; Et ne l'entreprit , comme il le proteste lui-même , par

aucun mouvement de haine ou d'envie ; mais seulement pour se divertir , & pour ne point perdre les bons mots qui lui étoient venus dans l'esprit sur ce sujet. Aussi la supprima-t-il après l'avoir faite. Et elle est demeurée plus de dix ans cachée parmi ses papiers : jusqu'à ce qu'une personne qui les avoit tous en garde, se laissa dérober celui-là par quelqu'un que nous connoissons , qui en donna bientôt après plusieurs copies. Cette personne qui avoit mes papiers en garde , c'étoit Mr. Giraud : Chanoine de l'Eglise du Mans. Et celui qui lui déroba cette Requête , c'est l'Abbé de Montreuil frere de l'Académicien. Il n'est point vrai aurette , pour le marquer ici par occasion , que j'aye dit que jusse fait la Requête des Dictionnaires pour ne pas perdre les bons mots qui m'étoient venus dans l'esprit sur ce sujet. J'aurois u grand tort d'avoir fait cet Ouvrage par ce motif. *Miserum est, verbum non posse perdere.*

Mais Mr. Pellisson n'est pas le seul qui a donné des louanges à la Requête des Dictionnaires. Voici comme en a parlé l'Historiographe Scipion Dupleix dans sa Préface sur son livre intitulé *Liberté de la langue Françoisse dans sa pureté*. *Une des plus gentils Esprits de ce temps, ant l'effroyable multitude de mot*

Mandavi
Giraldus,
per quem
perire
non licet
meis nu-
cis Voyez
l'Épître
Dédica-
toire de
mes Poé-
sies.

condamnez & pros crits, a pris de la occasion de se moquer de leur entreprise, aussi odieuse que hardie; par une Satyre Burlesque, sous une gaillarde Prosopopée: dans laquelle il représente les Dictionnaires François, qui se plaignent du dommage qu'ils recevoient par le retranchement d'un si grand nombre de mots, s'il n'étoit pourvu à ce désordre.

Mr. le Duc de Montausier & Mr. de Balzac l'ont aussi fort louée: ce qui paroît par cet endroit de la lettre de M. de Balzac au Pere Vavasseur, imprimée à la fin de l'Entretien XXXVIII. de Mr. de Balzac: Et s'il falloit irrémissiblement que le stile de Marot, & que le genre Burlesque péris sent, je serois de l'avis de Mr. le Marquis de Montausier. En cette générale proscription, je demanderois grace pour les *Avantures de la Souris*, pour la *Requête de Scarron au Cardinal*, & pour celle des *Dictionnaires à l'Académie*.

Mr. de Furetiere en a aussi parlé avantageusement. C'est dans sa *Nouvelle Allégorique* sur les troubles du Parnasse. La jouë du Cavalier Ménage fit beaucoup de bruit: car aiant pris l'intérêt de Nicod & de Calepin, à qui il avoit quelque obligation, il se mit en lice. & se présenta au bout de la carrière, entre tous venans. Il fit une belle lance, & rompit avec

aucun mouvement de haine ou d'envie ; mais seulement pour se divertir, & pour ne point perdre les bons mots qui lui étoient venus dans l'esprit sur ce sujet. Aussi la supprima-t-il après l'avoir faite. Et elle est demeurée plus de dix ans cachée parmi ses papiers : jusqu'à ce qu'une personne qui les avoit tous en garde, se laissa dérober celui-là par quelqu'un que nous connoissons, qui en donna bientôt après plusieurs copies. Cette personne qui avoit mes papiers en garde, c'étoit Mr. Giraud : Chanoine de l'Eglise du Mans. Et celui qui lui déroba cette Requête, c'est l'Abbé de Montreuil frere de l'Académicien. Il n'est point vrai auroste, pour le marquer ici par occasion, que j'aye dit que julle fait la Requête des Dictionnaires pour ne pas perdre les bons mots qui m'étoient venus dans l'esprit sur ce sujet. J'aurois u grand tort d'avoir fait cet Ouvrage par ce motif. *Miserum est, verbum non posse perdere.*

Mais Mr. Pellisson n'est pas le seul qui a donné des louanges à la Requête des Dictionnaires. Voici comme en a parlé l'Historiographe Scipion Duplex dans sa Préface sur son livre intitulé *Liberté de la langue Françoisé dans sa pureté : Un des plus gentils Esprits de ce temps, considérant l'effroyable multitude de mots qu'ils ont*

con-

Mandavi
Giraldus,
per quem
perire
non licet
meis nu-
tis Voyez
l'Epitre
Dedica-
toire de
mes Poë-
mes.

condamner & proscrire, & puis de l'écrit
de se moquer de leur encreprise, & puis de
que hardie; par une Satyre Baillat
une gaillarde Prosopopee: dans laquelle
représente les Dictionnaires Français - & qui
se plaignent du dommage qu'ils reçoivent
par le retranchement d'un si grand nombre de
mots, s'il n'est pourvu adroitement.

Mr. le Duc de Montausier & Mr. de
Balzac l'ont aussi fort louée: ce qui pa-
roit par cet endroit de la lettre de Mr. de
Balzac au Pere Vavasseur, imprimée à
la fin de l'Entretien XXXVIII. de Mr.
de Balzac: Et s'il falloit irrémédiablement
que le file de Meris, & que le genre Bar-
lesque périsse, je serois de l'avis de Mr. le
Marquis de Montausier. En cette générale
proscription, je demanderois grace pour les
Auteurs de la Saurois, pour la Requête de
Scarron au Cardinal, & pour celle des Dic-
tionnaires à l'Académie.

Mr. de Furetiere en a aussi parlé avanta-
geusement. C'est dans sa Nouvelle
lexique sur les troubles du Parnasse.
La joute du Cavalier Menage & de
bruit: car ayant pris l'écrit de Mr.
de Calepin, à qui il avoit autrefois dédié
il se mit en lice, & se prépara de
Carrière pour combattre son venant.
alors plusieurs coups de lance, &

avec plusieurs des Quarante Barons. Et il leur donna de si rudes atteintes, qu'encore qu'il n'eût dessein que de faire un jeu, cela passa pour un combat à outrance, & à fer émoulu.

Mr. BAILLET avoit ajouté que j'avois postulé pour une place de l'Académie, & que j'en avois été refusé à cause de cette Requête: ce que M. le Président Cousin, Examineur de son livre de la part de M. le Chancelier, lui fit ôter. Il est faux que j'aye jamais postulé pour une place de l'Académie. Et il est faux par conséquent que j'en aye été refusé. Voici le fait. Depuis l'établissement de l'Académie, on a proposé un nombre infini de fois dans l'Académie de me faire de l'Académie. Mais comme il falloit postuler pour en être, n'ayant jamais voulu postuler, je n'en ai point été. M. de Mommor, dit un jour dans l'Académie à ce propos, qu'il falloit me condamner à être de l'Académie de la même façon qu'on condamne ces jeunes garçons qui ont diffamé des filles de les épouser. Il y a un peu plus de deux ans, que deux places de l'Académie étant vacantes; l'une, par la mort de M.

Cor-

Corneille; mais qui avoit été promise à son frere, & l'autre, par la mort de Mr. de Cordemoy; M. Regnier, Secrétaire perpétuel de l'Académie, me fit l'honneur de me venir voir, pour me dire que dans la dernière assemblée de l'Académie, on avoit proposé de remplir la place de Mr. de Cordemoy d'un sujet qui fit honneur à l'Académie, & que tous ces Mrs. qui composoient cette assemblée, avoient jetté les yeux sur moi. Et il me convia de leur part de vouloir accepter cette place: & il m'en convia avec des paroles si obligeantes que la modestie ne me permet pas de les rapporter en ce lieu. Je répondis à Mr. Regnier que je ne méritois pas l'honneur que ces Mrs. me vouloient faire: mais que s'ils me fesoient cet honneur, je le recevrais avec respect, avec joie & avec reconnoissance: mais que je ne voulois ny contester contre personne la place dont étoit question, ny la solliciter auprès de qui que ce soit. Je dis la même chose à Mr. Charpentier, qui le lendemain de la visite de Mr. Regnier, me vint faire auprès de moi le même compliment que Mr. Regnier. Quelques jours après, plusieurs de Mrs. de l'Académie; Mr. Doujat, Mr. de Benferade, Mr. de Lavau-

Mr. de Chaumont Evêque d'Acs, Mr. Perrault, Mr. l'Abbé Huet; vinrent en personne m'offrir leurs suffrages. Et quelques autres s'envoient offrir à moi. Dans ce temps-là, Mr. Bergeret, homme de beaucoup de mérite, qui avoit été Avocat Général du Parlement de Metz, & qui étoit Secrétaire du Cabinet, & Premier Commis de Mr. Colbert de Croissy Secrétaire d'Etat, songea à être de l'Académie: ne sachant point ce qui s'étoit passé dans l'Académie à mon sujet: car il étoit en ce temps-là à Fontainebleau où étoit la Cour. Le Révérend Pere de la Chaise, Confesseur du Roi, qui est un des hommes de France le plus considéré, fit écrire de sa part le Pere Verins, à Mr. l'Abbé de la Chambre, à Mr. Doujat, à Mr. Charpantier, & à Mr. Regnier pour leur demander avec instance leurs suffrages en faveur de Mr. Bergeret, qui est fort de ses amis. Ces Mrs. écrivirent au Pere verins pour s'excuser envers le Pere de la Chaise: disant qu'ils s'étoient déclarés publiquement pour moi: qui dailleurs étois un sujet tres-digne de remplir la place vacante Mr. Regnier & Mr. Charpantier m'apporterent leurs lettres, qui étoient toutes pleines d' mes louanges. Comme je m'étois déclaré que

que je ne voulois concourir avec personne, je pria ces Messieurs qui songeoient en moi, de n'y plus songer, & d'abandonner la chose. Ils me répondirent, que s'étant excusé envers le Pere de la Chaise, la chose ne recevoit aucune difficulté. Ils me dirent de plus, que ce n'étoit pas mon affaire : que c'étoit celle de l'Académie : ce qui fit dire à Mr. le Président Rose qu'il étoit pour l'Académie, lorsqu'on lui demanda pour qui il étoit de Mr. Bergeret ou de moi. Et en effet, j'étois sur le point d'être élu, lorsque sur un bruit qui courut que Mr. de Louvois auroit bien agréable d'être de l'Académie, on députa vers lui pour le prier d'en vouloir être. Mr. de Louvois s'étant excusé d'en être, le Pere de la Chaise, à la prière de son ami, renouvela ses sollicitations avec toute sorte d'ardeur; & il fit passer du côté de Mr. Bergeret quelques Académiciens qui s'étoient envoyez offrir à moi, & obligea quelques autres qui devoient m'être favorables, de ne point aller à l'Académie le jour de l'élection. Toute la maison Colbert fit une affaire de conséquence de cette affaire. Mr. de Seignelai, Mr. de Croissy, Mr. le Coadjuteur de Rouan, Mr. le Duc de St. Aignan, Mr. le Duc de Beau-

Beauviliers sollicitèrent en personne pour Mr. Bergeret, avec plusieurs Dames de la Cour, qui y sont très-puissantes. En un mot, comme de mon côté on ne fesoit nulles sollicitations, & qu'on en fesoit sans cesse, & de pressantes, & de puissantes, du côté de Mr. Bergeret, Mr. Bergeret fut élu à la pluralité de quelques voix.

Dont la troupe de ménage

Appela comme d'abus

Au tribunal de Phébus.

C'est ce que dit Mr. de Benferade dans son Poëme du Portrait des Académiciens qu'il récita dans l'Académie en présence de Mr. Bergeret, le jour même que Mr. Bergeret y fit sa Harangue. Plusieurs personnes firent des vers à ma louange sur cette occasion, comme sur une chose qui m'avoit été fort glorieuse: car ceux mêmes qui étoient contre moi, en parloient avec de grands éloges. Mr. Petit, entr'autres, fit à ma louange cette épigramme Latine: qui fera voir à Mr. Baillet que je n'ai point postulé.

*Obtulerat vacuum facunda Academia
sedem*

MENAGIO, tanti nomine capta viri.

Ille

Ille ultro oblatum non dedignatus hono-
rem,

Ut sibi jam parto munere, latus erat.
Et meritas illis grates de more parabat

Pendere: BERGERETUS cum su-
bito è latebris

Audax erumpens, athleta occurrere
tanto

Non dubitat. Vacuum poscit at ille
locum.

Et tandem, ô mores! prensanti dum fa-
vet Aula,

Doctrinam vincunt, ingeniumque,
preces.

Ecce indignantur Graia, Latiaque Ca-
mena:

Musa indignatur Gallica: Tusca C'est un
mor de
l'Orateur

Clavis.

Desinite irarum, bona Numina, dixit

Apollo:

Delphinum talen non capit hac patina.

J'ajoute à cette Epigramme de Mr. dans Plu-
Petit, c'est endroit des Remarques de Mr. tarque en
L'Abbé de Marolles sur la Traduction la Vie de
de Virgile de Mr. de Segrais: qui fera Lucallus.
voir aussi à Mr. Baillet que je n'ai pas été Page 87.
jugé d'être de l'Académie par
ceux de l'Académie: Il faut que
ce n'est pas les

quels savent parfaitement l'art de bien écrire. De là vint que l'un de ceux qui la composent, disoit une fois à quelques-uns, qu'à peine en connoissoit-il trois qui fussent capables d'en remplir dignement des places. Entre lesquels il nommoit Monsieur Ménage, que l'on avoit proposé pour être le Précepteur de Monseigneur le Dauphin, (comme il le dit lui-même à Monsieur de Méré) Mr. l'Abbé Hédelin & feu Mr. le Prieur Ogier. Cét Académicien qui parloit de la sorte, c'étoit le célèbre Monsieur d'Ablancourt.

Et dans l'affaire de Mr. Bergeret, ceux mêmes qui furent contre moi, me jugeoient tres-digne d'être de l'Académie. Mr. Furetière fut un de ceux qui furent contre moi. Et cependant, voici ce qu'il a dit de moi dans une de ses Epigrammes contre l'Académie, adressée à son confrere Mr. Racine, qui fut aussi contre moi.

*L'Académie, aiant frustré Ménage
De l'espoir d'être de son corps,
Parceque son savoir lui donnoit de l'om-
brage;
A fait ensuite ses efforts
Pour en chasser l'Auteur d'un beau Di-
ctionnaire.*

RACINE, prenez garde à vous,
 Vous haranguez si bien aujourdhui de tous
 Qu'on ne vous y verra plus guère.

Mais pour faire voir à Mr. Baillet que
 ma Requête des Dictionnaires ne m'a
 point broüillé avec l'Académie de la fa-
 çon qu'il dit, c'est que depuis quinze
 jours une place étant vacante dans l'Aca-
 démie par la mort de Mr. le Duc de St.
 Aignan, Mrs. de l'Académie me l'ont
 offerte le plus obligeamment du mon-
 de.

Et m'étant excusé de l'accepter acan-
 se de ma mauvaise cuisse, qui ne m'ût
 pas permis d'assister à leurs Assemblées,
 Mr. l'Abbé Huet, nommé à Evêché de
 Soissons, un des plus dignes sujets de
 l'Académie, qui étoit en ce temps-là en
 Normandie en son Abbaïe d'Aunai, me
 fit l'honneur de m'écrire là-dessus en ces
 termes : *Je suis très fâché que vous ayez*
refusé la place de l'Académie qui vous avoit
été offerte de si bon cœur & de si bonne grace.
On me l'écrivit avec chagrin. Et ce chagrin
est une preuve que vous ne la deviez pas refu-
ser. Votre mal de cuisse ne vous auroit pas
empêché d'aller à l'Académie une ou deux
fois par an. Et quand même vous n'y auriez
été que le jour de votre réception.

suffi. Il falloit que vòtre nom parust dans le
Fastes de l'Académie. Monsieur Ménage
se devoit à l'Académie: & l'Académie
devoit à Monsieur Ménage.

Méprise de Monsieur Baillet au sujet
des vers de Muret pris par Scaliger
pour ceux d'un Ancien Comique. Il
n'est point vrai que Muret ait demeu-
ré en pension chez Jules Scaliger.
Plusieurs particularités curieuses
touchant Muret.

LXXXIII.

e 163.
ie 3.
de 4. **M**onsieur BAILLET. Il faut à
effet que Muret ait sceu bien parfaite-
ment imiter les Anciens, puisque Joseph
Scaliger qu'il appelloit son frere d'adoption,
& qui connoissoit fort bien l'Antiquité
l'ajouta à son catalogue, lors qu'il lui fit passer une Ep-
gramme qu'il avoit faite pour l'ouvrage d'un
Ancien Auteur.

Il ajoute dans ses preuves: Janus No-
sim Erythraeus Pinacotheca 1. pag. 12. Ce
que dans le temps que Muret demouroit
à Agen en pension chez Jules Scaliger, par
Joseph, Jules l'appelloit son fils: Joseph
vouloit se vanger de la fourbe de Muret, par

une allusion assez froide qu'il fit au supplice qu'on préparoit à Toulouse pour Muret, a cause d'un crime détestable: & il fit cette Epigramme,

Qui flammæ rigidæ vitaverat ante
Tolosæ

Rumetus, fumos vendidit ille mihi.

MENAGE. J'ai fait voir en plusieurs endroits de ces Remarques que Monsieur Baillet est tout-a-fait ignorant dans l'histoire des gens de Lettres. En voici une nouvelle preuve. Ces vers de Muret que Scaliger prit pour les vers d'un Ancien, n'étoient pas une Epigramme: c'étoit un endroit d'une Scène de Comédie. Ce qui paroît par ces mots des Nôtes de Scaliger sur Varron de Re Rustica, page 212. de l'édition de Henri Etienne de 1573. où Scaliger a cité ces vers comme étant d'un Ancien Comique: *Producam autem locum veteris Comici Trabeæ, ex Fabula Harpæ, ubi hoc loquendi genus usurpatur*; Il parle de la façon de parler auro contra: tum propter sententiæ elegantiam, tum etiam quia vulgò nondum notæ sunt.

Here, si querelis, ejulatu, fletibus,
Medicina fieret miseris mortalium,
Au-

Auro parandæ lacrimæ contrâ forent.
Nunc hæc ad minuenda mala non
magis valent,

Quàm nœnia Præficæ ad excitandos
mortuos.

Res turbidæ consilium, non fletum
expetunt.

*Quis enim tam aversus à Mafis, tamque
humanitatis expers, qui horum publicatio-
ne offendatur. Scaligér supprima ces vers
dans l'Edition postérieure de son Var-
ron. Muret les a fait imprimer dans le
Recueil de ses poësies de l'édition d'Al-
de de 1575. Et il les a fait imprimer avec
cette Nôte: Cum veteris Comici Græci
Philemonis sententiam à Plutarcho & à Sto-
baeo acceptam, animi causâ exprimere ten-
tassem, & dicendi genere, & numero, ve-
terum Latinorum simillimo: placuit etiam
experiri, nunquid eandem comicè explicari
possem. Visum est utrumque non infeliciter
successisse. Per jocum itaque prioribus ver-
sibus Attii, posterioribus Trabea nomen as-
cripsi, ut experirer aliorum judicia, & vi-
derem num quis in eis inesset vetustatis sapor.
Nemo repertus est qui non ea pro veteribus ac-
ceperit. Unus etiam, & eruditione & ju-
dicio acerrimo præditus, repertus est, qui
ea à me accepta pro veteribus publicaret. Ne
quis igitur amplius fallatur, & rem totam
dete-*

detegendam, & carmina ipsa hic subjicienda duxi.

www.libtool.com.cn

Afficta Attio.

Nam si lamentis allevaretur dolor,
Longoque fletu minueretur miseria,
Tum turpe lacrumis indulgere non
foret,
Fractâque voce Divûm obtestari fi-
dem,
Tabifica donec pectore excesset lues.
Nunc hæc neque hilum de dolore de-
trahunt:
Potiusque cumulum miseris adjiciunt
mali,

Afficta Trabeæ.

HERE, si querellis, ejulatu, fletibus,
Medicina fieret miseriis mortalium,
Auro parandæ lacrumæ contra forent.
Nunc hæc ad minuenda mala non
magis valent,
Quàm nœnia Præficæ ad excitandos
mortuos,
Res turbidæ consilium non fletum ex-
petunt.

Ut

Ut imbre tellus, sic riganda mens
mero:

Ut illa fruges, hæc bona consilia ef-
ferat.

Mr. Baillet qui n'est qu'un Copiste de faiseurs d'Eloges, a pris de l'Eloge de Muret fait par Janus Nicius Erythræus ce qu'il a dit ici que ces vers de Muret étoient une Epigramme. C'est aussi du même faiseur d'Eloges qu'il a copié l'Epigramme de Scaliger. Car Janus Nicius Erythræus a représenté cette Epigramme de la même façon que Monsieur Baillet. Dans le Recueil des poësies de Scaliger fait par Scrivérius sur les Originaux de Scaliger, elle est de cette façon, qui est meilleure:

*Qui rigida flammæ evaserat antè Tolosa,
Rumetus, fumos vendidit ille mihi.*

Mais Monsieur Baillet a ajouté de son chef que l'allusion étoit froide. Monsieur Baillet juge des vers comme un aveugle des couleurs. Et il ne peut pas en bien juger, n'en ayant jamais fait. Il n'appartient qu'aux Poëtes de juger des Poëtes. Voyez-ci dessous le chapitre 84. de ces Remarques. Cette Epigramme est tres belle: & elle a reçu une approba-
tion

tion universelle de tous les connoisseurs. Ce que Monsieur Baillet dit ensuite, qu'on préparoit à Toulouse un supplice à Muret, m'oblige de raconter ici cette facheuse histoire de Muret.

Muret aimoit un jeune garçon de Dijon, qui avoit été son Ecolier, nommé *François Menge Fremiot*. C'est le nom qu'on lui donne sous l'Epigramme qu'il a faite sur le portrait de Muret, insérée à la teste du Commentaire de Muret sur le premier livre des Amours de Ronfard. Dans le *Delicia Poëtarum Gallo-rum*, où sont les Poësies de ce Fremiot, & dans le *Juvenilia* de Muret, où il y a deux de ses Epigrammes, il est appelé *L. Memmius Fremiotus*. Et il est appelé de même dans le Commentaire de Muret sur Catulle. *Ac memini equidem, L. Memmium Fremiotum, nobilissimum, summoque ingenio praditum adolescentem, cum hoc carmen una evolueremus, mihi dicere, &c.* Ce qui me fait croire, qu'il s'appeloit *Louïs*, ou *Luc*, ou *Lambert Menge Fremiot*. Je remarquerai ici en passant que Monsieur Baillet a ômis ce Fremiot dans sa Liste des Poëtes de France qui ont fait des vers Latins. Je veux croire que Muret aimoit ce jeune garçon d'un amour honnête. Cep

Ce Fremiot, dans une de ses Epigrammes qu'il a adressée à Muret, appelle le Muret son précepteur.

Folio 80.

dant il fut accusé de l'aimer d'un amour deshonnête. Ce qui paroît par cét Extrait du second volume des Regîtres *Journaux de la Ville de Toulouse*: Cette année (1554.) *Marc Antoine Muret*, Limosin, qui a laissé ses doctes livres à la postérité; & du depuis à Rome Orateur du Pape, fut brûlé en effigie avec un *Memmius Fremiot*, de Dijon, pour être Huguenot & Sodomite: en la place St. George: par sentence des Capitoux, confirmée par arrêt. Il ny a point d'apparence que cette Sentence des Capitoux de Toulouse ait été confirmée par Arrêt du Parlement de Toulouse. Car aiant été donnée par contumace, & ordonnant le plus sévère des supplices, il ne peut pas y en avoir d'appel à minima de la part du Procureur du Roi. J'ai appris de Monsieur Baluze qu'il avoit appris de Monsieur de Caseneuve, qu'un Conseiller du Parlement de Toulouse, ami & admirateur de Muret, fut chez lui pour lui donner avis des poursuites qu'on fesoit contre lui, & que ne l'ayant point trouvé, il lui écrivit ce vers: *Où fuge crudeles* *Muret* sur cét avis s'enfuit en Italie sans ses livres.

tion de cette suite & de ce voyage, en
ces termes : *Accipimus enim a viris fide
dignis, visis manifestis eorum scriptis, et
parle des hommes à qui les oreilles re-
muent) viri eadem transigunt, cum per
Allobrogum fines transirent, circumspice-
periculum sit a Magistratu inimico unde-
lexisset: quid dicatur noscitur etiam non
Tolosa in Italiam fugere.*

J'apprends d'Antoine du Verdier de
l'auprivas dans la Prosopographie bre-
mienne Muret fut à Paris avant que d'élir
en Italie & qu'il y fut fait prisonnier
au sujet du même crime. Voici les cir-
constances; Marc Antoine Muret, Canon de
Lyon, vint en France, grand Orateur &
Poète, ami de ses contemporains, fut
Compte de son Doyen, Père de son
école dans la France l'école de son
époque, & d'après de grands succès, fut
d'une abondance: dont il se pouvoit
par ses Chaires à Paris, & ses autres
travaux dans un cabinet. Le, Jean de
se confondre, & se confondre avec son
époque, comme qu'il devoit accomplir
de la part de Dieu, & de la part de
lui, il se débarrassa de sa lettre manuscrite
par laquelle le comte, d'après, les Comptes
pouvoit cela être prouvé. Toutefois Muret
fut de son ami, & de la même manière.

ontulit. Quia ex conje-
sa, sed etiam
quod ait; Re-
nam Reginam
audire voluisse.

Regio, sed in
ssa erat cur di-
primùm docen-
potestatem ac-
apio. Hoc scio,
ultatem & po-
retandi Tolosa
sse eam Asculo
licè profiteretur.

cus Rupipozeus
Christianissimi
retum Asculum
Iuris consecutum
quàm mirum est
tempore Romæ
on pauca, libens
epho certiora de
illo, quo plura
nobis certò con-

Ce rai-
sonne-
ment est
mauvais ;
Le Roi &
la Reine
pouvoient
entendre
Muret
dans les
Collèges.

Muret auroit
y auroit
il

dant il fut accusé de l'aimer d'un amour deshonnête. Ce qui paroît par cét Extrait du segond volume des Regîtres Journaux de la Ville de Toulouse: Cette année (1554.) *Marc Antoine Muret, Limosin, qui a laissé ses doctes livres à la postérité; & du depuis à Rome Orateur du Pape; fut brûlé en effigie avec un Memmius Fremiot, de Dijon, pour être Huguenot & Sodomite: en la place St. George: par sentence des Capitoux, confirmée par arrêt.* Il ny a point d'apparence que cette Sentence des Capitoux de Toulouse ait été confirmée par Arrêt du Parlement de Toulouse. Car aiant été donnée par contumace, & ordonnant le plus sévere des supplices, il ne peut pas y en avoir ũ appel à minima de la part du Procureur du Roi. J'ai appris de Monsieur Baluze qu'il avoit appris de Monsieur de Cafeneuve, qu'un Conseiller du Parlement de Toulouse, ami & admirateur de Muret, fut chez lui pour lui donner avis des poursuites qu'on fesoit contre lui, & que ne l'aiant point trouvé, il lui écrivit ce vers, *Heu fuge crudeles terras, fuge littus avarum.* Muret sur cét avis s'enfuit de Toulouse, & s'en alla en Italie. Casaubon dans ses Animadversions sur Athénée livre x. ch. i. fait mention

tion de cette fuite & de ce voyage, en ces termes : *Accepimus etiam à viris fide dignis, visas manifestò aures movere*, (il parle des hommes à qui les oreilles remuent) *viro cuidam eruditissimo, cùm per Allobrogum fines transiens, vivicomburii periculum sibi à Magistratu imminere intellexisset : quòd diceretur nefandi criminis reus Tolosà in Italiam fugere.*

J'apprens d'Antoine du Verdier de Vauprivas dans sa Prosopographie livre viii. que Muret fut à Paris avant que d'aller en Italie & qu'il y fut fait prisonnier au sujet du même crime. Voici ses termes ; *Marc Antoine Muret, Citoyen Romain, natif en Limosin, grand Orateur & Poète, ainsi que ses œuvres témoignent, étoit Cousin de Jean Dorat, Poète du Roi. Après avoir donné à la France l'odeur de son érudition, & espérant de grands fruits, fut accusé d'une abomination : dont il fut prisonnier au Châtelet à Paris, & tenu fort étroitement dans un cachot. Là, sentant le ver de sa conscience, & craignant une mort honteuse ; encore qu'il devoit davantage craindre le jugement de Dieu, & la mort éternelle ; il se délibère de se laisser mourir de faim. Dorat me le contant, disoit, les Grecs appellent cela ἀποχρησις. Toutefois Dieu eut pitié de son ame, & ne le voulut perdre. Ses*

Muret appelle Dorat son parent dans son Ode Latine à Dorat.

amis s'employèrent. Son sçavoir, & l'espérance qu'on avoit qu'il feroit quelque fruit, & se repentiroit, fit qu'on trouva moyen de l'ôter de là : Mais il lui fallut abandonner le Roiaume : Il prend son chemin en Italie : où étant, en une ville de Lombardie, il tomba malade. Il étoit assez mal vêtu, pour ce qu'il s'étoit déguisé. Avec cela, il avoit un visage assez grossier, couperosé : tellement qu'on n'eût jamais jugé que ce corps dans ses haillonsût logé un si bel esprit. Il fait appeler le Médecin. Ce Médecin l'ayant quelque peu traité, trouvant sa maladie douteuse, dit qu'il falloit consulter avec un autre; un autre vient. Ils consultent librement en sa présence, & en Latin, pour ce qu'ils n'eussent crû que Françoisût entendu Latin, étant si mal de conche. Il ne perdoit pas un seul mot de ce qu'ils disoient. Après avoir long-temps debatû sur un remède non usité, l'un se met à dire, faciamus periculum in corpore vili : & prenant cette résolution de faire une expérience sur ce corps abjet, le congé prîns par les Médecins, avec quelque promesse de bon remède ; ~~Et lui ayant donné l'ordre de son régime~~ ~~ordonner~~ ~~qui~~ ~~se~~ ~~le~~ ~~ve,~~ ~~paye~~ ~~fait~~ ~~quelques~~ ~~mettre~~ ~~entre~~ ~~les~~ ~~l'écrit.~~ Il arriva à Pa-

à Padoue, où il trouva, ainsi que lui-même écrit, un jeune Ecolier Sicilien, qui n'avoit pas grande doctrine, mais faisoit des merveilles par l'art de mémoire. Il regrettoit que cet Ecolier n'employât son art à choses utiles, & que lui-même ne le sçût. Il se fit tant son ami qu'il le lui apprit : & dit en avoir été soulagé grandement, quand il falloit haranguer. De là il vint à Rome : où sa doctrine fut recueillie des Cardinaux, & du Pape même, &c.

Il n'étoit pas Sicilien ; il étoit Corse. Voyez Muret dans ses Diverses Leçons.

Étant à Padoue & à Venise, on prétend qu'il lui arriva une autre affaire de la même nature. Scaliger dans son second Scaligérana en parle en ces termes : *Muretus fugit Tebosâ : venit Venetia : sed quia prima nobilitatis filios volebat comprimere, ideo fugit Romam, &c.* On ne la pas voulu endurer à Venise ob pæderastiam. Lambin dans une de ses lettres à Muret, imprimée dans l'*Epistola Clarorum virorum*, en parle à peu près en mêmes termes. Voici l'endroit de cette lettre qui regarde cette particularité : *Muretus noster, inquam, quid agit ? ut valet ? nihil-ne novi scribit, quod alios delectet, ipsum laudibus aternis illustret ? Ille verò, inquit, Patavio dies aliquot absuit : quam ob causam, nescio : nisi quòd Patavii disseminatus est ab invidis (opinor) hominibus rumor*

de eo non bellus. Itaque nobiles Veneti prudentes & boni, qui cum eo vivebant, receperunt se ad suos dicuntur. Muretus autem cum paucis post diebus illos consecutus esset, hoc consilio ut se purgaret, atque aliquantum temporis dum rumor ille defervesceret, Venetiis consedisset, Patavium rediit, tristis ac demissus: diciturque prioribus adibus, in quibus laxissime habitabat, relictis, alias angustiores conduxisse. Hac cum audissem, valdeque ea auditione perturbatus, & propemodum exanimatus, obstupuissem, & vix tandem me collegissem, quæsvi certone sciret tuos abs te discessisse negavit ille se certò scire: eorum qua diceret, rumorem esse nuncium; præterea neminem: hoc unum se exploratorem habere, te Venetias profectum esse, ibique dies aliquot constitisse: deinde Patavium reversum esse: ades tuas non eâ, quâ antè frequentiam celebrari, hac mihi Theologus ille: qua me plane perculerunt atque affixerunt: neque extollar aut recreabor prius quàm ex tuis litteris quid acciderit novi, cognovero. Quamobrem, si me amas, fac ut de toto hoc rumore diligenter ad me scribas: ut si verus sit, quod Dii immortales omen avertant, nos subveniamus: sin falsus; quod spero & opto; curâ metuque liberemur & gaudeamus. Et ce qui suit. Muret répondant à cette lettre, dit à Lambin: *Primum de*

de iis qua istuc allata sunt, metu omni te libero. Ego Patavio pedem non movi : nisi quod nuper negotiorum causâ, Venetiis profectus sum. Mei omnes adhuc mecum sunt : nisi quod tres cum febris correpti essent, ad suos se contulerunt, ut ibi melius curarentur. Na ego, mi Lambine, singulari quodam sum ad invidiam fato. Nam quid mirum est istuc pervenisse falsos quosdam de merumsculos, cum Venetiis, hoc est, in ea urbe in qua hæc quàm vana essent, oculis videri poterat, eadem illa istuc allata esse scribis, disséminata sunt. La réponse de Lambin à cette lettre de Muret est imprimée dans le Recueil des Lettres de Murët à Lambin, & de Lambin à Muret, & dans l'*Epistola Clarorum virorum*. Muret fut ensuite à Rome, où il fut fait Citoyen Romain : ce qui donna occasion à Bêze de faire contre lui une Epigramme, où il dit, que Muret, pour le crime de non-conformité fut chassé de France, & ensuite de Venise, & que pour ce même crime il fut fait à Rome Citoyen Romain. Tout cela soit dit sans offenser la mémoire de Muret, pour laquelle j'ai toute sorte de vénération : aiant appris du Jésuite Bencius, que les neuf dernières années de sa vie il étoit d'une dévotion si fervente qu'il pleuroit en disant la Messe. *Novem*

iam sunt anni, Auditores, cum sacris est
 initiatum M. Antonius, ac sacerdos factus:
 ex quo tempore tam sapè, tam religiose, iam
 sanctè fecit rem divinam, ut inter sacrifi-
 candum nec lacrimas teneret ipse & easdem
 etiam auditoribus exenteret. Ce qui détruit
 ce qui est dit de lui dans le premier Sca-
 ligerana: qui si tam bene crederet in Deum,
 quàm optime persuaderet esse credendum, bo-
 nus esset Christianus. Je reviens à la let-
 tre de Lambin à Muret. Muret &
 Lambin qui étoient amis à n'être qu'u-
 ne même chose, se broüillèrent enfin:
 car c'est de Lambin qu'il faut entendre
 ces paroles de la lettre de Muret à Ni-
 cot: *Hoc autem equiore animo passus sum*
exstare aliquas Epistolas meas, quòd que-
dam jam multis abhinc annis edita sunt pro
meis, de quibus scribendis ego ne per som-
nium quidem unquam cogitavi. Confinxe-
rat eas is ipse qui tamquam à me ad se missas
divulgaverat: homo eruditus ille quidem,
sed improbus & naturâ nocendi ac malefa-
ciendi cupidus: cum plurima & maxima
officia, quibus à me affectus erat, summis
injuriis compensare vellet. Qua de re olim à
me graviter objurgatus, multis cum lacri-
mis à me veniam petiit: laqueo digna com-
mississe fassus: cum ei sermoni Hadrianus Tur-
nebus & Joannes Auratus presentes essent.

Les

Les lettres que Lambin & Muret se sont écrites, ont été imprimées en un petit volume a part. Je n'y trouve rien qui puisse se rapporter à ce que dit icy Muret : & je ne sai ce que c'est que cette lettre supposée par Lambin à Muret.

Il me reste à remarquer que ce qu'a écrit Monsieur Baillet que Muret demouroit à Agen en pension chez Jules Scaliger, n'est pas véritable.

Premièrement : si on en croit Joseph Scaliger dans son *Confutatio Fabii a Burdonum* ; car cét ouvrage est de Joseph Scaliger ; Muret n'a jamais demeuré à Agen. Les paroles de Joseph Scaliger méritent d'être rapportées en ce lieu les voici : *Muretus numquam triduum integrum Aginni degit, &c. Bencius, vir doctus & amani ingenii, multa per conjecturam de Mureto dixit, tam incredibilia quàm à vero remota: cujusmodi illud, Muretum adolescentulum Aginni docuisse. Res ita habet. Marcus Antonius Muretus annos natus 18. Aginum venit Julii salutandi causâ: unde digressus ad Auscios Novempopulania sese contulit: ubi in Collegio Archiepiscopali Ciceronem & Terentium docere cepit: quo tempore Eclogas in laudem Cardinalis Armaniaci, & Tragediam suam, Julium Casarem, in illa urbe, edi-*

Villeneuve-
ved'Agon.

dit. Hinc profectus in oppidum Nitiobrigum, cui nomen Villanova, ditissimi mercatorum de Brevant liberis profectus, in Scholâ publicâ illius oppidi Autores Latinos interpretabatur. Anno autem ætatis suæ 20. cum illis pueris discipulis suis Aginnum secundò venit, Julium salutandi causa; semel antea visum; sed satis notum litterarum commercio: eosque pueros, cum Mureto, Josephus meminit domi vidisse se, annos natum sex. Bis, aut ter, postea exceptus Hospitio à Julio: idque diem unum aut biduum tantum: ingenii sui præstantiam, cujus specimen per litteras duntaxat dederat, colloquio familiari comprobavit. Ex illo, quia illum nosse propius contigerat, Julius amare eum cœpit, & ejus dotes animi Senatoribus Burdegalensis Curia per litteras commendare: ut non aliter eum quàm filii nomine appellaret, quum Burdegalam, relictâ Scholâ villanovanâ, profectus, ibi in unâ Classium Gymnasii Aquitanici doceret, circiter annum Christi 1547. Neque ex eo unquam aut Aginnum repetiit, aut Julium postea vidit. Quomodo igitur Aginni, aut quando docere potuit; qui in tribus profectioibus vix sex septem dies ibi substitit? Burdegala, Lutetiam; Lutetiâ, Tolosam petiit; ubi Iuris Institutiones cum exponeret, exercendi causâ, ut tyronibus Iuris mos est,

inde

inde abire coactus Venetias se contulit. Quare quæ Bencius de eo retulit, quia ex conjecturâ collegit, ea non solum falsa, sed etiam interdum ridicula sunt: Ut, quod ait; Regem Henricum & Catharinam Reginam Muretum publicè docentem audire voluisse. Numquàm enim in Athenæo Regio, sed in Gymnasio docuit. Neque causæ erat cur diceret eum Tolosæ Iuris Civilis primùm docendi facultatem, deinde etiam potestatem accepisse. Quod quid sit, non capio. Hoc scio, si ille, ut putat Bencius, facultatem & potestatem Iuris publicè interpretandi Tolosæ accepisset, non opus illi fuisse eam Asculo petere, ut Ius Roma publicè profiteretur. Quo tempore enim Ludovicus Rupipozeus Roma sub Gregorio XIII. Christianissimi Regis Legatus agebat, Muretum Asculum clam petiisse & lauream Iuris consecutum fuisse, tam multis notum, quàm mirum est Bencium ignorasse, qui eo tempore Roma erat. Reliqua quæ finxit non pauca, libens omitto: video enim ab Iosepho certiora de Mureto peti posse quàm ab illo, quo plura neminem de Mureto scire nobis certò constat.

Ce raisonnement est mauvais ; Le Roi & la Reine pouvoient entendre Muret dans les Collèges.

Mais d'ailleurs, quand Muret auroit demeuré à Agen, & quand il y auroit régenté comme je l'ai crû autrefois, il ne s'ensuivroit pas qu'il yût demeuré en

penſion chez Jules Scaliger. J'ay écrit la Vie de Muret; & pour l'écrire, j'ay lû ſoigneuſement tout ce qu'ont dit de lui, le Préſident de Thou, Sainte Marthe, la Croix du Maine, du Verdier, Bencius, Gabriel de Lurbe, & le Roſſi; j'ay lû ſoigneuſement tous ſes ouvrages: & je n'ay trouvé nulle part que dans Monſieur Baillet qu'il ſût été en penſion à Agen chez Jules Scaliger. Et je puis affurer mes Lecteurs que Monſieur Baillet a été mal informé de cette particularité.

J'ay dit que j'avois crû autrefois que Muret avoit régenté à Agen. Voici les raiſons ſur leſquelles je me fondois. Bencius dans l'Oraiſon Funébre de Muret, le dit en termes exprés. *Ut primum imbutus eſt litteris, quibus informari ad humanitatem ætas puerilis ſolet, in patriâ ſuâ Lemovici primum, deinde verò Aginni, ea docere incepit cum eſſet adoleſcentulus, aut potiùs puer, qua nunc quidem communi more atque uſitato, ea ætate ſi quis diſceret, in ſumma laude poneremus quippe. ut ingenio doctri nam, ſic etiam uſu præcurrebat ætatem. Aginni verò eodem tempore uſus eſt ſuorum duce & adjutore ſtudio rum, Julio Caſare Scaligero, viro in omni cruditionis atque humanitatis genere perfectò ac perpoli-*

to. Hunc ille, ut parentem colebat: à quo etiam ut filius diligebatur admirabatur enim vir omnino admirabilis excellentissimum ingenium adolescentis: eique volens ac libens rectam ac brevem, quæ ad rerum scientiam ferret, viam monstrabat, &c. Cum igitur aliquandiu Aginni fuisset, ejusque doctrina atque ingenium omnium fama & oratione celebraretur, ad illud domicilium doctrinarum, & ut ita dicam, orbis terrarum Musæum, Lutetiam profectus est, &c. Et Bencius avoit été le Disciple favori, & il étoit l'ami intime de Muret. Et Muret peu de temps avant sa mort, lui dédia sa Traduction Latine des deux premiers livres de la Rhétorique d'Aristote, & il se disoit son Ecolier pour la piété. Mais ce qui m'avoit obligé particulièrement à croire que Muret avoit régenté à Agen, c'est cet endroit du second Scaligerana: *Muret étoit de ce village qui s'appelloit de ce nom: & a été Pédan à Agen: où Joseph Scaliger dit tout le contraire de ce qu'il a dit dans son Confutatio Fabulae Burdonum.* Mais comme cette Confutation de la Fable des Bordons est de Joseph Scaliger, & que le Scaligerana est de Jean de Vassian, qui faisoit des Recueils de ce qu'il entendoit dire à Joseph Scaliger, cet ouvrage d'autrui ne fait

pas tant de foi pour le témoignage de Joseph Scaliger que son propre ouvrage. Et jecroi que Joseph Scaliger avoit dit à Jean de Vassan que Muret avoit été Pédan à Villeneuve d'Agen, & que par une faute de mémoire Jean de Vassan a pris *Agen pour Villeneuve d'Agen*. A l'égard de Benciùs, il a dit tant de faussetez touchant Muret, que son témoignage n'est pas de grande autorité en cette occasion.

Ce qui est dit dans le Scaligérana, que Muret avoit été Pédan à Agen, me fait souvenir de ce que Ronsard disoit de Muret, de Turnébe, de Bucanan, & d'Antoine Govéan, qu'ils n'avoient rien de Pédan que la robe & le bonnet. J'ay appris cette particularité de Monsieur le Président de Thou; dont voici les termes: *Memini Petrum Ronsardum, virum acerrimi judicii, qui, licet in dispari fortunâ constitutus, totâ vitâ Scholastico otio oblectatus fuerat: cum de Buchanano, Hadriano Turnebo, Antonio Goveano, Marco Antonio Mureto, quibuscum arctâ amicitia conjunctus fuerat, verba faceret, dicere solitum, illos homines nihil pedagogicum præter togam & pileum habuisse. Et tamen de vulgo pedagogorum sic censere, numquam incorrigibilis ineptia ex Pedagogia*

giâ contractâ characterem, vel longissimè avi curriculo, deleri posse. Et en effet, c'est une chose merveilleuse que Muret, qui avoit pédantisé toute sa vie, ût tant de politesse & d'élégance, & même tant d'urbanité. J'ay fait autrefois une liste de ses Régences: dont je ferai ici part à mes Lecteurs; étant persuadé qu'elle ne leur déplaira pas. Car outre qu'elle rectifie les passages de Scaliger & de Bencius ci-dessus rapportez, & celui du Président de Thou dont il sera parlé ci-après, elle contient plusieurs choses curieuses qui n'ont été seules que de très-peu de personnes.

Bencius a écrit que Muret avoit û presque plutôt des Ecoliers que des Maîtres: car il prétend que Muret dans son enfance régenta à Limoges: & dans son extrême jeunesse à Agen. Joseph Scaliger dit que tout cela est faux. Le Président de Thou a écrit que Muret régenta premièrement à Paris: & ensuite, à Bordeaux: & ensuite à Aufsch. Mais ce que Joseph Scaliger dit, qu'il régenta premièrement à Aufsch où il fit imprimer sa Tragédie de Jules César; & ensuite à Villeneuve d'Agen; où il étoit Précepteur domestique des enfans d'un riche

riche Marchand nommé de Brevant, est plus vraisemblable. Car Joseph Scaliger l'a connu tres-particulièrement & tres-familièrement; & Joseph Scaliger étoit né à Agen: & Muret l'appeloit son frere. Scaliger dans le Second Scaligerana page 163. *Muretus me vocabat fratrem: quia pater illum vocabat filium.* Il pouvoit avoir 17. a 18. ans lors qu'il régentoit à Aufsch, & 18. a 19. lorsqu'il régentoit à Villeneuve d'Agen.

De Villeneuve d'Agen, il vint à Paris: où on prétend qu'il régenta la quatrième au Collège du Cardinal le Moine. Il pouvoit avoir en ce temps-la 19. a 20. ans. Moreri a écrit dans son Dictionnaire, que Turnébe, Bucanan: & Muret, régentoient en même temps dans ce Collège: Turnébe, la première; Bucanan, la seconde; & Muret, la troisième. J'ai ouï dire la même chose au Pere Bourbon qui étoit un bon Registre de semblables choses. Et en me disant cette particularité, il me disoit que chacune des trois parties du mondeût été bien partagée d'avoir un de ces grands hommes. Et si Bucanan & Muret ont régentié au Collège du Cardinal le Moine dans le temps que Turnébe y fesoit la première, il faut que Bucanan y ait fait la

la troisiéme , & Muret la quatrième. Mais comme Bucanan ne dit point dans sa Vie qu'il ait régenté au Collége du Cardinal le Moine ; qui est un Collége plus célèbre que celui de Ste. Barbe où il dit qu'il a régenté, quelques-uns doutent qu'il y ait régenté. Et comme Turnébe a régenté au Collége de Ste. Barbe, ce qui paroît par l'*Admonitio* d'Audomarus Talæus, ils prétendent que c'est dans ce Collége que Turnébe, Bucanan & Muret ont régenté en même temps. Mais dans le temps que Bucanan régentoit au Collége de Ste. Barbe, Muret n'avoit guere plus de sept ou huit ans. Voyez la Vie de Bucanan. Que si Bucanan a régenté dans le Collége du Cardinal le Moine dans le temps qu'y régentoit Muret, comme j'en suis aucunement persuadé à cause du témoignage du Pere Bourbon, il faut que ç'ait été depuis 1544. (qui est la datte de son Elégie à Tassæus & à Tévius) jusques en 1545. car auparavant il régentoit à Bordeaux dans le Collége de Guyenne : où il fut trois ans, comme il le témoigne lui-même dans sa Vie ; & en 1539. le premier de Décembre, il y harangua l'Empereur Charles Quint qui passoit d'Espagne en Flandre. Et si Muret avoit régenté

té avant ce temps-là au Collège du Cardinal le Moine avec Bucanan, il faudroit qu'il yût régenté du moins en 1538. & à ce temps-là il n'avoit que quatorze ans. De Paris, il fut régent à Poitiers. (C'est que j'ai appris de cet endroit de Commentaires sur les Catilinaires de Cicéron ; qui est une particularité qui n'a été remarquée par aucun de ceux qui ont écrit sa Vie. MACTARI. *Utrum quendam hujus verbi, paucis, ut arbitror, notum ; quem ante hos decem annos anno. vi & publicè docui, cum etiam, tum au-*
lescentulus, Limini, quod pistorum opus
dum est, humaniorum litterarum & ju-
Civilis studii florentissimum, Amphitr-
nem Plautinam enarrarem, tradere hoc
co institui. En ce temps-là Muret pouvoit avoir 20. à 21. an. Car il naquit en 1522. Et l'Epître Dedicatoire de ces Commentaires sur les Catilinaires de Cicéron, adressée à Léonardo Mocénigo noble Venitien, est dattée de Venise le 9. Octobre 1556. Le Président de Thou a écrit que Muret avoit étudié en Droit à Poitiers & à Toulouse. Il peut être que régentant à Poitiers les Lettres humaines, il y prit le degré de Licencié en Loix. Quoi qu'il en soit, il fut régent publiquement

Limini-
 num., ou
 Limo-
 num., c'est
 Poitiers,
 selon l'opi-
 nion com-
 mune : mais
 qui est ré-
 futée par
 Mr. de Val-
 lois dans
 sa Notice
 des Gau-
 les, & par
 Scaliger
 dans son
 premier
 Scaligera-
 na, page
 96.

louse, qu'il n'ait été du moins Licentié
és Loix. Et ainsi, ce que Scaliger a
écrit des degrez qu'il prit à Ascoli, doit
s'entendre du degré de Docteur.

De Poitiers, il fut à Bordeaux; ce
qui paroît par ces vers d'une de ses Elé-
gies à sa Margaris:

*Nam te Pictonica retinent felicia terra
Oppida, quæ Clanus pinguis culta secat.
Adæ verò, invidia procul à te dentibus
actum,
Fortia lunata mœnia Burdegala.*

Et ce qui paroît encore par ces mots de
la Chronique Bourdeloise de Gabriel de
Lurbe: En 1547. Marc Antoine Muret
Professeur au Collège de Guienne avec grande
réputation. Car Muret étoit à Poitiers
en 1546. Il pouvoit avoir 21. a 22. ans
lors qu'il commença à régenter à Bor-
deaux & ce fut apparemment Jean Géli-
da, Espagnol de la Ville de Valence,
Principal du Collège de Guienne, avec
lequel il avoit régenté au Collège du
Cardinal le Moine, qui l'engagea à ré-
genter dans celui de Guienne: car Gé-
lida, comme l'a remarqué le Président
de Thou, avoit régenté la Philosophie
à Paris dans le Collège du Cardinal le
Moine; & il quitta cet emploi en 1546.
pour

pour succéder à André Govéan dans la Principauté du Collège de Guienne. Le quel André Govean alla en ce temps-là en Portugal y établir le Collège de Co-nimbre, institué par le Roi Jean III. où il mena avec lui George Bucanan; Patrice Bucanan frère de George; Nicolas de Gruchy, dit en Latin *Gruchius*; & Guillaume Guérentée, Jâque Té-vius, & Elie Vinet. Je corrigerai ici en passant une faute d'édition qui se trouve dans toutes les Editions des Poës-sies de Bucanan. C'est dans son Elégie à Tastaëus & à Tévius.

Cateraue ut cessent Gelide, pia cura so-dalis

Et patris & patria fungitur usque vicem
Il faut; *Cateraue ut cessent, Gelide pia cura sodalis.*

En 1552. il étoit de retour à Paris : car cette année-là, le cinquième de Fe-vrier (ce que j'ai appris de l'édition in douze de ses Oraisons) il récita dans l'E-glise des Bernardins de Paris sa premiè-re Oraison, qui est intitulée de *l'Excel-lence de la Théologie*. Il fit imprimer à Paris en la même année. ses Poësies, in-titulées *Juvenilia*: qu'il dédia à Mon-sieur Brinon Conseiller du Parlement.

Dans

Dans la Dédicace, qui est du 24. Novembre de la même année 1552. il y parle de ses Leçons de Droit & de Philosophie. *Subsecivis igitur horis aliquod mihi tempusculum à Philosophia & Iuris Civilis Praelectionibus, quibus assidue occupatus distineor, &c.* Ce qui donne sujet de croire qu'il enseignoit en ce temps-là à Paris le Droit & la Philosophie. Au chapitre 18. du livre x. de ses diverses Leçons, il fait mention des Leçons qu'il fesoit à Paris.

En 1554. Il étoit à Toulouse, comme il paroît par l'Extrait des Registres des Capitoux de Toulouse ci-dessus rapporté. J'apprens de Gabriel de Lurbe dans son *de Viris illustribus Aquitania*, qu'il y régenta en Droit. Joseph Scaliger au lieu allegué a écrit qu'il y enseignoit les Institutes pour s'exercer. On apeloit en ce temps-là à Thoulouse *Hallebardiers*, ceux qui n'étant point Professeurs, régentoient en Droit pour s'exercer: ce que j'ai appris de du Verdier dans son Eloge de Cujas..

De Toulouse, il alla à Paris, où il fut prisonnier au Châtelet: selon le témoignage de du Verdier; lequel ne peut être revoqué en doute.

De Paris, il fut à Venise & à Padoue :
où

où il régenta six ans; ce qui a été remarqué par Monsieur de Thou.

De Venise & de Padoue, il fut à Rome; où il enseigna diverses sciences.

Mais de Rome il revint à Paris en 1562. avec son patron le Cardinal Hippolite d'Este de Ferrare; où il fit imprimer les Philippiques de Cicéron, qu'il dédia à Turnébe.

Et de Paris, il retourna à Rome en 1563. où il enseigna publiquement les Lettres Humaines, le Droit, & la Philosophie. Il dit dans quelqu'une de ses Oraisons qu'il a regenté 20. ans à Rome. J'apprends d'une lettre de Claude du Puy, Conseiller au Parlement de Paris, à Vincenzo Pinelli, qui m'a été communiquée par Mr. Bigot, qu'il y lût, en particulier, Thucydide à Mr. d'Abain de la Rocheposai, Ambassadeur de France à Rome. Voici l'endroit de cette lettre qui regarde cette particularité : *je vous envoie une Parodie sur le Phasèle de Catulle, faite pièce contre un de nos amis de Rome, n'agueres Iurisqueconsulte, & maintenant Prêtre. Cét ami de Rome de Claude du Puy, c'est Muret : Vous me mandez qu'il lit le Thucydide à Mr. d'Abain. Si c'est, ut morem gerat amplissimo & doctissimo Regis Legato,*

de

le lui pouvoir enseigner quelque chose de nouveau après Mr. de la Scala, lequel lui a autrefois expliqué cet Auteur, il s'abuse grandement : car l'autre le devance de deux mille parasanges en cette matière de lettres : même-ment je leur ay oüi dire qu'ils furent dessus un hiver entier.

Il mourut à Rome en 1585. le 4. Juin dans la 60. année de son âge. Sainte Marthe & Jean le Clerc, qui ont écrit qu'il mourut dans la 57. ont été mal informez de cette circonstance.

*Réflexions sur ce que Monsieur Baillet
a dit de mes Epigrammes.*

LXXXIV.

Monsieur BAILLET. Ceux des Critiques qui ont recherché les moïens de savoir en quel genre de Poësie Mr. Ménage a le mieux réussi, estiment que c'est dans l'Elegie & dans l'Epigramme. A dire le vrai, Mr. Ménage paroît avoir eu plus d'inclination, & de talent même, pour ces deux genres que pour les autres, puis qu'il s'y est appliqué davantage. C'est ce qu'on peut assen-ner au moins de ses Epigrammes ; parmi lesquelles il s'en trouve de fort belles dans un grand nombre de plates & d'insipides.

ME-

gambe: si che Giungevano egualmente à quella misura. E però, essendo quasi impossibile il trouvar soggetto che giustamente capisca nel corpo del Sonetto, conviene per lo più, o aggiungervi parole oziose, o troncar i concetti, in così fatta guisa che'l componimento riesci, o languido, o oscuro, laonde si può dire che à fatta una non meno lodabile che faticosa impresa, ed è figliuolo legittimo d' Apollo colui il quale felicemente tirato un Sonetto con tutti questi proporzionati mezi al suo debito fine. Et j'ai souvent ouï dire à Gombaud, que quand un Poëte avoit fait un bon Sonnet, il pouvoit se reposer, aiant assez acquis de réputation. Et ainsi, Mr. Baillet qui est que j'ai fait de fort belles Epigrammes parmi un grand nombre de plates & d'insipides, en pensant dire de moi de choses desavantageuses, en dit de tresavantageuses.

Mais il n'est point vrai, qu'il n'y a point, ou qu'il y ait peu de bonnes Epigrammes, si ce que Jules Scaliger a des siennes, est véritable. Voici comme il en a parlé dans sa lettre à Charles Sevin; qui est la 81. de ses lettres *proinde ne committas ut temere nimis edere festinarim*: Il lui parle de l'édition de Epigrammes: *cum id egi consulto uti eme-*

data arbitrato tuo legerentur. Ex millibus ferè duobus, aut amplius, lecta sunt: utinam bona fide. Id in ipsis curavimus, uti Rallus, vir doctus, mentiretur, aut mutaret judicium, qui Epigramma ullum cultum negarat. Et il a fait imprimer plus de mille Epigrammes. Mais parmi ce grand nombre, je soutiens qu'il n'y en a pas une seule, je ne dis pas excellente, mais médiocre.

Il n'est pourtant pas vrai que personne n'ait encore réussi en ce genre de Poësie. Il y a un grand nombre d'Epigrammes admirables dans l'Anthologie: parmi lesquelles celle de Niobe de vivante faite pierre par les Dieux, & de pierre faite vivante par Praxitèle; tient, selon moi le premier lieu. Il y en a aussi un grand nombre d'excellentes dans Catulle; dans les Priapées; dans les Recueils des anciennes Epigrammes publié par Pithou & par Scaliger; dans Martial, & dans Ausone. Il y en a de tres-belles dans Sannazar; *primus Epigramma cultum dedisse creditur à nobis*, dit de lui Jules Scaliger dans sa Poétique: dans Politien; dans le Bembe; dans Jean Batiste Amaltée; dans Flaminius; dans Bucanan, & dans le Pere Vavasseur.

Mais apropos du Pere Vavasseur,

comme il a fait deux gros livres d'Epigrammes, il ne fut pas satisfait de ce qu'avoit dit le Pere Rapin au passage de ses Réflexions sur la Poétique cy-dessus allégué. Et c'est ce qui l'engagea à écrire contre ce livre du Pere Rapin. J'ai sù cette particularité de lui-même.

*Mr. Baillet n'ayant jamais fait de vers
n'est pas capable de juger des vers.*

L X X X V.

MOnsieur BAILLET a écrit cinq volumes des Poètes. Il ignore les finesſes des Langues dans les quelles ont écrit la plûpart de ces Poètes. Mais quand il les ſauroit, n'ayant jamais fait de vers, il n'eſt pas capable de juger des Poètes. Il n'y a que ceux qui font des vers, ou qui en ont fait, qui puiſſent connoître toutes les beautez & tous les defauts de la Poëſie. C'eſt ce qui a été très-véritablement remarqué par St. Jérôme en ſon Epître 26. *Felices, inquit Fabius, eſſent artes, ſi de illis ſoli artiſices judicarent. Poëtam non poteſt noſſe, niſi qui verſum poteſt ſtruere.* Je remarquerai ici en paſſant que ce mot de Quintulien ne ſe trouve ni dans ſes Inſtitutions ni dans ſon Dialogue de *Claris Oratoribus*: car ce

Dia-

Dialogue est constamment de Quintilien, & non pas de Tacite: ce qui a été depuis peu démontré par Mr. Pichon dans ses Remarques sur ce Dialogue. Il est de la Poësie comme de la Peinture, dans laquelle il y a de certaines beautés qui ne peuvent être apperceûes que par ceux du métier. *Omnium quidem, sed artificum præcipuo miraculo*, dit Plin, en parlant de la ligne d'Apelle tirée sur celle de Protogene. Et en parlant d'une des peintures de Pausias, il dit, *Sunt quibus placeat diligentia, quam intelligunt soli artifices*. Je raconterai ici à ce propos ce que dit Elian dans une semblable occasion. Le Peintre Nicostrate, ou plutôt Nicomaque; car c'est ainsi qu'il faut lire ce nom de Peintre dans Elian, comme je l'ai fait voir dans mes Observations sur Laërce; ce Peintre, dis-je, contemplant avec admiration le portrait d'Héleine fait par Zeuxis, un particulier lui demanda ce qu'il trouvoit de si admirable dans cette Peinture. Et le Peintre lui répondit, vous ne me feriez pas cette demande, si vous aviez mes yeux. C'est-à-dire, que pour bien juger de la Peinture, il faut avoir des yeux savans; *oculos eruditos*, comme parle Cicéron; qu'il faut avoir des yeux

artisans ; Τεχνικὰ ὄμματα, comme parle Elian.

Mr. Baillet n'ayant donc jamais fait de vers, n'est pas capable de juger des vers. Et il en juge aussi tres-mal.

Mais n'ayant jamais fait de vers, il a cet avantage sur ceux qui en ont fait, qu'il n'y a point de reprefaille sur lui.

Martial.

Corrupti sine talione calebs.

Cecus perdere non potest, quod auferit.

Facilius

est de ar-

te dicere

quàm ex

arte.

Quinti-

lien.

Il est bien aisé de parler de l'art, mais il est difficile de parler selon l'art. Il est bien aisé de dire, *Ces vers de Chapelain sont rudes ; ces vers de Chapelain sont froids ; ces vers de Chapelain sont languissans :* Mais il seroit difficile à Mr. Baillet d'en faire de plus doux, de plus ardans, de plus animez. En un mot : je suis tres-persuadé que Mr. Baillet ne pourroit pas faire de si bons vers que les plus mauvais de ceux qu'il reprend.

Justification de ce que j'ai dit que les belles qu'on a faits contre moi, me sont plus glorieux que les livres qu'on a faits à ma louange.

LXXXVI.

Monsieur BAILLET. C'est une pindanterie de dire de son propre ouvrage

ge qu'on peut l'appeller, le Recueil des fautes d'autrui: de se croire si peu faillible, & si fort à l'épreuve de la censure que de s'assurer que les libelles qu'on fait contre un homme qui travaille pour acquérir de la réputation, lui sont plus glorieux que ceux qui ont été faits à sa loimange, & de ne laisser pas de recueillir tous les témoignages d'estime que les Savans ont rendu à son mérite, pour en tirer avantage, & en entretenir sa propre vanité.

Tome 1.

page 98.

chapitre

14.

MENAGE. C'est du Pere Hardouin, Prêtre de la Compagnie de Jésus, dont parle ici Mr. Baillet, en disant que c'est une pédanterie de dire de son propre ouvrage qu'on peut l'appeler le Recueil des fautes d'autrui. Car c'est ce que ce Pere a dit dans la Préface de son livre des médailles, de la première édition. *Horum hinc deteguntur errores: qui cum singulis ferè sint aspersi paginis, totum ab iis opus* ERRATA ANTIQUARIORUM, *ni tam insolenti titulo jactantia suspitio adhereret, inscribi merito potuisset*: Comment un petit homme comme Mr. Baillet peut-il parler de la sorte d'un aussi grand personnage qu'est le Pere Hardouin? En vérité Mr. Baillet est un homme bien injurieux.

Ce qu'il a dit ensuite, me regarde uniquement: ce qui paroît par cet en-

droit de la 2. partie du Tome 2. pag. 520. de ses sentimens des Savans. *Mr. Ménage dit de lui-même* (dans sa Préface sur Malherbe) *qu'il n'y a guere d'hommes savans dans l'Europe qui ne lui aient donné dans leurs écrits des témoignages de leur estime: & que plusieurs mêmes d'entr'eux lui ont fait l'honneur de lui adresser leurs ouvrages: que néanmoins tous les témoignages d'estime de tant de grands hommes sont beaucoup moins avantageux à sa réputation que les injures que je ne sai combien de petits envieux ont publiées contre lui dans leurs Rhapsodies: & que les libelles qu'on a faits pour le diffamer, lui sont infiniment plus glorieux que tous les livres qui ont été faits à sa louange.*

Ce que j'ai dit, que les écrits qu'on a faits contre moi, me sont plus glorieux que ceux qu'on a faits à ma louange, ne marque aucun caractère de pédanterie. Et il est étrange que Mr. Baillet qui a été Pédan au Collège de la ville de Beauvais, & qui est présentement Pédagogue chez Mr. de Lamoignon, me traite de Pédan à ce sujet, & se connoisse si mal en pédanterie. Mr. de Balzac qui n'étoit pas sans doute un Pédan, a dit a peu près la même chose que moi. *Si la chose étoit nouvelle, il se peut que je ne serois pas*
fa-

fâché de la suppression du premier libelle qui me diroit des injures. Mais à cette heure qu'il y en a pour le moins une médiocre Bibliothèque, je suis presque bien aise qu'elle se grossisse : & je prens plaisir à faire une Monioie des pierres que l'envie m'a jettées sans me faire mal. Le blâme de certaines personnes ne me semble pas honteux, parce que leur estime ne me semble pas honnête. C'est dans une de ses lettres à Mr. le Chancelier Séguier, lequel avoit refusé de sceller le privilège d'un livre fait contre lui. Et Mr. Baillet a dit aussi à peu près la même chose de son bon ami Mr. Despreaux.

Livre 16;
lettre 43.

Mr. Despreaux a toujours paru plus zélé pour ramasser & publier les écrits qu'on a faits contre lui de temps en temps, que les autres ne le sont pour recueillir ou écouter les loüanges qu'on leur donne. Le nombre de ces libelles est devenu si grand, qu'il fut soupçonné d'en avoir forgé plusieurs lui-même, pour décréditer encore ses ennemis d'une manière plus certaine, & pour se défaire d'eux-mêmes par leurs propres mains. Et quoique plusieurs de ces Ecrits faits contre lui soient allez à d'autres usages que ceux pour lesquels ils ont été faits, Mr. Despreaux ne laisse pas de se vanter encore d'en pouvoir amasser de la mesure de plus d'un pied dans les

trois dimensions. C'est à la page 365. de la cinquième partie de son quatrième Tome. Et Mr. Desfontaux lui-même a dit quelque chose de semblable de lui-même.

*Moi, qu'une humeur trop libre, un esprit peu soumis,
De bonne heure a pourvu d'utiles ennemis,
Je dois plus à leur haine ; il faut que je
L'avoue ;
Qu'au faible & vain talent dont la France
me l'one.*

Mais Mr. Baillet ne s'est pas contenté de me traiter de Pédan : pour faire croire que je suis en effet un Pédan, il dit en plusieurs endroits de son livre que j'ai des Ecoliers. Voici les endroits. Mr. Ménage ne s'est pas contenté de se voir le Maître & le Pere nourrisier d'une certaine race de Poëtes qu'il a élevés dans un des quartiers du Parnasse, où il s'est retranché : mais il s'est fait Poëte lui-même, pour fortifier les leçons qu'il leur a données de son Art Poétique, par des exemples pris de lui-même : afin de les rendre plus efficaces & plus proportionnées à ses disciples, &c. Voilà quel a été jusqu'à présent l'état des Poësies de Mr. Ménage.

*nage: & l'on peut dire qu'elles font toute la
seconde partie du modelle qu'il a présenté à
ses Disciples, &c. C'est à la page 246.
& 249. du Tome 4. partie cinquié-
me. Et à la page 250. du même Tome
& de la même partie. Ce Monsieur Boy-
leau dans le tems qu'il se contoit encore au
nombre des disciples de Mr. Ménage, lui
ayant demandé, comme à son Maître, &c.
Ceux qui savent les obligations que les
Maîtres ont de parler souvent à leurs Eco-
liers & de leur proposer leurs propres
exemples, n'auront garde de soupçonner
Monsieur Ménage de la moindre vanité.
Et à la page 246. & 249. du Tome 4.
partie 5. On peut dire que Monsieur de
Pinchèsne est un des plus connus d'entr's les
disciples de Monsieur Ménage.*

*Je demande à Mr. Baillët qui fait pro-
fession de ne rien dire de son chef dans
son livre des Jugemens des Savans sur
les principaux ouvrages des Auteurs,
dans quel Auteur il a lû que j'étois un
Pédan.*

*Ce n'a pas été dans Mr. de Balzac: Mr.
de Balzac a dit de moi dans son Poëme
sur Mr. Guyet, imprimé dans mon livre
Adoptif:*

Hac tibi pacato qua sunt referenda Guieto,

MENAGI, *meliora tua referentur ab arte*

Cum referes : fieret tam grato interprete Celta

Carnus Iber : sed & illa probo Venus insidet ori ;

*Illam Venus tingens facundas nectare voces ;
Aversum posset qua conciliare GUIETUM.*

Et ailleurs :

Durabunt plenam facilis quos promiss ab arcâ,

Romanusque lepos, Cecropiique sales.

Sic jubet ille potens Genius qui fata libellis

Dividit : & dulces hoc meruere joci.

Ce n'a pas été dans Mr. des Marets. Il a dit de moi dans ses Lettres Latines,

*Commoda quis nescit Critices, urbane
MENAGI, &c.*

Fac potius versus : quod jam facis. Exere amani

Vim genii, scribens animo jucunda.

Ce n'a pas été dans Mr. de Saumaïse. Mr. de Saumaïse m'a traité de cultissimus dans
sa

sa Dissertation sur l'*Herodes Infanticida* d'Heinsius, qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser.

Ce n'a pas été dans Mr. Bochart. Il a dit de moi dans son livre des Colonies des Phœniciens, livre 1. chap. 35. page 696. *Quò, in Irenico suo, nuper ita allusit, elegantissimi ingenii vir, Egidius Menagius.*

Ce n'a pas été dans Mr. Heinsius. Il a dit de moi dans ses Poësies : *Amenitatum promiconde, MENAGI. MENAGI, pater Elegantiarum.*

Ce n'a pas été dans Mr. Héraud. Il m'a traité de *vir politissimus*, & de *vir elegantissimi ingenii* dans ses Animadversions sur les Observations de Mr. de Saumaïse sur le Droit Attique & Romain, livre vi. page 436.

Ce n'a pas été dans Mr. Payen Professeur en Droit dans l'Université d'Avignon. Il a dit de moi dans son *Prodromus Justiniani*, page 365. *Ut notat vir amantissimus Egidius Menagius, Amenitatum juris capite 33.*

Ce n'a pas été dans le Pere Commire. Il a dit de moi dans sa Fable de la Folie :

*Venustioris elegantia pater,
Cui Fabularum Musa doctarum artifex
Molle & facetum quod erat Æsopi, annuit,*

Hac tibi pacato que sunt referenda Guilelmo,

MENAGI, meliora tua referentur arte

Cum referes : fieret tam grato interpres Celta

Carnis Iber : sed & illa probo Veneris det ori ;

*Illa Venus tingens facundas nectareo
Aversum posset qua conciliare GIGANTUM.*

Et ailleurs :

Durabunt plenâ facilis quos proferat arcâ,

*Romanusque lepos, Cecropiique
Sic jubet ille potens Genius qui bellis*

Dividit : & dulces hoc meruerunt

Cen'a pas été dans Mr. des M
dit de moi dans ses Lettres Lat

*Commoda. quis nescit Critices
MENAGI, &c.*

Fac potius versus : quod jam fuerat amant

Vim genii, scribens animo iuven

Cen'a pas été dans Mr. de Saun
de Saumaïse m'a traité de cultiss

la Dissertation sur l'*Herodes Infanticida* d'Heinsius, qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser.

Ce n'a pas été dans Mr. Bochart. Il a dit de moi dans son livre des Colonies des Phœniciens, livre 1. chap. 35. page 696. *Quò, in Irenico suo, nuper ita allusit, elegantissimi ingenii vir, Ægidius Menagius.*

Ce n'a pas été dans Mr. Heinsius. Il a dit de moi dans ses Poësies : *Amanitatum promiconde, MENAGI. MENAGI, pater Elegantiarum.*

Ce n'a pas été dans Mr. Héraud. Il m'a traité de *vir politissimus*, & de *vir elegantissimi ingenii* dans ses Animadversions sur les Observations de Mr. de Saumaïse sur le Droit Attique & Romain, livre vi. page 436.

Ce n'a pas été dans Mr. Payen Professeur en Droit dans l'Université d'Avignon. Il a dit de moi dans son *Prodromus Justiniani*, page 365. *Ut notat vir amantissimus Ægidius Menagius, Amanitatum juris capite 33.*

Ce n'a pas été dans le Pere Commire. Il a dit de moi dans sa Fable de la Folie :

*Venustioris elegantiae pater,
Cui Fabularum Musa doctarum artifex
Molle & facetum quod erat Æsopi, an-
nuit.*

MENAGE. Il est vrai que Joseph Scaliger, dans son premier Scaligérana, a fait ce jugement des Adversaires de Turnèbe. *Turnebus, vir maximus eras, doctissimusque. Cum Adversaria ab omnibus facere solus nuncuparet: potius enim melius scribere, quam quicquam genuinum perire Turnebi.* Et Turnèbe lui-même parle des douze premiers livres de ses Adversaires à peu après en même termes. *Duodecim Adversariorum libros subitâ & repentinâ operâ confectos, & pæne, immaturo abortu, ante in lucem editos quam satis atque conceptos: & ce qui suit. C'est dans la Dédicace du 2. Tome de ses Adversaires à Henri de Même. Mais dans son Second Scaligérana page 126. il en parle avantageusement en ces termes: Les Italiens, comme Victorius & Muret, font un chapitre tout entier, en leurs diverses Leçons, d'une petite conjecture: & se moquent de Turnèbe, qui a plus dans un chapitre qu'eux en tout un livre. Et à la page 245. Turnebus plura habet uno libro quam Victorius libris triginta septem. Et j'ai souvent oui dire à Mr. de Saumaise que ce livre n'étoit pas assez estimé. Muret l'estimoit infiniment: comme il paroît par cet endroit du chapitre 29. du livre xvm. de ses Diverses Leçons: *Ac**

texam huic observationi aliam valde dissimilem. Quidni enim mihi quoque *Τεργισιζω* aliquando liceat? Utinam quidem verè ac seriò possem. Sed ut, qui divinas Aristotelis ac Platonis virtutes imitari non poterant, hujus gibbum, illius quoddam oris in loquendo vitium imitabantur, ut, aliquà saltem in re, tantorum virorum similes essent: ita ego; quando ad illam infinitam multiplicis doctrina copiam qua in Turnebo fuit, aspirare non ausim; licentiam quàmdam illius in dissimilibus rebus conjungendis hoc loco imitabor.

Il me reste à remarquer, que Turnébe n'avoit pas donné le titre d'*Adversaires* à ce livre. C'est ce que j'ai appris de cet endroit de son Epître Dédicatoire du Tome 2. à Henri de Même: *Nam praterquam quòd non satis liberata mendis & purgata in apertum prodierunt Adversaria, tum eum, imprudente me, ignaro, in-scio, eis præscripserunt titulum, qui arrogantiâ sui & stultitiâ, me perpetuâ traduceret apud omnes ordines infamiâ: ut non tantum meorum peccatorum, qua illis in libris nimis multa scimus esse, culpa præstanda esset, sed etiam aliena stultitia & temeritatis luenda pœna. Eum ego titulum ut legi, Deum immortalem, quàm acerbè, graviterque tuli! ut prope animum despondi,*

di, *vita que renuntiavi!* Et tamen cùm eo nomine apud tanti mali auctores conquerer, ultro injuriam exposculabant, quòd ingratus essem in eos, à quibus laudatus & ornatus essem. Vos, inquam, istam laudem ducitis, quà qui afficitur, turpius, fœdiusque se contaminari putat, quam ullà consorciâ notâ. Ne multa: ita sibi in ea inscriptione belli videbantur, ut vix tandem summis precibus & observationibus impetrare potuerim, ut de libri principio tam fœda macula labesque tolleretur. Je remarquerais ici, en passant, que ce titre d'*Adversaria* est demeuré à tous les Tomes de cét ouvrage de Turnébe:

Je conjecture, au reste, par la Dédicace du Tome premier de ces *Adversaries* de Turnébe au Chancelier de l'Hôpital, & par celle du Tome second à Henri de Même, que Turnébe avoit intitulé ce livre. *Observations*. Et dans cette créance, je remarquerai ici par occasion une chose assez remarquable: qui est, que François Hotman est le premier, si on l'en croit, qui s'est servi de ce titre depuis un certain Septimius, qui vivoit avant Quintilien. Voici les termes de François Hotman; qui sont de sa Préface au Lecteur sur ses livres *Responsionum Amicabilium*: *Nunc enim tem-*

pm

pus est, omissis prefationibus, ad institutum nostrum accedere: dum tamen hoc te, Lector, si quid forte ad causam interesse putabis, mature admoncam, me primum omnium huic variarum rerum descriptioni, cum Argentorati libellum quemdam edidissem, Observationum nomen imposuisse cum apud Quintilianum legissem, eodem nomine libros à Septimio quodam editos ac promulgatos fuisse. L'endroit de Quintilien est au chapitre premier du livre quatrième de ses Institutions Oratoires.

Du livre du Tasse, intitulé Discorsi del Poëma Eroico. Additions du chapitre du Tasse.

LXXXVIII.

Monsieur BAILLET, tome 4. partie 1. chapitre 161. en parlant des Traitez de la Poësie Italienne faits par le Tasse, n'a point fait mention nommément de ses Discours du Poëme Héroïque: ce qui donne sujet de croire qu'il n'en a pas u connoissance. Ces Discours sont tres-bien faits: & ils sont d'ailleurs remplis de doctrine. Mais le Spéroné les vendiquoit. Voici comme il en parle dans une de ses Lettres au Cavalier

valier Felicé Paciotto: *Laudo voi infinitamente di voler scrivere della Poëtica: della quale interrogato molte fiate dal Tasso, e rispondendogli io liberamente, si come soglio, egli n'è fatto un Volume, e mandato al Signor Scipion Gonzaga per cosa sua, e non mia: ma io ne chiarirò il mondo.* Et dans une autre, au même Paciotto: *Dal Signor Scipione non spero che abbiate nulla: perche a mostrar que lo che si usurpa quel pazzo (il parle du Tasse) si aspetta ch'io mora. Ma io gli dissi nella Minerva, che tutto era mio: e senza vedere i suoi scritti, profetizzai che il suo Poëma non saria scritto coll'artificio da lui notato: segno che l'arte non era sua.*

Mr. Baillet dit au même chapitre, page 13. que Mr. Godeau a écrit, *qu'il y a du bas & du comique à l'excez, pour ne rien dire davantage, dans les discours tendres & galans qu'il fait tenir à quelques-uns de ses Héros: & sur tout à Olinde & à Sophronie.* Ce qui m'oblige à remarquer ici, que le Tasse lui-même n'a pas approuvé cet Episode d'Olinde & de Sophronie. *Volui genio, & Principi indulgere.* C'est comme il s'en excuse dans une de ses lettres Poëtiques.

*Le Bonfadio, ômis par Mr. Baillet
dans sa Liste des Poètes d'Italie.*

LXXXIX.

MOnsieur BAILLET a ômis plus de cent Poètes célèbres dans sa Liste des Poètes d'Italie. Il a ômis entr'autres Jacopo Bonfadio de Salone, près le Lac de Gardè: excellent Poète Latin & Italien. C'est ce Jacobus Bonfadius qui fut décapité à Gennes, comme Mr. de Thou l'a tres-véritablement remarqué au livre xxvi. de son Histoire, page 808. de l'édition de Genève, en l'année 1560. en ces termes; *Jacobus Bonfadius, post eum (Laelium Capilupum) commemorandus venit: Salona ad Benacum natus: soluto pedestrique scribendi genere in suâ, Latinâque linguâ clarus. Sed tantas dotes diversi mores corruperunt: ita ut, ob rem tacendam, Genuæ, cujus urbis Historiam aliquot annorum scripserat, securi percussus sit, adhuc vegetâ etate, & infracto mentis robore, quod ad ultimum usque spiritum servavit: scriptâ sub id tempus elegantissimâ epistolâ: quâ, Socratis exemplo, animum tranquillum & intrepidum ad mortem ferre contestabatur. Scipione*

dans son Ritratto du Bonfadio, a écrit qu'il fut brûlé. Voici ses termes: Non sa chacosa sia gentilezza nell'arte & maniera dello scriver lettere, chi non à letto le lettere di Jacopo Bonfadio: delle quali quella ove dipinge il lago di Garda, dallequali contrade egli dovette tirar la sua origine, è maravigliosamente bella. Dato in questo modo saggio del suo felicissimo ingegno, fu condotto da Genovesi per scriver la loro Istoria: allaquale, secondo io ò udito, avea dato nobil cominciamento. Ma trovato che egli tirava la gioventù a governo contrario di quello che allora si era indritto, sotto colore d'impudici amori gli poser le mani addosso: e per avventura non trovarlo senza colpa, il condannarelo al fuoco. Del cattivo vetto; per che fosse meno scusabile; si leggono ancor rime, lequal par che rendan testimonianza di cotesta sua inclinazione. Ma comunque tutto ciò si fusse avvenuto, non si può con occhi asciutti dilagrimare ricordar d'uom tale fine così doloroso & acerbo. Onde sarà bene trar questo ricordo, non dover chi che sia per qualunque suo gran merito, vanamente a se lusingando, sperar à suoi misfatti perdono, o scemamento di pena: poiche a di nostri con pari passo, e questo misero col fuoco in Genova, e'l Franco col capestro in Roma, vedemmo terminare l'infelice lor vita. Le Ca-

valier Marin dans deux Madrigaux de ses Ritratti a écrit aussi que le Bonfadio fut brûlé. Voici le premier Madrigal.

*Arsi, farfalla incauta, ed infelice,
In sozzo foco di vietate voglie.
Or vergognosa e misera fenice,
Rogo d'infame arsurà, ecco m'accoglie.
Ma bench' Astrea, ch'è di Natura ultrice,
Insenerisca queste immonde Spoglie,
Cener non fia però, che la bruttura
Possa lavar de la mia fama oscura.*

Voici le second :

*d'Omero e Marone la scrittura
Imitai pria vivendo.
Ma Troia ne l'incendio, e ne l'arsura
Imitai poi morendo:
Ella, preda del fisco;
Io, de le fiamme gioco.
Ma diversa cagion d'arder ne diede,
Elena a l'una, a l'altro, Ganimede.*

Il est vrai qu'il fut condamné à être brûlé : mais, à la sollicitation de ses amis ; & particulièrement du jeune Grimaldi ; son supplice fut changé : & il ne fut que décapité. C'est ce que nous avons appris du Poème Latin de Paul Manuce ; intitulé *Ad eos qui laborarunt pro salute Bonfadii*, imprimé dans le *Delicia Poëtarum Italorum*. Voici l'endroit de ce Poë-

me qu'il regarde ce changement de supplice :

www.libtool.com.cn

*Exprimitur tandem hoc invito à Judice,
vividus*

*Ne comburatur crepitanti deditus igni
Tum se carnifici saevo Bonfadius ultro,
Mente Deum spectans, animo imperterritus offert.*

*Ille ministerio prope re functurus iniquo,
Terribilis rigidam suspendit ad alta securim.*

Voici la lettre qu'il écrivit en mourant :

Al Signor Giovanbattista Grimaldi.

Mi pesa il morire: per che non mi pare di meritar tanto: e pur m'acqueto del voler d'Iddio: e mi pèsa ancora, perche moro ingrato: non potendo render segno a tanti onorati Gentiluomini che per me anno sudato & angustiato, (e massimamente a V. S.) del grato animo mio. Le rendo con l'estremo spirito grazie infinite: e le raccomando Bonfadino, mio nipote: ed al Signor Domenico Grillo, ed al Signor Cipriano Palavicino. Sepelliranno il corpo mio in San Lorenzo. E se da quel mondo di là si potrà dar qualche segno senza spavento, lo farò. Restate tutti felici.

Cette

Cette lettre se trouve imprimée dans un Recueil de lettres Italiennes, intitulé *Lettere di diversi Vomini illustri raccolte da diversi libri*, imprimé in 8. in Treviso appresso Fabritio Zanetti, en 1603.

De Thiophile Viaud , Poëte François.

L X X X X.

MOnsieur BAILLET, au chapitre 1428. de son livre, a écrit que Théophile, surnommé VIAUD, étoit mort à Paris après deux ans de prison dans la Conciergerie du Palais. Théophile mourut à Paris dans l'Hôtel de Mommorency, (je l'ai ouï dire à Des-Barreaux qui le vit mourir) où Mr. de Mommorency, qui l'honoroit de sa protection, lui donna retraite quelque temps après l'Arrêt du Parlement de Paris par lequel il fut condamné à être banni. De la sorte que Mr. Baillet s'est exprimé, il semble qu'il ait voulu dire que Théophile mourut dans la Conciergerie du Palais de Paris.

Mr. Baillet ajoute, que c'est particulièrement contre les accusations du Pere Garasse que Théophile fait son Apologie : ce qui est véritable. Mais le

Q

Pere

Pere Garasse n'est pas le seul Jésuite qui ait écrit contre Théophile. Le Pere Théophile Renaud l'a encore plus mal-traité que le Pere Garasse. Voici comme il en parle dans son *Traité de Théophilis*, p. 229. THEOPHILUS VIAUD, libertinorum ævi nostri, & Atheorum clanculariorum signifer, omnium turpitudinum reus factus est: & quod est negationis Dei vestibulum, de negatâ animæ immortalitate est insimulatus. Cui macula abstergenda, librum conscripsit de Animæ immortalitate: sed adeo enervem, ut videatur persuadere voluisse, revera animam rationalem esse mortalem. Opus item, cui titulus est Parnassius Satyricus: supra quasvis Apuleii, Luciani, Romantii à Rosa, ac similium scriptorum, Camarinas graveolentissimum, & ad juvenilis pudoris cladem, ac totius honesti exterminiam, in Diaboli incude fabrefactum, hujus putentissimi ingenii factus est. Credi vix potest quanta mala spurciloquus iste juventuti intulerit: quâ infamibus scriptionibus, quâ colloquiis, & consuetudine familiari. Audire memini in arcano tribunali, serò sapientes Phryges, deplorantes sortem suam quòd Theophilo Viauda, nequitie mystagogo, pietatem dedicissent; & ad omnia propudia, ipsumque atheismum, essent candocefacti. Vir
doctif-

doctissimus Franciscus Garassus, pugil insignis, & Fidei, & sanctorum morum, contra hunc impium non una scriptione certavit: eaque nominatim, cui titulum fecit *Examen curiosa doctrina*. Nec Theophilum tantum, sed etiam Coapostatas ejus fortissime exagitavit. Habuit enim hic quoque suam Coapostatarum quadrigam; ut loquitur Nicetas, agens de Theophilo, Eudocia nequitiarum administro: quem in Photio evirato omnia dissimulasse testatur: non item Sanctum Ignatium: cui propterea multa & gravia mala a Theophili affectis repensa sunt. Neque serus obtigit Garasso à Viandi combibonibus. Periclitatus accusationis capitalis Viandus, ab impietatem, & Socraticam noxam de juventutis corruptionis, presidio excellentissimi cujusdam magnatis, (c'est Mr. de Mommorency) ab humano hic tutus fuit. Sed quia Deus non irridetur, Magnas ille, paulo post maiestatis reus, capite minutus est. Ejus verò cliens Viandus, nihil minus exspectans, subita & improvisa morte abiit in locum suum: nullis expiatus sacramentis: magno injecto terrore omnibus qui in magisterio impietatis sub eo meruerant: ne forte praoccupati ipsi quoque, subitanea & improvisa morte in Dei manus inciderent: ultorem sensuri quem in impatientia expectantem despexerant.

Mr. de Balzac dans une de ses lettres à Mr. Sébastien Boutillier, Evêque d'Aire, *qui est la 14. du livre* premier de ses lettres, ne l'a pas non plus épargné. Voici comme il en parle : *si Théophile eût suivi cette maxime, il vivroit en sûreté parmi les hommes, & ne seroit pas poursuivi à outrance comme la plus farouche de toutes les bêtes : mais il a mieux aimé finir par une tragédie, que d'attendre une mort qui fût inconnue au monde, & ne faire rien que des choses ordinaires. A ce que j'apprens, & si le bruit qui court est véritable, il s'est imaginé qu'il pourroit être ce dernier faux Prophète, dont la vielleſſe de l'Eglise est menacée : & quoi qu'il soit né pauvre, & qu'il eût peu de fortune, il a été si présomptueux que de se prendre pour celui-là, qui doit venir avec des armées troubler la paix des consciences, & à qui les Démons gardent tous les trésors qui sont cachez sous la terre. Du temps qu'il se contentoit de faire des fautes purement humaines, & qu'il écrivoit avec des mains qui n'étoient pas encore coupables, je lui ai souvent montré qu'il ne faisoit pas d'excellens vers, & qu'il s'estimoit injustement un grand personnage. Mais voyant que les regles que je lui proposois pour la reformation de son stile, étoient trop sévères, & qu'il ne pouvoit pas venir où je le*

vou-

voulois mener ; il a jugé peut être qu'il devoit chercher un autre chemin pour se mettre en crédit à la Cour, & que de Poëte médiocre il pouvoit devenir grand Législateur. Sibien qu'on dit par tout, qu'après avoir renversé quantité de foibles esprits, & paru longtemps au milieu d'une multitude ignorante, il a fait à la fin comme un homme qui se jeteroit dans un précipice, pour acquérir la réputation de bien sauter. Cette lettre est datée du 20. Sept. 1623. Théophile y a répondu par une lettre adressée à Mr. de Balzac. Cette lettre de Théophile mérite d'être lue. Elle est imprimée dans les dernières Editions des Oeuvres de Théophile.

Malherbe de son côté a aussi fait mention de l'affaire criminelle de Théophile : mais avec moins de véhémence que que le Pere Garasse, le Pere Théophile Renaud, & Mr. de Balzac : ou plutôt, sans véhémence. Car voici ce qu'il en a dit dans une de ses lettres à Mr. de Racan ; laquelle est du 4. Novembre 1623. Pour Théophile, je ne saurois que vous en mander, c'est une affaire qui, selon la coutume, fit un grand bruit à sa nouveauté. Depuis il ne s'en est presque point parlé. Ce qui m'en donne plus mauvaise opinion, c'est la condition des personnes à qui il a à faire. Il en-

tent parler des Jésuites : & entre autres ,
 du Pere Voisin & du Pere Garasse. Pour
 moi , je pense vous avoir déjà écrit , que je
 ne le tiens coupable de rien , que de n'avoir
 rien fait qui vaille au métier dont il se méloit.
 S'il meurt pour cela vous ne devés point avoir
 de peur : on ne vous prendra pas pour un de ses
 complices. Quoique Malherbe n'estimast
 pas les vers de Théophile , Théophile
 ne laissoit pas d'estimer ceux de Mal-
 herbe. Voici comme il en parle dans
 une de ses Elégies :

*Imite qui voudra les merveilles d'antrui.
 Malherbe a tres-bien fait , mais il a fait
 pour lui.*

*Mille petits voleurs l'écorchent tout
 en vie,*

*Quant à moi , ces larcins ne me font point
 d'envie.*

*J'approuve que chacun écrive à sa façon.
 J'aime sa renommée , & non pas sa leçon
 Ces Esprits mandians d'une veine infer-
 tile*

*Prennent à tout propos ou sa rime ou son
 stile :*

*Et de tant d'ornemens qu'on trouve en lui
 si beaux ,*

*Joignent l'or & la soye à de vilains lam-
 beaux ,*

Pour

Pour paroître aujourd'hui d'aussi mauvaise
grace

Que parut autrefois la corneille d'Horace.
Ils travaillent un mois à chercher comme
à fîs

Poura s'apparier la rime de Memphis.

Ce Liban, ce Turban, & ces rivières
mornes,

Ont souvent de la peine à retrouver leurs
bornes.

Cet effort tient leur sens dans la confusion,

Et n'ont jamais un rais de bonne vision.

Il en parle encore plus avantageuse-
ment dans sa Priere aux Poètes de son
temps.

Je ne fus jamais si superbe

Que d'ôter aux vers de Malherbe

Le François qu'il nous ont appris.

Et sans malice & sans envie

J'ai toujours lu dans ses écrits

L'immortalité de sa vie.

Plût au Ciel que sa renommée

Fût aussi chèrement aimée

De mon Prince qu'elle est de moi.

Son destin loin de la commune

Seroit toujours avec le Roi

Dedans le char de la Fortune.

J'ai remarqué dans mes Observations
sur Malherbe, que Théophile se moc-

quoit néanmoins de ces vers de Malherbe, *Cette Anne si belle, &c.* & que pour les tourner en ridicules, il en avoit ainsi parodié le premier couplet,

*Ce brave Malherbe
Qu'on tient si parfait,
Donnons lui de l'herbe,
Car il a bien fait.*

Mais comme Mr. Baillet l'a fort bien remarqué, Théophile pouvoit conter au nombre de ses disgraces, d'avoir vécu au même temps que Malherbe; car Malherbe l'obscurcissoit: ou plutôt, il l'effaçoit.

Je reviens à son affaire criminelle, comme je ne le tiens pas si innocent que l'a cru Malherbe, je ne le tiens pas non plus si coupable que l'ont cru le Pere Garasse & le Pere Théophile Regnaud: Messieurs du Parlement ne l'ayant condamné qu'à un bannissement. Il est au reste tres-constant qu'il n'est point l'auteur du Parnasse Satyrique. Ce livre, comme les Priapées, est un ramas de pièces composées par différens Auteurs: car je ne suis pas de l'avis de Mr. Guiet, qui croioit que Domitius Marfus étoit l'unique auteur des Priapées.

J'ai oui dire à une personne qui avoit con-

connu Théophile tres particulièrement, qu'il étoit l'auteur de la Sophonisbe de Mairet; & que Mairet la lui avoit volée; & qu'il en avoit oui réciter des vers à Théophile, comme étant ses vers. Il peut-être que Théophile ût commencé une Tragédie de Sophoniste, & que Mairet qui le voioit familièrement; car Mairet étoit Secrétaire de Mr. de Mommorency, le patron de Théophile; ût travaillé sur son plan; & même qu'il eût employé quelques-uns de ses vers; mais il n'y a point d'apparence qu'il lui ût volé cette Tragédie toute entiere: dont le stile d'ailleurs est tres-différent de celui de la Tragédie de Pyrame & Thisbé de Théophile.

Théophile, selon le Mercure François, mourut le 25. Sept. de l'année 1626. Sa maladie commença par une fièvre tierce qui se tourna en quarte par un remède en poudre que lui donna un Chymiste.

Il étoit de Bouffères Ste. Radegonde, village sur la rive gauche du Lot: un peu au-dessus d'Eguillon: ce que j'ai appris de cet en droit de sa lettre à son frère:

*Quelque lacs qui me soit rendu
Par de si subtils adversaires,
Encore n'ai-je point perdu*

Q 5

C'est

*L'espérance de voir Bousseres.
 Encore un coup, le Dieu du jour
 Tout devant moi fera sa Cour
 Es rives de nôtre héritage, &c.
 Ce sont les droits que mon pais
 A mérité de ma naissance:
 Et mon sort les auroit trahis
 Si la mort m'arrivoit en France.
 Non, non, quelque cruel complot
 Qui de la Garonne & du Lot
 Veuille éloigner ma sépulture,
 Je ne dois point en autre lieu
 Rendre mon corps à la Nature,
 Ni résigner mon ame à Dieu.*

Ce frere de Théophile étoit Maître d'Hôtel de Mr. de Mommorency.

Le Pere Garasse livre 1. chapitre 14. de sa Doctrine Curieuse, dit que Théophile étoit fils d'un Tavernier de village.

Addition au chapitre de Mamert Patisson, Imprimeur de Paris.

LXXXXI.

Patisson étoit d'Orléans, & savoit quelque chose. Ce sont les termes du Thua-na. François Pithou dans son Pithœana manuscrit, qui est dans la Bibliothèque

que de Mr. Peletier Controleur Général des Finances, a aussi remarqué que Mamert Patisson étoit d'Orleans. Le Poète Renier, dans sa quatrième Satire, adressée au Poète Motin, a fait mention de lui en ces termes.

Or que dés ta jeunesse Apollon t'ait appris ;

Que Calliope même ait tracé tes écrits ;

Que le neveu d'Atlas les ait mis sous sa lyre ;

Qu'en l'ancre Thespéan on ait daigné les lire ;

Qu'ils tiennent du savoir de l'antique leçon ;

Et qu'ils soient imprimez des mains de Patisson ;

Si quelqu'un les regarde & ne leur sert d'obstacle,

Estime, mon ami, que c'est un grand miracle.

Scévole de Ste Marthe lui a adressé des vers Latins, par lesquels il lui recommande l'édition de ses Ouvrages. Joseph Scaliger lui a écrit la troisième de ses lettres Latines, où il le traite d'homme savant. Cette lettre de Scaliger, pour le marquer en passant, est écrite, ce qui est remarquable, contre

un certain François de l'Isle, Procureur du Parlement de Paris, lequel avoit écrit en vers Latins, contre Joseph Scaliger au sujet des endroits de Lucain qui regardent l'Astronomie : & lequel au jugement des connoisseurs, lui avoit porté des bottes franches. Voiez Mornac dans son *Feria Forenses*, à l'article de *Franciscus Infulanus* page 75. Mamert Patisson mourut avant l'année 1606. Car en cette année-là Philippe Patisson, qui, apparamment étoit son fils, imprima le Recueil des vers d'Amour de Bertaud; & le Privilège pour l'édition de ce Recueil est obtenu par la veuve Mamert Patisson.

Addition au chapitre de Nivelles.

LXXXXII.

COntius, dans sa Préface sur le Corps de Droit de Nivelles de 1576. parle de ce Corps de Droit en ces termes : *Si vero miniata, nigraque scriptura mixtam jucunditatem, qua & oculos & memoriam pascit & juvat : si charta minimè bibula bonitatem, candorem ac nitorem : si characterum multiplicem elegantiam : si emendationis denique limam, summamque fidem spectetis, fatebimini*

*debimini nunquam huic Corpori simile ejusdem
bonitatis editum fuisse : & mecum despera-
bitis simile unquam editum iterum iri.*

Voici son Epitaphe : qui est dans l'E-
glise St. Benoît de Paris : Ci-devant gi-
sent honorables personnes , Sébastien Nivelles,
Marchand Libraire juré en l'Université &
Bourgeois de Paris : & Madelaine Bau-
deau, sa femme : qui aiant vécu ensemble
l'espace de cinquante cinq ans , sont décédez :
sçavoir ledit Nivelles âgé de 80. ans , le 19.
Novemb. 1603. & ladite Baudreau , âgée
de 78.

*Addition au chapitre de Jean Cotta,
Poëte Latin d'Italie.*

LXXXIII.

MOnsieur BAILLET, Jules Sca-
liger dit que Jean Cotta avoit compo-
sé ses épigrammes sur le modèle de celles de
Catulle, &c.

MENAGE. Et Flaminus dit que les
vers de ce Cotta sont encore plus doux
que ceux de Catulle.

*Si fas cuique suis sensus expromere cordis,
Hoc equidem dicam pace, Catulle, tuâ:*

*Est tua Musa quidem dulcissima: Musa
videtur*

Ipsa tamen Cotta dulcior esse mihi.

Mr. Baillét, auresse, n'a pas traduit
avec fidélité les paroles de Jules Scali-
ger.

Addition au chapitre de Fracastor.

LXXXIV.

Quand Fracastor vint au monde, ses
lèvres se tenoient ; a la reserve
d'une petite ouverture au milieu par la-
quelle il prenoit de l'aliment. Un Chi-
rurgien les lui sépara avec un rasoir. Et
là-dessus Jules Scaliger a fait cette épi-
gramme :

*Os Fracastorio nascenti defuit, ergo
Sedulus attentâ finxit Apollo manu.
Inde hauri, Medicusque ingens, ingens-
que Poëta,
Et magno facies omnia plena Deo :*

Laquelle a été ainsi traduite en Italien
par le Cavalier Marin :

*At Fracastor nascente
Mancò la bocca, allora il biondo Dio
Con arte diligente
Di sua man gliela fece, e gliel' aprio,
Poi*

Poi di se gliel' empio.

Quinci ei divin divenne: ed egualmente
Di doppia gloria in un gimse a la meta,
E Fisico, e Poeta.

Mr. Baillet n'a pas sçu l'Histoire du différent d'entre le Cavalier Marin & le Murtola.

LXXXV.

MONsieur BAILLET. *Le Murtola* Tome 4.
prétendant empêcher le Cavalier partie 4.
Marin, nouveau venu dans la Cour de Sa- page 197.
voie, de s'insinuer dans les esprits, com- chapitre
mença par faire sa Vie. C'étoit une Satyre 1404.
dans laquelle il déchiroit sa réputation, &
tachoit de décrier ses vers, aussi bien que ses
actions. C'est peut-être ce que l'on appelle
la *Marineide*, *Risate*, si nous suivons le
Crasso. Le Cavalier Marin fit pour lui ré-
pondre la *Murtoleide*, *Fischiate*, qu'il
remplit d'un sel fort acré & fort picquant.
Desorte que bien que le *Murtola* eut fait une
replique, qui selon le *Ghilini* & le *Justinia-*
ni, n'est autre que la *Marineide*; qu'ils
présentent avoir été précédés de la *Murta-*
leide, il ne laissa pas de demeurer aussi ridi-
cule que le *Marini* l'avoit fait. C'est ce qui
l'obligea de recourir à l'arquebus. D'autres
Auteurs Italiens donnent un autre ordre à
toutes

toutes ces pièces Satyriques. Ils disent que l'arquebuzade produisit la Murtoléide, & que Murtola s'étant sauvé à Rome au sortir de la prison, réponoit de loin par la Marinéide : ce qui paroît plus vrai-semblable.

MENAGE. Encore une fois, Mr. Baillet n'a point lû d'originaux. Il n'a vû, ny la Murtoléide, ny la Marinéide. S'il avoit vû ces deux ouvrages imprimés ensemble in douze à Francfort en 1626. chez Jean Beyer, il auroit appris par ce titre de la Marinéide, *la Marinéide, Risposta che fa il Murtola al Marino, & par ces vers della Risata prima,*

*Io mi rido, Marin, di quante mai
Sappi contra me far versi, o Fischiate.*

Que la Murtoléide a précédé la Marinéide. Il est aussi constant que le Murtola ne fit la Marinéide qu'après le coup d'arquebuse qu'il tira au Marin. Ce qui paroît par cette lettre du Marin au Conte Fortuniano San Vitali.

Il Murtola, ancorche si vedesse da me molto strappazzato, e beffato con tanto fischiate, e si accorgesse d'esser divenuto favola e obbrobrio, non solo della Corte, ma di tutta la città, il tutto non dimeno dissimulava: e se bene in apparenza si vedeva turbato, dimostrava però una flemmatica sofferenza.

Ma.

Il étoit
Secrétaire
du Duc
de Savoie.

Ma finalmente, essendo stato licenziato dal servizio di S. A. non à saputo più contenersi, ma per aver perduta la ragione, è diventato veramente irrazionale. E persuadendosi essergli ciò avvenuto per opera mia; (come s'io avessi tanto d'autorità con questo Serenissimo Prencipe che potessi fare e diffare ogni cosa) nè sapendosi levar questa impressione dalla mente, senza considerare il suo poco merito, &c. Domenica passata, che fu il primo di Febraio, vigilia della Purificazione della Santissima Vergine, giorno per me sempre memorabile, su la strada maestra, presso la piazza publica, poco innanzi alle 24. ore, mentre ch'io di lui non mi guardava, mi appostò con una pistolotta, carica di cinque palte ben grosse, e di sua propria mano, molto da vicino, mi tirò alla volta della vita. Delle palte, tre ne andarono a colpire la porta d'una bottega, ch'ancora se ne vede segnata: l'altre due, mi passarono strisciando su per lo braccio sinistro, e giunsero à ferire il Braidà, giovane virtuoso, ben nato, e mio parziale amico: ilquale mi era allora al lato, e veniva meco passeggiando: talche piacchia a Dio che la scampi, &c. Appena fu in piazza, che diede tra gli sbirri. E non ostante che si ritrovasse addosso (oltre la pistola) un fusetto lungo due palmi, col quale si poteva per avventura difendere, in somma
fu

fu preso: e tutto pesto dal popolo, fu condotto in prigione: dove, senza altra tortura, subito confessò e ratificò d'avermi tirato con animo deliberato d'ammazzarmi: affermando, che quando avesse potuto, tutto che fusse stato sicurissimo di morire, mi avrebbe dato di bel mezzo di, quando io era in carrozza col Duca e coi Cardinali. Lodato Iddio, la cosa è riuscita in guisa ch'io la posso scrivere e raccontare. Quanto in questa cosa sento d'affanno, è da una parte il male dell'amico, ilqual mi preme in fino all'anima: parendomi che senza colpa abbia patito per me: e dall'altra, la voce che va spargendo quel furfante, per coprir la sua invidia e iscusare la sua malignità, ch'io l'abbia con poesie ingiuriose e infamatorie offeso nell'onore delle sorelle. E Iddio sa, se mai in alcuna scrittura di quelle mie burlesche ò trappassati i termini del redicolo e della piacevolezza: parendomi questo un modo assai dolce per mortificare la sua arroganza. Nè anche tant'oltre sarsi trascorso, s'egli stesso con parlamenti superbi ed odiosi, non mi avesse provocato, &c. Desidero, che si sappia dagli amici; e specialmente dal mio Signor Stigliani, il quale à da scusarmi, se trasportato dalla passione, presi di lui il sospetto che presi: poiche dopo il successo di questo fatto, ò saputo quel che prima io non sapeva, cioè,

cioè, che costui avea fatte, non mica delle composizioni da burla, ma delle Pasquinate sfasciatissime, e mandatele in qua e in là. Basta egli à voluto rendermi fischiata per fischiata: poiche in effetto ancora mi fischiano l'orecchie della sparata che fece la botta; la quale parve quasi una artiglieria.

L'Adoné du Cavalier Marin étoit originaiement dédié au Marechal d'Ancre. C'est ce que j'ai appris de Mr. Bautru, qui en avoit vû la Dédicace; laquelle il m'a autrefois récitée.

J'ai appris de Mr. Chapelain, que le Cavalier Marin étoit le premier, ou du moins un des premiers; qui avoit introduit les trois rimes dans les Terces des Sonnets.

Le Cavalier Marin ne se tenoit pas inférieur au Tasse. C'est ce que j'ai appris de cet endroit d'une lettre du Cavalier Marin à Bernardo Castello: *Sia mi Lecito, in confidenza, di rompere il freno della modestia, e di smoderare alquanto in arroganza. Iddio mi dotò, la sua merce, d'intelletto tale, che si sente abile à comporre Poema non meno eccellente di quel che si abbia fatto il Tasso: e s'io dicessi che già l'ò fatto, e che lo farò comparire alla luce, riavuti ch'j' avrò i miei scritti, non direi forse mentita.* C'est à la page 178.

Ad-

Addition au chapitre de St. Amant.

LXXXXVI.

Saint Amant récitoit fort bien des vers mais il y avoit beaucoup de défauts dans ceux qu'il fesoit. Et c'est de lui dont Gombaud a voulu parler dans cette épigramme :

Tes vers sont beaux quand tu les dis.

Mais ce n'est rien quand je les lis.

Tu ne peux pas toujours en dire.

Fais en donc que je puisse lire.

Il étoit fils d'un Gentilhomme verrier. Et c'est de lui dont a voulu , parler Mainard dans cette autre épigramme :

Votre noblesse est mince ;

Car ce n'est pas d'un Prince ,

Daphnis , que vous sortez ,

Gentilhomme de verre ,

Si vous tombez à terre ,

Adieu les qualitez.

Addition au chapitre de Ménandre.

LXXXXVII.

AU sujet du talent qu'avoit Ménandre le Comique de bien caractériser les Personnages, Mr. Baillet peut ajoû-

ajouter ces vers de Ménandre le Byzantin, dans lesquels on demande à la Vie & à Ménandre qui d'eux deux est l'original;

www.libtool.com.cn

— Μένανδρος, ὃς Βίος.

Ποτίριος ἀφ' ὑμῶν ποτίριος ἱμνήσαντο;

Ces vers sont citez par les Interpretes d'Hermogène à la page 38.

Plusieurs erreurs de Mr. Baillet touchant le Poëte Licentius, compatriote, parent, & disciple de St. Augustin. Mr. Baillet n'est point Janséniste.

LXXXXVIII.

MONsieur BAILLET. Je pourrois aussi ne pas ômettre Licentius, Africain d'Hippone, l'ami de St. Augustin: qui le considéroit presque comme son Maître. Il est vrai que ses Hymnes sont pèries, avec quelques autres de ses pièces. Mais il nous est resté de lui une espèce de Poëme galant & profane, des Amours de Pyrame & de Thisbé: dont le stile, au jugement du Pere Briet, est assez obscur & assez bas: n'ayant aucune qualité qui puisse le rendre considérable.

MENAGE. Tout cela est faux

Lucilius. *gula pictorum, veri nihil, amica feta.*

Cette lettre qui est la 26. de l'édition des Peres Bénédictins, est la 39. de l'édition de Bâle.

Il est faux que Licentius fût d'Hippone. Il étoit de Tagaste : car & lui & St. Augustin étoient d'un même lieu : comme il le dit lui-même dans son Poëme à St. Augustin, inséré dans la lettre 26. de St. Augustin, qui lui est adressée.

Sed nos praterea qui ab una exsurgimus urbe, &c.

Quos domus una tulit, qui sanguine tingimur uno.

Et St. Augustin étoit de Tagaste. Mais il est vrai que Lilius Gyraldus a fait Licentius d'Hippone : & qu'en cela il a été suivi par Gérard Vossius & par Borrichius dans leurs Poëtes Latins, & par le Pere Briet, dans son *Acute dicta Veterum Poëtarum*. Et c'est ce qui a trompé Mr. Baillet. Le Pere Briet, pour prouver que Licentius étoit d'Hippone, & non pas de Tagaste, dit que St. Augustin l'appelle *civem suum*, & non pas *concivem* : ce qui est dit sans raison : *civis* signifiant un concitoien : & *concivis* n'étant pas un mot Latin ancien.

Il est aussi faux que St. Augustin, considérât Licentius comme son Maître. C'étoit au contraire Licentius qui considéroit St. Augustin comme son Maître.

Et

Et il l'étoit en effet. Ce qui paroît par ces vers de Licentius à St. Augustin,

----- *Facet omnis enim mea cura le-*
gendi

Te non dante manum; & consurgere sola
veretur, &c.

Ferto, Magister, opem: ac tu ne dese-
re vires

Invalidas, &c.

Sed tecum reputans tua candida verba,
Magister, &c.

Et par ces mots de la lettre de St. Paulin à Romanianus, pere de Licentius: *Utinam hac nunc Domini tuba, quâ per Augustinum intonat, filii nostri Licentii impulset auditus, &c.* Tunc verè sibi summus Christi Pontifex Augustinus videbitur: quia se tunc & exauditum sentiet ab excelso, si quem tibi dignum genuit in literis, hunc sibi dignè filium pariat in Christo. Et par ceux-ci de la lettre du même Paulin à Licentius: *Audi ergo, fili, legem patris tui: id est, fidem Augustini: & noli repellere consilia matris tua: quod aequè nomen in te Augustini pietas vendicat: qui te tantillum gestavit sinu suo, & à parvulis primo lacte sapientia secularis imbutum, nunc etiam spiritalibus lactare & enutrire Domino gestis*
ube-

uberibus. Et par ces autres: qui sont de son Elégie au même Licentius:

*Tunc reminisceris frustra patris Augustini
Contempniffe dolens veridicos monitus.*

Mr. Baillet ajoute, que les Hymnes de Licentius sont pèries. Et moi je lui soutiens que Licentius n'a jamais fait d'Hymnes. Lilius Gyraldus a trompé M. Baillet, en disant qu'il en avoit fait. Et il a trompé de même Vossius, Borrichius, & le Pere Briet, qui sur sa foi ont dit la même chose. Lilius Gyraldus a écrit qu'il avoit aussi fait des lettres en vers. Il ne paroît point que Licentius ait fait d'autre lettre en vers que le Poème à St. Augustin dont nous avons parlé.

Mr. Baillet ajoute encore, que de tous les Poèmes de Licentius, il ne nous est resté que celui des Amours de Pyrame & de Tisbé. Il est tres-faux, sauf le respect que je dois au caractère de Mr. Baillet, que le Poème de Pyrame & de Tisbé de Licentius existe. Il ne s'en trouve pas un seul vers. Et il ne paroît pas même que ce Poème ait été achevé. St. Augustin, n'en parle que comme d'un Poème commencé. Il dit à Licentius dans son *de Ordine*, livre premier, chapitre quatre: *Expugnaui ne cum Py-*

ramo & Thisbe colloqueris. Et au chapitre huitième du même livre: *Ubi se Pynamus, & illa ejus supra seminecem, ut cantaturus es intererint, in dolore ipso quo tuum Carmen vehementius inflammari decet, habes commodissimam oportunitatem.*

Ce que Mr. Baillet a écrit, que le stile de ce Poëme, au jugement du Pere Briet, est assez obscur & assez bas, est donc aussi tres-faux. Le Pere Briet en jugeant du stile du Poëme de Licentius, a entendu parler du Poëme de Licentius adressé à St. Augustin, & inséré dans la Lettre de St. Augustin à Licentius. Il y a auresse de tres-beaux vers dans ce Poëme. Celui-cy entr'autres, au sujet de Protée, est admirable,

Spumat aper, fluit unda, fremit leo, sibilat anguis.

Et, pour le marquer en passant, j'ay quelque opinion que Bucanan a visé à ce vers, en disant dans le Prologue de sa Tragédie de St. Jan Battiste,

*Veteres Poëta fabulantur Protea
Quendam fuisse, qui se in omnes verteret
Formas, nec ullis contineri vinculis
Posset: liquentes nunc in undas dum fluit:
Nunc flamma stridet, nunc ferus rugit
leo,*

R

Vi-

Comme Mr. Baillet a donné de grandes louanges à ces Messieurs de Port-Royal qu'on appelle *Jansénistes*, & que d'un autre coté il a fort maltraité les Révérends Peres Jésuites, qui sont leurs antagonistes, on a cru qu'il étoit Janséniste; Et en cela on lui a fait beaucoup d'honneur. Il ne mérite pas de l'être. Ces Messieurs ont de l'érudition: & il n'en a point. Ils ont du jugement: & il n'en a point. Ils ont de la candeur: & il n'en a point. Ils écrivent correctement: & ses livres sont tous pleins de fautes de Langue. Ils ont de l'humanité & de l'honnêteté: & Mr. Baillet est un homme sauvage, qui offense tout le monde de gayeté de cœur. Il est dailleurs tout a fait étranger dans l'histoire des livres Anonymes de ces Messieurs, & dans celle de leurs livres imprimez sous des noms supposez. Il dit à la page 592. de son 3. Tome, qu'on attribue à Mr. de Sacy la Traduction du livre du Sacerdoce, composé par St. Jan Chrysostome. Elle est de Mr. le Maître. Il dit à la page suivante, que la Traduction du iv. & du vi. livre de l'Eneïde est de Mr. de Sacy. Elle est de Mr. Dandilly.

Il dit à la page 546. du même Tome, que la Traduction de l'Office du St. Sacrement, est de Mr. de Sacy, elle est de Mr. le Maître :

Mais rien ne justifie mieux que Mr. Baillet n'est point Janséniste, que la Remarque que je viens de faire au sujet de Licentius. Car il paroît par cette Remarque que Mr. Baillet n'a jamais vu St. Augustin, qui est le Patriarche des Jansénistes ;

*Ce que dit Mr. Baillet que Desportes ut
une Abbaye de dix mille écus
pour ses vers, n'est pas
véritable.*

X C V I I I.

Monsieur Baillet a écrit à la page 558. du Tome 1. que Desportes ut pour ses vers une Abbaye de dix mille écus ; ce qui n'est pas véritable. Il est vrai qu'il avoit dix mille écus de rente en bénéfices : comme nous l'apprenons du Satirique Renier, son neveu.

*Or, Rapin, quant à moi je n'ay point tant
d'esprit.*

*Je vais le grand chemin que mon oncle
m'apprit :*

Laisant à ces Docteurs que les Muses in-
struisent

*En des airs tous nouveaux. Et s'ils font,
comme ils disent,*

*De ses fautes un livre aussi gros que le sien,
Telles je les croiray quand ils auront du
bien,*

Et que leur belle Muse, à mordre si cui-
sante,

*Leur donra, comme à lui, dix mille écu
de rente.*

Mais ces dix mille écus de rente ne con-
sistoient pas en une seule Abbaye. Des-
portes avoit trois Abbayes : celle de
Tiron, celle de Bonport, & celle de
Josaphat. Et avec ces trois Abbayes,
il avoit une Prébende de la Sainte Cha-
pelle de Paris.

Justification de ce que j'ay dit dans l'E-
pitre Dédicatoire de mes Poësies,
que sans Vénus Apollon est froid.

X C I X.

J'Ay dit dans l'Epitre Dédicatoire de
mes Poësies : *Amatorios versus, pu-*
dicos

dicos licet, hic excusarem si meum esset exemplum. Sic scripsit, quicumque versus scripsit. Et profecto sine Venere friget Apollo. Mr. Baillet fait la dessus une grande invective contre moi: comme si j'avois dit la plus grande impiété du monde. Sur ce principe: ce sont les paroles: il faudra conclure que Monsieur Ménage est un excellent Poète: & qu'au contraire on n'a trouvé jusqu'icy que des Versificateurs froids & languissans dans toute la Société des Jésuites: fussent-ils des Casimirs, des Hosschius, des Mambruns, des Wallius, des Rapins, des Commires, ou d'autres de cette force: qui bien qu'ils ayent fait des vers, n'ont pourtant pas jugé à propos d'y meller des amourettes, ni aucun amour profane, que pour en inspirer de l'aversion, & pour en découvrir la difformité; & qui n'ont point voulu souffrir que jamais Vénus vint échauffer leur Apollon.

Je réponds à Mr. Baillet, que ce que j'ay dit d'Apollon dans cette Epitre ne doit pas se prendre à la rigueur des termes & qu'il faut l'entendre commodément. La plupart des Maximes de Morale, la plupart des Reigles de Droit, la plupart des Aphorismes d'Hippocrate, s'entendent de la sorte. Il est vray qu'on peut réussir en ver-

tant d'autres matières que celles d'amour : & on peut même réussir en vers sur toute sorte de matières.

Mais c'est particulièrement dans les matières d'amour que réussissent les Poètes.

*Non hoc Calliope, non hoc mihi dictat
Apollo.
Ingenium nobis ipsa puella facit,*

liv. 2.
Eleg. 1.

dit Properce.

*Si dare vis nostra vires animosque Thalia,
Et victura petis carmina, da quod
amem.
Cynthia te vatem fecit, lascive Properti.
Ingenium Galli pulchra Lycoris erat.
Fama est arguti Nemesis formosa Tibulli.
Lesbia dictavit, docte Catulle, tibi.
Non me Pelignus, nec spernet Mantua
vatem,
Si qua Corinna mihi, si quis Alexis
erit,*

Liv. 8. Ep.
731

dit Martial. Et Socrate dans le Symposé de Platon dit que l'Amour n'est pas seulement Poète, mais qu'il fait les Poètes : & que ceux qui ont le moins de disposition à la poésie, deviennent poètes devenant amoureux. Euripide, selon
le

le témoignage de Plutarque dans son Erotique, a dit apeuprès la mesme chose.

Voyez le chapitre pénultième de ces Remarques.

www.libtool.com.cn

*Addition au chapitre d'Apollonius:
qu'est le 1127. page 263. de la
Partie premiere du Tome 4.*

C.

MOnsieur BAILLET. *On a d'An-
ciennes Scholies sur Apollonius: qui
sont fort courtes, mais sçavantes, & uti-
les: qu'on croit estre de Tarrhaus, de Théon,
& de quelques autres;*

*L'édition nouvelle que Jérémie Hotzlin
en a donnée, est estimée de quelques uns: mais
d'autres n'en font gueres plus de cas que de
plusieurs de celles qu'on appelle de Variorum.*

MENAGE. Le Scholiaste d'Apollonius est sans contestation le plus sçavant Scholiaste que nous ayions sur les Poètes Grecs. Il est rempli de choses curieuses, & singulieres. Et il entre dailleurs tres-bien dans le sens de son Auteur: Et il en explique aussi tres-bien les histoires: en quoy il ne faut pas douter qu'il n'ait été secouru par le livre des Histoires qui

étoient dans Apollonius, écrit par un certain Charon, disciple d'Apollonius. Ce Scholiaſte parle de ce livre à la page

115. en ces termes *Χάρον, ἀντὶ τοῦ Ἀπολλωνίου γράμματος ἐστὶ τὸ πρὸς Ἰερειῶν τῷ Ἀπολλωνίῳ.*

Pour ce qui eſt de Jérémie Hotzlin, c'eſt un misérable Ecrivain. Il eſt tout entier dans les Ebraiſmes. Il affecte d'anciens mots qui ne ſont plus en uſage: & il en invente de nouveaux. Je remarqueray ici en paſſant, qu'il parle de Conradus Rittershuſius, comme de ſon patron. *Conradus Rittershuſius, ſanctiſſimus ille Juru Interpres & vindex: idemque patronus olim meus, inſigniter pius, & conſtans animus.* C'eſt à la page 115.

Il y a à la fin de ſon Édition d'Apollonius des Notes de Mr. Holſtein, qui ſont fort judicieuſes. Mr. Baillet n'en a point fait mention. Ce qui donne ſujet de croire qu'il n'a jamais vu cette édition & qu'il n'en a parlé que ſur le rapport d'autrui.

Fin du premier Tome.



www.libtool.com.cn

I N D E X

D E L A

P R E M I E R E P A R T I E.

A

A *Beilles* d'Urbain VIII.
vers de Guiet & devise
de Clement sur ces
Armes. 95

Abeilles. Titre attribué aux
Eloquens à Athenes. 96

Académie & place dans l'*Aca-*
démie pour Ménage. 300

- - - Histoire de Ménage sur
la place d'*Académicien*, de-
puis 300. jusqu'à 308.

- - - Qui estoient les 3. que
d'*Ablancourt* jugeoit les
plus dignes d'être de l'*Aca-*
démie. 306

- - - Empressement des plus
distinguez de ce corps pour
y attirer Ménage, & Lettre
de Huet là dessus. 307

Adoptions de livres, & li-
vres adoptifs, justifiez par
des exemples, à sçavoir,
les *Heinſius*, *Furſtemberg*,

Pétrarque, *Bembe*, *Casa*,
Rosa, *Ronſard*, *Bellay*,
Belleau, *Bertaud*, *Des-*
portes, *Ste. Marthe*, *May-*
nard, *Cav. Marin*, *Segrais*,
Hallé, *Bochard*, &c. 291
Alexis de Virgile, quel il estoit.

229

Allégories d'*Homère*, 42

Alteſſe. Qualité quand intro-
duite. 284

Alluſions de noms, comme,

- - - *Claudius Tiberius Nero*,
Caldius Biberius Mero.

178. & 179

- - - *Chryſippe*, *Cryſſippe*,

ibid.

- - - *Labienus*, *Rabienus*, *ib.*

- - - *Cyprianus*, *Coprianus*,

ib.

- - - *Vigilantius*, *Dormi-*

tantius, *ib.*

- - - *Politien*, *Pulicianus*, *ib.*

- - - *Silvie*, *Celie*, *Amarille*,

181. 182

S - - - *Laure*

I N D E X.

- - - Laure du Pétrarque, 188
Amiral de Joyeuse, & sienne
 récompense de 10000. écus,
 attribuée mal-à-propos à
 Ménage. 69
L'Aminte du Tasse n'a pas été
 le premier ouvrage où l'on
 ait introduit des bergers sur
 le Theatre, 195
Amour, mot de Socrate &
 d'Euripide sur l'Amour au
 sujet des Vers. 388. & 389
L'Amour & les jeux doivent
 entrer dans la Poësie, 224,
 225.
Apollonius, addition au Cha-
 pitre où Mr. Baillet traite de
 luy. 389
Apparat Sophistique de Phry-
 nicus, 171
 - - - Ce que c'est, 172
 - - - Quand & par qui imprimé.
 172
Arétin sa lettre au Pogge, 47.
 48.
Aristote mort avant que Chry-
 sippe fust au monde, & en
 quelle année mort. 28
Aristarque & sa Critique, 79
 - - - 2. *Aristarques* au lieu
 d'un par Mr. Baillet, 81, 82
 - - - si *Aristarque* a écrit ou
 non, 80
Article quand mis aux noms
 Italiens, & quand non, avec
 les exceptions. 34
Asinus in Parnasso, depuis 88.
 jusqu'à 89.
Aymar Ranconnet sa patrie,
 118
 B
B *Aille* de Venise, depuis
 154, jusqu'à 160.
Baille & garde, *ibid.*
Baillif ou *Bailly*, *ib.*
Baillet couleur & *Baillet* cro-
 cheteur, *ib.*
Petit Baille, *ib.*
Baif le premier des François
 qui s'est servi des mots d'é-
 pigramme, d'élegie, d'ai-
 gredoux, 161
 B A I L L E T.
Sa vanité, 3
 Il s'est corrigé de la faute d'in-
 somnies pour songes sur l'a-
 vertissement de Ménage par
 la voye de Mr. Santeuil, 27
 - - - la faute de jugement.
 30
Baillet a mal entendu un pas-
 sage de Gerson. 40
 - - - n'a point lû les origi-
 naux. 65. 246
 - - - ne puisse pas dans les
 sources. 149
 Fausses citations de *Baillet*.
 69. 70
Sa calomnie sur le Laërce de
 Ménage. 71
 Son

I N D E X.

- Son ignorance en Latin & en Grec.** 25, 27, 30
 - - - dans la Chronologie & dans l'Histoire des Philosophes. 27, 39, 40, 41
 - - - dans l'Italien. 32, 36
 - - - au sujet de Rabbi Moïse de qui il a dit *un Rabbim nommé Moïse*, comme un Provincial, qui disoit *un nommé Turenne*. 39
 - - - sur Pearson. 72
 - - - sur Laërce. 77
 - - - sur Aristarque. 79
 - - - sur l'âge de Platon. 82
 - - - sur Scaliger. 84
 - - - sur Lipse. 87
 - - - sur Choppin. 98
 - - - sur la Patrie des hommes de lettres, 112, &c.
 - - - dans l'Histoire Ecclesiastique. 133
 - - - sur la dignité de Théologal & de Scholastique, &c. 134
 - - - dans la Jurisprudence, 141
 - - - sur les Basiliques, 141, 3. 4.
 - - - sur Carnéade & Zénon, 149
 - - - sur Baïf. 161
 - - - sur la profession de plusieurs auteurs, 164. comme par exemple, sur Aymar Ranconnet. 118
 - - - sur le Bernia. 120
 - - - sur le Tasse. 122
 - - - sur Phrynicus, depuis 171. jusqu'à 175.
 - - - sur le Mazzoné, &c. 189
 - - - sur le fait de Bibliothèque, 189, 192, 210, 230, 233, 288
 - - - sur les vers d'amour de Pétrarque, lesquels même il n'a jamais lus, non plus que les considérations du Tassoné sur lesdites Poësies, 240. 243
 - - - sur les Morels. 246
 Ses *méprises* sur les Haberts, 100
 - - - sur les Montrenils. *ib.*
 - - - sur les Colletets. *ib.*
 - - - sur les Du Chesnes. *ib.*
 - - - sur l'Etymologie de son nom. 154
 - - - sur Héraud. 105, &c.
 - - - sur Scaliger, *ib.*
 - - - sur l'indice latin de l'histoire de Mr. de Thou. *ib.*
 - - - sur le Prudence d'Heinsius. *ib.*
 - - - sur l'index des noms propres latinisez par Mr. de Thou. 108
 - - - sur les Pandectes & la Biblioth. de Gesner. 188 & 189.
 - - - touchant les noms de famille des Auteurs. 257, &c.
 Sc. Ranconnet.
 Charpentier.
 Vinet.
 Prado.

I N D E X.

- Faglene. 218
 De Fay.
 Choiseul.
 Ivel.
 Valet depuis 268. jusqu'à 262
 --- sur les vers de Murel. 268
 --- sur le sens de la naissance
 & de la mort des Amours,
 depuis 263, jusqu'à 297
 St. Menage.
 Scaliger.
 Balzac.
 Surmond.
 Peran.
 Bellarmin.
 Ionius.
 Heminus.
 Aubert le Mire.
 Casa.
 Chabrea.
 Inach. du Bellay.
 Dorat & Caporali.
 --- en Géographie. 270
 --- touchant l'Opéra de
 Quinault. 281
 --- sur la qualité d'Afresse
 des Princes d'Italie. 283
 Son *sneptse* touchant l'allin-
 sion du nom de Mademoi-
 selle de la Ferrière. 175
 Sa *hène* sur Sidronius Hof-
 schius. 213
 --- sur la Traduction de
 l'Ep. de St. Barnabé, 217
 Son *erreyr* sur les Bibles He-
 braïques de Daniel Bomber-
 ger, 218
 --- touchant le Mummerme
 d'Hocacc. 224
 sur l'Histoire Critique
 du P. Simon, 228. laquel-
 le il n'a jamais lue. 240
 --- sur le Poëte Licinius.
 379, &c.
 --- sur l'Abbarie de Despor-
 tes & son revenu, 386
 Mr. Barillet n'a jamais lu le
 Digeste. 230
 --- n'est pas capable de juger
 des vers. 328
 --- est peu versé dans l'histoi-
 re des gens de lettres. 289
 --- est tout-à-fait étranger
 dans l'histoire des livres
 anonymes des Jansenistes.
ibid.
 --- n'a jamais lu St. Angu-
 stin. 385
 --- n'a pas vu les notes
 d'Holstein sur Apollonius.
 390
 --- ses peines ou mauvaises
 qualités opposées aux gran-
 des & bonnes des Janseni-
 stes. 384
 Balzac tient le premier rang
 en France parmi les beaux
 esprits, 233
 --- donne des marques d'e-
 stime à Ménage, *ib.*
 --- est justifié sur la prise du
 nom de Balzac par vanité.
ibidem.

Disse-

I N D E X.

Difference d'orthographe des noms de <i>Balzac</i> par rapport à la Maison d'Entragues & à celle de Guez, sçavoir le premier par une S. l'autre par un Z.	4	teur.	169
<i>Balzac</i> & <i>Sorel</i> ennemis.	4	<i>Bodin</i> & ses notes sur les Cynétiques d'Oppian.	64
<i>St. Barnabé</i> & son Epistre,	217	<i>Bombegue</i> Imprimeur, & ses Bibles Ebraïques.	218
<i>Basiliques</i> ou constitutions Impériales.	141	<i>Bourbon</i> & ses <i>nuga.</i>	132
- - - leur Histoire.	145	<i>Buchanan,</i>	328, &c.
- - - leur Auteur, sçavoir Léon le Philosophe, & non pas <i>St. Basile.</i>	148	- - - correction d'une leçon de ses Poësies.	332
<i>Beccari</i> Inventeur de la Pastorale.	195	- - - imite un vers de <i>Licentius</i> au sujet de <i>Protée.</i>	383
<i>Bergeret</i> de l'Académie Française, ses qualités, charges & mérite,	302		
<i>Bessin</i> & son prétendu Index,	108		
- - - Valet de chambre de M. de Thou.	109		
<i>Joachin du Bellay,</i>	114		
- - - pas bastard,	<i>ibid.</i>		
- - - sa généalogie & sa qualité.	166, &c. 169		
- - - sa mort,	265, 266		
<i>Bona</i> Cardinal & ses livres de la Psalmodie, & des liturgiques.	63		
<i>Bencius</i> pas croiable sur le Chap. de Muret,	326		
<i>César Egasse du Boully,</i>	116		
<i>Bernia.</i>	120		
<i>Bibiéna</i> , il y en a deux.	<i>ib.</i>		
<i>Bible</i> Polyglotte quel son au-			

C

C <i>Amaldoti</i> (Ambroise) Traducteur de <i>Laërce,</i>	234
<i>Caporali,</i>	266, 270
<i>Cardinaux</i> quand commencent à estre traittez d' Eminence.	283, 284
<i>Carnéade,</i>	149, &c.
<i>Casaubon</i> accusé de mesler du Grec parmi son Latin.	44
<i>Casaubon</i> sur <i>Phrynicus.</i>	173
<i>Casaubon</i> n'a point traduit <i>Laërce.</i>	233
<i>Cassiodore</i> & Histoire del' Histoire Tripartite,	62
<i>Castelvetro</i> son erreur sur le nom de <i>Silvie.</i>	181, 182
<i>Du Cheſne</i> Pere & fils confondus par <i>Baillet.</i>	104
<i>Chévecier</i> ce que c'est.	139
<i>Choppin</i> & sa Coutume d'Anjou.	
- - - son annoblissement	
<i>Henri III.</i>	

I N D E X.

- - - Decret en sa faveur. 97
Christine Eglogue de Ménage. 110
Christine Reine de Suede étant à l'Académie s'enquiert de Ménage. 296, 297
Chryssipe quand mort. 28
Cicéron & beau mot de lui sur l'attribution qu'il fait de nos vices à ses Dieux. 227
Cicéron & Pétrarque. 48, 49
Climaque. (St. Jean) a confondu deux Grégoires, prenant le Théologien pour le Pape. 61
Colbert voy Seignelay. 46
Colletet pere & fils confondus. 103, &c.
Comicus qui veut dire *Comique*, pris ignoramment par Baillet pour *Comédien*. 30
Commire & sa fable. 169
Commire Auteur de l'*Asinus* in Parnasso, & de l'*Asinus* Judex. 90, 91, 95
Cyngetiques d'Oppian. 64

D

- D** *Emocrite*, il n'y a point de lettres de lui dans Laëroe, & il faut lire *Héraclite* au lieu de *Démocrite* dans un passage de Scaliger. 79
Démofthène de Marseille. 65, &c.
- - - vivoit sous Neron, 67

- - - quels ouvrages il a faits, *ibid.*
- - - de quelle secte il étoit. 68
Démofthène & son passage sur les louanges de soi-même. 75, 76
Devise sur les armes d'Urbain VIII. 95
Dialogues de Platon. 83, &c.
Dictionnaires, leur requête par Ménage. 295. *Œ* *ſurv.*
Dignités de Théologal, Primicier, Scholaſtique, Chévecier, depuis 133. juſqu'à 140
Diogène, voyez Laërce.
Du Cheſne pere & fils confondus. 104

E

- E** *Gaſſe*, Céſar *Egaſſe* du Boulay Greſſier de l'Univerſité de Paris. 66
Eglogues & Paſtorales. Particularités curieuſes ſur cette ſorte de Poèmes. 195, &c.
Eloquens traittez d'Abeilles à Athenes, 96
Epiphane & Histoïre Tripartite, 62
Epigrammes, 6, 17, 57
Epigramme Poème rarement bon & fort difficile. 336. a.
- - - ſentimens de Marulle, du Pere Rapin, de Martial, & de Deſpreaux ſur ce ſu-
jet,

I N D E X.

- jet. 337, b. *Etymologies* de Platon dont
 - - - Scaliger présumoit trop pas six bonnes. 278
 avantageusement des sien- *Etymologique* Grec de Suidas.
 nes. *ibid.* 281
 - - - d'excellentes *Ep.* dans *Euripide* né desapprouvoit
 l'Anthologie, & entr'autres pas les matières d'amour en
 celle de Niobe, &c. 337 fait de Poësie. 389
 - - - quels Auteurs ont le plus
 excellé dans ce genre de Poësie. *ibid.*
Epitaphe de Saumaïse, par lui
 mesme, malade à l'age de
 19. ans. 10, 11
Erasme, joli mot de lui sur le
 changement de nom d'An-
 ge Politien. 54
Erithrée. 33
Estienne (Charles) Impri-
 meur & Medecin. 219
Nicole Estienne fille de Char-
 les ci-dessus, personne sa-
 vante. 222, 3.
Robert Estienne, 254, &c.
 - - - le plus sçavant Impri-
 meur du monde. 254
 - - - exposoit ses feuilles im-
 primées & non tirées dans
 les places publiques, & don-
 noit des sols & des doubles
 à ceux qui y trouvoient des
 fautes. 255
 - - - lieu de sa demeure à Pa-
 ris où la Reine Marguerite
 l'a été voir souvent. 257
Etymologicum magnum dont
 l'Auteur vivoit il y a plus de
 500. ans, 257, &c.

F

- F** *Aret* & son sentiment sur
 le savoir superficiel. 40
Frayle, & *Freyle* fort
 differens dans la langue Es-
 pagnole. 32
Fermat Pere & fils. 231, 232
Foppa 2. lettres & 1. sonnet à
 Ménage. 122, 127

G

- G** *Allien* & *Gerson* dans un
 passage du dernier mal
 entendu par Baillet, 38,
 40.
Guyet Prieur de St. Andrade,
 non Abbé. 168
Gentian Hervet. 115, 144
Gesner les Pandectes. 188
Grec & Latin. Mésange de
 ces deux langues dans les
 écrits de plusieurs Auteurs.
 43, & 44.
St. Gregoire de Nazianze est
 dit le *Theologien* tout court
 & non pas le jeune, le nou-
 veau ou le second T

I N D E X.

trois des trois Rimes dans	Nivernois,	115
les Tercets des sonnets. 377	Renier.	385
- - - s'estimoit autant que le	Roffi,	274
Tasse.	Sacy.	<i>ibid.</i>
Marini.	Sannazar.	206
Ste. Marthe.	Scaliger.	269, 283, &c.
Les Maynards <i>Conseillers</i> non	Sidronius Hosschius, Jésuite,	213, 216
<i>Présidens.</i>		165
Ménandre le Comique cara-	Spérone,	353. &c.
ctérisoit bien les personna-	Suidas,	278
ges.	- - - mal appelé Sudas,	279
Molza.	- - - son Etymologique Grec.	281
Morel (<i>Guillaume</i>) depuis	Tasse, <i>Bergamasque</i> non Sur-	
246. jusqu'à 254	<i>gentin.</i> 122, 195, 353, 354	
Morel (<i>Frederic</i>) gendre de	Tassonné.	243
Vascofan.	Théodore de Marcilly, d' <i>Arn-</i>	
Muret & particularitez cu-	<i>hem.</i>	113
rieuses à son égard. 308, &	Théophile Viaud Poëte Fran-	
313.	çois.	359
- - - sa naissance,	- - - lieu où il mourut, <i>ibid.</i>	
- - - régente à Paris.	<i>et</i> 367.	
- - - sa mort,	- - - Ecrivains contre lui, 360	
Nicas & le Magnum Erymo-	- - - ce qu'il pensoit de Mal-	
logicum à lui mal attribué,	herbe & Malherbe de luy.	363, &c.
275, &c.	- - - son affaire criminelle,	363, 366
Nivelle & son corps de droit.	- - - cru Auteur de la Soph.	
370	de Mairet.	367
- - - sa mort & son Epit.	- - - mais sans apparence. <i>ib.</i>	
371	- - - lieu de sa naissance. 367	
Ongaro.	Turnébe, Buchanan ; Mu-	
Perrault.	ret, régentent ensemble à	
Pétrarque, depuis 240, jus-	Paris.	328
qu'à 246.	Turnebe,	352
Pic de la Mirande, sa mort, 283	Vallius ou Vallée (Briand)	260, &c.
Plantin, de <i>Montlouis</i> & non		Vaf.
de <i>Tours.</i>		
Platon.		
Politien.		
Rav. Textor, de <i>S. Saulge</i> en		

I N D E X.

Vassan, (*Jean de*) 326, 327
 Ugolin & Michaël Vérinus de
 Florence. 311

K

I

K *Ercolatus* ou le P. Petrar
 & les vers de Saumaïse
 à l'encontre. 9

J *Ansenistes*, leurs qualités,
 & ouvrages de quelques-
 uns d'entr'eux. 384, 385
Jésuites maltraités par Bail-
 let. *ibid.*

Le *Jay*, Michel & Nicolas
 confondus. 169

Les trois *Imposseurs*, Gassen-
 di, Neure, Bernier, 267

Joachim du Bellay, 114
 - - - sa généalogie, 166, &c.

Insommes pris ignoramment
 pour songes par Baill. 25, 26

Jonsius quand mort. 70, &c.
 - - - son histoire Philosophi-
 que. *ibid.*

L'*Italien* n'a point d'*Y Grec*.
 33

Les *Italiens* mettent des arti-
 cles devant les noms de fa-
 mille, mais non devant

ceux de barefine. 34
 - - - règle générale sur ce sujet
 & ses exceptions. 34, &c.

Les terminaisons *Italiennes* en
accio qui sont proprement

des augmentatifs, prises par
 Baillet pour des diminutifs,
 & pourquoi, 36, &c.

L

L *Abrée* & supposition des
 lettres attribuées par lui
 aux Philosophes. 77,
 78, 150, 233, & seq.

Lamoignon (Pierre) 192, &c.
Latin & Grec, meslez. 43, 44

Laverna & *Laverne*, 175
Léonard Arétin ou d'Arezzo,
 voyez Arétin. 47, 48

Libelles contre Ménage & ce
 qu'il en pense lui-même.
 340

Lipse, 43, & 44
Lipse & son de *Militia Roma-*
na, 87

Liré, lieu de la naissance de
Joach. du Bellay de quel res-
 sort tant pour le spirituel
 que pour le temporel, &
 de quel Diocèse. 114

Liturgiques du Card. Bona. 64
D. Lopé de Véga & ses 1800.
 Comedies, 30

Qui étoit *D. Lopé de Véga*, 31
 - - - sa *Gatomachie*. 2

Père *Lucas*.

INDEX.

TOUR DE TOUR L'UNION L'UNION	NIVERNAIS,	116
DE TROIS-ROUSSEMENTS	ROBERT,	336
... ATTITUDE MONTAGNE QUE L'	ROSE,	271
TOUR	SAC,	322
VALMONT	SAMUEL,	209
VALMONT	SCHWARTZ,	269, 283, &c
VALMONT-DE-VALMONT	SALICRUS HOFMANN, Jésuite,	213, 216
VALMONT	SCHWARTZ,	353, &c
VALMONT-DE-VALMONT	SCHWARTZ,	274
VALMONT	--- mal appelé Souda,	274
VALMONT	--- son Extrême-Occident Grec.	281
VALMONT-DE-VALMONT	TASSE, Bergamasque non Ser-	122, 195, 353, 354
VALMONT-DE-VALMONT	TASSI,	243
VALMONT-DE-VALMONT	THEODORE DE MANTOU, d'Ara-	123
VALMONT-DE-VALMONT	THEODORE VIAND POËTE FRAN-	369
VALMONT-DE-VALMONT	--- Son où il mourut, 361.	367.
VALMONT-DE-VALMONT	--- Écrivains contre lui, 369	
VALMONT-DE-VALMONT	--- ce qu'il pensoit de Mal-	363, &c
VALMONT-DE-VALMONT	herbe & Malherbe de l'v.	363, &c
VALMONT-DE-VALMONT	--- son affaire criminelle,	363, 366
VALMONT-DE-VALMONT	--- son Auteur de la Soph-	347
VALMONT-DE-VALMONT	de Mante.	347
VALMONT-DE-VALMONT	--- sans aucune apparence, 347	
VALMONT-DE-VALMONT	--- son de sa naissance, 347	
VALMONT-DE-VALMONT	VALMONT, Buchanan; Ma-	328
VALMONT-DE-VALMONT	ret, regent de l'ensemble à	328
VALMONT-DE-VALMONT	Paris.	328
VALMONT-DE-VALMONT	VALMONT,	328
VALMONT-DE-VALMONT	VALMONT ou Valée (Briand)	260, &c
VALMONT-DE-VALMONT	Val.	

I N D E X

Vassan, (Jean de) 116, 117
 Jgolin & Michael Verinus de
 Florence. 111

I

I *Ansénistes*, leurs qualités,
 & ouvrages de quelques-
 uns d'entr'eux. 184, 185
Justes maltraités par Bail-
 let. *ibid.*
 Le Jay, Michel & Nicolas
 confondus. 169
 Les trois *Impesteurs*, Gallen-
 di, Neure, Bernier, 167
Frachon du Beilay, 117
 --- *Eugénéalogie*, 166, &c.
Infans pris ignorantement
 pour songes par Baill. 111, 116
Jansens en un mot. 70, &c.
 --- son histoire Philophi-
 que. *ibid.*
L'isais n'a point d'É. Grec. 119
 Les *Isaïes* mettent des arti-
 cles devant les noms de fa-
 mille, mais non devant
 ceux de baseline. 114
 --- règle générale sur ce sujet
 & les exceptions. 114, &c.
 Les *termes* sont Italiens en
 1618 ou sont empruntés
 des anglois, ou bien par
 Baill. pour des diminutifs,
 & pour

K

K *Erasmus* ou le P. Des-
 & les vers de *Saunders*
 en prose.

L

L *Libres* & *suppôts*
 (lettres attribuées
 aux Philologistes)
 18, 190, 191.
Lamouignon, Pierre.
Latin & *Grec*, même
Laterna & *Laternier*.
Leonard Arétin ou d'
 vovez Arétin.
Leslie contre Métrage
 qu'il en pense (sa-
 tisf.)
Lipse & son de *Mélas*
Litt., lieu de la manuscrite
 Joach. du Beilay de l'É. Grec
 soit tant pour le que
 que pour le remporal
 de quel Diocèse.
Liturgiques du Card. Bor.
D. Lys de Vega & les
 Comedies.
 Qui ont D. Lys de Vega
 --- & Gacochias.
 Peter Lys.

I N D E X.

M

- M** *allure d'italien de M-*
nage, 19
 --- justifié contre
 l'accusation de Baillet. *ibid.*
 Le *Maître* Auteur des Eclair-
 cissements sur le livre de St.
 Jean Chrysostome. 61
Maître Erne & non pas Mai-
tre de l'Ense. 134
Menuragons change son pré-
 senter nom. 54
Marmus & les Lilles. 209
 Le *Maxime* premier Criti-
 que d'italie de son temps, 68
Maxime sur la Comedie de
 Dantes. 189
MENAGE & tout ce qui luy
 est personnel.
 --- Témoignages des plus
 grands hommes du siècle en
 sa faveur. 345. C. seq.
 --- comment & par qui quai-
 lité Abbé. 2, &c.
 --- loué par Pearson Evê-
 que de Chester. 74
 --- la lettre à Fosca. 123
 --- Traité de Varron du sie-
 cle. 232
 --- le jour de sa naiss. 263
 --- justification de son livre
 allégor. de son portrait, &
 de la souscription de son
 portrait. 289
 --- particularités concer-
 nant son père. 295
 --- la requête des Diction-
 naires. 295
 --- s'il a postulé une place
 de l'Academie. *ibid.* C. 300
 --- qui c'est qui avoit ses pa-
 piers, sçav. Girand. 298
 --- qui c'est qui déroba la
 Requête des Diction. *ibid.*
 --- son Histoire sur ce qui
 regarde une place d'Acadé-
 micien. 300
 --- il étoit un des trois que
 Mr. d'Ablancourt jugeoit
 les plus dignes d'être à l'A-
 cademie. 306
 --- les libelles contre lui
 avec son propre sentiment à
 ce sujet. 340
 --- ces libelles lui sont plus
 avantageux que toutes les
 louanges qu'on lui a don-
 nées. *ibid.*
 --- Justification de ce qu'il a
 dit dans son Ep. ded. à Mr.
 de Montausier que sans Ve-
 nus Apollon est froid. 386
Menist melle beaucoup de
 Grec & de Latin dans ses
 écrits. 44
Mélanges de Grec & de Latin
 dans les écrits de plusieurs
 Auteurs. *ibid.*
M. litia Romana de Lipse, 87
Mimnerme & méprise de
 Baillet, 224
Montrenils confondus par
 Baillet. 101
 Abbé

I N D E X.

Abbé de Montreuil chez l'E-
vêque de Valence. *ibid.*

Moreri, son Dictionnaire, li-
vre favori de Baillet. 108

Morels, 246, &c.

--- Diction. de *Morel*, 250, &c

--- sa mort. 253

Morin, (Jean) auteur du livre
des trois Imposteurs. 267

Moses. Rabbi Moses, ou Rab-
bi Moïse, & erreur de Bail-
let à son égard. 38

--- quand né & mort. 39

Rabbi Moïse dit *Maimonide*
différent de *Moïse* de Gi-
ronde. 39

Beaux mots & bons mots de
Lipse sur la Noblesse de
Scaliger. 287

--- d'Érasme sur Politien. 54

Muret, son Histoire & parti-
cularités curieuses à son
sujet. 308, 313, &c.

--- sa politesse d'esprit, 327

--- sa régence dès l'âge de
dix-sept ans. 328

--- sa naissance. 330

--- sa mort, 335

N

Nations ce que c'est que
les 4. Nations, leurs
Tribus & leurs Doyens,
116

--- celle de Normandie n'a
point de Tribus, & pour-
quoi. 217

Noms propres & allusions
dessus, depuis 177, jusqu'à
188.

Noms Italiens avec l'article *le*
mis au devant. 33, & seq.

--- exceptions sur ce sujet. *ib.*

Noms ou déguisés par affe-
ctation par des auteurs cé-
lèbres, ou changez. 36, 54

Núñez, Traduction de Phry-
nicus, & notes dessus, 172

Noms Θείων, & générale-
ment tous ces titres de nou-
veau, second, ou jeune Théo-
logien, Empereur, &c. par
qui pris, ou portés. 59

O

Odes. Ronfard est le pré-
mier des François qui
se soit servi du mot
d'Ode. 161

Ongaro Auteur des Comédies
sur la peste. 208

Oppian & ses Cynégétiques.
64

P

Pandectes de Gesner, 188
Pastorales & Eglogues,
particularités curieuses
là-dessus. 100

Qui a été l'inventeur
storale.

Patrie de plusieurs
hommes

I N D E X.

Pearson, & quel témoignage
il rend à Ménage, 72. & 109.
Pédanterie, mal-à-propos at-
tribuée à Ménage, 342. & c.
Péresc & jugement faul-
sement à lui imputé par Bail-
let sur Mr. de Saumaise, 16
Du *Ferrou* & *Perroniana*, 288
Ferroniana leur auteur, *ibid.*
Pétrisque de Scaliger, 84
Pétas, sa mort, 216
Pétrarque & *Cicéron*, 49
Pétrarque, quand il cessa de
faire des vers d'amour, 240
--- dantes sur ses amours, 241
--- division de ses œuvres, 242
Peyran: de & vers de lui, 17
Phalærus Démétrius n'est pas
auteur du livre de l'élocu-
tion, 192
Phrynichus & son Apparat So-
phistique, depuis 171, jus-
qu'à 175.
Platon & ses dialogues : il est
faux qu'il ne leur ait point
donné d'autres titres que le
nom des personnes y aiant
part, 51
--- deux sortes de titres aux
Dialogues de Platon, 51
Age de *Platon* lors de ses Dia-
logues, & sa mort, 83, 278
Pocianus s'est trompé sur
le lieu du Monastère où
Quintilien a été trouvé, 50
Polisen son véritable nom de
famille, 52
--- d'où appelé *Polisien* ou

Polemon, & comment il
changera celui-ci en celui-là.
53, & 54
Joli mot d'Erasmé là-dessus, 54
Polge Florentin trouve les
œuvres de *Quintil.* & où, 45
Trouve aussi des oraisons de
Cicéron, 48, 49
Polylotte de Vitre, quel son
auteur, 169
Ponticus Héraclides dit *Pom-
picus*, 178
Primicier, ce que c'est, 137
Proverbe tiré du changement
de Rel. de Spifame, sçavoir
devenir d'Ev. *Mensurier*, 249
Procruste & histoire de son
lit, 335, & 336. b
Psalmodie de Bona, 63
Du *Puy* auteur de l'Index des
noms propres Latinisez par
de Thou, 109
Messieurs du *Puy* pas auteurs
du *Perroniana*, 288
--- tems de leur mort, *ib.*

. Q

Q *Uinant* & son opera, 281
Quintilien & son Dia-
logue de Clar. Orat.
lequel n'est pas de Tacite, 339
Quintilien, ses œuvres n'ont
pas été trouvées dans la
boutique d'un Charcutier,
mais bien à St. Gal dans le
souds d'une tour du Mona-
stère.

I N D E X.

stère. 45
 - - Mr. de Seignelay a une
 copie de ce *Quintilien* trou-
 vé qui est de plus de 200.
 ans. 46

R

R *Abbi Moïse* fils de Maï-
 mon, différent de Rab-
 bi Moïse de Gironde ,
 fils de Nachman. 39
Raillerie & railler ne se disent
 que de personnes présentes.
 41
Ranconnet. 118
Rapin & Vavasseur, 337, 338
Rhullus (*Manilius*) 336. a.
Requête des Dictionnaires de
Ménage , depuis 295. jus-
 qu'à 300.
Récompense de dix mille écus
 par l'Amiral de Joyeuse
 faussement attribuée à Mé-
 nage. 69
Rossi , *Vittorio Rossi* mal
 nommé par *Baillet.* 33

S

S *Annazar* premier auteur
 des Poèmes sur la Pes-
 che, 206
Saumaïse calomnié par *Bail-
 let* & justifié par *Ménage.* 5
 2. *Epigrammes*, l'une Latine,
 l'autre Grecque, de *Ménage*,
 en faveur de *Saumaïse.* 6

Grotius & Scaliger donnent
 de grandes louanges à *Sau-
 maïse.* 8
Vie de *Saumaïse* par qui écri-
 te. 13
Saumaïse, sentimens de *Balzac*
 sur sa mort, & vers sur ce su-
 jet. 13
Saumaïse encore plus agréa-
 ble dans sa conversation que
 dans ses écrits, & pourquoi,
 13, 14
 Ses bonnes mœurs. *ibid.*
Grotius & lui comparés. 16,
 17, 18
Savoir superficiel pourquoi &
 par quelle raison préférable
 à un savoir à fons. 40
Scaliger, 55, 56, 77, & 78,
 84, 105, 106, 107, 108,
 - - - Particularités curieuses,
 à son sujet. 283
 - - - traité d'Alteffe de Véro-
 ne par raillerie. 285
 - - - sa Principauté de Véro-
 ne chimérique. *ibid.*
 - - - son véritable nom ; sça-
 voir *Jule César* de l'Éscale
Bordons ou *Julius Burdo-
 nius.* 285, & 286.
 - - - sa qualité, Doct. Medec-
 cin. *ibid.*
 - - - le lieu de sa naissance
Vérone selon ses lettres
 naturalité , mais
 effet, depuis 283
 288.
Scaligerana par qui

I N D E X.

- sur l'air de Vassian.* 223
Sur les premisses trois de la
bonne instruction de ses En-
grammes. 226. 9.
Sur les deux ce que c'est. 224,
&c.
Sur l'astre d'Apollonius. 220
Sur les & le 2. Sonnet uni-
versels de D. Lope de Vega.
 212
M. de Surcoule a dans sa
Bibliothèque une copie de
Quintilien trouvée par le
Pape. 26
Sur la & son nom. 281, 2.
Sur le Metaphrasiste ou
bon Sonnet le Prevost de
St. Maizet, son cousin & qui
on a donné le titre de
Theophrast. 29. 60
P. Surcoule, & son Histoire Cri-
minelle. 238
Surcoule, Surcoule & Th.
sur de qui l'Histoire Tri-
partite. 62
Surcoule ne desamprouver pas
les matieres d'amour en fait
de Poësie. 385
Salustius de Bucarus. 11
Samuel, Poëme difficile, &
sentimens de des Preux, du
Tolomei, du Guizzo, &
de Gombard sur ce sujet,
 226. 7.
Samuel de Scarron imitez de
D. Lope. 212
Sam. ennemi déclaré de Bai-
zac,
Surcoule, d'où le Prov. de 2.
sur d'Er. Menfuser. 249
Surcoule sur qui particulierez
conclues. 2-8, &c.
 --- mal appelle *Surcoule*, 2-9
 --- son Etymologique Grec.
 251
Surcoule, la Reine Christine
s'enquiert de Ménage dans
sa visite a l'Academie. 290, 7

T

- T***asse, la partie, &c.*
 122
 --- son Amour, 100
Tasson & ses considerations
sur Petrarque, 224
Tellus ou Tulius en Nor-
mandie. 228
Th. d'Arles & Histoire Tripar-
te, 62
Th. d'Arles ce que c'est, 124, 125
Tire de pièces qui ont peu de
rapport avec la principale
traduction des pièces mé-
mes. 110, 111
Tire des 4 Nations & leur
Doyen. 116
 --- quelle dignité c'est que
 ce Doyen. 116.
Tirene. Provincial rallié
pour avoir dit, ses amies
Tirene. 39
Turne & ses adversaria, 249
 --- ces Adversaires fort
 estimez par Sautmaise & par
 350
 --- 20

I N D E X.

- - - au sujet des Cynégétiques d'Oppian. 64
- V
- V* *Avasseur & Rapin*, 337
Vérone Principauté Chimérique des Scaligers, 285
- V E R S de toute sorte d'Auteurs.
- Vers d'Audebert* sur Pierre de Lamoignon, 193
 - - - de *Baif* sur Charles Etienne, 220
 - - - de *Balzac* sur la mort de Saumaïse, 13
 - - - de *du Bellay & d'Ourven* sur les *nuga* de Bourbon, 132
 - - - attribuez à Scaliger & qui ne sont point de lui, 162
 - - - sçavoir Distique du Pont N. D. de Paris, 162
 - - - du *Bernia* sur le lieu de sa naissance, 121
 - - - contre la Sodomie Romaine, 163
 - - - de *Bertaut*, 22, 23
 - - - de *Bucanan* sur Charles Etienne, 219
 - - - de *Bucanan & de Scaliger* sur Vallius, 260. 261
 - - - de *Bucanan* à l'imitation d'un vers de Licentius, 383
- - - de *Bucanan*, & Correction d'une faute d'Edition en ses Poësies, 392
 - - - de *la Casa* sur Colonna, 182
 - - - de *Cidippe* sur Furie, 185
 - - - de *Colleter*, 103
 - - - du Père *Commire* sur la vie de G. Ménage écrite par son fils Giles, 294
 - - - du P. *Commire*, sç. la fable de la Citrouille, 169.
 - - - Hendecasyllabes du P. *Commire*, 95
 - - - du *Crispo* sur son invention des Poëmes de Pêche, 207
 - - - de *Despreaux* sur l'utilité pour lui des libelles faits contre lui, 344
 - - - de *Flaminus* sur Cotta, 371
 - - - de *Foppa* à Ménage, sonnet, 122
 - - - de *Furetière* sur la non élection de Ménage à l'Académie, 306
 - - - de *Lilio Giraldis* sur l'invention des Poëmes de Pêche, 207
 - - - de *Gombaud* sur Saint Amant, 378
 - - - du *Guarini* sur Cécile, 182
 - - - de *Guiet* sur les Abeilles d'Urbain VIII.
 - - - d'*Horace*, de *Lucre* de *Propertius* sur la nécessité de faire entrer l'amour

INDEX.

Des vers faits à Poitiers. 221	Poétique, 30
--- de la même, 222	--- de Morille sur la dé-
--- de la même, 223	cente & rattaché des boites
--- de la même, 224	Épigrammes, 31
--- de la même, 225	--- ceux qui n'ont point
--- de la même, 226	fait de l'art ne sont pas ca-
--- de la même, 227	pables de juger des vers : 3
--- de la même, 228	--- de Méléagre sur Tertia
--- de la même, 229	31
--- de la même, 230	--- de Ménage, sur la com-
--- de la même, 231	position, qui est un Ma-
--- de la même, 232	trange l'œuvre. 32
--- de la même, 233	--- Godes & Lucius de M
--- de la même, 234	ge à la louange de Sarras
--- de la même, 235	3
--- de la même, 236	--- de Ménage sur l'Alce
--- de la même, 237	in Paradiso. 33
--- de la même, 238	--- en l'honneur de l'Esprit
--- de la même, 239	34
--- de la même, 240	--- Epigramme sur les
--- de la même, 241	animaux. 35
--- de la même, 242	--- de Ménage pour Mar-
--- de la même, 243	monette de la Vergne, de-
--- de la même, 244	puis Comte de la Fayette
--- de la même, 245	de la même Epigr. Lucius
--- de la même, 246	& un Ménage l'œuvre. 36
--- de la même, 247	--- de M. de la Fayette
--- de la même, 248	sur le Monarque le Com-
--- de la même, 249	teur. 37
--- de la même, 250	--- de Montreuil, 38, 39
--- de la même, 251	--- de Montreuil sur la dé-
--- de la même, 252	re à Bordeaux, 38
--- de la même, 253	--- de Montreuil contre le C.
--- de la même, 254	Maria. 39
--- de la même, 255	--- de Montreuil sur Acours,
--- de la même, 256	39
--- de la même, 257	--- de St. Paul à Luc-
--- de la même, 258	ius, 39
--- de la même, 259	--- de

I N D E X.

- - - de *Du Périer* sur la ſœur de Ménage. 294
- - - du *Card. du Perron*, 22
- - - de *Vouté*, ou *Vultéius* sur l'Imprimeur Gryphe, 57
- - - du Père *Petau* sur ſon vœu. 214
- - - de *Petit* sur la non-élection de Ménage à l'Académie, 304
- - - de *Pétrarque* sur le tems de ſes amours, 242
- - - de *Platon* dans *Laërce* sur la mort d'*Astère*, 185
- - - de *Peyrardé* sur *Grotius*. 17
- - - de *Phileſe*, prié par *Carmaldoli* de lui traduire *Laërce*, 235
- - - de *Renier* à *Rapin* sur le revenu de *Desportes*. 385
- - - de *Renier* sur *Robert Patisſon*, 369
- - - du *Sannaſar* sur ſon invention des Poèmes de *Pêche*. 206
- - - Latins de *Saumaſe* contre le P. *Petau* ſous le nom de *Kercoëtius*. 9
- - - en forme d'Epitaphe de *Saumaſe* malade à la mort à l'âge de 19. ans & par lui-même, 10, 11
- - - de *Scaliger* sur *Jucundus*, 164
- - - de *Scaliger* sur la dédicace de la plume de *Lipſe*. 269
- - - appliquez à la Principauté des *Scaligers*, 287
- - - de *Scaliger* sur *Muret*, 309, 10, 11, 12
- - - de *Scaliger* & du C. *Marin* sur les lèbres de *Fracaſtor* lesquelles ſe tenoient quand il naquit, & qu'il fallut ouvrir avec le raſoir, 372
- - - du *Taſſe* sur ſon invention des *Paſtorales*, 196
- - - du *Taſſe* sur ſon deſſein, d'une Comédie de *Pêche*, 208
- - - de *Vallius* lui-même pour réponſe à *Scaliger*. 262
- - - du P. *Vaſſeur* sur Ménage le Père. 293
- Virgile* qui étoit ſon *Alexis*, 229
- Virgo Hallenſis* de *Lipſe*, 268
- Voiture* & ſes alluſions en comparant *Mademoiſ. de Bourbon* depuis *Mad. de Longueville* avec *Epicharis*. 177
- Volerics* attribuées à la beauté. 176

Z

Z *Enon* & ſes livres, 150
 4. *Z. nons*, ſçavoir, celui de *Citſe* fondateur des *Stoïciens*. L' *Eliate*, diſciple de *Parménide*. Celuy de *Sidon*, Philoſophe *Écurien*. Celuy de *Tarſe* diſciple de *Chryſippe*.

Fin de l'Index de la premiere Part:



www.lbtol.com.cn ADDITION

AUX

ADDITIONS.

Page 312. du 1. Tome: Ut illa fruges, hæc bona consilia efferat.

AJOUTEZ, à *linea*.

Je remarqueray icy en passant, que Nicolaus Serarius dans ses Notes sur l'Épître 99. de Boniface Archevesque de Maïence, page 325. a aussi allégué ce vers de Muret, *Auro paranda lacruma contra forent*, comme étant de l'Harpacé de Trabéa.



A V E R T I S S E M E N T.

QUoy qu'il n'y ait rien dans ce livre, ny contre la Religion, ny contre l'Etat, ny contre l'honneur des particuliers, l'Auteur n'a pu avoir la permission de le faire imprimer à Paris: ce qui est d'autant plus étrange qu'on a permis à Mr. Baillet d'y faire imprimer ses livres qui sont remplis de médisances & de calomnies contre les plus célèbres Ecrivains du Roiaume. Et comme ce livre a été imprimé en pais & en bon ordre, il s'y est, nonobstant des inspections assez soigneuses, glissée quelques fautes d'impression, dont les Lecteurs s'apercevront, & de les vouloir corriger.

E R R A T A.

Pages.	Fautes.	Corrections.
.	il ne fait comme point	il ne fait point
7.	écire	écrire
4.	signifie roux.	signifie rouge.
8.	Léguard Aretint	Leonard Arétint
9.	S. Esticem,	S. Estienne.
11.	paroist pas mesme sur	paroist presque pas sur
92.	Audelert	Audebert
111.	Et ils content	Et il contient
148, & 249.	Montain	Mortain
152.	contractum,	contractum,
156.	cette Préface	ces Préfaces
159.	apelle Chonet, Impr.	apelle Chonet, Impr.
177.	page 93. 26.	page 93. 29.
196.	Babfac	Balfac
- - -	Boisobert	Boisrobert
302.	Verins,	Verjus,
312.	chap. 84.	chap. 85.

Errata de la seconde Partie.

19.	conférée sur	conférée avec
112. & 113.		Viole. Viol

www.libtool.com.cn